This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

III.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou Instruction familière qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société, troisième édition; 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

LETTRES A MALTHUS SUR DIFFÉRENS SUJETS D'ÉCONOMIE POLITIQUE; 1 vol. in-8° de 190 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

PETIT VOLUME, contenant quelques aperçus des hommes et de la société; 1 vol. in-18, imprimé par Didot. Prix. . . . . 1 fr. 80 c.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES;

Cinquième Edition,

AUGMENTÉE D'UN VOLUME,

ET A LAQUELLE SE TROUVENT JOINTS

UN ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

ET

UN INDEX RAISONNÉ DES MATIÈRES;

PAR

JEAN-BAPTISTE SAY,

Chevalier de Saint-Wolodimir, membre de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Naples, de celle de Stockholm, de la Société royale de Madrid, de celles de Cordoue et d'Avila, de celle de Zurich, etc.; Professeur d'Économie industrielle au Conservatoire royal des Arts et Métiers de Paris.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS, N° 43.

M DCCC XXVI.

HB
163
.S27
1826

Pol. Ec.
Tur.
2-17-28
16680

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME TROISIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

(Les quatre premiers chapitres traitent de la nature et des effets généraux des consommations.)

Pag.

CHAP. I. Des différentes sortes de Consommations. . 1

CHAP. II. Des effets généraux de la Consommation. . 13

CHAP. III. Des Effets de la Consommation reproductive. 19

CHAP. IV. Des effets de la Consommation improductive en général. 26

(Le chapitre V est consacré aux consommations privées.)

CHAP. V. Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.. 40

(Les chapitres VI à XI traitent des effets des consommations publiques et de la manière d'y pourvoir.)

CHAP. VI. De la nature et des effets généraux des Consommations publiques. 66

CHAP. VII. Des principaux objets de la Dépense publique. 89

Pag.

§. Ier. Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire. 92

§. II. Des Dépenses relatives à l'armée. 102

§. III. Des Dépenses relatives à l'enseignement public. 111

§. IV. Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfesance. 125

§. V. Des Dépenses relatives aux Édifices et Constructions qui appartiennent au public. . . 133

CHAP. VIII. Par qui sont payées les Consommations publiques. 139

CHAP. IX. De l'Impôt et de ses effets en général. . . 144

CHAP. X. Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes de Contribuables portent les divers Impôts. . . 181

CHAP. XI. De la Dette publique. 222

§. Ier. Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux. . . . . *Ib.*

§. II. Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère. 235

Tableau pour indiquer la marche des valeurs dans les emprunts publics. — *En face de la page*. 254

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Pag.

Avertissement. 257

Épitome. 267

Index pour le Traité. 332

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TROISIÈME VOLUME.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de Consommations.

J'ai souvent été forcé de toucher, par anticipation, dans le cours de cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La production ne pouvant s'opérer sans consommation, j'ai dû,

dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *consommer*.

Le lecteur a dû comprendre, dès-lors, que, de même que la production n'est pas une création de matière, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction de matière, mais une *destruction d'utilité*. L'utilité d'une chose une fois détruite, le premier fondement de sa valeur, ce qui la fait rechercher, ce qui en établit la *demande*, est détruit. Dès-lors elle ne renferme plus de valeur; ce n'est plus une portion de richesse.

Ainsi, *consommer, détruire l'utilité des choses, anéantir leur valeur*, sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui des mots *produire*, *donner de l'utilité*, *créer de la valeur*, dont la signification est également pareille.

Toute consommation, étant une destruction de valeur, ne se mesure pas selon le volume, le nombre ou le poids des produits consommés, mais selon leur valeur. Une grande consommation est celle qui détruit une grande valeur, sous quelque forme que cette valeur se manifeste.

Tout produit est susceptible d'être consommé; car si une valeur a pu être ajoutée à une chose, elle peut en être retranchée. Elle y a été

ajoutée par l'industrie; elle en est retranchée par l'usage qu'on en fait, ou par tout autre accident; mais elle ne peut pas être consommée deux fois: une valeur une fois détruite ne peut être détruite de nouveau (1). Telle consommation est rapide; telle autre est lente. On consomme une maison, un navire, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit. On peut même ne consommer un produit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait. Quelquefois la consommation est involontaire : tels sont l'incendie d'un édifice, le naufrage d'un navire; ou bien elle ne répond pas au but qu'on s'était proposé en créant le produit, comme dans le cas où l'on jette des marchandises à la mer, où l'on brûle des provisions qu'on ne veut pas laisser à l'ennemi.

On peut consommer une valeur anciennement

---

(1) Il y a telle matière qui reçoit plusieurs fois, et qui voit se consommer plusieurs fois la valeur qu'on lui donne ; telle est la façon donnée par le blanchisseur de linge sale. Chaque fois qu'on salit une pièce de linge, on consomme la totalité du blanchissage et une petite partie de la valeur du linge lui-même.

produite ; on peut la consommer à l'instant même qu'elle est produite, ainsi que le font les spectateurs d'un concert, d'une représentation théâtrale. On consomme du temps, du travail, puisqu'un travail utile a une valeur appréciable, et ne peut plus se consommer de nouveau lorsqu'il a déjà été consommé une fois.

Ce qui ne peut perdre sa valeur n'est pas susceptible d'être consommé. On ne consomme pas un fonds de terre, mais on peut consommer son service annuel, et ce service, une fois employé, ne peut être employé une seconde fois. On peut consommer toutes les améliorations ajoutées à un terrain, quoiqu'elles excèdent quelquefois la valeur du terrain, puisque ces améliorations sont les produits de l'industrie ; mais le terrain ne saurait se consommer.

Il en est de même d'un talent industriel. Je peux consommer une journée d'ouvrier, mais non le talent de l'ouvrier. Les facultés industrielles sont néanmoins détruites par la mort de celui qui les possède.

Tout ce qui est produit est tôt ou tard consommé. Les produits n'ont même été produits que pour être consommés ; et lorsqu'un produit est parvenu au point de pouvoir subir sa destinée, et que sa consommation se diffère, c'est une valeur qui chôme ; or, comme toute

valeur peut être employée à la reproduction et rapporter un profit à son possesseur, tout produit qui ne se consomme pas, occasionne une perte égale au profit, ou, si l'on veut, à l'intérêt que rapporterait sa valeur, utilement employée (1).

---

(1) Les valeurs qui, tôt ou tard, ne se consomment pas utilement, sont peu importantes; de ce nombre sont les provisions qui se gâtent, les produits détruits par accident, et ceux qui cessent d'être en usage, et dont la valeur se dissipe sans avoir été employée, parce que le besoin qui fondait leur valeur a cessé. Les valeurs enfouies ou cachées ne sont ordinairement soustraites à la consommation que pour un temps; elles se retrouvent, et celui qui les trouve est toujours intéressé à en tirer parti : pour cela, il faut les consommer. Il n'y a, dans ce cas, de perdu que le profit qu'elles auraient pu rendre durant l'espace de temps perdu, profit dont l'intérêt de la somme donne la mesure.

On en peut dire autant des petites valeurs mises successivement en réserve jusqu'à ce qu'elles montent assez pour faire un placement. La multiplicité des épargnes rend considérables les capitaux oisifs de cette manière. On évite une partie des pertes qui résultent de cette oisiveté, par des droits de mutation très-modérés, des facilités pour toute espèce de circulation, des caisses de placemens dignes de toute confiance, et d'où chacun puisse retirer ses capitaux en tout temps, etc. Dans les troubles publics et sous des gouvernemens arbitraires,

Tous les produits étant voués à la consommation, et même à la plus prompte consommation, comment, dira-t-on, se font les accumulations de capitaux, qui ne sont que des accumulations de valeurs produites? Le voici :

Pour qu'une valeur s'accumule, il n'est pas nécessaire qu'elle réside dans le même produit; il suffit qu'elle se perpétue. Or, les valeurs capitales se perpétuent par la reproduction : les produits qui composent un capital se consomment aussi bien que tout autre; mais leur valeur, en même temps qu'elle est détruite par la consommation, se reproduit dans d'autres matières ou dans la même. Quand je nourris un atelier d'ouvriers, il s'y fait une consommation d'alimens, de vêtemens, de matières premières; mais pendant cette consommation il se fixe une nouvelle valeur dans les produits qui vont sortir de leurs mains. Les produits qui formaient mon capital ont bien été consommés; mais le capital, la valeur accumulée, ne l'est pas; elle reparaît sous d'autres formes, prête à être con-

---

beaucoup de gens préfèrent garder des valeurs mortes, qui ne leur rapportent ni jouissances ni profits, au danger de les mettre en évidence. Une bonne administration éloigne tout-à-fait un pareil inconvénient.

sommée de nouveau ; que si elle est consommée improductivement, elle ne reparaît plus.

La consommation annuelle d'un particulier est la somme de toutes les valeurs consommées par ce particulier dans le courant d'une année. La consommation annuelle d'une nation est la somme totale des valeurs consommées dans l'année par tous les individus et les corps dont cette nation se compose.

Dans la consommation annuelle d'un particulier ou d'une nation, doivent être comprises les consommations de tout genre, quels qu'en soient le but et le résultat, celles d'où il doit sortir une nouvelle valeur, et celles d'où il n'en doit point sortir ; de même qu'on comprend dans la production annuelle d'une nation la valeur totale de ses produits créés dans l'année. Ainsi l'on dit d'une manufacture de savon qu'elle consomme en soude une valeur de vingt mille francs par an, quoique la valeur de cette soude doive reparaître dans le savon que la manufacture aura produit; et l'on dit qu'elle produit annuellement pour cent mille francs de savon, quoique cette valeur n'ait eu lieu que par la destruction de beaucoup de valeurs qui en réduiraient bien le produit, si l'on voulait les déduire. La consommation et la production annuelles d'une nation ou d'un particulier sont

donc leur consommation et leur production brutes (1).

Par une conséquence naturelle, il faut comprendre dans les productions annuelles d'une nation, toutes les marchandises qu'elle importe, et dans sa consommation annuelle toutes celles qu'elle exporte. Le commerce de la France consomme toute la valeur des soieries qu'il envoie aux États-Unis; il produit toute la valeur des cotons qu'il en reçoit en retour; de même que les manufactures françaises ont consommé la valeur de la soude envoyée, pour ainsi dire, dans la chaudière du savonnier, et qu'elles ont produit la valeur du savon qui en a été retiré.

Quoique le capital soit consommé reproductivement dans les opérations de l'industrie, la somme des consommations annuelles est tout autre chose que la somme des capitaux d'une nation ou d'un particulier. Un capital ou une portion d'un capital peuvent être consommés plusieurs fois dans la même année. Un cordonnier achète du cuir, le taille en souliers, et vend ses souliers; voilà une portion de capital consommée et rétablie. En réitérant cette opé-

(1) *Voyez* plus haut (liv. II, ch. 5) la distinction du *produit brut* et du *produit net.*

ration plusieurs fois dans l'année, il consomme autant de fois cette portion de son capital; si elle s'élève à deux cents francs, et qu'il renouvelle le même achat douze fois dans l'année, ce capital de deux cents francs aura donné lieu à une consommation annuelle de 2,400 francs. D'un autre côté, il y a telle autre partie de son capital, comme ses outils, qui n'est entièrement consommée qu'au bout de plusieurs années. Sa consommation n'emporte annuellement qu'un quart, peut-être un dixième de cette portion de son capital.

Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs. Le produit dont le besoin se fait le plus sentir est le plus demandé; le plus demandé fournit à l'industrie, aux capitaux et aux terres de plus gros profits, qui déterminent l'emploi de ces moyens de production vers la création de ce produit. De même, lorsqu'un produit est moins demandé, il y a moins d'avantage à le faire; il ne se fait pas. Ce qui se trouve fait, baisse de prix; le bas prix où le produit tombe, en favorise l'emploi, et tout se consomme.

On peut, si l'on veut, séparer la consommation totale d'un peuple, en *consommations publiques* et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public

ou pour son service; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres peuvent être ou reproductives ou improductives.

Dans une société quelconque, tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelque bornés qu'on les suppose; et comme d'un autre côté tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production, soit par leur industrie, soit par leurs capitaux, soit par leurs terres, on peut dire qu'en tout pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes; et les classes où s'opèrent les plus grandes consommations, sont les classes mitoyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations (1).

---

(1) Il est probable que les revenus industriels, dans tout pays passablement industrieux, excèdent les revenus capitaux et les revenus fonciers mis ensemble, et que par conséquent les consommations de ceux qui n'ont que des profits industriels, c'est-à-dire, leurs bras et leurs talens pour vivre, surpassent celles des capitalistes et des propriétaires fonciers réunis. Il n'est pas rare de voir une manufacture qui, avec un capital de six cent mille francs, paie pour des salaires 300 francs par jour ouvra-

Les peuples civilisés, riches et industrieux, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et, dans bien des cas, plus d'une fois par an, la consommation de leurs capitaux productifs, qui renaissent perpétuellement; et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus, soit industriels, soit capitaux, soit fonciers.

On propose pour modèles dans certains livres les nations qui ont peu de besoins : il vaut mieux avoir beaucoup de besoins et savoir les satisfaire. C'est ainsi non-seulement que se multiplient les individus, mais que l'existence de chaque individu est plus complète.

Steuart (1) vante les Lacédémoniens parce

---

ble, ou 90,000 francs par an; à quoi on peut, par évaluation, ajouter 20,000 francs de profits nets pour ses entrepreneurs; ce qui donne, pour cette manufacture, 110,000 francs de revenus industriels par année. Les bailleurs de fonds ou capitalistes, au denier vingt, n'en retirent que 30,000 francs.

Les métayers, qui sont les plus misérables des fermiers, en y comprenant les ouvriers qu'ils emploient, retirent un revenu industriel égal au revenu foncier et au revenu capital du propriétaire, qui leur fournit le fonds et les avances.

(1) Liv. II, ch. 14.

qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin, c'est-à-dire, de ne pas exister du tout.

CHAPITRE II.

Des effets généraux de la Consommation.

L'EFFET le plus immédiat de toute espèce de consommation est la perte de valeur, et par conséquent de richesse, qui en résulte pour le possesseur du produit consommé. Cet effet est constant, inévitable, et jamais on ne doit le perdre de vue toutes les fois qu'on raisonne sur cette matière. Un produit consommé est une valeur perdue pour tout le monde et pour toujours; mais cette perte est accompagnée d'une compensation : de même que la production est un échange que l'on fait des frais de production contre un produit, la consommation est l'échange que l'on fait d'un produit contre une jouissance.

Cette jouissance est de deux sortes : elle consiste, soit dans la satisfaction immédiate d'un besoin : c'est celle que procure la *consommation improductive;* soit dans la reproduction d'un autre produit que l'on peut regarder comme

une satisfaction différée : c'est la *consommation reproductive* (1).

On peut remarquer ici que la consommation improductive, celle qui n'a d'autre résultat que de procurer une jouissance, n'exige aucune habileté. Sans talent, sans peine, sans travail, on peut manger de bons morceaux, ou

---

(1) Le mécanisme de la consommation est assez bien représenté par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert, en brûlant, soit à nous chauffer, soit à préparer des alimens, des teintures, et à leur donner de la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opèrerait aucune cuisson; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer (c'est l'image de la consommation improductive), ou bien autant qu'elle donne aux substances qu'elle cuit, une valeur qui puisse remplacer la valeur du combustible brûlé (c'est l'image de la consommation reproductive).

Un combustible qu'on brûle pour chauffer, et qui ne chauffe pas, ou qui chauffe mal, ou bien qu'on brûle pour donner une valeur nouvelle à une denrée, et qui ne la donne pas, ou qui donne une valeur inférieure à la valeur consumée, présente l'image d'un échange dans lequel on a donné un objet pour ne rien recevoir en retour. Tel est l'effet de toutes les consommations qui ont lieu en pure perte.

se parer d'un bel habit (1); tandis que dans la consommation reproductive, non-seulement il ne résulte aucune jouissance immédiate de cette consommation, mais elle exige l'emploi d'un travail éclairé qui, dans tout le cours de cet ouvrage, a été nommé *industrie*.

Quand celui qui possède la valeur à consommer est dépourvu d'industrie, s'il ne sait comment s'y prendre pour consommer reproductivement cette valeur, et si pourtant il veut qu'elle soit consommée ainsi, il la prête à une personne plus industrieuse : celle-ci la détruit; mais comme elle en reproduit une autre en même temps, elle est en état de la rendre, même après avoir retenu les profits de son travail et de ses talens. Un capital qu'on rend, après l'avoir emprunté, n'est pas, comme on voit, composé des mêmes matières qu'on a reçues. La condition imposée par le prêteur équivaut à

(1) Je sais qu'un homme a besoin d'une sorte d'habileté pour se faire honneur d'une grande fortune, pour dépenser en faveur de lui-même sans blesser l'amour-propre des autres, pour obliger sans humilier, pour travailler au bien public sans alarmer les intérêts particuliers; mais ces talens tiennent à une qualité morale, à l'esprit de conduite, dont les résultats, purement moraux, ne peuvent être déduits que d'une autre science, la morale expérimentale.

ceci : *Je vous prête des valeurs qui sont égales à la valeur actuelle de deux mille pièces de cinq francs, ou de dix mille francs : vous me rendrez à telle époque une somme de valeurs égales à la valeur qu'auront alors dix mille francs.* Un dépôt qu'on serait obligé de rendre en nature, ne devant pas être consommé, ne pourrait servir à la reproduction.

Quelquefois on consomme les produits qu'on a soi-même créés; ainsi font le cultivateur qui mange de ses fruits ou des animaux de sa basse-cour, le manufacturier qui se revêt de ses étoffes; mais comme les objets de notre consommation sont bien nombreux et bien variés en comparaison de ceux que nous produisons, la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un *achat*. Après que nous avons échangé contre de l'argent, ou reçu sous forme de monnaie, les valeurs qui composent notre revenu, nous échangeons de nouveau ces valeurs contre les objets que nous nous proposons de consommer. C'est ce qui fait que, pour le vulgaire, *dépenser* et *consommer* signifient la même chose. Ce n'est pourtant pas en achetant qu'on perd la valeur qu'on possède; car après avoir acheté une chose, elle a encore sa valeur, et l'on peut, si elle n'a pas été surpayée, la revendre comme on l'a achetée; mais c'est en la consommant

que la perte s'opère, puisqu'une valeur détruite n'existe plus, et ne peut plus ni se vendre, ni se consommer une seconde fois. C'est la raison pour laquelle, dans l'économie domestique, une mauvaise ménagère détruit bien vite les fortunes bornées. C'est la femme, et non le mari, qui décide ordinairement des consommations de tous les jours, de celles qui se répètent sous une multitude de formes.

On voit d'ici la grande erreur où tombent ceux qui croient que ce qui n'entraîne point de perte de numéraire, n'entraîne point de perte de richesses. Rien n'est plus commun que d'entendre dire : *L'argent qui se dépense n'est pas perdu : il reste dans le pays ; donc le pays n'est pas plus pauvre par les dépenses qu'on y fait.* Le pays, en effet, n'a rien perdu de la valeur de l'argent qui s'y trouvait ; mais la chose achetée avec une somme d'argent, cent choses achetées successivement avec la même somme, ont été consommées, et leur valeur détruite.

Il est donc bien superflu, j'ai presque dit puéril, de vouloir, pour conserver les richesses d'un pays, retenir son numéraire. Ce numéraire n'empêche aucune consommation de valeurs, ni par conséquent aucune perte de richesse. Il sert au contraire à faire cheminer plus commodément, jusqu'aux mains de leurs consommateurs,

les produits voués à la consommation; ce qui est un bien, quand c'est pour faciliter une consommation bien entendue, c'est-à-dire, dont les résultats sont bons.

On pourrait croire seulement que si le numéraire qui circule dans un pays ne préserve ce pays d'aucune consommation, ni par conséquent d'aucune perte de richesse, celui qu'on exporte occasionne du moins une perte au pays. Nullement : l'exportation des espèces, quand elle n'est pas définitive et qu'elle doit amener des retours en marchandises, équivaut à une consommation reproductive, à une perte de valeurs qui a pour objet une reproduction de valeurs.

Lorsque l'exportation des espèces est définitive, la nation est privée d'une portion de son capital, qu'elle perdrait également par l'exportation de toute autre marchandise qui devrait n'entraîner aucun retour.

CHAPITRE III.

Des Effets de la Consommation reproductive.

Ce sont les valeurs capitales que l'on consomme reproductivement. Le premier livre de cet ouvrage a développé le mécanisme de cette consommation. Un négociant, un manufacturier, un cultivateur, achètent des matières premières (1), des services productifs, et les consomment pour en obtenir de nouveaux produits : les effets immédiats de cette consommation sont les mêmes que ceux de la consommation improductive; elle occasionne une demande qui influe sur les prix et sur la production des objets demandés; elle en détruit la valeur; il n'y a de différence que dans le résultat ulté-

(1) Les matières premières, pour le manufacturier et le négociant, sont les produits qu'ils achètent pour leur donner un nouveau degré de valeur. Des toiles de coton sont des matières premières pour le fabricant de toiles peintes, et les toiles peintes elles-mêmes sont des matières premières pour le marchand qui les achète dans le dessein de les vendre ou de les expédier.

rieur : elle ne satisfait à aucun besoin ; elle ne procure aucune jouissance autre que de rendre l'entrepreneur qui l'ordonne, possesseur d'un nouveau produit, dont la valeur lui rembourse les produits consommés et lui paie communément un profit.

Relativement à cette assertion que la consommation reproductive ne satisfait à aucun besoin, on pourrait, faute d'une analyse complète des faits, objecter que le salaire payé à un ouvrier, et par conséquent dépensé reproductivement, sert à sa nourriture, à son vêtement, à ses plaisirs. Il faut remarquer ici, non pas une seule consommation, mais deux. Le fabricant, en achetant les services de l'ouvrier et en les consommant, consomme reproductivement et sans satisfaire à aucuns besoins, une portion de son capital. De son côté l'ouvrier, en vendant ses services, vend son revenu d'un jour, d'une semaine ; et c'est le prix qu'il en retire qui se trouve consommé improductivement par lui et par sa famille ; de la même manière que le loyer de la maison qu'occupe le fabricant, et qui forme le revenu du propriétaire, est dépensé improductivement par celui-ci.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est la même valeur qui est consommée deux fois, l'une reproductivement, l'autre improductivement : ce

sont deux valeurs indépendantes l'une de l'autre, et dont l'origine est diverse. L'une des deux, le service industriel de l'ouvrier, est le produit de sa force musculaire, de son talent; ce service est si bien un produit, qu'il a un prix courant comme toutes les autres denrées. L'autre valeur consommée est une portion du capital du fabricant, qu'il a donnée en échange du service de l'ouvrier. Une fois l'échange de ces deux valeurs terminé, les deux consommations s'opèrent chacune de leur côté et dans deux buts différens : la première, dans le but de créer un produit; la seconde, dans celui d'alimenter l'ouvrier et sa famille.

Ce que le fabricant dépense et consomme reproductivement, c'est ce qu'il a acquis au moyen de son capital; ce que l'ouvrier dépense et consomme improductivement, c'est ce qu'il a obtenu en échange de ses peines. De ce que ces deux valeurs s'échangent l'une contre l'autre, il ne s'ensuit pas qu'elles forment une seule et même valeur.

Le même raisonnement s'applique au travail intelligent de l'entrepreneur. Son temps, son travail, sont consommés reproductivement par lui dans sa manufacture; et les profits qu'il en tire en échange, sont consommés improductivement par lui dans sa famille.

Cette double consommation, au reste, est analogue à celle que les entrepreneurs font de leurs matières premières. Un fabricant de drap se présente à un marchand de laine avec une somme de mille écus à la main. Ne voilà-t-il pas deux produits en présence : une valeur de mille écus, fruit d'une production antérieure, fesant maintenant partie du capital du fabricant, et, d'un autre côté, des toisons fesant partie du produit annuel d'une ferme? L'échange une fois conclu, ces deux valeurs se consomment chacune de leur côté ; le capital, changé en toisons, pour faire du drap ; le produit de la ferme, changé en écus, pour satisfaire les besoins du fermier ou de son propriétaire.

Toute consommation étant une perte, lorsqu'on fait une consommation reproductive, on gagne donc autant par ce que l'on consomme de moins, que par ce que l'on produit de plus. A la Chine, on épargne beaucoup sur l'ensemencement des terres, par la méthode qu'on suit de planter le grain au lieu de le semer à la volée. L'effet qui en résulte est précisément comme si les terres à la Chine étaient plus productives qu'en Europe (1).

---

(1) Une des personnes attachées à l'ambassade de

Dans les arts, quand la matière première est de nulle valeur, elle ne fait pas partie des consommations qu'ils nécessitent; ainsi la pierre calcaire détruite par le chaufournier, le sable qu'emploie le verrier, ne sont pas des consommations s'ils n'ont pas de valeur.

Une épargne faite sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, est une épargne aussi réelle qu'une épargne faite sur l'emploi de la matière première. On épargne sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, soit en tirant plus de service des mêmes moyens de production, soit en absorbant moins de moyens de production pour obtenir les mêmes produits.

Toutes ces épargnes, au bout de peu de temps, tournent en général au profit de la société; elles diminuent les frais de production; et la concurrence des producteurs fait ensuite baisser, au niveau de ces frais, le prix des produits à mesure que les économies deviennent plus connues, et d'un usage plus général. Mais aussi, et par cette raison même, ceux qui ne savent pas user aussi économiquement que les

---

Macartney calcula que ce qui était, par cette méthode, épargné de grain dans l'empire de la Chine, serait suffisant pour nourrir toute la Grande-Bretagne.

autres, des moyens de production, perdent où les autres gagnent. Que de manufacturiers se sont ruinés, parce qu'ils ne savaient travailler qu'à grands frais, dans des bâtimens fastueux, et avec des outils trop multipliés ou trop chers, et par conséquent avec des capitaux plus considérables que ceux qu'employaient d'autres manufacturiers, pour ne pas obtenir plus de produits!

Heureusement que l'intérêt personnel est, dans la plupart des cas, le premier et le plus vivement affecté de ces pertes. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent. Si le producteur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus souvent encore risquer de fausses spéculations. Un mauvais spéculateur est aussi fatal à la prospérité générale qu'un dissipateur. Un négociant qui dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, et un homme du grand monde qui dépense vingt mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune et à la richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a peut-être plus que l'autre (1).

---

(1) Comme il est difficile, et même peut-être impos-

Dispensé, par les considérations qui sont la matière du premier Livre, de m'étendre davantage sur les consommations reproductives, je dirigerai, dans ce qui va suivre, l'attention du lecteur sur les *consommations improductives* seulement, sur leurs motifs et leurs résultats; et je préviens que dorénavant le mot *consommations*, seul, devra s'entendre, comme dans l'usage commun, uniquement des consommations improductives.

---

sible d'évaluer, avec une tolérable exactitude, les valeurs consommées et les valeurs produites, un particulier ne sait guère que par des inventaires de tout ce qu'il possède, si sa fortune est augmentée ou diminuée. Ceux qui ont de l'ordre en font régulièrement, et même les lois obligent les personnes qui sont dans le commerce à en faire tous les ans. Un entrepreneur ne sait pas, sans cela, si son entreprise n'absorbe pas plus de valeurs qu'elle n'en produit; il peut, dans cette ignorance, travailler à sa ruine et à celle de ses créanciers. Indépendamment des inventaires, un entrepreneur prudent compare d'avance les valeurs qu'absorberont ses opérations et la valeur probable de ses produits; ce sont des espèces de devis qui font présumer les résultats, mais ne les assurent pas.

CHAPITRE IV.

Des effets de la Consommation improductive en général.

Nous venons de considérer la nature et les effets des consommations, quelles qu'elles soient, et les effets généraux des consommations reproductives en particulier. Il ne sera plus question dans ce chapitre et dans les suivans, que des consommations dont le but est la satisfaction d'un besoin, une jouissance, et qu'on nomme improductives ou stériles.

C'est par des consommations improductives que l'homme satisfait ses plus nobles désirs, de même que ses goûts les plus vulgaires. Par elles il étend ses connaissances, ses facultés intellectuelles; il élève ses enfans, adoucit l'existence de sa famille, se rend utile à ses amis, à sa patrie, à l'humanité. Son perfectionnement moral aussi bien que son bonheur, dépendent en grande partie de ses consommations improductives; mais elles n'ajoutent rien aux richesses de la société, comme on l'a répété trop souvent.

Si les institutions, les circonstances qui font naître des besoins louables, sont favorables aux nations, celles qui excitent à consommer pour détruire des produits et pour donner lieu à les remplacer, ne le sont pas (1). Les moyens de production ont des bornes; les épuiser par système, sans autre but que de les épuiser, est une puérilité : c'est prodiguer sans but des moyens de bonheur.

Si l'on conseillait aux gens, non de faire tort aux consommations favorables à leur bien-être et à celui de la société, mais seulement d'augmenter la masse de leurs consommations, ce serait leur conseiller d'avoir plus de revenus, de devenir plus riches; conseil assez futile, si on ne leur indique pas en même temps les moyens de devenir plus riches. Et si vous leur indiquez ces moyens, si vous leur dites : *Développez votre intelligence; soyez plus industrieux; mettez en valeur vos terres et vos capitaux; multipliez ces capitaux par des accumulations graduelles*, vous leur dites : PRODUISEZ; mot qui, à lui seul, si-

(1) S'il m'était permis d'exprimer la même idée par une locution populaire, je dirais : Portez des souliers, parce que l'usage d'une chaussure est une consommation salutaire; mais n'usez pas des souliers pour faire gagner les cordonniers.

gnifie tout le reste. En effet, la consommation suit infailliblement une production véritable; car produire, c'est donner de la valeur; cette valeur ne peut naître dans une chose que de l'envie qu'elle excite chez des consommateurs quelconques, et ceux-ci ne l'achètent que pour la consommer. Toutes les fois qu'un fait n'arrive pas de cette manière, il n'est qu'un accident dont le producteur ou le consommateur sont la victime, et qu'on évite autant qu'on peut.

Si l'encouragement que l'on croirait devoir donner à la consommation stérile allait jusqu'à porter atteinte à des capitaux, ce ne serait plus seulement une consommation que l'on provoquerait aux dépens d'une autre; ce serait la suppression de toutes les consommations successives qui se seraient renouvelées chaque fois que la portion dissipée du capital aurait été dépensée pour une production nouvelle; car on ne peut faire valoir un capital qu'en le dépensant, et on le dépense de nouveau aussi souvent qu'il est rétabli par la production.

On supposera peut-être que les ventes provoquées par la consommation stérile, sont favorables aux producteurs en ceci que tout produit terminé étant une portion non encore réalisée du capital de l'entrepreneur, plus sa

vente est prompte, et plus tôt il peut, avec le même capital, recommencer une opération nouvelle; un plus grand nombre de semblables opérations productives pouvant dès-lors avoir lieu chaque année, plus de profits peuvent être distribués aux producteurs de tous grades. Cela est très-vrai; mais c'est encore un conseil à donner aux producteurs et non pas aux consommateurs. On peut dire aux premiers : *Produisez des objets tels qu'ils conviennent aux besoins naturels et aux habitudes de votre nation et de votre époque, et ils ne resteront pas long-temps en magasin, pourvu que les consommateurs, de leur côté, produisent de quoi les acquérir.*

Le seul avantage de la consommation stérile ne consiste donc que dans le plus ou le moins de satisfaction qui résulte de la consommation elle-même, et c'est à cet examen que nous soumettrons, dans ce chapitre, les consommations improductives, quelles qu'elles soient, et en particulier, dans les chapitres suivans, les consommations privées et les consommations publiques. Il ne s'agit plus que de comparer la perte qui, pour le consommateur, résulte de sa consommation, avec la satisfaction qui lui en revient. Du jugement sain ou faux qui apprécie cette perte et la compare avec la satisfaction

obtenue, découlent les consommations bien ou mal entendues, c'est-à-dire, ce qui, après la production réelle des richesses, influe le plus puissamment sur le bonheur ou le malheur des familles et des nations.

Sous ce rapport, les consommations les mieux entendues seront :

1° *Celles qui satisfont des besoins réels.* Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des hommes : ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en général, bien entendues, si l'on y trouve des choses commodes plutôt que splendides : beaucoup de linge et peu de dentelles; des alimens abondans et sains, en place de ragoûts recherchés; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissemens publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité; les indigens n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher, et par conséquent il consomme moins. L'autre ne connaît point de bornes; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit Franklin, est « un mendiant qui crie aussi haut que le be- « soin, mais qui est infiniment plus insatia- « ble. »

Satisfaction pour satisfaction, la société, considérée en masse, trouve mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels, qu'à celle qui contente des besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit chaud dans une saison rigoureuse : dans l'un et l'autre cas, des besoins auront provoqué la production et la consommation de deux richesses qu'on peut supposer égales; mais dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, à peine senti; et dans le second, un bien-être solide, durable, précieux (1).

(1) Ce second cas est celui où le riche place à intérêt

2° *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui choisissent de préférence les produits de la meilleure qualité.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront un logement et des ameublemens commodes et propres; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très-inconstantes; la mode a le privilége d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur : elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

---

l'argent qu'il aurait pu dépenser en frivolités. Pour qu'on puisse lui en payer l'intérêt, il faut qu'on l'emploie reproductivement; dès-lors il sert en partie à l'entretien de la classe laborieuse; la destruction de richesse est la même, mais elle est échangée contre des satisfactions plus solides.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères; en voici la raison : dans toute espèce de fabrication, il y a de certains frais qui sont les mêmes et qu'on paie également, que le produit soit bon ou bien qu'il soit mauvais : une toile faite avec de mauvais lin a exigé, de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballeur, du voiturier, du marchand en détail, un travail précisément égal à ce qu'aurait exigé, pour parvenir au consommateur, une toile excellente. L'économie que je fais en achetant une médiocre qualité, ne porte donc point sur le prix de ces divers travaux, qu'il a toujours fallu payer selon leur entière valeur, mais sur le prix de la matière première seule; et néanmoins, ces différens travaux, payés aussi chèrement, sont plus vite consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité, et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités que dans les mauvaises, il convient donc à une nation en général de consommer principalement des premières. Pour y parvenir, il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et

qu'elle sache s'y connaître : c'est encore un cas où les lumières (1) sont favorables à la prospérité d'un état ; il faut surtout que la généralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché, quoiqu'en dernier résultat, les choses ainsi achetées lui reviennent plus cher.

On sent que les réglemens par lesquels l'autorité publique se mêle des détails de la fabrication (en supposant qu'ils réussissent à faire fabriquer des marchandises de meilleure qualité, ce qui est fort douteux), sont insuffisans pour les faire consommer ; ils ne donnent pas au consommateur le goût des bonnes choses et les moyens de les acquérir. La difficulté se rencontre ici, non du côté du producteur, mais du côté du consommateur. Qu'on me trouve des consommateurs qui veuillent et qui puissent se procurer du beau et du bon, je trouverai des producteurs qui leur en fourniront. C'est l'aisance d'une nation qui la conduit à ce but ; l'aisance ne fournit pas seulement les moyens d'avoir du bon, elle en donne le goût. Or, ce

(1) Par *lumières*, il faut toujours entendre la connaissance du véritable état des choses, ou de ce qui est *vrai*, en tous genres.

ne sont point des réglemens qui procurent de l'aisance; c'est la production active et l'épargne, c'est l'amour du travail favorable à tous les genres d'industrie, et l'économie qui amasse des capitaux. C'est dans les pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour mettre du choix dans ses consommations. La gêne, au contraire, suit toujours la prodigalité; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau, et qui consomment dans un seul jour de fête ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitans aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron pendant un jour, et aller péniblement, tous les autres jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse au sommet d'un côteau du voisinage. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général, un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtemens propres, en ameu-

blemens bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, serait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitans et aux étrangers.

3° *Les consommations faites en commun.* Il y a différens services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi bien qu'une seule; de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées: c'est le principal avantage des établissemens où l'on prépare des soupes économiques.

4° Enfin, par des considérations d'un autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qu'avoue la saine morale. Celles au contraire qui l'outragent, finissent ordinairement par tourner à mal pour les nations comme pour les particuliers; mais les preuves de cette vé-

rité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation plus de besoins factices, et moins de besoins réels satisfaits; les consommations rapides s'y multiplient : jamais les Lucullus et les Héliogabale de l'ancienne Rome ne croyaient avoir assez détruit, abîmé de denrées; enfin, les consommations immorales sont bien plus multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui se procurent des jouissances recherchées, et un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter; tout moyen paraît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays, le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non-seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de

consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes, seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent?

Au premier rang des consommations mal entendues, sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance; et si l'on veut des exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que Louis XIV déclara au gazetier de Hollande, ou bien celles que suscite l'amour d'une vaine gloire, et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'économie politique, qu'à cause du repos et de l'honneur des nations qu'elles compromettent, à cause des vertus et des talens qu'elles moissonnent pour toujours; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles déplore-

raient déjà, quand il ne serait exigé que par l'inexorable nécessité, mais qui devient affreux lorsqu'il faut en faire le sacrifice à la légèreté, aux vices, à l'impéritie ou aux passions des grands.

CHAPITRE V.

Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.

Les consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talens industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'état, forme la consommation générale de la nation.

De ce que chaque famille, de même que la nation prise en masse, peut, sans s'appauvrir, consommer la totalité de ses revenus, il ne

s'ensuit pas qu'elle doive le faire. La prévoyance prescrit de faire la part des événemens. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune tout entière? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou de la violence des hommes? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage? Peut-on répondre de n'avoir point de procès? ou peut-on répondre de les gagner toujours? Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même, suivant toutes les probabilités.

Mais dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Une fortune fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfans? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être, qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions encore sauvages. Nous ne savons pas encore bien à quel point on

peut être civilisé par les progrès de l'opulence. Il ne me semble pas du tout prouvé qu'il faille nécessairement que les neuf dixièmes des habitans de la plupart des pays de l'Europe croupissent dans un état voisin de la barbarie, ainsi qu'il est de fait encore à présent.

L'économie privée nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille, c'est-à-dire à comparer judicieusement, en toute occasion, le sacrifice de la valeur consommée, avec la satisfaction qu'en retire la famille. Chaque homme en particulier est seul capable d'apprécier ce sacrifice et cette satisfaction avec justesse; car tout est relatif à sa fortune, au rang qu'il occupe dans la société, à ses besoins, à ceux de sa famille, et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir; une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager.

Les consommations des particuliers sont perpétuellement en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchans y influent tour à tour; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont réprimées par

une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les particuliers dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les précipite trop souvent dans l'excès (1).

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens; l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs; toutefois elle est, plus que l'avarice, fatale à la société : elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent; en détruisant un des grands agens de la production, elle met les autres dans l'impossibilité de se développer. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être

(1) Si les femmes sont plus sujettes à donner dans les excès, si elles sont plus fréquemment prodigues ou avares, c'est qu'elles sont plus faibles.

dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien ; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds prive en même temps un homme industrieux de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens ; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public ; il n'a pas été retiré d'un emploi productif ; et à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie, s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à

consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est, dans chaque circonstance, de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources et le meilleur emploi qu'on en peut faire. L'économie n'a point de principes absolus; elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut, dans la maladie, s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange, lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris, s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfans.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal

et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore : l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présens, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain; l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs, et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des

enfans, de même que le soin des vieillards; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être long-temps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions : il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche, tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce qu'elle ne donne que des biens dont elle peut disposer sans se mettre dans la gêne. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses : tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus, et s'en passe faute de l'apercevoir; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événemens : ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne

sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas, devient la proie de tout le monde; elle se ruine, même avec des agens fidèles; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes, et pour les causes les plus méprisables (1).

---

(1) Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour, qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne; le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour, sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure, qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On a défini le luxe *l'usage du superflu* (1). J'avoue que je ne sais pas distinguer le *superflu* du *nécessaire*. De même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se lient et se fondent l'un dans

---

vingt écus; le linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instans, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant, quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidens tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

(1) Steuart, *Économie politique*. Le même auteur dit, dans un autre endroit, que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre*.

l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéramens, les santés, établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins; et il est impossible de se servir, dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différens états où se trouve la société. Ainsi, quoiqu'à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins, dans l'état actuel de nos sociétés, on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison, le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des particuliers; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une position différente. On ne peut donc pas tracer la ligne qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qui la place un peu plus haut que Steuart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non-seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du

peuple; Smith, dis-je, a eu tort de la fixer. Cette ligne est mobile de sa nature.

On peut dire, en général, que le luxe est l'usage des choses chères; et ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français réveille en même temps plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité (1) : le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas, que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale; et les objets de luxe sont les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et pour agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de

(1) Les Anglais n'ont qu'un seul mot (*luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

l'*ostentation*, mais l'ostentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer : on est vertueux par ostentation; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe de l'esprit*, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement, et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées : elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant d'un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune, mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

La consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très-réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction?

Elle procure, dites-vous, *des bénéfices aux producteurs des objets consommés?*

Mais la dépense qui ne se fait pas pour de vaines consommations, se fait toujours; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans la rivière. Il s'emploie, soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfouir, on consomme ou l'on fait consommer tout son revenu; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la consommation est égal à la somme des revenus. D'où il suit :

1° Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses est nécessairement ravi à un autre genre de production;

2° Que l'encouragement qui résulte de cette dépense, ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'aug-

mente; or, on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule consommation improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus!

Les partisans de deux systèmes opposés, celui des économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts; les poëtes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savans que les hommes d'état, ont célébré le luxe sur tous les tons (1); et les riches se sont empressés

(1) Tous les sujets ne sont pas également favorables

d'adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits (1).

Mais les progrès de l'économie politique, en

---

aux effets de la poésie; mais les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilége. Les vers où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière, sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savans, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrèce sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit :

> Sachez surtout que le luxe enrichit
> Un grand état, s'il en perd un petit.
> Cette splendeur, cette pompe mondaine,
> D'un règne heureux est la marque certaine.
> Le riche est né pour beaucoup dépenser.....

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés de s'instruire au moins de leurs principes généraux; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

> (1) La république a bien affaire
> De gens qui ne dépensent rien !
> Je ne sais d'homme nécessaire
> Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.
>
> LA FONTAINE, *Avantage de la Science.*

« Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. VII, chap. 4.

fesant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production, et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtemens chauds, des mets nourrissans, des meubles commodes, à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrément, comme pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours; c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fas-

tueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation (1).

---

(1) D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires utiles ou inutiles, des commis, des gens de loi, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus voués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore, si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrieuse d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent les valeurs et n'en donnent point en retour; néanmoins, dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là, moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand déprédateur, en retirent la principale part;

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités au travers des apparences, sont quelquefois séduits par l'attirail et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient de la dépense. Qu'ils ne s'y trompent pas : un pays qui décline offre toujours pendant quelque temps l'image de l'opulence; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes funestes du pays auquel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger et d'en prévoir les tristes consé-

---

les fainéans subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y fesant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de culture, et accumulaient des capitaux en améliorations.

quences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. Ils font, malgré eux, partie de cette foule insensée qui court à la ruine en cherchant le bonheur; je dis insensée, car il ne faut pas avoir beaucoup de philosophie pour s'être aperçu qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talens, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands états comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement? ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant? ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire, l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle? Quand on ne déprave pas les nations par de mauvais exemples et de mauvaises institutions, et quand on

permet qu'elles s'éclairent sur leurs vrais intérêts, elles se conduisent bien. Les extravagances sont individuelles.

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses. — Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des élémens nécessaires de la production; or, les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne; et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir?

D'ailleurs, quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres? Dès-lors, le

fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie ; le chicaneur spécule sur l'obscurité des lois ; l'homme en pouvoir vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. « J'ai vu dans un souper, dit Pline, Paulina « couverte d'un tissu de perles et d'émeraudes « qui valait quarante millions de sesterces, ce « qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses « registres : elle le devait aux rapines de ses « ancêtres. C'était, ajoute l'auteur romain, « pour que sa petite-fille parût dans un festin « chargée de pierreries, que Lollius consentit « à répandre la désolation dans plusieurs pro- « vinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à « perdre l'amitié du fils d'Auguste, et finale- « ment à mourir par le poison. »

Telle est l'industrie qu'inspire le goût de la dépense.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, a du moins le bon effet de diminuer l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes mitoyennes et des classes pauvres ; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu ; de telle sorte que la profusion

générale augmente plutôt qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernemens, et celle des gouvernemens ne sait puiser que dans les impôts, toujours plus pesans pour les petits revenus que pour les gros (1).

On a quelquefois tenté de réprimer par des lois somptuaires une vanité insultante et des dépenses ruineuses. Ces lois ont rarement atteint le but qu'elles se proposaient. Quand les mœurs étaient dépravées, on savait les éluder; elles étaient inutiles dans le cas contraire, et de plus elles portaient atteinte à la propriété. Les

---

(1) J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement; car quels raisonnemens ne fait-on pas? *Le luxe, en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société.* Voici la réponse à ce paradoxe: La valeur de la chose consommée par lui, a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. En consommant des objets de luxe, on consomme des loyers de terre, de capitaux, un travail industriel, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient été consacrées à des produits d'une utilité réelle, si la demande s'était portée sur ces derniers. Les productions s'accommodent aux goûts des consommateurs.

fautes des particuliers portent leur châtiment avec elles, et c'est folie que de vouloir opérer par les lois ce qu'on obtient infailliblement de la force des choses (1).

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère : on a dit que si les indigens n'étaient pas poursuivis par le besoin, ils ne voudraient pas travailler; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dé-

(1) M. Charles Comte, dans son *Traité de Législation* (tome I, page 455), ouvrage qui décèle une profonde connaissance de l'économie des sociétés et des motifs qui agissent sur l'esprit des hommes, remarque que les réglemens qui avaient pour objet de restreindre les dépenses des particuliers, sont abandonnés dans tous les états de l'Europe, et que nous n'avons aucun sujet de les regretter : « Aujourd'hui, dit-il, chacun « peut jouir et disposer de ses propriétés de la manière « la plus absolue; et la faculté qu'a toute personne de « dissiper sa fortune en folles dépenses, n'a pas plus « ruiné les nations européennes que la faculté qu'ont « les parens chinois d'exposer leurs enfans, n'a dépeu- « plé la Chine. »

nué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable, n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste veut avoir un habit; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent : celui qui n'en a jamais eu, ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfans, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au coin d'une rue. On ne

travaille pas moins, ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie.

Que les riches quittent donc cette puérile crainte d'être moins bien servis, si le pauvre acquiert de l'aisance. L'expérience comme le raisonnement montrent, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

CHAPITRE VI.

De la nature et des effets généraux des Consommations publiques.

Outre les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur qui soigne ses intérêts, du militaire qui la défend contre des agressions étrangères, du juge civil ou criminel qui protége chaque particulier contre les entreprises des autres. Tous ces différens services ont leur utilité; et s'ils sont multipliés au-delà du besoin, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par suite des vices de l'organisation politique, dont l'examen sort de notre sujet.

Nous verrons plus tard où la société trouve les valeurs dont elle achète, soit le service de ses agens, soit les denrées que réclament ses besoins. Nous ne considérons, dans ce chapitre, que la façon dont s'en opère la consommation et les résultats de cette consommation.

Si le commencement de ce troisième Livre a été bien entendu, on concevra sans peine que les consommations publiques, celles qui se font pour l'utilité commune, sont précisément de même nature que celles qui s'opèrent pour la satisfaction des individus ou des familles. C'est toujours une destruction de valeurs, une perte de richesses, quand bien même il n'est pas sorti un seul écu de l'enceinte du pays.

Pour nous en convaincre encore mieux, suivons le trajet d'une valeur consommée pour l'utilité publique.

Le gouvernement exige d'un contribuable le paiement en argent d'une contribution quelconque. Pour satisfaire le percepteur, ce contribuable échange contre de la monnaie d'argent les produits dont il peut disposer, et remet cette monnaie aux préposés du fisc (1); d'autres agens en achètent des draps et des vivres pour la troupe : il n'y a point encore de valeur consommée, ni perdue; il y a une valeur livrée

(1) Qu'un capitaliste ou un propriétaire dont les revenus consistent dans l'intérêt d'un capital prêté, ou dans un fermage, dise : *Je ne vends point de produits pour payer mes contributions; je reçois mon revenu en argent;* on peut lui répondre que l'entrepreneur qui a fait valoir son capital ou sa terre, en a vendu pour lui les produits. L'effet est le même que si les personnes qui

gratuitement par le redevable, et des échanges opérés. La valeur fournie existe encore sous la forme de vivres et d'étoffes dans les magasins de l'armée. Mais enfin cette valeur se consomme; dès-lors cette portion de richesse, sortie des mains d'un contribuable, est anéantie, détruite.

Ce n'est point la somme d'argent qui est détruite : celle-ci a passé d'une main dans une autre, soit gratuitement, comme lorsqu'elle a passé du contribuable au percepteur; soit par voie d'échange, lorsqu'elle a passé de l'administrateur au fournisseur auquel on a acheté les vivres ou le drap; mais au travers de tous ces mouvemens, la valeur de l'argent s'est conservée; et, après avoir passé dans une troisième main, dans une quatrième, dans une dixième, elle existe encore sans aucune altération sensible : c'est la valeur du drap et des vivres qui n'existe plus; et ce résultat est précisément le même que si le contribuable, avec le même ar-

---

font valoir le capital ou la terre, en avaient payé le loyer en nature, c'est-à-dire, en leurs produits, et que le capitaliste ou le propriétaire eût contribué, soit en remettant au gouvernement une partie de ces produits en nature, soit en les vendant pour lui en remettre la valeur. *Voyez* liv. II, chap. 5, comment les revenus se distribuent dans la société.

gent, eût acheté des vivres et du drap, et les eût consommés lui-même. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est qu'il aurait joui de cette consommation, tandis que c'est l'état qui en a joui.

Il est facile d'appliquer le même raisonnement à tous les genres de consommations publiques. Quand l'argent du contribuable sert à acquitter le traitement d'un homme en place, ce fonctionnaire vend son temps, son talent et ses peines, qui sont consommés pour le service du public; et il consomme à son tour, à la place du contribuable, la valeur qu'il a reçue en échange de ses services, comme aurait pu le faire un commis, un salarié quelconque, employé pour soigner les intérêts privés du contribuable.

On a cru, dans presque tous les temps, que les valeurs payées par la société pour les services publics, lui revenaient sous d'autres formes, et l'on s'est imaginé le prouver lorsqu'on a dit : *Ce que le gouvernement ou ses agens reçoivent, ils le restituent en le dépensant.* C'est une erreur, et une erreur dont les suites ont été déplorables, en ce qu'elles ont entraîné d'énormes dilapidations commises sans remords. La valeur fournie par le contribuable est livrée gratuitement; le gouvernement s'en sert pour

acheter un travail, des objets de consommation, des produits, en un mot, qui ont une valeur équivalente, et qu'on lui livre. Un achat n'est pas une restitution (1).

De quelque manière qu'on présente cette opération, quelque compliquée qu'elle soit bien souvent dans l'exécution, elle se réduira toujours par l'analyse à ce qui vient d'être dit. Toujours un produit consommé est une valeur perdue, quel que soit le consommateur; et elle est perdue sans compensation par celui qui ne reçoit rien en retour; mais ici il faut regarder comme un retour l'avantage que le contribuable retire du service de l'homme public, ou de la consommation qui se fait pour l'utilité générale.

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière

---

(1) M. Robert Hamilton, dans son excellent écrit sur la *Dette nationale* d'Angleterre, fait sentir le ridicule de l'assertion que je combats, en la comparant à celle d'un voleur qui, après avoir dérobé la caisse d'un négociant, lui dirait : *Je vais employer tout cet argent à vous acheter des denrées de votre commerce. De quoi vous plaignez-vous? n'aurez-vous pas tout votre argent? et de plus, n'est-ce pas un encouragement pour votre industrie?* L'encouragement que donne le gouvernement en dépensant l'argent des contributions, est exactement le même que celui-là.

que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doive résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'état, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleures conditions possibles, cette compensation suffit pour balancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations

de l'état : consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, et qui n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'état, que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire : il n'est qu'administrateur de la fortune publique (1).

Que doit-on penser dès-lors de plusieurs auteurs qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de natures fort différentes ; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation

(1) Tout gouvernement qui se dit propriétaire de la fortune des particuliers, ou qui agit comme s'il l'était, est usurpateur ; or, l'usurpation est un fait et non pas un droit ; autrement un voleur assez adroit ou assez fort pour s'emparer du bien d'autrui, une fois qu'il serait devenu le plus faible et qu'on l'aurait saisi, serait néanmoins propriétaire légitime, et dispensé de la restitution.

des consommations; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée, et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non-seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées?

Si de tels principes ne se montraient que dans les livres, et n'étaient jamais mis en pratique, on pourrait s'en consoler, et les envoyer avec indifférence grossir l'immense amas des erreurs imprimées; mais combien ne doit-on pas gémir sur l'humanité, lorsqu'on les voit professées par des hommes éminens en dignités, en talens, en instruction; que dis-je? lorsqu'on les voit réduits en pratique par ceux qui sont armés du pouvoir, et qui peuvent prêter à l'erreur et au mauvais sens, la force des baïonnettes et celle du canon (1)?

Madame de Maintenon rapporte, dans une lettre au cardinal de Noailles, qu'un jour, exhortant le roi à faire des aumônes plus con-

---

(1) Il est aisé de s'apercevoir que ce passage, et plusieurs autres, ont été écrits sous un régime militaire qui s'était arrogé le droit d'épuiser toutes les ressources de la nation, et de lui parler seul pour lui prouver, sans être contredit, que c'était parfaitement bien fait.

sidérables, Louis XIV lui répondit : *Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup.* Mot précieux et terrible, qui montre comment la ruine peut être réduite en principes (1). Les mauvais principes sont plus fâcheux que la perversité même, parce qu'on les suit contre ses propres intérêts qu'on entend mal, parce qu'on les suit plus long-temps, sans remords et sans ménagement. Si Louis XIV avait cru ne satisfaire que sa vanité par son faste, et son ambition par ses conquêtes, il était honnête homme, il aurait pu se les reprocher enfin, et y mettre un

(1) Quelques bons esprits, tels que Fénelon, Vauban et d'autres, sentaient confusément que ce système conduisait à la ruine; mais ils ne pouvaient le prouver, faute de savoir en quoi consistait la production et la consommation des richesses. Vauban, dans sa *Dixme royale*, dit que « si la France est si misérable, ce n'est « ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, « ni à la stérilité des terres qu'il faut l'attribuer, puis- « que l'air y est excellent, les habitans laborieux, « adroits, pleins d'industrie et très nombreux, mais « aux guerres qui l'ont agitée depuis long-temps, et au « défaut d'économie *que nous n'entendons pas assez.* » Fénelon, dans plusieurs excellentes pages de son *Télémaque*, avait donné à entendre les mêmes vérités; mais elles pouvaient passer, et passèrent en effet pour des déclamations, parce que Fénelon n'était pas en état de les prouver rigoureusement.

terme, s'arrêter du moins pour son propre intérêt; mais il s'imaginait fermement qu'il se rendait, par ses profusions, utile à ses états, et par conséquent à lui-même, et il ne s'arrêta qu'au moment où il tomba dans la misère et l'humiliation (1).

---

(1) Quand Voltaire dit, en parlant des bâtimens fastueux de Louis XIV, que ces bâtimens n'ont point été à charge à l'état, et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. Voltaire ne voit que les sommes d'argent dans cette opération; et l'argent ne fesant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne considère que cette marchandise, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à peu près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer, au contraire, que les 900 millions de notre monnaie, dépensés par Louis XIV pour le seul château de Versailles, se composaient originairement de produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant; changés par eux en argent pour le paiement de leurs contributions; troqués ensuite contre des matériaux, des peintures, des dorures, et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxi-

Les saines idées d'économie politique étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le dix-huitième siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, homme si avide de la vérité, si capable de la sentir, si digne de la protéger, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font « circuler les espèces, et répandent dans les pro- « vinces, avec une distribution égale, les sub- « sides que les peuples fournissent au gouver- « nement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces, n'y retournent pas. Soit que les subsides soient

---

liaire propre à faciliter l'échange des produits des contribuables contre des matériaux, etc. ; et le résultat de cette prétendue circulation a été la destruction d'une valeur de 900 millions, en compensation de laquelle on a un palais à réparer sans cesse, et des jardins pour se promener.

Les terres mêmes, quoique moins fugitives que l'argent, se consomment, ou du moins leur valeur. J'ai entendu dire que la France, après la révolution, n'avait rien perdu par la vente de ses biens nationaux, parce qu'ils avaient passé tous entre les mains des Français; mais les capitaux payés à l'état pour le prix de cette acquisition, sont sortis des mains des acquéreurs : où sont-ils maintenant? Ils sont consommés, ils sont perdus.

payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et, sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur (1). Il fut heureux pour la Prusse que les actions de Frédéric II ne fussent pas conséquentes à ses principes. Il fit plus de bien à son pays par l'économie de son

---

(1) Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agens : 1° la valeur des subsides payés par les sujets ; 2° la valeur des approvisionnemens procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur, qui est leur paiement; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre; qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement, moins ce que le gouvernement a reproduit par les établissemens publics, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

administration, qu'il ne lui fit de mal par ses guerres.

Si les consommations faites par les nations, ou par leurs gouvernemens, qui les représentent bien ou mal (1), occasionnent une perte de valeurs et par conséquent de richesses, elles ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte pour la nation un avantage égal aux sacrifices qu'elles lui coûtent. Toute l'habileté de l'administration consiste donc à comparer perpétuellement et judicieusement l'étendue des sacrifices imposés, avec l'avantage qui doit en revenir à l'état; et tout sacrifice disproportionné avec cet avantage, je n'hésite pas à le dire, est une sottise ou un crime de l'administration.

Que serait-ce donc si les folles dépenses des mauvais gouvernemens ne se bornaient pas à dissiper la substance des peuples (2), et si plu-

---

(1) J'appelle *gouvernement* l'ensemble des pouvoirs qui régissent une nation, sous quelque forme que ce soit. C'est à tort, ce me semble, que quelques publicistes n'appliquent ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif. On gouverne en donnant des lois et en les fesant exécuter; et ce qu'on appelle pouvoir exécutif, administration, impose en tous pays beaucoup de règles obligatoires qu'on ne saurait distinguer des lois proprement dites.

(2) On a vu, liv. II, chap. 11, que la population se

sieurs de leurs consommations, loin de procurer un dédommagement équivalent, préparaient au contraire des infortunes sans nombre; si les entreprises les plus extravagantes et les plus coupables étaient la suite des exactions les plus criminelles, et si les nations payaient presque toujours de leur sang l'avantage de fournir de l'argent de leur bourse?

Il serait triste qu'on appelât déclamations des vérités que le bon sens n'est forcé de répéter que parce que la folie et la passion s'obstinent à les méconnaître.

Les consommations ordonnées par le gouvernement étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, au quart des consommations totales, et même au-delà (1),

---

proportionnant toujours à la production, si l'on empêche les produits annuels de se multiplier, on empêche les hommes de naître, et qu'on les massacre en gaspillant des capitaux, en étouffant l'industrie, en épuisant les sources de la production. Sous un mauvais gouvernement, cette cause fait périr beaucoup plus de monde que les guerres, quelque meurtrières qu'on les suppose.

(1) Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est probablement pas le cas de l'Angleterre, puisque son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus,

il en résulte que le système économique embrassé par le gouvernement exerce une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s'imagine augmenter

---

au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne n'est évalué, par Gentz, qu'à 200 millions sterling; par Gentz, si partial pour les finances et les ressources de l'Angleterre! Henri Beeke le porte à 218 millions, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels. Admettons que, par suite des derniers progrès industriels, il ait encore augmenté depuis, et qu'en 1813 la totalité des revenus dans la Grande-Bretagne se soit élevée à 224 millions sterling. Or, nous trouvons dans Colquhoun (*On the Wealth of the British empire*) que les dépenses du gouvernement, dans cette même année 1813, se sont élevées à 112 millions sterling. A ce compte, les dépenses publiques formaient en Angleterre, à cette époque, la moitié des dépenses totales de la nation. Et encore, les dépenses faites par les mains du gouvernement central, ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent ni les dépenses communales, ni la taxe des pauvres, ni la dixme forcée que l'on paie pour le clergé anglican, ni les contributions volontaires pour l'entretien des autres cultes, etc. Un gouvernement, même dans de grands états, pourrait être organisé de manière à ne pas consommer la centième partie des revenus généraux d'un pays; mais cela tiendrait à des perfectionnemens dans la politique-pratique, dont les nations les plus avancées sont encore bien loin.

ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera, et son désastre influera sur le sort d'un petit nombre d'individus. Dans un gouvernement, il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs millions de misérables, et qui ne soit capable de causer la décadence d'une nation. Si l'on doit désirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le désirer des gouvernemens! L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée; mais quand ces vertus se rencontrent dans les hommes qui président aux destinées de l'état, et qu'elles font la prospérité de tout un peuple, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie; il ne sent pas si vivement, si prochainement, l'inconvénient d'en

manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne, non-seulement par son propre intérêt, mais par les sentimens du cœur : son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers; un gouvernement économe épargne pour des citoyens qu'il connaît à peine, et les ressources qu'il ménage ne serviront peut-être qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le pouvoir héréditaire met à l'abri de ces inconvéniens. Les considérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée, pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés, ce sont ses ministres, ses généraux; enfin une expérience constante prouve que les gouvernemens les plus économes ne sont ni les monarchies, ni les gouvernemens démocratiques, mais plutôt les républiques aristocratiques.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui ont le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche; repoussa les

Sarrasins et dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur, et néanmoins il a mérité que Montesquieu fît de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre dans « les lois de Charlemagne à gouverner sa mai- « son. Il mit une règle admirable dans sa dé- « pense, et fit valoir ses domaines avec sagesse, « avec attention, avec économie. On voit dans « ses Capitulaires la source pure et sacrée d'où « il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : « il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses- « cours de ses domaines et les herbes inutiles « de ses jardins (1). »

Le prince Eugène de Savoie, qu'on aurait tort de ne considérer que comme un grand homme de guerre, et qui montra la plus haute capacité dans les administrations comme dans les négociations dont il fut chargé, conseillait à l'empereur Charles VI de suivre les avis des négocians dans l'administration de ses finances (2).

---

(1) *Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. 18.

(2) *Voyez* ses Mémoires, page 187. On les lui a contestés, comme on a contesté au cardinal de Richelieu son *Testament politique*. Si ces hommes n'avaient pas fait ces écrits, qui aurait pu les faire? Des hommes aussi capables qu'eux ; supposition encore plus invraisemblable.

Le grand-duc de Toscane Léopold a montré, vers la fin du dix-huitième siècle, ce que peut un prince, même dans un état borné, lorsqu'il introduit dans l'administration la sévère économie des particuliers. Il avait en peu d'années rendu la Toscane un des pays les plus florissans de l'Europe.

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, Suger, abbé de Saint-Denis, le cardinal d'Amboise, Sully, Colbert, Necker, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé, dans l'économie exacte d'un simple particulier, les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de Saint-Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources); d'Amboise prépara la conquête du Milanais par Louis XII; Sully, l'abaissement de la maison d'Autriche; Colbert, les succès brillans de Louis XIV; Necker a fourni les moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France ait faite dans le dix-huitième siècle (1).

---

(1) Necker subvint aux dépenses de la guerre d'Amérique sans mettre de nouveaux impôts; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit; mais qui ne voit que, du moment qu'il n'établit pas d'impôts pour payer

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernemens qui se sont laissé dominer par le besoin d'argent, obligés, comme les particuliers, de recourir, pour se tirer d'affaire, à des expédiens ruineux, honteux quelquefois; comme Charles le Chauve, qui ne maintenait personne dans les honneurs, et n'accordait de sûreté à personne que pour de l'argent; comme le roi d'Angleterre Charles II, qui vendit Dunkerque au roi de France, et qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, dont la destination était d'aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves (1); comme tous les gouvernemens enfin qui ont fait banqueroute, soit en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagemens.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les ressources de son beau royaume, créa et vendit des charges plus ridicules les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens de

---

les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une nouvelle charge pour le peuple, et que les intérêts en durent être payés sur des économies?

(1) Voyez l'*Histoire des Établissemens des Européens dans les Indes*, par Raynal, tome II, page 36.

bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc. Mais tous ces expédiens, aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instans les catastrophes qui assaillent infailliblement les gouvernemens prodigues. *Quand on ne veut pas écouter la raison*, a dit Franklin, *elle ne manque jamais de se faire sentir.*

Les bienfaits d'une administration économe réparent heureusement assez vite les maux causés par une mauvaise administration. Ce n'est pas d'abord une santé parfaite : c'est une convalescence où chaque jour voit se dissiper quelque douleur et renaître l'usage de quelque nouvelle faculté. La crainte avait amorti la moitié des faibles ressources qu'avait laissées à la nation une administration dissipatrice : la confiance (1) double celles que fait naître un gou-

(1) Le public emploie ces expressions : *la confiance se perd, la confiance renaît*, sans s'être bien rendu compte de ce qu'il entend par ce mot *confiance*. On ne veut pas seulement désigner par là la confiance dans le gouvernement ; car la très-grande majorité des citoyens ou des sujets ne se trouve pas dans le cas de rien confier au gouvernement de ce qui tient à leurs affaires personnelles : on ne veut pas dire non plus la confiance

vernement modéré. Il semble que chez les nations, plus encore que chez les individus organisés, il y a une force vitale, une tendance à la santé, qui ne demandent qu'à n'être pas comprimées pour prendre le plus brillant essor. En parcourant l'histoire, on est frappé de la rapidité de cet heureux effet; dans les vicissitudes que la France a éprouvées depuis la révolution, il s'est manifesté d'une manière bien sensible à

---

des particuliers les uns envers les autres; car les particuliers ne perdent pas et ne regagnent pas, en un instant, la confiance de leurs concitoyens. Lorsqu'on se sert de cette expression générale : *la confiance est détruite*, il paraît qu'il faut entendre par ces mots la confiance dans les événemens. Tantôt on craint des contributions, des spoliations arbitraires, des violences, et cette crainte empêche beaucoup de gens de mettre en évidence leurs personnes ou leurs moyens; les entreprises les plus favorables, les mieux concertées, deviennent hasardeuses; on n'ose en former de nouvelles; les anciennes cessent de donner les mêmes profits; les négocians restreignent leurs affaires; tout le monde réduit ses consommations, parce que tous les revenus deviennent moindres et plus précaires. On ne saurait avoir de confiance dans les événemens, quand le gouvernement est entreprenant, ambitieux, injuste; ou bien, faible, vacillant, sans principes. La confiance est semblable aux cristallisations, qui ne se forment que dans le calme.

tous les yeux observateurs. De nos jours, le successeur du roi de Prusse Frédéric le Grand, dissipa un trésor que ce prince avait amassé, et qu'on portait à 288 millions, et il laissa à son successeur 112 millions de dettes. Eh bien, huit années n'étaient pas écoulées, que Frédéric-Guillaume III, non-seulement avait acquitté les dettes de son père, mais avait formé un nouveau trésor; tant est puissante l'économie, même dans un pays borné par son étendue comme par ses ressources!

CHAPITRE VII.

Des principaux objets de la Dépense publique.

Nous avons vu, dans le dernier chapitre, que toutes les consommations publiques étant par elles-mêmes un sacrifice, un mal qui n'a d'autre compensation que l'avantage qui résulte pour le public de la satisfaction d'un besoin, une bonne administration ne dépense jamais pour dépenser, et s'assure que l'avantage qui doit naître pour le public d'un besoin satisfait, surpasse l'étendue du sacrifice que le public a dû faire pour cela.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux besoins du public dans une société civilisée; c'est l'unique moyen d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices qu'ils méritent qu'on fasse pour les obtenir (1).

---

(1) Je dois me borner ici à quelques aperçus, car un traité d'économie ne peut renfermer un traité d'administration; de même qu'en parlant des procédés des manufactures, je n'ai pu donner un traité des arts et métiers. Ces ouvrages restent à faire.

Les produits matériels qui sont consommés dans l'intérêt du public, sont les munitions de guerre et de bouche, nécessaires à l'entretien des armées; les provisions que réclament les hôpitaux, les prisons, et en général toutes les personnes à l'entretien desquelles l'état pourvoit directement. Les feux d'artifice tirés publiquement dans les solennités, sont des produits matériels consommés pour l'amusement du peuple. Mais de toutes les dépenses publiques, les plus considérables sont celles qu'entraînent les services rendus, ou censés rendus, par les hommes ou par les choses, et qui ont été caractérisés, dans le premier livre de cet ouvrage, sous le nom de *produits immatériels*.

Les services personnels sont ceux de tous les fonctionnaires publics civils, judiciaires, militaires, religieux. Le public, en payant une liste civile, des traitemens, des salaires, achète des services personnels qui sont consommés dans son intérêt, et pour satisfaire un des besoins de la société. Je dis que ces services sont consommés; car, après qu'ils ont été rendus, il est impossible de les consommer de nouveau. Le juge qui a assisté à l'audience d'hier, peut assister à une audience aujourd'hui; mais c'est une nouvelle vacation, qu'il faut payer sur nouveaux frais. Il faut considérer les talens d'un fonc-

tionnaire public comme un fonds dont il vend au public les produits pendant un espace de temps déterminé; le public consomme ces services pour son avantage, et le fonctionnaire consomme de son côté pour son entretien et celui de sa famille, les produits qu'il a reçus du public sous le nom de traitement.

Les biens communaux, les jardins publics, les grandes routes, et même les rivières et les mers, sont des fonds de terre productifs d'utilité ou d'agrément, dont le public consomme la rente. Lorsqu'il s'y trouve des valeurs capitales ajoutées, comme des édifices, des ponts, des ports, des chaussées, des digues, des canaux, alors le public consomme, outre le service ou la rente du fonds, le service ou l'intérêt d'un capital. De ces fonds, les uns sont un don gratuit de la nature, les autres sont le fruit d'accumulations que des gouvernemens sages ont réservées sur les contributions annuelles des nations.

Quelquefois le public possède des établissemens industriels productifs de produits matériels, comme en France la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle de tapisseries des Gobelins, les salines de la Lorraine et du Jura, etc. Lorsque ces établissemens rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui est fort rare, alors ils fournissent une partie des revenus de la société,

loin de devoir passer pour être une de ses charges.

§. Ier.

Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire.

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent, soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paie en conséquence. Il économise au contraire, quand il accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulièrement médiocres les frais de gouvernement, dans plusieurs cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale

dès avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais; or, toutes les dépenses du gouvernement de ces provinces ne montaient, par année, qu'à la somme de 64,700 liv. sterl. (1,552,800 francs). « Exemple mémorable, « dit Smith, qui montre avec combien peu de « frais trois millions d'hommes peuvent être, « non-seulement gouvernés, mais bien gou- « vernés (1). »

Les causes purement politiques, et la forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les éta-

---

(1) Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

Dans un compte rendu par M. Galatin, secrétaire de la trésorerie des États-Unis, des recettes et des dépenses en 1806, on voit que le total des dépenses ne s'élève pas à 12 millions de dollars, sur lesquels 8 millions sont pour acquitter les intérêts de la dette publique; restent donc 4 millions de dollars (un peu plus de 21 millions de notre monnaie) pour les frais de gouvernement de cette république à cette époque.

blissemens publics. Ainsi, dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement, c'est-à-dire, ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans les pays où il est débattu entre les représentans du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également, soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont coûteux ou à bon marché, non-seulement en proportion du prix qu'on les paie, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher, quoique fort peu payé; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'office auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Tels étaient, sous l'ancienne monarchie, les charges de grand-amiral, de grand-maître, de grand-échanson, de grand-veneur, et une foule d'autres, qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et dont plusieurs n'étaient que des moyens employés pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la même raison, lorsque l'on complique les ressorts de l'administration, on fait payer au peuple des services qui ne sont pas indispensables pour le maintien de l'ordre public : c'est une façon inutile donnée à un produit qui n'en vaut pas mieux pour cela, et qui communément en vaut moins (1). Sous un mauvais gouvernement qui ne peut soutenir ses empiétemens, ses injustices, ses exactions, qu'au moyen de nombreux satellites, d'un espionnage actif et de prisons multipliées; ces prisons, ces espions, ces soldats coûtent au peuple, qui certes n'en est pas plus heureux.

Par la raison contraire, un service public peut n'être pas cher, quoiqu'il soit généreusement payé. Si un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi, si les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire, les services que rend un homme recommandable par ses connaissances

---

(1) Je pourrais citer une ville de France, très-doucement, très-paternellement administrée avant 1789 pour mille écus, et qui, sous le gouvernement impérial, payait trente mille francs par an pour sa seule administration municipale, qui ne la protégeait pas du tout contre les volontés du prince.

et son jugement, sont un riche équivalent qu'il donne en échange du sien; les pertes dont il préserve l'état, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens mérite à très-bas prix, parce que le mérite [illegible] de plique à plus d'un emploi. Il ne faut [illegible] ap- donner lieu de se dégoûter d'une carri[illegible] pas lui sent qu'il ne reçoit pas une équitab[illegible] re où il pense de ses soins. En administrati[illegible] récom- table économie consiste à ne pas c[illegible], la véri- rouages, à ne pas multiplier les [illegible] les pas les donner à la faveur, et [illegible] places, à ne mesquinement.

on à les payer

Il en est de la probité co[illegible]me du talent. On n'a des gens intègres qu'e[illegible] les payant. Rien d'étonnant à cela : ils n'on[illegible] pas à leur disposition les comm[illegible] supplémens q[illegible]assure l'improbité.

Le pouvoir q[illegible] pagne ordi[illegible]nt l'exercice [illegible] fo[illegible] bliques, e[illegible] pèce de [illegible] qu[illegible] en des ca[illegible] le salaire [illegible] en[illegible] r attribu[illegible] que dans [illegible] les lois principal [illegible] e[illegible]ose étan[illegible]

à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantaisies et ce malheureux amour de la domination que tout homme porte dans son cœur. Cependant la latitude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, surtout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminens, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent dans les cas où les honneurs suffisent pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges; ce qui les ferait tomber entre les mains des gens riches exclusivement. Alors, indépendamment de l'inconvénient qui peut se rencontrer lorsque l'on confère à la richesse un pouvoir politique, on risquerait de perdre, par l'incapacité du fonctionnaire, plus qu'on n'épargnerait en économisant son traitement. Ce serait, dit Platon dans sa *République*, comme si, sur un navire, on fesait quelqu'un pilote pour son argent. Il est à craindre d'ailleurs qu'un homme, quelque riche qu'il soit, qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. L'expérience a malheureusement prouvé que

dans les pays où les fonctions de représentans de la nation sont gratuites, les intérêts généraux sont sacrifiés aux intérêts privilégiés. Une fortune considérable ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune, et fréquemment la devancent. Enfin, en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité l'amour du travail, nécessaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des richesses, celui que donne l'autorité? Quels comptes osera-t-on demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité? Ce n'est pas que dans quelques occasions, comme dans l'administration des hôpitaux et des prisons, on ne puisse, avec avantage et sans danger, employer les services gratuits des gens riches, pourvu qu'ils aient le jugement et l'activité, qualités sans lesquelles tout souffre et dépérit.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement, pressé par le besoin d'argent, vendait les places; cet expédient entraîne les inconvéniens des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émolumens de la place ne sont plus

que l'intérêt du capital payé par le titulaire, et il coûte à l'état comme si la fonction n'était pas gratuite, puisqu'il laisse l'état grevé d'une rente dont il a mangé le fonds.

On a souvent confié des fonctions civiles, telles que l'expédition des actes de naissance, de mariage et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. D'abord elle n'est pas gratuite si le prêtre reçoit un droit casuel sous une forme quelconque; n'y a-t-il pas ensuite quelque imprudence à l'autorité civile, à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne, et qui reçoivent quelquefois les ordres d'un prince étranger (1)?

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agens de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agens des particu-

---

(1) A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu, qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

liers, et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne conduite. Il est facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention; à un chef souvent bien plus sensible aux prévenances qui flattent sa vanité, qu'aux soins dont le public seul profite! Quant au prince et au peuple, qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presque impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agens dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à les tromper; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais mieux « exécutés, dit Smith, que lorsque la récom- « pense est une conséquence de l'exécution, et « se proportionne à la manière dont le service « a été exécuté. » Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès, et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionées aux différens magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire, et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à

la plupart des actes de l'administration, et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles; mais il aurait un grand avantage, en ce que les agens de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins. Cela établirait dans les services rendus au public, cette concurrence si favorable aux particuliers dans les services qu'ils réclament.

Non-seulement le temps et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non-seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute, sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer ce que, durant plus d'un siècle, il a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées par le public?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient, prennent de même aux principaux fonctionnaires de l'état un temps considérable. Quand le prince a consacré aux pratiques religieuses, aux cérémonies d'usage, et à ses plaisirs, le temps qu'ils réclament, il ne lui en reste pas beaucoup pour s'occuper de ses affaires; aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse Frédéric II, au contraire, en distribuant bien son temps et en le remplissant bien, avait

trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier ordre. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela; mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son temps.

§. II.

Des Dépenses relatives à l'armée.

Lorsque le commerce, les manufactures et les arts se sont répandus chez un peuple, et que les produits généraux se sont par conséquent multipliés, chaque citoyen ne peut, sans de graves inconvéniens, être arraché aux emplois productifs devenus nécessaires à l'existence de la société, pour être employé à la défense de l'état. Le cultivateur est forcé de travailler non-seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits, ou manufacturières et commerçantes, et lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut, en conséquence, qu'il cultive une plus grande étendue de terrain, qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à

une exploitation plus compliquée, et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes (1).

Le manufacturier, le commerçant, peuvent encore moins sacrifier un temps et des facultés dont toutes les portions, sauf les instans de relâche, sont nécessaires à la production qui soutient leur existence.

Les propriétaires des terres affermées pourraient encore, à la vérité, faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée; les propriétaires, dis-je, ont,

---

(1) Les Grecs, jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains, jusqu'au siége de Veïes, fesaient leurs expéditions militaires entre les semailles et les moissons. Les peuples chasseurs et pasteurs, comme les Tartares, les Arabes, n'ont presque point d'arts et point d'agriculture, ce qui leur permet de porter la guerre partout où ils trouvent des pâturages et du butin. De là les vastes conquêtes d'Attila, de Gengis-Kan, de Tamerlan, des Maures et des Turcs.

dans cet ordre de choses, toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice d'une partie de leurs revenus, que par celui de leur repos et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De là les contributions qui, dans presque tous les états modernes, ont mis le prince ou la république en état de salarier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les instrumens des passions et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre, devenue un métier, participe comme tous les autres arts aux progrès qui résultent de la division du travail : elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller, soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Aussi, en exceptant les cas où l'on a eu à lutter contre l'enthousiasme d'une nation tout entière, l'avantage est-il toujours demeuré aux troupes les mieux aguerries, à celles dont la guerre était devenue le métier. Les Turcs, malgré leur mépris pour les arts des chrétiens, sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre,

sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la révolution française, a perfectionné, dans les armées de la république, l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées, d'armes, de munitions de guerre et de bouche, d'attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, surtout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin les étonnans progrès de la tactique navale, ce nombre de vaisseaux de tous les rangs, pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à peu près la même consommation que pendant les hostilités, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y pla-

cer une portion considérable de leurs capitaux.

On peut ajouter à ces considérations que le système colonial des modernes, j'entends ce système qui tend à vouloir conserver le gouvernement d'une ville ou d'une province situées sous un autre climat, a rendu les états européens attaquables et vulnérables jusqu'aux extrémités de la terre; tellement qu'une guerre entre deux grandes puissances, a maintenant pour champ de bataille le globe entier (1).

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesans, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement dominée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des

(1) On a calculé en Angleterre que chacun des combattans que l'état entretient en Amérique, lui coûte le double de ce que coûterait le même soldat en Europe. La même proportion se retrouve dans toutes les dépenses d'une expédition lointaine.

lumières; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces militaires imposantes; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversemens dont l'histoire est pleine, et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares.

La guerre coûte plus que ses frais; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, Louis XIV, dominé par son ressentiment, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gazetiers, Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient environ 120 millions de ce temps-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour.

Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ses ravages, celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un état est industrieux, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ses établissemens agricoles, manufacturiers et commerciaux, elle ressemble à un feu qui gagne

des lieux pleins de matières combustibles; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif; plût à Dieu! c'est bien plutôt un travailleur destructif; non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Au reste, le progrès lent mais infaillible des lumières changera encore une fois les relations des peuples entre eux, et par conséquent les dépenses publiques qui ont rapport à la guerre. On finira par comprendre qu'il n'est point dans l'intérêt des nations de se battre; que tous les maux d'une guerre malheureuse retombent sur elles; et que les avantages qu'elles recueillent des succès, sont absolument nuls. Toute guerre, dans le système politique actuel, est suivie de tributs imposés aux vaincus par le vainqueur, et de tributs imposés aux vainqueurs par ceux qui les gouvernent; car qu'est-ce que l'intérêt des emprunts qu'ils ont faits, sinon des tributs? Peut-on citer dans les temps modernes une seule nation qui, à l'issue de la guerre la plus heureuse, ait eu moins de contributions à payer, qu'avant de l'avoir commencée?

Quant à la gloire qui suit des succès sans avantages réels, c'est un hochet qui coûte fort cher, et qui ne saurait long-temps amuser des hommes raisonnables. La satisfaction de dominer sur la terre ou sur les mers, ne paraîtra guère moins puérile, quand on sera plus généralement convaincu que cette domination ne s'exerce jamais qu'au profit de ceux qui gouvernent, et nullement au profit de leurs administrés. Le seul intérêt des administrés est de communiquer librement entre eux, et par conséquent d'être en paix. Toutes les nations sont amies par la nature des choses, et deux gouvernemens qui se font la guerre ne sont pas moins ennemis de leurs propres sujets que de leurs adversaires. Si de part et d'autre les sujets épousent des querelles de vanité et d'ambition qui leur sont également funestes, à quoi peut-on comparer leur stupidité? J'ai honte de le dire; à celle des brutes qui s'animent et se déchirent pour le plaisir de leurs maîtres.

Mais si déjà la raison publique a fait des progrès, elle en fera encore (1). Précisément parce

---

(1) Les personnes qui nient l'influence de la raison publique, ont lu l'histoire avec peu de fruit. La guerre est accompagnée de moins d'atrocités et de perfidies qu'autrefois; il s'en commet moins en Europe qu'en

que la guerre est devenue beaucoup plus dispendieuse qu'elle n'était autrefois, il est impossible aux gouvernemens de la faire désormais sans l'assentiment du public, positivement ou tacitement exprimé. Cet assentiment s'obtiendra de plus en plus difficilement à mesure que le gros des nations s'éclairera sur leurs véritables intérêts. Dès-lors l'état militaire des nations se réduira à ce qui sera nécessaire pour repousser une invasion. Or, ce qu'il faut pour cela, ce sont quelques corps de cavalerie et d'artillerie qui ne peuvent se former à la hâte, et qui demandent une instruction préalable; du reste, la force des états sera dans leurs milices nationales, et surtout dans de bonnes institutions : on ne surmonte jamais un peuple unanimement attaché à ses institutions, et il s'y attache d'autant plus qu'il aurait plus à perdre à changer de domination (1).

Asie et en Amérique; et parmi les peuples d'Europe, ceux qui en commettent le moins, sont les plus éclairés. De notre temps, certaines entreprises peu généreuses ont soulevé l'opinion à tel point qu'elles ont été plus funestes qu'utiles à leurs auteurs.

(1) Je ne parle ici que des seules garanties sur lesquelles on puisse compter dans un siècle de lumières. Je sais que, sans avoir de bonnes institutions, des peuples se sont défendus avec le plus grand courage. Les

§. III.

Des Dépenses relatives à l'enseignement public.

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances? est-il nécessaire qu'on enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt que l'on cultive? Deux questions dont la solution peut être demandée à l'économie politique.

Quelle que soit notre position dans la société, nous sommes perpétuellement en rapport avec les trois règnes de la nature. Nos alimens, nos habits, nos médicamens, l'objet de nos occupations et de nos plaisirs, tout ce qui nous environne enfin, est soumis à des lois; et mieux ces lois sont connues, plus sont grands les avantages qu'en retire la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile, jusqu'au ministre d'état, qui d'un trait de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture, aux haras, aux mines, au commerce, chaque individu remplira mieux

---

musulmans se dévouent pour le despotisme et pour l'Alcoran, comme si c'étaient de bonnes choses; mais il faut un dévouement susceptible de résister à la chute des préjugés politiques et religieux, qui ne durent jamais qu'un temps.

son emploi s'il connaît mieux la nature des choses, s'il est plus instruit.

De nouveaux progrès dans nos connaissances procurent, par la même raison, un accroissement de bonheur à la société. Un nouvel emploi du levier, ou de la force de l'eau, ou de celle du vent, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influer sur vingt arts différens. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant tout entier, s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie, donnera peut-être le moyen de connaître plus exactement et plus facilement les longitudes en mer, et cette facilité influera sur le commerce du globe. Une seule plante dont la botanique enrichira l'Europe, peut influer sur le sort de plusieurs millions de familles (1).

---

(1) L'introduction de la pomme de terre en Europe a déjà exercé une fort grande influence sur nos populations. Si, comme on l'espère, on parvient à y naturaliser le lin de la Nouvelle-Zélande, qui donne des filamens plus longs, plus fins et beaucoup plus abondans que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne à aussi bon marché que notre toile la plus grossière; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigens.

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir, et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quelconques cherche avidement à connaître tout ce qui a rapport à son art; l'apprentissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle, et en outre d'une foule de notions qu'on ne peut acquérir que dans les ateliers, et qui ne peuvent être récompensées que par un salaire.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talens n'étaient point récompensés selon leur valeur (1). Cependant les connaissances théoriques ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénèreraît promptement;

(1) Liv. II, chap. 7, §. 2.

les arts tomberaient, la barbarie reparaîtrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très-fortes, où non-seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc regardées comme une dépense bien entendue, en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des lumières au lieu de les favoriser, qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Long-temps avant la révolution française, on s'était aperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse, et de leur crédit sur l'autorité (1).

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un

---

(1) Ce qui a été appelé *université* par Bonaparte, n'a été qu'un moyen, dispendieux pour les parens et vexatoire pour les instituteurs, d'attribuer à l'autorité publique le privilége exclusif d'endoctriner la jeunesse.

candidat est-il appelé à faire des preuves; il ne convient pas de consulter des professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école, et mauvais tout ce qui n'en vient pas. Il faut constater le mérite du candidat, et non le lieu de ses études, ni le temps qu'il y a consacré; car exiger qu'une certaine instruction, celle qui est relative à la médecine, par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure; et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive. S'agit-il de juger le mérite d'un procédé quelconque, il faut de même se défier de l'esprit de corps.

Un encouragement qui n'a aucun danger et dont l'influence est bien puissante, est celui qu'on donne à la composition des bons ouvrages élémentaires (1). L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre, ne paient pas le travail, les connaissances et les talens qu'il suppose. C'est une duperie de servir le pu-

---

(1) Sous cette dénomination, je comprends les fondemens de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; des ouvrages où un chapelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quel-

blic par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit, n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. Le besoin qu'on a de bons livres élémentaires ne sera donc jamais complétement satisfait, qu'autant qu'on fera, pour les avoir, des sacrifices extraordinaires, capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail : l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites, parce qu'il ne s'en est point présenté de meilleures; d'ailleurs l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure; et avec le temps on a, dans chaque genre, ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes

---

ques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

productions : elles sont toujours rares ; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier, est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où les arts sont perfectionnés, et où la séparation des occupations est introduite jusque dans leurs moindres embranchemens, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très-simples et constamment répétées; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre jamais à eux; n'étant dans aucun cas appelés à faire usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non-seulement incapables de dire deux mots qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble. Les idées élevées tiennent à la vue de l'ensemble; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux : un ou-

vrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, ni pourquoi lui-même est plus intéressé à cette prospérité que l'homme riche; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées, et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société, réduit ses profits presqu'au niveau de ce qu'exige sa subsistance. A peine peut-il élever ses enfans, et leur apprendre un métier; comment leur donnerait-il ce degré d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social? Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

On atteint ce but par des écoles où l'on enseigne gratuitement à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manouvrier le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par

conséquent des avantages attachés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complétement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à une nation, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire, met, à peu de frais, le moindre citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfans.

Les gouvernemens seraient d'autant plus inexcusables de négliger l'instruction élémentaire et de laisser croupir, dans un état voisin de la barbarie, la majeure partie de nos nations soi-disant civilisées de l'Europe, qu'ils peuvent, au moyen d'un procédé maintenant éprouvé, celui de l'enseignement mutuel, répandre cette instruction parmi la presque totalité de la classe indigente (1).

---

(1) L'enseignement mutuel, d'abord mis en pratique

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées qui, moins favorisées que les autres par la nature des choses, et par la concurrence des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique lorsqu'elle veut servir les intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres; mais ils n'y sont pas aussi directement intéressés; le déclin qu'elles éprouvent ne les expose pas à une perte

---

par Lancastre et perfectionné par d'autres, est économique, 1° en ce qu'au lieu d'appliquer immédiatement à chaque élève le ministère du maître, qui est nécessairement dispendieux et insuffisant pour cette tâche, il emploie le léger excédant de savoir qu'un élève a sur un autre, au profit du moins instruit; 2° parce qu'il répand simultanément l'instruction dans toutes les petites sections dont l'école est composée. Il en résulte une plus grande masse d'instruction répandue, en moins de temps, avec les mêmes frais.

Dans les anciennes écoles, le maître ne peut surveiller qu'un petit nombre d'écoliers, et il est même difficile qu'aucun d'entre eux n'échappe à sa surveillance; on ne parvient à y fixer l'attention des élèves que par des menaces et des punitions qui dégradent leur âme; le talent qui leur attire le plus d'avantages, est celui de plaire à leur pédagogue; leurs efforts tendent moins à être véritablement sages, qu'à le paraître; de là des ha-

immédiate; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénuement, avant que les particuliers se fussent aperçus de la cause qui les y poussent.

Je ne prétends pas, au reste, blâmer les établissemens d'instruction qui, payés par le public, embrassent des parties d'enseignement autres que celles que j'ai désignées; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on

---

bitudes d'hypocrisie et de bassesse. Dans les écoles d'enseignement mutuel, il est impossible à l'élève paresseux et incapable, d'obtenir un avancement de faveur : comment s'y prendrait-il pour montrer aux autres ce qu'il ne sait pas lui-même? Il est de même impossible que le plus laborieux et le plus instruit, ne devienne pas le premier entre ses camarades. Les élèves s'y forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter que sur leur mérite pour parvenir. Ce sont, par leur constitution même, des écoles de morale pratique, autant que des connaissances les plus usuelles.

Des intérêts privés, des intérêts de caste, et un stupide attachement à la routine, feront alliance pendant quelque temps contre cette nouvelle méthode d'instruction, et elle finira par être généralement adoptée, parce qu'elle est dans l'intérêt général.

n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage est bon aussi. Il faut seulement éviter, lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité : un maître, une institution privée, ne recevront pas un salaire convenable dans un pays où l'on pourra trouver gratuitement des maîtres et un enseignement pareils, fussent-ils plus médiocres. Le mieux sera sacrifié au pire; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public, est l'étude de la morale. La morale est ou expérimentale ou dogmatique. La première consiste dans la connaissance de la nature des choses morales et de la manière dont s'enchaînent les faits qui dépendent de la volonté de l'homme : elle fait partie de l'étude de l'homme. La meilleure école pour l'apprendre, c'est le monde. La morale dogmatique, celle qui se compose de préceptes, n'influe presqu'en rien sur la conduite des hommes. Leur bonne conduite dans leurs relations privées et publiques, ne

saurait être le fruit que d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple (1).

Le seul et véritable encouragement à la vertu, est l'intérêt qu'ont tous les hommes de ne rechercher, de n'employer que ceux qui se conduisent bien. Les hommes les plus indépendans par leur position ont encore besoin, pour être heureux, de l'estime et de la considération qu'accordent les autres hommes; il faut donc qu'ils paraissent estimables à leurs yeux, et le moyen le plus simple pour paraître tel, c'est de l'être. Le gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, parce qu'il emploie beaucoup de monde; son influence est moins favorable que celle des particuliers, parce qu'il est moins intéressé qu'eux à n'employer que d'honnêtes gens; et quand, à cette tiédeur pour la bonne morale, se joint l'exemple qu'il donne

(1) J'en dirais volontiers autant de la logique. Qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. Jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses; et s'il en a de justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner. Quand on veut se former des idées justes de chaque chose, il faut l'examiner avec attention, chercher à n'y voir que ce qui s'y trouve et tout ce qui s'y trouve : c'est l'objet de chaque science, et non pas de la logique.

quelquefois de la dépravation, du mépris de la probité et de l'économie, le gouvernement avance rapidement la corruption d'une nation (1). Mais un peuple se régénère par des moyens contraires à ceux qui l'ont dépravé. La plupart des colonies ne sont pas composées, dans l'origine, des gens les plus estimables de chaque nation; cependant, au bout d'un temps assez court, lorsque l'esprit de retour n'y règne pas, et que chacun prévoit qu'il sera obligé d'y terminer ses jours, il est forcé de mettre du prix à l'estime de ses concitoyens; les mœurs y deviennent bonnes; et par le mot de *mœurs*, j'entends toujours l'ensemble des habitudes.

Telles sont les causes qui influent véritablement sur les mœurs. Il faut y joindre l'instruction, en général, qui nous éclaire sur nos vrais intérêts, et qui adoucit notre caractère moral. Quant aux exhortations et aux menaces de châtimens douteux et éloignés, l'expérience des siècles montre qu'elles y influent excessivement peu.

---

(1) Le mauvais exemple donné par un prince immoral ou stupide est très-funeste, parce que le prince est un personnage fort en évidence, parce que son autorité appuie ses exemples, et que ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc.

L'enseignement religieux, rigoureusement parlant, ne devrait être payé que par les différentes sociétés religieuses; car chacune de ces sociétés regarde comme des erreurs plusieurs des dogmes professés par toutes les autres, et trouve injustes les sacrifices qu'on lui impose pour propager ce qu'elle regarde comme des erreurs.

§. IV.

Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfesance.

Beaucoup de personnes sont d'avis que le malheur seul donne des droits au secours de la société. Il semblerait plutôt que pour réclamer ces secours comme un droit, il faudrait que les malheureux prouvassent que leurs infortunes sont une suite nécessaire de l'ordre social établi, et que cet ordre social lui-même ne leur offrait, en même temps, aucune ressource pour échapper à leurs maux. Si leurs maux ne résultent que de l'infirmité de notre nature, on ne voit pas aisément comment les institutions sociales seraient tenues de les réparer. On le voit encore moins, quand ces maux sont le fruit de leur imprudence et de leurs erreurs, et quand ces erreurs mêmes ont été préjudiciables à la société. Ainsi l'homme qui, par son incurie et sa paresse, est tombé dans la misère, après avoir

épuisé ses capitaux, est-il fondé à réclamer des secours, lorsque ses fautes mêmes privent de leurs ressources les hommes dont ses capitaux alimentaient l'industrie?

Cette question, au surplus, n'est pas de mon sujet. Je ne dois examiner ici que les intérêts du corps social et non les sentimens de compassion qui peuvent s'y joindre, et que je suis loin de condamner. Sous le rapport économique, le devoir du publiciste consiste à comparer les sacrifices que les établissemens de bienfesance coûtent à la société, avec les avantages que la société en retire.

On peut en général regarder les établissemens de bienfesance comme des espèces de caisses de prévoyance, où le contribuable apporte une légère portion de son revenu, pour acquérir le droit d'y avoir recours au besoin. L'homme riche ne suppose guère qu'il soit jamais dans la nécessité d'en faire usage. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme sont nos infirmités et nos besoins : notre fortune peut s'évanouir; nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et, si vous appelez l'expérience

au secours du raisonnement, n'avez-vous jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir?

Il serait doux de penser que la société peut soulager toutes les infortunes non méritées. Il n'est malheureusement pas permis de le croire. Il y a des maux qui se multiplient avec le soulagement qu'on leur apporte. Nous avons vu, en observant les phénomènes que présente la population, qu'elle tend toujours à s'accroître au-delà des moyens d'existence qui lui sont offerts; cet effet a lieu dans tous les états d'avancement de la société. Dès-lors, quelque considérables que soient les secours qu'on accorde à la classe indigente, une partie de cette classe doit toujours se trouver aux prises avec le besoin, surtout dans certains momens critiques. L'Angleterre a subi les fâcheuses conséquences de ses lois sur les pauvres; elle a vu le nombre des gens ayant besoin de secours, s'accroître à mesure qu'on augmentait les secours qu'on leur accordait (1).

---

(1) C'est bien injustement que les antagonistes de M. Malthus lui ont fait un crime de la remarque qu'il en a faite. Il n'était pas en son pouvoir de changer la nature des choses; c'est au contraire en la fesant bien connaître, qu'on rend praticables les seuls remèdes qu'elle comporte.

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfans, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettent de se multiplier un peu plus et de se contenter de salaires un peu plus bas qu'elle ne ferait sans cette circonstance. Cette classe en masse, recevant de moins forts salaires en conséquence des secours qu'on lui offre, ne gagne rien aux établissemens de bienfesance; ils coûtent quelque chose aux familles les moins malaisées et profitent seulement aux plus indigentes. Quant aux entrepreneurs d'industrie et peut-être aux consommateurs, s'ils obtiennent des produits à un peu meilleur compte, ils contribuent, d'un autre côté, à fournir les secours qui occasionnent cette légère économie qu'ils font sur les salaires. Il paraît qu'en Angleterre le contingent fourni par les entrepreneurs, et surtout par les fermiers, pour la taxe des pauvres, excède l'économie qu'ils trouvent dans le prix des salaires.

Les secours qui paraissent le mieux placés, sont ceux qui ne peuvent pas multiplier le nombre des personnes secourues, et surtout ceux que la société donne aux hommes qui se sont dévoués pour sa défense. Quelque abondans que fussent les secours donnés aux sourds-muets et aux aveugles-nés, on ne peut supposer qu'ils se

multiplient à cause des secours. Ils se trouvent sans doute plus nombreux en raison des soins qu'on leur donne et parce qu'il s'en conserve davantage; mais leur nombre est nécessairement borné, et ils n'ont pas à se reprocher leurs malheurs. Les travaux dont on peut les rendre capables dans les établissemens communs, font que, dans ces établissemens, ils sont moins à charge à la société que s'ils se trouvaient répandus dans ses rangs.

Les secours accordés aux frais du public aux militaires invalides, n'augmentent pas non plus le nombre des secourus; et d'ailleurs ces secours ne sont autre chose qu'une dette qu'on acquitte. Mais on peut examiner si, au lieu de ces fastueux hôpitaux élevés par la vanité plus encore que par la reconnaissance, il n'y aurait pas des moyens de répandre, sans plus de frais, des consolations plus efficaces (1).

En admettant même que dans la rigueur du droit, la société, comme corps politique, ne soit

(1) L'abbé de Saint-Pierre, qui n'était demeuré étranger à aucune vue de bien public, avait calculé que l'entretien de chaque vétéran dans le lourd et triste hôpital des Invalides à Paris, coûtait à l'état trois fois ce qu'il en aurait coûté pour l'entretenir dans son village. *Voyez* ses *Annales politiques*, année 1671.

pas tenue de donner des secours aux infortunés qui le sont devenus par leur propre faute ou par les infirmités auxquelles la nature seule les a condamnés, l'humanité ne saurait perdre ses droits; le seul spectacle de la souffrance est une douleur dont une nation civilisée cherche toujours à s'affranchir; sa sûreté veut même qu'elle se mette à l'abri du danger auquel certaines maladies l'exposent, telles que l'aliénation mentale, les maladies contagieuses, etc. Aussi, indépendamment des secours nombreux donnés en tout pays par la bienfesance des particuliers, une sorte de bienfesance publique, et peut-être d'orgueil national, impose la loi de secourir certaines infortunes. Il faut craindre seulement que les hommes s'exposent d'autant plus aisément à être secourus que les secours sont plus à leur portée. En dépouillant leurs imprudences d'une partie des maux qui en sont la suite, on diminue en eux cette terreur salutaire qui contribue tant à les en préserver. Nous nous blesserions bien plus fréquemment, sans la douleur qui suit chaque blessure. Un judicieux publiciste, M. Charles Comte, a fait observer que de trop nombreux établissemens ouverts en Angleterre aux femmes en couche, aux filles repentantes, étant propres à diminuer les inconvéniens qui accompagnent les

désordres des femmes, font naître plus de maux qu'ils n'en soulagent (1).

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les maisons où l'on offre du travail aux indigens qui en demandent volontairement, et celles où l'on enferme les vagabonds qui ne peuvent justifier d'aucun moyen d'existence. Ces maisons, qui ne sont pas de nature à multiplier le nombre des infortunés, offrent des soulagemens précieux dans une société nombreuse, où, au milieu d'une multitude d'occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers; souvent, avec la meilleure conduite, un homme laborieux peut tomber au dernier degré du besoin. Il trouve dans une maison de travail, les moyens de ga-

(1) « Ces institutions, dit M. Comte, rendent incer-
« taines les peines répressives sans presque rien leur
« enlever de leur réalité. Elles agissent de la même ma-
« nière que les loteries : elles donnent des espérances
« à tous ceux qui veulent courir quelque risque ; mais
« pour un individu qu'elles favorisent, elles causent la
« ruine d'une multitude. » *Traité de Législation*, liv. II, chap. 11.

gner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelque autre travail analogue.

Nous avons vu, au §. Ier de ce chapitre, que l'administration des établissemens de bienfesance peut avec avantage être confiée à des personnes qui ont du loisir et de l'aisance, et qui consentent à en remplir gratuitement les fonctions. Il est à craindre seulement que ces fonctions ne soient remplies avec négligence; abus dont on se garantirait peut-être en attachant quelques récompenses honorifiques à des devoirs consciencieusement remplis. On peut aussi établir entre plusieurs administrations du même genre une sorte d'émulation. Pourquoi tous les hospices de Paris sont-ils sous la surveillance d'un seul conseil? A Londres, il y a autant d'administrations que d'hospices; aussi sont-ils gouvernés avec plus de diligence et d'économie. Il s'établit entre les différens hospices une louable émulation; et voilà un exemple de plus, qui prouve la possibilité et l'avantage qu'on trouve à établir la concurrence dans les services publics.

§. V.

Des Dépenses relatives aux Édifices et Constructions qui appartiennent au public.

Mon intention n'est point ici de passer en revue toutes les constructions qui sont à l'usage du public, mais de donner les méthodes qui peuvent conduire à la juste appréciation de ce qu'elles coûtent. Quant à l'appréciation de l'avantage qu'elles rapportent, il est souvent presque impossible de la faire, même par approximation. Comment évaluer le service, c'est-à-dire l'agrément que les habitans d'une ville retirent d'une promenade publique? C'est un avantage incontestable que celui de pouvoir trouver à portée des habitations resserrées des villes, un lieu où l'on puisse respirer plus librement, prendre quelque exercice, jouir de l'ombrage et de la verdure des arbres, laisser sans inquiétude la jeunesse s'ébattre dans ses nombreux instans de loisir; mais un semblable avantage échappe à toute évaluation.

Quant au sacrifice au prix duquel on l'achète, il peut être connu ou du moins évalué.

La dépense annuelle de toute espèce de construction publique se compose :

1° De la perte que fait le public du loyer du terrain où elle est assise;

2° De l'intérêt du capital qui a servi à l'établir;

3° Des frais annuels de l'entretien.

Lorsque le terrain sur lequel est placé un établissement public ne serait pas susceptible d'être vendu, ni loué, le public ne perd point la rente de la terre, puisque la terre n'en serait pas plus louée si la construction n'y était pas. Un pont, par exemple, ne coûte que l'intérêt du capital qui a été consacré à le construire, et les réparations annuelles auxquelles il donne lieu. Si l'on ne fait aucuns frais d'entretien, on consomme à la fois le service de ce capital représenté par l'intérêt de la somme, et peu à peu, le capital lui-même, puisque lorsque l'édifice sera hors d'usage, non-seulement le service ou le loyer de ce capital sera perdu, mais ce capital lui-même le sera.

Je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté, de premier établissement, cent mille francs; si l'intérêt que cette somme eût rapporté est de cinq pour cent, la digue coûte annuellement cinq mille francs; et si elle oblige à trois mille francs d'entretien, elle coûte annuellement huit mille francs.

On peut appliquer ce calcul aux routes, aux

canaux. Une route trop large fait perdre chaque année la rente de la terre superflue qu'on y a consacrée, et des frais d'entretien plus forts que ceux qui seraient nécessaires. Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large, compris les bas côtés; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excèderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non-seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées, à l'exemple de ces seigneurs italiens qui habitent des palais qu'on ne balaie point.

Quoi qu'il en soit, il y a le long des routes dont je parle 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque lieue commune 50 arpens. Maintenant, qu'on mette ensemble le fermage de ces arpens, l'intérêt des frais de confection, et les frais annuels d'entre-

tien de la largeur inutile (qui coûte, quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur, qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges, pour arriver à des villes dont les rues sont quatre fois trop étroites (1).

Les routes et les canaux sont des établissemens publics très-dispendieux, même dans les pays où ils sont établis judicieusement et avec économie. Néanmoins il est probable que le service qu'en tire la société excède, dans la plupart des cas, de beaucoup la dépense annuelle qu'ils lui causent. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à ce que j'ai dit de la production de valeur due uniquement à l'industrie commerciale, au transport opéré d'un lieu dans un autre (2), et du principe que tout ce qui est épargné sur les frais de production est un profit pour le consommateur (3). A ce compte, si l'on évalue le transport que coûteraient toutes les

(1) Sur cette largeur perdue dans plusieurs routes de France, le voyageur à pied ne trouve nulle part un trottoir ferré, praticable en tout temps, point de bancs de pierre pour se reposer, point d'abris pour laisser passer un orage, point de fontaines pour se désaltérer : avantages qu'on pourrait se procurer à peu de frais.

(2) Liv. I, chap. 9.

(3) Liv. II, chap. 2.

marchandises et toutes les denrées qui passent annuellement sur cette route, en supposant qu'elle ne fût pas faite, et si l'on compare l'énorme dépense de tous ces transports avec ce qu'ils coûtent dans l'état actuel, la différence donnera le montant du gain que font les consommateurs de ces denrées et marchandises; gain réel et complet pour la nation (1).

Les canaux procurent un gain encore plus considérable, parce qu'il en résulte une économie encore plus forte (2).

---

(1) C'est à tort qu'on dirait que si la route n'existait pas, les frais de transport ne seraient pas si énormes qu'on le prétend ici, parce que la plupart de ces transports n'auraient pas lieu, et qu'on se passerait de la chose transportée. Ce n'est pas être riche que de se passer des choses parce qu'on n'en peut pas faire la dépense. Chaque consommateur est infiniment pauvre relativement à un produit qui revient trop cher pour pouvoir être consommé; et sa richesse croît, par rapport à ce produit, à mesure que la valeur du produit diminue.

(2) A défaut de canaux, il est probable qu'avec le temps on établira des chemins de fer pour communiquer d'une ville à l'autre. Quelque dispendieux qu'en fût le premier établissement, il est probable que l'économie qui en résulterait dans le transport paierait au-delà de l'intérêt des premières avances. Les chemins de fer, indépendamment de la facilité qu'ils offrent au roulage, ont l'avantage de ne point cahoter les voyageurs et les

Quant aux édifices publics sans utilité, comme les palais fastueux, les arcs de triomphe, les colonnes monumentales, c'est le luxe des nations : il n'est pas plus aisé de le justifier que le luxe des particuliers. La satisfaction creuse qu'en retire la vanité d'un peuple ou d'un prince, ne balance pas les frais, et trop souvent les larmes qu'elle coûte. Les actions utiles et vertueuses n'ont pas besoin de tant d'éclat. Sont-ce des succès militaires qu'on veut célébrer ? Quel monument élèvera-t-on qui dure autant que l'histoire ? Les trophées qu'un vainqueur s'érige à lui-même, sont des insultes aux nations vaincues, qui peuvent presque toujours y répondre par des insultes semblables. Les peuples ont besoin de se donner des gages de paix, et non de guerre.

---

marchandises. Ces vastes entreprises se font dans les pays où de grands capitaux permettent de se livrer à des avances considérables, et où l'administration inspire assez de confiance pour que les entrepreneurs ne redoutent pas d'en perdre le fruit. Les progrès qui auront lieu dans l'art de traiter le fer, en diminuant les frais de production de ce métal, favoriseront l'établissement de chemins de fer et de beaucoup d'autres entreprises.

CHAPITRE VIII.

Par qui sont payées les Consommations publiques.

Il est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur leurs ennemis; et les dépouilles même des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre, où il y a tant d'établissemens fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent sont nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine et augmentés par

des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grâce qu'à sa bonne fortune, ou tout au plus à quelques instans d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains se fesait immédiatement aux dépens des peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consommaient.

Chez la plupart des nations modernes, le public est propriétaire, soit la nation tout entière, soit les villes, bourgs et villages en particulier, de domaines que l'autorité publique loue ou administre au nom de la communauté. En France, les terres labourables et les usines appartenant au public, sont en général louées à des particuliers; les forêts nationales sont administrées par les agens du gouvernement. Les produits annuels de tous ces biens fournissent à une partie importante des consommations publiques.

Mais la majeure partie de ces consommations est payée avec le produit des contributions fournies par les citoyens ou sujets. Ils contribuent tantôt comme membres de tout l'état, et leur contribution se verse dans le trésor public, où se puisent les dépenses qui regardent l'état tout entier; tantôt comme membres d'une province ou d'une commune, et leur contribution se verse dans la caisse provinciale ou commu-

nale, où se puisent les dépenses qui ne regardent que la province ou la commune.

Si l'équité commande que les consommations soient payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport, sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques, proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société tout entière jouit des bienfaits de l'administration centrale, ou, si l'on veut, du gouvernement; elle jouit de même tout entière de la protection des forces militaires; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces même qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses des places fortes, des ports militaires, des agens extérieurs de l'état, sont de nature à être supportées par la société tout entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur, ne travaille-t-il pas pour la sûreté de la France tout entière?

Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. Smith veut que la justice civile soit payée par les plaideurs. Cette idée deviendrait plus praticable encore, si tous les jugemens étaient rendus, non par des tribunaux nommés d'office, mais par des arbitres choisis par les parties, entre un certain nombre d'hommes désignés à la confiance publique. Si ces arbitres, qui feraient toujours l'office d'un jury d'équité, étaient payés proportionnellement à la somme disputée, et sans égard à la durée de l'instruction, ils seraient intéressés à simplifier, à abréger les procès, pour épargner leur temps et leurs peines, et à juger équitablement pour avoir de l'occupation.

Une province, une commune, paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale et les établissemens d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfesance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier retire bien quelque avantage de l'administration d'une de ses provinces; un étranger à une ville est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothèques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hô-

pitaux ; mais on ne peut nier que ce ne soient pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très-grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, surtout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux frais de qui elles ont lieu, et pour leur avantage, il se perd moins d'argent ; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure le plus souvent que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses, ne réside pas sur les lieux et n'est pas choisie par les habitans.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux et à moins de frais de toutes les choses d'utilité ou d'agrément publics, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet, y sont fidèlement appliqués.

CHAPITRE IX.

De l'Impôt et de ses effets en général.

L'IMPÔT est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, c'est une charge *imposée* aux particuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un *impôt*.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'examiner à qui appartient le droit de voter l'impôt. Pour l'économie politique, l'impôt est une chose de fait, et non de droit (1). Elle en

(1) Qu'importe, par exemple, que l'impôt soit voté par le peuple ou par ses représentans, s'il y a dans l'état un pouvoir dont les opérations l'ont rendu tellement nécessaire, que le peuple ne puisse faire autrement que de le voter? Delolme, dans son livre sur la Constitution

étudie la nature; elle cherche à découvrir d'où viennent les valeurs dont il se compose, et quels sont ses effets, relativement aux intérêts des particuliers et des nations. Voilà tout.

L'impôt ne consiste pas dans la substance matérielle fournie par le contribuable et reçue par le collecteur, mais dans la valeur de cette substance. Qu'on le lève en argent, en denrées, ou en services personnels, ce sont là des circonstances accidentelles et d'un intérêt secondaire; car on peut changer, par des achats et par des ventes, des denrées en argent ou de l'argent en denrées; l'essentiel est la somme de richesses que l'impôt ravit au contribuable, ou, si l'on veut, la *valeur* de ce qu'on lui demande. Telle est la mesure du sacrifice qu'on exige de lui (1).

---

d'Angleterre, dit que c'est en vain que le roi voudrait faire la guerre, si le peuple ne veut pas voter l'impôt pour la soutenir. Ne peut-on pas dire, à plus juste titre, que c'est en vain que le peuple voudrait refuser l'impôt, si le roi l'a mis dans l'indispensable nécessité de le payer? La vraie sauvegarde de la liberté anglaise est dans la liberté de la presse, qui est elle-même plutôt fondée sur les habitudes et l'opinion de la nation, que sur la protection des lois : un peuple est libre, parce qu'il veut l'être; et le plus grand obstacle à la liberté publique, c'est de n'en pas sentir le besoin.

(1) Le traducteur anglais de cet ouvrage observe à ce

Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement ou par ses agens, elle est perdue pour tout le monde, et ne se reverse point dans la société. C'est ce qui a été prouvé, je pense, lorsqu'il a été question des effets généraux des consommations publiques. C'est là qu'on a vu que l'argent des contributions a beau être reversé dans la société, la valeur de ces contributions n'y est pas reversée, parce qu'elle n'est pas rendue gratuitement à la société, et que les agens du gouvernement ne lui restituent pas l'argent des contributions sans recevoir d'elle une valeur égale en échange.

Par les mêmes raisons qui nous ont démontré que la consommation improductive n'est en rien favorable à la reproduction, la levée des

---

sujet que l'essentiel est l'objet même que réclame le service de l'état; un vaisseau de guerre, par exemple, et non la valeur du vaisseau. Cela n'est pas douteux, de même qu'on est fondé à dire que la richesse se compose des objets mêmes qui satisfont à nos besoins, et non de leur valeur, qualité métaphysique incapable par elle-même de satisfaire aucun besoin. Mais quand il s'agit d'apprécier la quotité de l'impôt, il faut bien le mesurer par la valeur des choses dont il réclame le sacrifice, comme, quand il s'agit d'évaluer la richesse, il faut connaître la valeur des choses dont elle se compose.

impositions ne saurait lui être favorable. Elle ravit au producteur un produit dont il aurait retiré une jouissance, s'il l'eût consommé improductivement; ou un profit, s'il l'eût consacré à un emploi utile. Dans les deux cas, lever un impôt, c'est faire un tort à la société, tort qui n'est balancé par aucun avantage toutes les fois qu'on ne lui rend aucun service en échange.

Il est très-vrai que la jouissance ravie au contribuable, est remplacée par celle des familles qui font leur profit de l'impôt; mais, outre que c'est une injustice que de ravir au producteur le fruit de sa production, lorsqu'on ne lui donne rien en retour, c'est une distribution de la richesse produite beaucoup moins favorable à sa multiplication, que lorsque le producteur lui-même peut l'appliquer à ses propres consommations. On est plus excité à développer ses forces et ses moyens lorsqu'on doit en recueillir le fruit, que lorsqu'on travaille pour autrui.

Les valeurs levées sur les contribuables sont, en général, dépensées d'une manière improductive, et beaucoup de personnes pensent que cette consommation est très-favorable à la production et aux producteurs, parce qu'elle détruit des produits et ne les remplace pas. M. Malthus pense que les producteurs ont un tel penchant pour

épargner et pour accroître leurs capitaux, qu'ils produiraient trop si on les laissait faire et ne trouveraient pas assez de débouchés pour leurs produits (1). M. Malthus ne voit d'encouragement pour les producteurs que dans les consommations improductives, et par conséquent dans les consommations de la nature de celles qui suivent la levée de l'impôt. Il méconnaît une vérité établie dans cet ouvrage-ci, d'où il résulte que les épargnes ajoutées aux capitaux productifs, sont consommées aussi bien que les produits qui servent à nos jouissances, et procurent, à somme égale, un encouragement tout pareil aux producteurs (2).

Les dépenses improductives du gouvernement, bien loin d'être favorables à la production, lui sont prodigieusement préjudiciables. Les impôts sont une addition aux frais de production; ils ont un effet opposé aux progrès de l'industrie, qui, lui permettant de produire à moins de frais, favorisent à la fois la production et la consommation. L'impôt, en élevant le prix des produits, réduit la consommation qu'on peut

---

(1) *Principles of political Economy*, chap. 7.

(2) Les principes établis dans cet ouvrage-ci étaient publiés long-temps avant l'ouvrage de M. Malthus, qui est de 1820.

en faire, et par conséquent la demande des consommateurs.

On a dit que la demande est la même, soit qu'elle ait pour organes les contribuables ou les agens du gouvernement; que lorsqu'on diminue de cent millions les revenus des premiers, on augmente de la même somme les revenus des seconds, et que rien n'est changé par conséquent à la somme des consommations. Mais en accordant que la somme des revenus ne soit pas altérée par l'impôt, la cherté des produits est augmentée; car les frais de production le sont. Or, la même somme de revenus ne peut plus acheter la même quantité de produits. Les consommateurs, quelle que soit la source de leur revenu, n'en ont plus autant du moment que les produits sont plus chers.

Dira-t-on que la nécessité de payer l'impôt oblige la classe industrieuse à un redoublement d'efforts, d'où résulte un accroissement de production? Mais, en premier lieu, les efforts ne suffisent pas pour produire; il faut encore des capitaux, et l'impôt est ce qui rend difficile l'épargne dont se forment les capitaux. En second lieu, ce que l'on produit pour satisfaire le collecteur n'augmente pas la richesse nationale, puisque le produit des impôts se dépense improductivement.

Le seul point de vue sous lequel l'impôt peut

sembler favorable à la production, est celui-ci : en augmentant les frais de production d'un côté, il oblige les producteurs à s'ingénier pour les diminuer d'un autre côté par des procédés plus efficaces et plus expéditifs. On attribue aux lourds impôts de l'Angleterre les procédés utiles dont elle a enrichi les arts. Mais qu'est-ce que l'Angleterre y a gagné, si elle ne paie pas moins cher les objets de sa consommation (1)?

On voit que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il est toujours un mal quant à sa levée. Prétendre qu'il multiplie les produits d'une nation, par cela seul qu'il prélève une partie de ces produits; qu'il l'enrichit, parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bonnement soutenir une absurdité; et en faire la remarque serait une niaiserie, si la plupart des gouvernemens n'agissaient pas conformément à ce prétendu principe, si des ouvrages estimables par les intentions et les connaissances de leurs auteurs, ne cherchaient pas à le prouver (2).

---

(1) Il est très-vrai que s'il survenait des réformes importantes dans la représentation nationale, les progrès industriels resteraient à l'Angleterre, et elle serait soulagée successivement des abus qui les rendent nuls pour la nation.

(2) C'est un système pareil à celui qui soutient que

Que si, de ce que les pays les plus chargés d'impôts, comme l'Angleterre, sont en même temps les plus riches, on concluait qu'ils sont riches parce qu'ils paient plus d'impôts, on raisonnerait mal, on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas riche parce qu'on paie, mais on paie parce qu'on est riche. Ce serait pour un homme un plaisant moyen de s'enrichir que de dépenser beaucoup par la raison que tel autre particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

---

le luxe et les consommations sont favorables à la production. Il est cependant d'un degré plus mauvais, en ce que le système favorable à la consommation procure au moins quelques jouissances à ceux qui sont chargés du doux emploi de consommer; au lieu que faire payer des contributions pour obliger le peuple de produire davantage, c'est augmenter les labeurs de la nation pour lui procurer des maux plutôt que des jouissances; car, si l'extension des impôts permet de soudoyer une administration plus nombreuse, plus compliquée, et dont le faste insulte aux administrés; si elle permet de lever et d'entretenir plus de gens de guerre, qui enlèvent aux familles leurs plus précieux soutiens et les objets de leurs affections, ce sont effectivement là des maux affreux, qu'on paie aussi chèrement que si c'étaient des jouissances.

L'effet se distingue facilement de la cause, quand celle-ci précède l'effet; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

Les raisonnemens employés pour justifier les gros impôts sont des paradoxes modernes dont les agens du fisc se sont accommodés volontiers, mais qu'un certain bon sens naturel et les meilleurs princes ont toujours repoussés. Ceux-ci ont toujours cherché à réduire les dépenses de l'état. Les princes faibles ou pervers les ont dans tous les temps augmentées. Ils s'entourent de préférence de conseillers intéressés à leur prodigalité. Indépendamment de ceux qui représentent la magnificence comme favorable au bien public, il en est qui, sans prétendre que la dissipation des deniers publics soit précisément un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés, et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit Sully « dans ses Mémoires (1), il est une espèce de « flatteurs donneurs d'avis, qui cherchent à « faire leur cour au prince, en lui fournissant « sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre « de l'argent; gens autrefois en place pour la

(1) Liv. XX.

« plupart, à qui il ne reste de la situation bril-
« lante où ils se sont vus, que la malheureuse
« science de sucer le sang des peuples, dans
« laquelle ils cherchent à instruire le roi pour
« leur intérêt. »

D'autres apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince, sans charger les sujets. Mais, à moins qu'un plan de finance ne soit un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais d'un coup de baguette quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs, quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Si l'impôt est une portion des propriétés particulières (1), levée pour le service du public;

(1) Il ne m'a pas semblé nécessaire de combattre l'opinion que beaucoup de princes, qui ne sont pas de notre siècle, se sont formée des propriétés des peuples. Louis XIV écrivait en propres termes à son fils, *pour son instruc-*

si l'impôt est une valeur qui ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie ; si l'impôt n'est point un moyen de reproduction, nous pourrons conclure que les meilleurs impôts, ou plutôt les moins mauvais, sont :

1° Les plus modérés quant à leur quotité ;

2° Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public ;

3° Ceux dont le fardeau se répartit équitablement ;

4° Ceux qui nuisent le moins à la reproduction ;

5° Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire, aux habitudes utiles à la société.

Quelque évidente que paraisse l'utilité de ces règles, j'ajouterai à chacune quelque développement.

1° *Les plus modérés quant à leur quotité.*

En effet, l'impôt, ravissant au contribuable un produit qui est ou un moyen de jouissance

---

tion : « Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturel-
« lement la disposition pleine et libre de tous les biens
« qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que
« par les séculiers, pour en user en tout temps comme
« de sages économes et suivant le besoin général de leur
« état. » *Œuvres de Louis XIV, Mémoires historiques,* année 1666.

ou un moyen de reproduction, lui ravit d'autant moins de jouissances ou de profits qu'il est moins considérable.

Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes.

C'est pour cela qu'un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne; d'où est né cet adage dans l'administration des finances, que *deux et deux ne font pas quatre* (1). Un impôt exagéré détruit la base

(1) En France, avant 1789, la consommation du sel

sur laquelle il porte; il la détruit, soit qu'il soit assis sur des objets de nécessité, ou bien sur des objets de luxe : avec cette seule différence, que sur ces derniers il supprime, avec une portion de la matière imposable, la jouissance qui pouvait résulter de sa consommation; et qu'assis sur des objets indispensables, il supprime le contribuable en même temps que la consommation.

Par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmente les recettes du fisc et fait voir aux

---

était évaluée par année à neuf livres de poids par personne dans les pays de gabelles, et à dix-huit livres par personne dans les pays où le commerce du sel était libre. (De Monthion, *Influence des divers impôts*, pag. 141.) L'impôt empêchait donc la production de la moitié de cette denrée, et réduisait de moitié les jouissances que pouvait donner ce produit, indépendamment des autres maux que causait la gabelle, comme de nuire à l'aménagement des bestiaux et aux salaisons; d'armer une partie de la nation contre l'autre, les commis contre les contribuables; et de peupler les galères de gens qui, par leur industrie et leur courage, pouvaient contribuer à la richesse de l'État.

En 1804, le gouvernement anglais augmenta de 20 pour cent les droits sur le sucre. On aurait pu croire que ce droit, qui produisait au fisc, année commune, 2,778,000 liv. st., augmenté d'un cinquième, devait rapporter 3,330,000 liv. st. Il rapporta 2,537,000 liv. st.,

gouvernemens ce qu'ils gagnent à être modérés.

Lorsque Turgot, en 1775, réduisit à moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée qui se débitait à Paris, le montant total de ces droits resta le même. Il fallut donc que la consommation de cette denrée eût doublé; les pêcheurs et ceux qui font le commerce de la marée doublèrent donc leurs affaires et leurs profits; et comme la population s'accroît à la suite de la production, le nombre des consommateurs dut

---

c'est-à-dire, moins qu'auparavant. (*Brougham's speech in the house of Commons, March* 13, 1817.)

Ricardo a attaqué ma doctrine sur ce point. Il croit que l'impôt du sel réduisant à moitié la quantité de cette denrée qui pouvait se produire et se consommer, sa production employait moitié moins de capitaux, et que l'autre moitié des capitaux était dès-lors appliquée à une autre production. Mais l'impôt agit comme une augmentation de frais de production, d'où il résulte qu'avec le même capital, on obtient moins de produits. D'ailleurs je suis loin de regarder comme un fait ce principe fondé sur une abstraction, que la production est nécessairement proportionnée aux capitaux. En supposant que l'impôt n'eût même d'autre effet que de tirer les capitaux d'un emploi, pour obliger leurs propriétaires à les employer dans un autre moins avantageux, n'est-ce donc point un mal? Que fait de pis le système réglementaire, contre lequel Ricardo lui-même s'élève avec tant de raison?

s'augmenter; le nombre des producteurs dut augmenter aussi; car l'augmentation des profits, c'est-à-dire, des revenus, facilite les accumulations, et par conséquent l'augmentation des capitaux et des familles; il est hors de doute que le montant de plusieurs autres contributions s'améliora par suite de l'accroissement de la production, et le gouvernement se fit honneur en allégeant le fardeau des impôts.

Les agens du gouvernement, régisseurs ou fermiers des droits, forts de l'ascendant que l'autorité leur prête, parviennent trop souvent à faire décider en leur faveur les obscurités des lois fiscales, ou même à créer des obscurités pour en profiter; ce qui équivaut à une extension de l'impôt (1). Le même ministre adopta une marche opposée : il décida tous les cas

(1) On en trouve un exemple criant dans un écrit de M. C. Saint-Paul, intitulé : *Diverses idées sur la législation et l'administration*. La succession d'un des principaux banquiers de Paris s'ouvrit en 1817, et la régie des domaines perçut le droit de succession sur l'*actif* de ses comptes courans, sans faire déduction du *passif* de ces mêmes comptes. Cette régie s'autorisa d'une loi fiscale qui fait porter le droit de succession sur la masse brute d'un héritage, sans égard aux dettes et aux charges qui le grèvent. La crainte de quelques dettes supposées par le défunt, dans le but d'épargner quelques droits à

douteux en faveur du redevable. Les traitans jetèrent les hauts cris, disant qu'ils ne pourraient jamais tenir leurs engagemens envers le roi, et offrant de compter *de clerc à maître*. L'événement prouva contre leur opinion en faveur de leur bourse. Une perception plus douce favorisa à tel point la production, et la consommation qui en est la suite, que les profits qui, sur le bail précédent, n'avaient été que de 10 millions 550,000 livres, s'élevèrent à 60 millions; augmentation qui serait difficile à croire, si c'était une chose moins bien constatée (1).

On lit dans l'*Essai politique sur la Nouvelle-*

---

ses héritiers, n'autorise pas à percevoir ce qui n'est pas dû.

La même administration a soin de n'avertir les héritiers des paiemens qu'ils ont à faire, qu'après que l'époque est passée où ces paiemens doivent être effectués, de manière à leur faire encourir l'amende. Cette âpre avidité de nos lois fiscales et des agens du fisc, avait été détruite par la révolution; elle a été rétablie et augmentée sous le gouvernement impérial, et conservée depuis. Un employé n'obtient d'avancement qu'en sacrifiant constamment le public à l'intérêt du fisc.

(1) *Œuvres de Turgot*, tome I, page 170. Les profits des fermiers généraux étaient rigoureusement constatés, parce que le roi entrait en partage de leurs bénéfices.

Espagne (1) de M. de Humboldt, que pendant les treize années qui suivirent 1778, époque où le gouvernement espagnol adopta un système un peu plus libéral pour l'administration de ses colonies, son revenu brut augmenta, pour les treize années, au Mexique seul, de plus de 102 millions de piastres (560 millions de francs), et que la quantité de numéraire qu'il retire de ce même pays, frais d'administration déduits, augmenta, dans la même période, de 14 millions et demi de piastres (80 millions de francs). Il est naturel de supposer que les profits des particuliers, qui sont la matière imposable, furent bien plus considérables encore pendant les mêmes florissantes années.

Partout les mêmes procédés ont été accompagnés des mêmes effets (2), et l'écrivain honnête homme est heureux de pouvoir prouver que la modération n'est pas une duperie.

Poursuivant notre marche, nous déduirons

---

(1) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, liv. V, chap. 12.

(2) On en trouve une nouvelle preuve dans une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, adressée, en 1785, à l'abbé Morellet : « Quant au thé, la diminution des droits sur cette mar- « chandise a eu des suites si avantageuses, qu'elles ont

des mêmes principes que les impôts, quels qu'ils soient, qui ont le moins d'inconvéniens, sont :

2° *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

Plusieurs personnes ne regardent pas les frais de recouvrement comme un grand mal, parce qu'elles les croient reversés dans la société sous une autre forme. On ne peut que les renvoyer à ce qui a été dit plus haut (chap. 6, §. 1er). Les frais ne sont pas plus reversés que le principal des contributions, parce que l'un comme l'autre ne consistent pas dans le numéraire qui acquitte la contribution, mais dans la valeur fournie par le contribuable et détruite par le gouvernement ou ses agens.

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé depuis deux siècles la plupart des états de l'Europe à mettre dans leurs finances bien plus d'ordre qu'auparavant.

« passé nos espérances. Les ventes ont augmenté de cinq « millions de livres (de poids) à douze millions, mal- « gré beaucoup de circonstances défavorables; mais, « outre cet avantage, nous avons retiré de cette opéra- « tion celui d'affaiblir tellement la contrebande, que le « revenu public se trouve augmenté à un degré dont « tout le monde est étonné. »

Comme on fait supporter aux peuples à peu près tout le fardeau qu'ils peuvent porter sans se fâcher, toutes les économies faites sur les frais de recouvrement ont été un gain, non pour la nation, mais pour le fisc.

On voit dans les Mémoires de Sully (1) que, pour 30 millions que fesaient entrer au trésor royal les contributions en 1598, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. « La chose « paraissait incroyable, ajoute Sully; mais, à « force de travail, j'en assurai la vérité. » Sous le ministère de Necker, les frais de recouvrement, sur 557 millions 500,000 livres, ne se montaient plus qu'à 58 millions. La France employait encore, sous ce ministère, 250,000 personnes pour le recouvrement des impositions; mais la plupart avaient en même temps d'autres occupations. Ces frais étaient, comme on voit, de 10 $\frac{4}{5}$ pour cent environ, et excédaient encore de beaucoup ceux qu'occasionne le recouvrement des impôts en Angleterre (2).

Ce ne sont pas seulement les frais de perception qui sont une charge pour les peuples, sans

(1) Liv. XX.

(2) Sous Bonaparte, qui, dans cette partie comme dans presque toutes les autres, a fait rétrograder la marche de la civilisation, les frais de perception (dans

être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte, n'augmentent pas d'un sou les recettes, et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux; les autres n'attendent pas la contrainte. Ces moyens odieux de faire payer les contributions se réduisent à cette proposition : *Vous n'avez pas les moyens de payer dix francs : en ce cas, je vais vous en demander douze.* On n'a pas besoin de moyens violens pour faire payer, lorsque les contributions sont légères, comparées aux facultés des contribuables; mais quand on a le malheur d'avoir de trop forts impôts à faire rentrer, oppression pour oppression, les saisies valent mieux. Le contribuable dont on saisit et vend les effets jusqu'à concurrence de sa contribution, au moins ne paie pas au-delà de ce qu'il doit payer, et ne fait aucuns frais qui n'entrent au trésor public.

C'est par une raison pareille que les travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais

---

lesquels il faut comprendre les frais de contrainte et les fonds de non-valeurs) étaient redevenus bien plus considérables; mais on ne connaît pas encore positivement l'étendue du mal qu'il a fait.

impôts. Le temps perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail, celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé et qu'on fait à contre-cœur, sont des pertes pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionée par une interruption forcée de travail agricole, est plus considérable que le produit du travail obligé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. Turgot demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient, année commune, les routes pour leur entretien, en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. Turgot évaluait à 40 millions les pertes que la corvée occasionait aux peuples (1).

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre parcelle au trésor de l'état.

---

(1) Necker n'évalue la corvée qu'à 20 millions; mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies que le tort résultant de cette charge.

3° *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.*

L'impôt est un fardeau : l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu ; ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part; il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal, la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entre elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne sont injustes à l'égard des particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote, et celui qui est surtaxé paie mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

Est-il équitable que l'impôt soit levé sur cette portion des revenus que l'on consacre aux superfluités plutôt que sur celles qu'on emploie à l'achat des choses nécessaires? On ne peut, ce me semble, hésiter sur la réponse. L'impôt est un sacrifice que l'on fait à la société, à l'ordre

public; l'ordre public ne peut exiger le sacrifice des familles. Or, c'est les sacrifier que de leur ôter le nécessaire. Qui osera soutenir qu'un père doit retrancher un morceau de pain, un vêtement chaud à ses enfans, pour fournir son contingent au faste d'une cour, ou bien au luxe des monumens publics? De quel avantage serait pour lui l'état social, s'il lui ravissait un bien qui est le sien, qui est indispensable à son existence, pour lui offrir en échange sa part d'une satisfaction incertaine, éloignée, qu'il repousserait dès-lors avec horreur?

Mais chaque fois qu'on veut marquer la limite qui sépare le nécessaire du superflu, on est embarrassé; les idées qu'ils réveillent ne sont point absolues : elles sont relatives aux temps, aux lieux, à l'âge, à l'état des personnes, et si l'on voulait n'asseoir l'impôt que sur le superflu, on ne viendrait pas à bout de déterminer le point où il devrait s'arrêter pour ne pas prendre sur le nécessaire. Tout ce qu'on sait, c'est que les revenus d'un homme ou d'une famille peuvent être modiques au point de ne pas suffire à leur existence, et que depuis ce point jusqu'à celui où ils peuvent satisfaire à toutes les sensualités de la vie, à toutes les jouissances du luxe et de la vanité, il y a dans les revenus une progression imperceptible, et telle qu'à chaque

degré, une famille peut se procurer une satisfaction toujours un peu moins nécessaire, jusqu'aux plus futiles qu'on puisse imaginer; tellement que si l'on voulait asseoir l'impôt de chaque famille, de manière qu'il fût d'autant plus léger qu'il portât sur un revenu plus nécessaire, il faudrait qu'il diminuât, non pas simplement proportionnellement, mais progressivement.

En effet, et en supposant l'impôt purement proportionnel au revenu, d'un dixième par exemple, il enlèverait à une famille qui possède trois cent mille francs de revenu, 30,000 francs. Cette famille en conserverait 270,000 à dépenser par an, et l'on peut croire qu'avec un pareil revenu, non-seulement elle ne manquerait de rien, mais qu'elle se conserverait encore beaucoup de ces jouissances qui ne sont pas indispensables pour le bonheur; tandis qu'une famille qui ne posséderait qu'un revenu de trois cents francs, et à qui l'impôt n'en laisserait que 270, ne conserverait pas, dans nos mœurs, et au cours actuel des choses, ce qui est rigoureusement nécessaire pour exister. On voit donc qu'un impôt qui serait simplement proportionnel, serait loin cependant d'être équitable; et c'est probablement ce qui a fait dire à Smith : « Il n'est point déraisonnable que le

« riche contribue aux dépenses publiques, non-
« seulement à proportion de son revenu, mais
« pour quelque chose de plus (1). »

J'irai plus loin, et je ne craindrai pas de prononcer que l'impôt progressif est le seul équitable.

4° *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

Parmi les valeurs que l'impôt ravit aux particuliers, une grande partie, sans doute, si elle leur eût été laissée, aurait été employée à la satisfaction de leurs besoins et à leurs jouissances; mais une autre partie aurait été épargnée

---

(1) *Richesse des Nations*, liv. V, chap. 2. On dit à cet égard que l'impôt progressif a le fâcheux effet d'établir une prime de découragement sur les efforts et les épargnes qui favorisent la multiplication des capitaux. Mais qui ne voit que l'impôt, quel qu'il soit, ne prend jamais qu'une part, et ordinairement une part très-modérée de l'accroissement qu'un particulier donne à sa fortune, et qu'il reste à chacun, pour produire, une prime d'encouragement supérieure à la prime de découragement? Celui qui augmente son revenu de mille francs, et qui paie en conséquence 200 francs d'augmentation dans ses contributions, multiplie néanmoins ses jouissances bien plus encore que ses sacrifices. *Voyez* ce qui est dit plus loin, chap. 10, sur l'impôt territorial d'Angleterre.

et ajoutée à leurs capitaux productifs. Ainsi l'on peut dire que tout impôt nuit à la reproduction, en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs.

Toutefois l'impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque pour le payer le contribuable doit nécessairement détourner une partie de ceux qui sont déjà voués à la production. Selon une expression ingénieuse de M. de Sismondi, ils ressemblent à une dixme qu'on lèverait sur les semences au lieu de la lever sur la moisson. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95,000 francs. Or, la fortune du défunt, qui précédemment était placée pour 100,000 francs, ne l'étant plus que pour 95,000, par son successeur, le capital de la nation est diminué des 5,000 francs perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs : si l'acquéreur est tenu de payer un droit de cinq pour cent, il ne donnera au vendeur que 95,000 francs de cette propriété.

Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105,000 francs pour acquérir une valeur de 100,000; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre un obstacle à la circulation des propriétés. On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne pas gêner la circulation des propriétés; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste? — Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller, car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop

peu, ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il croit la terre susceptible d'améliorations. La transmutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractans. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

Ces impôts, qui détruisent une partie des moyens de production de la société, qui par conséquent privent d'ouvrage et de profits une partie des hommes industrieux qu'elle contient, ont cependant au plus haut degré une qualité qu'Arthur Young, homme savant en économie politique, réclame dans un impôt, celle d'être payés avec facilité (1). Quand une nation a le malheur d'avoir beaucoup d'impôts, comme en cette matière on n'a que le choix des inconvéniens, peut-être doit-on tolérer ceux qui portent modérément sur les capitaux.

Les impôts sur les procédures, et en général tous les frais qu'on paie aux gens de loi, sont

(1) C'est par cette raison que le droit d'enregistrement a pu être porté si haut en France. Peut-être que, s'il était baissé, il rapporterait au fisc la même somme; et la nation, outre que ses capitaux seraient moins entamés, y gagnerait une plus libre circulation de propriétés.

pris de même sur les capitaux; car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est compliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

L'impôt n'influe pas sur la production seulement en altérant une de ses sources, les capitaux; il agit encore à la manière des amendes, en punissant de certaines productions et de certaines consommations. Tous les impôts qui portent sur l'industrie, comme les patentes ou permissions d'exercer une industrie, sont dans ce cas-là; mais lorsqu'ils sont modérés, l'industrie surmonte facilement l'obstacle qu'ils lui présentent.

L'industrie n'est pas seulement frappée par les impôts qui lui sont directement demandés, elle l'est encore par ceux qui portent sur la consommation des denrées dont elle fait usage.

En général, les produits de première nécessité sont ceux qui sont consommés reproductivement, et les impôts qui les défavorisent, nuisent à la reproduction. Cela est plus généralement vrai encore des matières premières des arts, qui ne peuvent être consommées que reproductivement. Lorsqu'on met un droit exces-

sif sur les cotons, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base (1).

Le Brésil est un pays abondant en denrées qui se conserveraient et s'emporteraient au loin, si l'on pouvait les saler. Les pêcheries y sont très-abondantes, et les bestiaux s'y multiplient si facilement, qu'on y tue un bœuf pour la peau seulement. C'est de là que sont approvisionnées, en grande partie, les tanneries d'Europe. Mais l'impôt sur le sel empêche qu'on n'y emploie la salaison pour conserver et exporter la viande et le poisson; et pour quelques cent mille francs qu'il rapporte au fisc, il nuit d'une manière

(1) En Angleterre, même en France, afin d'encourager les manufactures, on donne des primes pour l'importation de certaines matières brutes. C'est tomber dans un excès opposé. D'après le même principe, loin de faire payer une contribution foncière, on devrait payer une gratification à ceux qui ont la bonté de cultiver la terre; car l'industrie agricole fournit aussi des matières brutes à la plupart des manufactures, et notamment le blé, qui, par l'élaboration des ouvriers, est transformé en marchandises d'une valeur supérieure aux valeurs consommées. Les droits de douane, sur quelque matière que ce soit, sont aussi équitables que l'impôt foncier; mais comme l'un et l'autre ne peuvent produire que du mal, le mal est d'autant plus petit, que l'impôt est plus léger.

incalculable aux productions de ce pays, et aux contributions que ces productions pourraient payer.

Par la même raison que l'impôt, agissant comme ferait une amende, décourage les consommations reproductives, il peut décourager les consommations stériles, et alors il produit le double bien de ne prendre point une valeur qui aurait été employée reproductivement, et celui d'éloigner de cette inutile consommation, des valeurs qui peuvent être employées plus favorablement pour la société. C'est l'avantage de tous les impôts qui portent sur des objets de luxe (1).

Quand le gouvernement, au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductive, ou lorsque les particuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils

---

(1) Lorsqu'on est obligé de frapper d'impôt une certaine consommation, ou une industrie qu'on ne veut cependant pas détruire, on doit la charger d'abord légèrement, et augmenter le fardeau avec lenteur et précaution. Veut-on, au contraire, réprimer, détruire une consommation ou une industrie fâcheuse? de prime-abord il faut la frapper de tout l'impôt qu'elle doit subir.

balancent, par un bien opposé, le mal que fait l'impôt. C'est placer l'impôt d'une manière reproductive, que de l'employer à créer des communications, creuser des ports, élever des constructions utiles. Plus rarement les gouvernemens placent directement dans les entreprises industrielles une partie des valeurs levées par les contributions. Colbert le fit quand il prêta aux fabricans de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus.

5° *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.*

Un impôt influe sur les habitudes d'une nation, de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations; il attache une peine pécuniaire à certaines actions, et il a le caractère qui rend les peines efficaces : c'est d'être en général une amende modérée et inévitable (1). C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernemens, une

(1) Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très-bien prouvée dans Beccaria, *Traité des Délits et des Peines.*

armé très-puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.

Avant la révolution de France, quand les terres productivement cultivées étaient assujetties à l'impôt des vingtièmes, et que les terrains d'agrément ne payaient rien, ne donnait-on pas une prime au luxe aux dépens de l'industrie?

Lorsqu'on fesait payer le droit de centième denier à ceux qui rachetaient une rente foncière, ne frappait-on pas d'une amende une action favorable aux familles comme à la société? ne punissait-on pas les sacrifices louables que s'imposent les personnes rangées pour libérer leurs héritages?

La loi de Bonaparte, qui fait payer chaque année, par chacun des élèves des pensionnats particuliers, une somme au profit de l'université, ne frappe-t-elle pas d'une amende l'instruction de la jeunesse, de qui seule on peut attendre l'adoucissement des mœurs et le développement des facultés des nations (1)?

---

(1) Cet impôt est d'autant plus inique qu'il porte ou sur des orphelins, ou sur des pères et des mères, qui sacrifient déjà une partie de leur bien-être pour

Lorsqu'on établit, en guise d'impôt, des loteries, des maisons de jeu, ne favorise-t-on pas un vice fatal au repos des familles, fatal à la prospérité des états? Quel affreux métier ne fait pas un gouvernement, lorsque, pareil à la plus vile courtisane, il excite un penchant honteux, et que, semblable aux escrocs qu'il punit de la flétrissure, il présente à l'a-

---

élever des citoyens à l'état; que l'impôt est d'autant plus fort, que les parens ont plus d'enfans, c'est-à-dire, plus de sacrifices à faire; et qu'il est sans proportion avec la fortune des contribuables, puisque l'enfant pauvre paie autant que le riche. Un père de famille, d'une fortune modérée, qui n'a qu'un fils, paie à l'université, en vertu de cette loi, plus qu'il ne paie au trésor public pour toutes ses autres contributions. C'est bien pis s'il a plus d'un fils. De manière que l'usurpateur des libertés publiques a fait de l'université une machine fiscale en même temps qu'un instrument pour propager des idées fausses et des habitudes serviles. Le prétexte de subvenir aux frais de l'instruction à laquelle les élèves des pensionnats particuliers étaient contraints de prendre part, n'a point de quoi satisfaire les esprits justes; car, en admettant que l'instruction des lycées fût la plus propre à former des membres utiles à la société, et qu'on pût, sans violer le droit naturel, forcer un père, ou l'instituteur qui le représente, à conduire son élève devant tels ou tels professeurs nommés d'office, les élèves qui avaient le moins

vidité ou au besoin l'appât d'une chance trompeuse (1)!

Les impôts, au contraire, qui découragent et rendent plus rares les dépenses du vice et de la vanité, peuvent être utiles comme moyen de répression, indépendamment de la ressource qu'ils procurent au gouvernement. M. de Humboldt parle d'un impôt mis sur les combats de coqs au Mexique : le gouvernement en retire 45,000 piastres, et de plus l'avantage de mettre des bornes à un genre de divertissement blâmable.

Quand l'impôt est excessif ou inique, il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des

---

besoin de ces professeurs n'étaient-ils pas ceux qui recevaient déjà leur instruction dans des maisons consacrées à l'enseignement, et sous des professeurs de leur choix? Si la société juge qu'il est de son intérêt d'offrir gratuitement une certaine instruction, elle ne peut, sans une absurde oppression, la faire entrer par force, et à grands frais, dans les têtes; et si une classe particulière de la société doit payer les frais modérés de cette instruction, ce doit être celle qui, n'ayant point d'enfans, recueille les fruits de la civilisation sans en avoir les charges.

(1) Dans les jeux de hasard le public perd le profit des banquiers, en même temps que la rétribution que ceux-ci paient au gouvernement. C'est une partie de l'impôt

mensonges. Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules. Ils éprouvent le sentiment, toujours pénible, dont on ne peut se défendre en voyant attacher le nom, et même les punitions du crime, à des actions, je ne dis pas seulement innocentes par elles-mêmes, mais souvent très-utiles au public.

Telles sont les principales règles d'après lesquelles, lorsqu'on veut avoir égard à la prospérité publique, il convient de juger tous les impôts nés et à naître.

Après ces observations, applicables à toutes

---

qui ne tourne pas au profit du fisc. Les chances du hasard ont, en outre, cette fâcheuse influence, qu'elles habituent l'homme à attendre de la fortune ce qu'il devrait obtenir de ses talens et de son courage ; qu'elles l'accoutument à chercher ses gains dans les pertes faites par les autres, plutôt que dans les véritables sources de la richesse. Les récompenses d'un travail actif paraissent mesquines auprès des amorces d'un gros lot. Les loteries sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presque entièrement sur la classe nécessiteuse, à qui le besoin peut seul faire braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde, lorsque ce n'est pas le fruit du crime.

les sortes de contributions, il peut être utile d'examiner les diverses manières dont elles sont assises, ou, en d'autres termes, à l'occasion de quoi la demande en est faite au contribuable, et sur quelles classes de contribuables retombe principalement leur fardeau.

CHAPITRE X.

Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes de Contribuables portent les divers Impôts.

L'IMPÔT se compose, ainsi qu'on l'a vu, de produits, ou plutôt de la valeur produite (1) dont le gouvernement exige le sacrifice. Mais quels effets résultent de la nature des produits qui sont taxés, de la manière dont on en répartit le fardeau, et sur qui retombe la perte (qui résulte infailliblement pour quelqu'un) de la contribution acquittée? Telles sont les questions dont on est fondé à demander la solution à l'économie politique. L'application qui sera faite des principes à quelques exemples particuliers, montrera comment on peut les appliquer dans tous les autres cas.

---

(1) Lorsqu'on demande à un propriétaire foncier sa contribution, on lui demande une portion de la valeur produite par sa terre, et non une portion des produits eux-mêmes. Lorsqu'on demande à un manufacturier l'impôt qu'on appelle sa patente, on lui demande de même, non des produits, mais une portion des valeurs produites par lui.

L'autorité lève les valeurs dont se composent les contributions, tantôt en monnaie, tantôt en nature, selon qu'il convient le mieux à ses besoins ou aux facultés des contribuables. Mais quelles que soient la forme et la matière, la contribution est toujours le montant de la valeur des choses livrées. Si le gouvernement, sous prétexte qu'il a besoin de blé, ou de cuirs, ou d'étoffes, oblige le contribuable à faire un achat de ces diverses marchandises, la contribution s'élève au niveau de ce que le contribuable a été obligé de payer pour se les procurer, ou au niveau de ce qu'il les aurait vendues, si on les lui avait laissées. Quelle que soit l'évaluation que le gouvernement en fait par le droit du plus fort, le montant de la contribution ne peut s'apprécier autrement que je ne viens de le dire.

De même les frais de perception, sous quelque forme qu'ils soient présentés, sont toujours une addition à la contribution, quoique l'autorité n'en fasse pas son profit; et lorsque le contribuable est obligé de perdre du temps ou de transporter des marchandises pour s'acquitter, sa contribution est plus forte de toute la valeur du temps qu'il perd et des transports qu'il exécute.

On doit encore comprendre dans les contri-

butions qu'un gouvernement impose au peuple qu'il régit, toutes les dépenses que ses opérations font nécessairement retomber sur lui. Ainsi, quand il fait la guerre, le fardeau qu'il impose à la nation s'accroît de la valeur de l'équipement et de l'argent de poche dont se fournissent les militaires, ou que leur famille fournit pour eux; il s'accroît de la valeur du temps perdu par les milices; il s'accroît des sommes payées pour les exemptions et les remplacemens; il s'accroît du montant des frais de logement des gens de guerre, ainsi que des ravages et des spoliations dont ils se rendent coupables; il s'accroît des secours et des traitemens qu'ils obtiennent de leurs parens ou de leurs compatriotes à leur retour; il s'accroît même des aumônes que la misère, enfantée par un mauvais régime, arrache à la compassion ou à la piété. En effet, aucune de ces valeurs n'aurait été ôtée aux citoyens ou sujets, sous un régime différent. Ces valeurs ne sont pas entrées dans le trésor du prince, mais les peuples les ont payées, et leur montant a été aussi complétement perdu, que si elles avaient contribué au bonheur de l'espèce.

On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien

on leur demande directement une portion du revenu qu'on leur suppose : c'est l'objet des *contributions directes;* ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec leur revenu : c'est l'objet de ce qu'on nomme en France les *contributions indirectes*.

Mais, soit dans un cas, soit dans l'autre, la chose évaluée, qui sert de base à la contribution demandée, n'est pas en réalité la matière imposable; ce n'est pas nécessairement cette valeur dont on lève une partie; elle n'est qu'un moyen, plus ou moins imparfait, de connaître un revenu qu'on veut atteindre, lequel présente seul la vraie matière imposable. Et si l'on pouvait compter sur la bonne foi du contribuable, un seul moyen suffirait : ce serait de lui demander quels sont ses profits annuels, quel est son revenu. Il ne faudrait point d'autre base pour la fixation de son contingent; il n'y aurait qu'un seul impôt, et jamais impôt n'aurait été plus équitable, et n'aurait moins coûté de perception. C'est ce qui se pratiquait à Hambourg avant les malheurs que cette ville a éprouvés; c'est ce qui ne peut avoir lieu que dans un état républicain, de peu d'étendue, où les citoyens se connaissent mutuellement, et où les contributions sont modérées.

Pour asseoir les contributions directes en proportion du revenu des contribuables, tantôt les gouvernemens exigent des particuliers l'exhibition de leurs baux; à défaut de baux, ils évaluent la valeur locative de leurs biens-fonds, et demandent au propriétaire une part de ce revenu : c'est la contribution foncière.

Tantôt ils jugent du revenu par le loyer de l'habitation qu'on occupe, par le nombre des domestiques, des chevaux, des voitures qu'on entretient, et font de cette évaluation la base de leurs demandes : c'est ce qu'on nomme en France la contribution mobilière.

Tantôt ils estiment les profits que l'on peut faire suivant l'espèce d'industrie qu'on exerce, l'étendue de la ville et du local où elle est exercée : c'est la base de l'impôt qu'on appelle en France les patentes.

Toutes ces manières d'asseoir l'impôt, en font des contributions directes.

Pour asseoir les contributions indirectes et celles dont on veut frapper les consommations, on ne s'informe pas du nom du redevable : on ne s'attache qu'au produit. Tantôt, dès l'origine de ce produit, on réclame une part quelconque de sa valeur, comme on fait en France pour le sel;

Tantôt cette demande est faite au moment où

le produit franchit les frontières (les droits de douanes), ou l'enceinte des villes (l'octroi);

Tantôt c'est au moment où le produit passe de la main du dernier producteur dans celle du consommateur, qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre par le *stamp-duty* (1), en France par l'impôt sur les billets de spectacles);

Tantôt le gouvernement exige que la marchandise porte une marque particulière qu'il fait payer, comme le contrôle de l'argent, le timbre des journaux;

Tantôt il s'empare de la préparation exclusive d'une marchandise, ou d'un service public, et les vend à un prix monopole, comme le tabac ou le transport des lettres par la poste;

Tantôt il frappe, non la marchandise elle-même, mais l'acquittement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce.

Toutes ces manières de lever les contributions les rangent dans la classe des *contributions indirectes*, parce que la demande n'en est adressée à personne directement, mais au produit, à la marchandise frappée de l'impôt (2).

---

(1) Un marchand qui vous vend un chapeau, est obligé d'y coller un petit papier timbré.

(2) Et non parce qu'elles atteignent indirectement le

On conçoit facilement que tel revenu qui pourrait n'être pas atteint par un de ces genres de contributions, l'est par un autre, et que c'est un grand acheminement à l'équitable répartition des charges publiques, que la multiplicité des formes sous lesquelles elles se présentent, pourvu toutefois que chacune en particulier soit maintenue dans les bornes d'une certaine modération.

Chacune de ces manières d'asseoir l'impôt, outre l'inconvénient général d'appliquer une partie des produits de la société à des usages peu favorables à son bonheur et à ses reproductions, a d'autres inconvéniens et des avantages qui lui sont propres. L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très-inéquitablement. Un riche négociant qui paie une patente de six cents francs, peut gagner cent mille francs par an; un petit boutiquier dont les gains ne peuvent excéder deux mille

---

contribuable; car, si elles tiraient leur dénomination de cette dernière circonstance, il faudrait donner le même nom à des contributions très-directes, comme, par exemple, à l'impôt des patentes, qui tombe en partie indirectement sur le consommateur des produits dont s'occupe le patenté.

écus, paie une patente qui ne peut être moindre de cent francs. Le revenu d'un propriétaire foncier, déjà frappé par la contribution foncière, l'est une seconde fois par la contribution mobilière; tandis que le revenu du capitaliste, frappé par cette dernière contribution, ne l'est qu'une seule fois.

Les contributions indirectes ont le mérite d'être acquittées plus facilement, et de paraître moins vexatoires. Toute contribution se paie avec répugnance, parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu; on croit payer le prix de la denrée qu'on désire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette, et l'on paie volontiers une valeur dont le sacrifice est suivi d'une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire, que, tout en refusant au parlement britannique le droit de les imposer sans leur

consentement; ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée (1). Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes; il ressemble à une spoliation.

L'impôt indirect se perçoit par petites portions, insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartition entre les provinces, entre les arrondissemens, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en présence; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitans de la même ville, point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet au législateur de mettre un choix dans les consommations qu'il impose; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives, pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement, comme toutes les consommations stériles; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour mé-

(1) *Voyez* l'interrogatoire subi, en 1766, par Franklin, à la barre de la chambre des communes.

nager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses.

On a objecté contre les impôts indirects les frais de perception qu'ils entraînent; ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes; mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre, en Angleterre, ne coûtaient plus que 3 ¼ pour cent de frais de perception en 1799 (1). Il n'y a pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

On a dit que l'impôt indirect ne promettait au fisc qu'une valeur variable, incertaine, tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés; mais les rentrées variables sont tellement assurées, qu'il n'en est pas une qui n'ait été affermée. Excepté dans des circonstances extraordinaires et rares, l'expérience fait connaître, à peu de chose près, le produit de toute espèce de contribution. D'ailleurs les impôts sur les consommations sont, de leur na-

(1) Garnier, traduction de Smith, tome IV, p. 438. Suivant Arthur Young, l'impôt du timbre, qui rapporte au fisc 1 million 330,000 livres sterling, ne coûte à recouvrer que 5,691 livres sterling. Ce n'est pas une demie pour cent.

ture, variés : la plus value des uns couvre le déficit des autres.

L'impôt indirect provoque les fraudes, crée des crimes qui ne sont pas dans l'ordre de la nature, et, par suite, des punitions plus affligeantes que toutes les autres; mais ces inconvéniens n'acquièrent un caractère très-grave que lorsque l'impôt est excessif : c'est alors seulement que le profit de la fraude en surpasse le danger. Tous les impôts excessifs produisent au reste le même effet; ils ne procurent plus de nouvelles rentrées, sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

On remarquera que les contributions indirectes, de même que les autres, frappent très-inégalement les consommateurs, et par conséquent les revenus; car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est point en proportion avec le revenu des consommateurs : un homme qui a cent mille francs de revenu annuel, ne consomme pas cent fois plus de sel qu'un homme qui gagne mille francs; mais ces contributions pouvant être assises sur beaucoup d'objets divers, les défauts de l'une sont couverts par l'autre. En second lieu, on remarquera qu'elles frappent des revenus déjà atteints par la contribution foncière et mobilière : un homme qui a tout son bien en terres, et qui paie l'impôt re-

latif à son revenu, paie, comme nous l'avons déjà remarqué, une seconde fois sur le même revenu pour sa contribution mobilière, et une troisième fois sur le même revenu, au moment où il achète les objets de sa consommation.

Supposant toutes ces contributions payées par ceux à qui l'autorité les demande, on aurait tort de croire qu'elles retombent définitivement sur les payeurs. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser, plus ou moins complétement, par les consommateurs des choses qu'ils produisent. Mais la différence des positions établit de fort grandes irrégularités dans cette espèce de remboursement.

Pour en juger, voici les faits généraux qu'il faut prendre en considération.

Lorsque l'impôt payé par les producteurs d'une marchandise, en élève le prix, le consommateur de cette marchandise paie une partie de l'impôt. Si la marchandise ne renchérit pas, l'impôt est payé par les producteurs. Si, sans que la marchandise hausse de prix, sa qualité est altérée, l'impôt est supporté, du moins en partie, par le consommateur; car une qualité *inférieure* qui se vend *aussi cher*, équivaut à une qualité *égale* qui se vend *plus cher*.

Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font (1). Lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. Or, la demande de ce produit devenant moins grande relativement aux moyens de production, les services productifs en ce genre sont moins bien payés, c'est-à-dire, que l'entrepreneur des salines, par exemple, et par suite ses agens, ses ouvriers, et même le capitaliste qui lui prête des fonds, le propriétaire qui lui loue un local, éprouvant une diminution dans la demande de leur produit, ne peuvent obtenir des profits aussi grands (2). Les producteurs cherchent bien

(1) *Voyez* liv. II, chap. 1.

(2) Cette assertion, que les intérêts du capitaliste, le loyer du propriétaire baissent, peut paraître étrange, sans en être moins vraie. On dira qu'un capitaliste qui prête des fonds à un manufacturier, un propriétaire qui lui loue son terrain, ne diminuent pas leurs prétentions quand un impôt vient enlever une part des valeurs produites dans la manufacture; mais compte-t-on ce qui, dans ce cas-là, se perd en retards de paiemens, de la part de l'entrepreneur; en indemnités qu'il faut accorder; en faillites, en procès? Ces pertes retombent toujours, au moins en partie, sur la classe des propriétaires

à se faire rembourser le montant du droit, mais ils n'y réussissent jamais complétement; car la valeur intrinsèque de la marchandise, celle qui paie ses frais de production, baisse; aussi remarque-t-on qu'un impôt quelconque mis sur un produit, n'en élève pas le prix total de tout le montant de l'impôt. Il faudrait pour cela que la demande totale restât la même; ce qui est impossible. L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur ceux des consommateurs qui persistent à consommer, malgré le renchérissement; et en partie sur les producteurs, qui ont fait une moins grande quantité du produit, et qui, l'impôt déduit, se trouvent l'avoir donné à plus bas prix, en raison d'une demande moins vive. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de plus, et du sacrifice que le

---

et des capitalistes, qui souvent ne se doutent pas de ce qui est pourtant vrai; c'est qu'ils acquittent par là une portion des impôts. Dans une machine sociale un peu compliquée, l'impôt s'acquitte sous bien des formes inaperçues.

Cela montre le danger des principes trop absolus, et combien on risque de s'égarer lorsqu'à l'imitation des Economistes du dix-huitième siècle, et de quelques écrivains anglais récens, on abandonne la méthode expérimentale de Smith, pour faire de l'économie politique abstractivement et *à priori*.

producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer.

Quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur qui élève les moutons, en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on; mais il faut supposer que, dans la situation et par la nature de son terrain, l'éducation des bêtes à laine était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il l'avait préférée; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu : ce qui n'empêche point, au reste, que le manufacturier de draps, et le capitaliste dont les fonds sont engagés dans son entreprise, ne supportent leur part du même impôt.

Chaque producteur ne supporte une part de l'impôt sur les consommations, qu'en proportion de la part qu'il prend à la production de la chose imposée. Si le propriétaire foncier fournit la majeure partie de la valeur du produit, comme lorsque les produits peuvent être consommés sans beaucoup de préparation, alors il supporte presque entière cette part de l'impôt qui tombe sur les producteurs. Qu'on mette un

droit d'entrée aux villes sur les vins, les cultivateurs de vignobles en souffriront beaucoup. Qu'on mette un droit, même très-fort, sur la vente des dentelles, les cultivateurs qui fournissent le lin s'en apercevront à peine. Mais, à leur tour, les producteurs, entre les mains de qui cette marchandise acquiert sa principale valeur, entrepreneurs, ouvriers et marchands, en seront violemment affectés.

Quand la valeur a été donnée partie par des producteurs étrangers, partie par des producteurs nationaux, ceux-ci supportent presque tout le fardeau de l'impôt. Si l'on impose chez nous les cotonnades, la demande de ces produits devenant moins forte, les services productifs de nos fabricans seront moins payés; ils porteront une part de cet impôt : mais les services productifs de ceux qui cultivent le coton en Amérique, ne seront pas payés sensiblement moins, s'il n'y a pas d'autres raisons que celle-là. En effet, cet impôt, qui altère peut-être la consommation de la France en cotons d'un dixième, ne diminuera les ventes de l'Amérique que d'un centième, en supposant que la France n'entre que pour un dixième dans le débouché que l'Amérique trouve pour ses cotons.

Un impôt mis sur un objet de consommation, lorsqu'il est de nécessité première, affecte plus

ou moins le prix de presque tous les autres produits, et par conséquent se prend sur les revenus de tous les autres consommateurs. Un droit d'octroi mis à l'entrée d'une ville sur la viande, les grains, les combustibles, fait renchérir tous les produits fabriqués dans cette ville; mais un droit mis sur le tabac dans la même ville ne fait renchérir aucune autre denrée. Il affecte les producteurs et les consommateurs de tabac, et nul autre. La raison en est évidente : le producteur qui consomme des superfluités, est obligé de soutenir la concurrence de celui qui n'en fait pas d'usage; tandis que le producteur qui paie un droit sur ce qui est indispensable, n'a pas de concurrence à redouter, tous les producteurs comme lui étant forcés de le payer.

Les contributions directes qu'on fait payer aux producteurs, affectent, à plus forte raison, les consommateurs de leurs produits; mais, par les raisons qu'on a vues plus haut, ils ne peuvent jamais élever le prix de leurs produits assez pour être complétement remboursés du montant de l'impôt; car, encore une fois, le renchérissement restreint la demande, et une demande moins forte réduit le profit de tous les services productifs.

Parmi tous les producteurs d'un même produit, les uns peuvent plus aisément que d'au-

tres se soustraire à l'effet de l'impôt. Le capitaliste dont les fonds ne sont pas engagés dans cette affaire, les retire et les place ailleurs si l'on ne peut plus lui payer le même intérêt, ou si le paiement de ce qu'on lui doit devient plus précaire. L'entrepreneur peut, dans certains cas, liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux; mais le propriétaire foncier ou le capitaliste dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement, n'ont pas le même avantage (1). La quantité de vin ou de blé que produit une terre, reste à peu près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée; l'impôt lui enlèverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou, si l'on veut, de son fermage, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas (2). Le taux du fermage, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait: voilà tout. On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre et envoyées au

(1) *Voyez* liv. II, chap. 5, comment le propriétaire foncier concourt à la production par sa terre, et doit par conséquent être considéré comme un des producteurs.

(2) Il ne convient d'abandonner la culture qu'autant

marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi (1). Or, si la

---

que l'impôt enlève au-delà du produit net, ou, si l'on veut, du fermage. Alors il ne convient à personne d'exploiter la terre; non-seulement le propriétaire n'en tirerait rien : l'impôt serait substitué au fermage; mais le fermier, en payant l'impôt, paierait le fermage au-delà de sa valeur.

(1) Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée*, diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complétement cultivé. Le blé n'est *réellement* pas plus cher en Espagne qu'au temps où régnaient Ferdinand et Isabelle, quoique l'Espagne en produise aujourd'hui bien moins qu'alors. Il s'y trouve aussi bien moins de bouches pour le manger. L'Angleterre, la France, au contraire, étaient beaucoup moins bien cultivées au moyen âge que de nos jours; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement.

quantité des produits qui est offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne doivent pas varier non plus; et si les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet impôt (1).

Le propriétaire ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt; car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme qui acquiert une terre, n'en évalue le revenu que net de frais et d'imposi-

---

(1) Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt? On se trompera; car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des fermages a dû rester le même aussi.

L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les Économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs.

tions. Si le taux de ce genre de placement est dans le pays de cinq pour cent, et qu'il ait à acheter une terre de cent mille francs, il ne la paiera plus que quatre-vingt mille du moment qu'un nouvel impôt viendra à charger cette terre d'un tribut annuel de mille francs ; car elle ne produira plus alors que quatre mille francs.

C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre ; le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas (1).

Il y a une exception à faire pour les maisons d'habitation : l'impôt qu'on fait payer au propriétaire enchérit les loyers ; c'est qu'à proprement parler, une maison, ou plutôt la jouissance d'une maison, est un produit manufacturier, et non pas un produit foncier, et que le haut prix des loyers diminue la consommation et la production des maisons comme celle des étoffes. Les bâtisseurs de maisons, y trouvant de moins bons profits, en font moins, et les consommateurs,

---

(1) Les Économistes avaient raison de dire que l'impôt foncier portait tout entier sur le produit net, et par conséquent sur les propriétaires des terres ; mais ils avaient tort de soutenir que tous les autres impôts retombaient en totalité sur les mêmes propriétaires des terres.

payant ce produit plus cher, se logent plus à l'étroit.

On voit, d'après ce qui précède, combien il est téméraire d'affirmer comme un principe général que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société, ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce qu'ils sont un fardeau que chacun éloigne de tout son pouvoir; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale. Il y a plus, ils varient selon les temps, pour les mêmes professions. Quand une marchandise est fort demandée, son détenteur ne la cède qu'autant que tous ses frais sont bien payés; l'impôt fait partie de ses frais; il a soin de se le faire rembourser en totalité et sans miséricorde. Une circonstance imprévue fait-elle baisser le même produit, il se trouve heureux de supporter l'impôt tout entier pour en faciliter la vente. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus variable que les proportions suivant lesquelles les diverses classes de la société supportent l'impôt. Les auteurs qui les font porter sur telle ou telle classe, et suivant des proportions constantes, raisonnent sur des suppositions que l'observation des faits dément à chaque instant.

Ajoutons que les effets que je fais remarquer, et qui sont conformes à l'expérience aussi bien qu'expliqués par le raisonnement, durent autant que durent les circonstances qui les ont occasionés. Un propriétaire foncier ne pourra *jamais* faire supporter à ses consommateurs aucune part de sa contribution foncière : il n'en sera pas de même d'un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera *constamment* bornée par un impôt qui en élèvera le prix, et il y aura moins de gains faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe, ne supportera *jamais* la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine qui a malheureusement obtenu l'approbation d'une société illustre trop étrangère à ce genre de connaissances (1), doctrine où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi ; que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe sur tout le corps ? Cette comparaison n'est nullement ana-

(1) L'Institut de France, lorsqu'il couronna un discours de M. Canard.

logue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre périsse; elle est plus fâcheuse, si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Il faut que les blessures se multiplient, que l'arbre entier soit attaqué, pour qu'il devienne complétement stérile et qu'il meure. Cette similitude représente mieux l'effet de l'impôt que ne le fait la circulation du sang; mais ni l'une ni l'autre ne tiennent lieu du raisonnement. Une comparaison n'est point une preuve : elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

Jusqu'à présent, lorsque j'ai parlé d'un droit imposé sur un produit quelconque (droit que j'ai quelquefois appelé impôt sur les consommations, quoique le consommateur du produit ne le paie pas en totalité), je ne me suis point arrêté à remarquer à quel période de la production le droit avait été demandé, et quels effets devaient résulter de cette circonstance, qui cependant mérite de nous arrêter quelques instans.

Les produits augmentent successivement de valeur en passant entre les mains de leurs diffé-

rens producteurs; car les plus simples produits subissent bien des façons avant d'être au point de pouvoir être consommés. Un impôt n'est donc en proportion avec la valeur d'un produit que lorsqu'il est assis sur ce produit au moment seulement où il a acquis sa plus grande valeur, où il a subi toutes ses façons productives.

Que si l'on fait payer dès l'origine à la matière première une contribution proportionnée, non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit acquérir, alors on force le producteur aux mains de qui elle se trouve, à faire l'avance d'un impôt disproportionné avec la valeur qu'il manie; avance gênante, remboursée avec peine par le producteur qui suit, et par les autres, jusqu'au dernier producteur, qui est à son tour imparfaitement remboursé par le consommateur.

Il y a dans cette avance d'impôt un autre inconvénient : c'est que l'industrie, qui en est grevée, ne peut être conduite qu'au moyen de capitaux plus considérables que ne l'exige la nature de la production; et que l'intérêt de ces capitaux, payé en partie par les producteurs, et en partie par les consommateurs, est une addition d'impôt dont le fisc ne profite pas (1).

L'expérience et le raisonnement conduisent

(1) En France, en 1812, les droits d'entrée sur les

ainsi à cette conséquence, opposée à celle des Économistes, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu du consommateur, y retombe toujours avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels, comme la capitation, assis sur les producteurs des denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré; ils

---

cotons en laine allaient environ à mille francs par balle, l'une portant l'autre! Plusieurs manufactures étaient montées pour consommer deux de ces balles par chaque jour de travail. Il fallait qu'elles fissent l'avance de cet impôt depuis le moment de l'achat de leur matière première jusqu'au moment de la réalisation des ventes. En supposant cet espace d'une année, elles avaient besoin d'un capital de six cent mille francs plus fort que si le droit n'eût pas existé, et, pour ne pas y perdre, il fallait qu'elles retrouvassent sur la vente des produits l'intérêt de ce capital. C'était un renchérissement du produit, une addition à l'impôt, perdue par les Français, sans pour cela qu'elle entrât au fisc de leur gouvernement. A la même époque, les plus fortes charges supportées par les Français n'étaient pas celles qui figuraient dans leur budjet. Ils souffraient, sans savoir bien souvent à quoi attribuer leurs maux. On le voit par cet exemple.

obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé; la même quantité de capitaux entretient dès-lors une industrie moindre, et les contribuables paient l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité.

L'impôt en nature prélève, sur le terrain même, une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon, qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, après avoir été conquise par les Français, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît, puisqu'il demandait de l'argent : elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon, que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes, et par conséquent à favoriser l'agriculture; et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde

au premier des arts industriels. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernemens puisent leurs subsides? Les gouvernemens ne sont-ils pas également intéressés à protéger d'autres industries qu'ils écrasent?

Il a cela de bon, que sa perception n'admet rien d'arbitraire ni d'injuste : le particulier, une fois que sa récolte est faite, sait ce qu'il est tenu de payer; le fisc, ce qu'il est en droit de réclamer.

Cet impôt paraît le plus équitable de tous; il n'y en a pas qui le soit moins : il ne tient nul compte des avances faites par le producteur; il se proportionne au revenu brut, et non au revenu net.

Deux agriculteurs propriétaires ont des cultures différentes : l'un cultive de médiocres terres à blé; ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 francs; le produit brut de ses terres est de 12,000 francs : il a donc 4,000 francs de revenu net.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 francs. C'est donc, année commune, 10,000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un

douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 fr.; et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou du bois, pour une valeur de 1,000 francs également. Qu'est-il arrivé? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu qui se montait à 4,000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10,000 francs (1).

Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il a fait après que son capital, tel qu'il était, s'est trouvé rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année? Non, certes: il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature, sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agens à employer! que de dilapidations à craindre! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les den-

(1) Ricardo s'est mépris sur le sens de ce passage, en attribuant au fermier le calcul que je prête au propriétaire.

rées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitans dont les profits sont faits sur le public! Les poursuites seules qu'il faudrait diriger contre les fermiers de l'impôt, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, dit Smith, qui passe-« rait sa vie dans la capitale, et qui toucherait « en nature, dans diverses provinces éloignées, « le prix de ses fermages, risquerait de perdre la « plus grande partie de ses revenus. Et cepen-« dant les agens du plus négligent de tous les « propriétaires, ne sauraient dilapider autant « que ceux du plus vigilant des princes (1). »

On a fait valoir encore d'autres considérations contre l'impôt en nature; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions ou pour subvenir aux besoins impérieux d'un trésor public, ferait vendre les denrées au-dessous du taux où

(1) *Richesse des Nations*, liv. V, chap. 2.

le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix; concurrence impossible à soutenir. Un tel impôt, non-seulement ôte aux cultivateurs une portion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

Le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un esprit juste, et qui mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dixme du vingtième des fruits de la terre, qu'on pourrait à la rigueur, et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au dixième. Mais Vauban proposait cet impôt inégal pour remédier à une inégalité encore plus grande : les besoins de l'état étaient urgens, les ressources épuisées; il s'agissait d'atteindre, fût-ce imparfaitement, les biens nobles et les biens ecclésiastiques, qui ne payaient rien. A l'époque où Vauban donna son plan, la France en aurait éprouvé un grand soulagement, et il conduisait à l'abolition des priviléges. C'est pour cela même qu'il fut rejeté.

En 1692, quatre ans après l'heureuse révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à la

répartition de l'impôt territorial qu'on y lève; de manière que, quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du revenu foncier actuel qu'on perçoit, c'est le cinquième du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a dû être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amélioré, et qui rapporte un revenu décuple de ce qu'il rapportait dans l'origine, ne paie point une décuple taxe. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paie pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation, la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on, si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux; étendez votre commerce, et qu'il vous procure d'immenses profits; vous ne paierez toujours que la même contribution. Bien plus : quand vos héritiers succèderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera*

que comme ils furent évalués pour vous, et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques (1).

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce; mais serait-il équitable? Leurs progrès ne pour-

(1) Ricardo a fait sur ce passage (chap. 12), une critique dont voici le fond : *Une bonification est un nouveau capital répandu sur la terre. Il n'est pas plus équitable de mettre un impôt sur ce nouveau capital, que sur toute autre accumulation.* A quoi l'on peut répondre qu'un meilleur emploi du fonds de terre n'est pas toujours un nouveau capital. Quand un cultivateur supprime les jachères et tire un revenu des années qui étaient perdues, l'impôt qu'on fait payer à ce revenu est bien assis sur le pouvoir productif du sol. En second lieu, les accumulations répandues sur un bien-fonds perdent leur nature de capital pour prendre la nature du fonds et se soumettre à toutes les conditions qui en dérivent. Enfin, quand ces accumulations conserveraient la nature de capital, on ne voit pas pourquoi le revenu qui en résulte, serait plus ménagé par le fisc que le revenu des accumulations qui fécondent les autres industries.

Je ne m'arrête aux critiques qu'on fait de mes ouvrages, et qui me paraissent peu fondées, que lorsque mon critique, comme c'est ici le cas, peut faire autorité par sa haute capacité et son incontestable bonne foi. Si je voulais répondre aux autres, je doublerais le volume de cet ouvrage aux dépens du lecteur.

raient-ils avoir lieu qu'à ce prix? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'état lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt, ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal qu'il a fait de bien dans d'autres cas : il forcerait à abandonner la culture des terrains qui, soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu l'exemple en Toscane. On y fit, en 1496, un recensement ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrens ne permettaient aucune culture profitable; les coteaux, qui étaient seuls cultivés, y furent évalués fort haut : des alluvions ont eu lieu; les inondations, les torrens ont été contenus, et les plaines fertilisées; leurs

produits, peu chargés d'impôts, ont pu être donnés à meilleur marché que ceux des coteaux; ceux-ci, ne pouvant soutenir la concurrence, parce que l'impôt y est resté le même, sont devenus presque incultes et déserts (1). Si l'impôt s'était prêté aux circonstances des deux terrains, ils auraient continué à être cultivés l'un et l'autre.

Si je me suis un peu étendu sur quelques impôts en particulier, c'est parce qu'ils se lient à des principes généraux. Ces principes ne sont point fondés sur de vaines théories, mais sur l'observation et la nature des choses. C'est faute de les comprendre qu'on commet d'importantes erreurs dans la pratique, comme l'assemblée constituante qui porta beaucoup trop loin les contributions directes, et surtout la contribution foncière, en vertu de ce principe des Économistes dont elle eut les oreilles rebattues, que toute richesse venant de la terre, tous les impôts retombaient sur elle avec d'autant plus de surcharge, que les cascades étaient plus multipliées.

Dans l'état présent de l'économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit au

(1) Forbonnais, *Principes et Observations*, etc., t. II, page 247.

contraire, ce me semble, être exprimée ainsi :

L'impôt est une valeur fournie par la société, et qui ne lui est pas restituée par la consommation qu'on en fait.

Il coûte à la société non-seulement les valeurs qu'il fait entrer dans le trésor, mais les frais de perception et les services personnels qu'il exige, ainsi que la valeur des produits dont il empêche la création.

Le sacrifice, volontaire ou forcé, résultant de l'impôt, affecte le contribuable en sa qualité de producteur, lorsqu'il altère ses profits, c'est-à-dire ses revenus; et il l'affecte en sa qualité de consommateur, lorsqu'il augmente ses dépenses en renchérissant les produits.

Dans le plus grand nombre des cas, le contribuable est affecté par l'impôt, en ses deux qualités à la fois de producteur et de consommateur; et lorsqu'il ne peut suffire avec son revenu, à payer, tout à la fois, sa propre consommation et les charges de l'état, il entame ses capitaux. Quand les valeurs capitales, ainsi entamées par les uns, ne sont pas balancées au moyen des valeurs épargnées par les autres, la richesse sociale va en déclinant (1).

---

(1) *Voyez*, à la suite de cet ouvrage, l'Épitome, aux mots *Revenus* et *Richesses*.

Celui qui paie au collecteur le montant de l'impôt n'est pas toujours le vrai contribuable, du moins pour la totalité de la valeur payée. Souvent il ne fait qu'avancer, sinon en totalité, au moins pour une partie, l'impôt qui lui est alors remboursé par d'autres classes de la société d'une manière très-compliquée, et souvent à la suite de plusieurs opérations; tellement que bien des gens paient des portions de contributions au moment qu'ils s'en doutent le moins, soit par les prix auxquels ils achètent les denrées, soit par les pertes qu'ils éprouvent sans pouvoir en assigner les causes.

Ceux sur les revenus de qui retombent définitivement les contributions, sont les vrais contribuables, et les valeurs dont ils contribuent excèdent de beaucoup la somme des valeurs qui entrent véritablement aux mains des gouvernemens, en y joignant même les frais de perception. Cet excédant de valeurs contribuées est d'autant plus considérable, que le pays est plus mal administré.

Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici des principes établis au chap. 2 du Livre II, où l'on a vu la différence qui existe entre la cherté réelle et la cherté relative. La cherté résultante de l'impôt est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenue pour

une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises plus cher en monnaie. La raison en est que l'argent n'est point une production annuelle et courante comme celles qu'absorbe l'impôt. Sauf les cas où le gouvernement envoie de l'argent dans l'étranger pour acquitter des subsides ou salarier des armées, il ne consomme pas de la monnaie : il reverse dans la société, par ses achats, la monnaie qu'il lève par l'impôt, sans y reverser la valeur de l'impôt (1). Mais comme l'impôt paralyse une partie de la production, et opère une prompte destruction des produits qu'il n'empêche pas de naître, les impôts excessifs rendent les produits toujours plus rares par rapport à la monnaie, dont la quantité n'est pas diminuée par le fait de l'impôt. Or, toutes les fois que les marchandises en circulation deviennent plus rares par rapport à la quantité de monnaie en circulation, elles sont plus chères en argent.

(1) On en a vu la raison. Les achats qu'on fait avec l'argent de l'impôt, sont des échanges, et non des restitutions.

Il semblerait que cette surabondance de monnaie d'or et d'argent devrait contribuer à l'aisance publique. Point du tout; car l'argent a beau être en plus grande proportion par rapport aux produits courans, chacun ne peut l'acquérir que par des produits de sa propre création, et c'est cette création même qui est dispendieuse et difficile.

Au reste, quand les produits sont chers en argent, l'argent lui-même, ayant moins de valeur relative, ne tarde guère à s'écouler; il devient plus rare qu'il n'était, parce qu'il se trouve moins de denrées à faire circuler; et c'est ainsi qu'un pays écrasé d'impôts qui surpassent ses moyens de production, se trouve peu à peu privé d'abord de marchandises, ensuite d'argent, c'est-à-dire, de tout, et se dépeuple, comme il est arrivé en Espagne depuis 200 ans; à moins que des épargnes constantes ne balancent les capitaux qui s'altèrent, et qu'une industrie active ne fournisse plus de produits annuels que les consommations publiques n'en détruisent, comme en Angleterre.

En étudiant avec soin ces principes, on comprendra comment les dépenses annuelles et véritablement gigantesques des gouvernemens modernes, ont obligé les contribuables à un travail plus opiniâtre, puisque, indépendam-

ment des productions que réclament leur entretien, celui de leurs familles, leurs plaisirs, les mœurs du pays, il faut qu'ils produisent encore ce que dévore le fisc, et ce que le fisc fait perdre sans le dévorer, valeur incontestablement énorme chez quelques grandes nations, mais impossible à évaluer.

Cet excès, résultat graduel de systèmes politiques vicieux, a du moins servi à perfectionner l'art de produire, en obligeant les hommes à tirer de plus grands services du concours des agens naturels; et sous ce rapport, les impôts ont peut-être contribué au développement et au perfectionnement des facultés humaines; aussi, lorsque les progrès de l'art social auront ramené les contributions publiques au niveau des véritables besoins des sociétés, on éprouvera un très-grand bien-être résultant des progrès qui ont été faits dans l'art de produire. Mais si, par une suite des profusions où nous jettent des machines politiques abusives et compliquées, le système des impôts excessifs prévaut, et surtout s'il se propage, s'étend et se consolide, il est à craindre qu'il ne replonge dans la barbarie les nations dont l'industrie nous étonne le plus; il est à craindre que ces nations ne deviennent de vastes galères, où l'on verrait peu à peu la classe indigente, c'est-à-dire le plus grand

nombre, tourner avec envie ses regards vers la condition du sauvage..... du sauvage qui n'est pas bien pourvu à la vérité, ni lui ni sa famille, mais qui du moins n'est pas tenu de subvenir, par des efforts perpétuels, à d'énormes consommations publiques, dont le public ne profite pas, ou qui tournent même à son détriment.

CHAPITRE XI.

De la Dette publique.

§. Ier.

Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux.

Il y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernemens qui empruntent, que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive; tandis que les seconds n'empruntent ordinairement que pour dissiper sans retour le fonds qu'on leur a prêté. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser des périls imminens, qu'on fait des emprunts publics; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein; mais, dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue, et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melon dit que les dettes d'un état sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont

le corps ne se trouve pas affaibli. Il se trompe : l'état se trouve affaibli en ce que le capital prêté au gouvernement, ayant été détruit par la consommation que le gouvernement en a faite, ne donnera plus à personne le profit, ou, si l'on veut, l'intérêt qu'il pouvait rapporter en sa qualité de fonds productif. Avec quoi l'état paie-t-il donc l'intérêt de sa dette? Avec la portion d'un autre revenu qu'il transporte d'un contribuable au rentier.

Deux fonds productifs, deux revenus résultant de ces fonds, existaient avant l'emprunt; savoir, le capital du prêteur, et le fonds quelconque d'où le contribuable tirait la portion du revenu qu'on va lui demander. Après l'emprunt, de ces deux fonds il ne reste qu'un, celui du contribuable, dont il ne peut plus employer le revenu à son usage, puisque le gouvernement est obligé de le lui demander sous la forme d'un impôt pour satisfaire le rentier. Le rentier n'y perd aucune portion de revenu, c'est le contribuable qui la perd.

Bien des gens, parce qu'ils ne voient point de perte de numéraire à la suite des emprunts publics, n'y voient point de perte de valeur, et s'imaginent qu'il en résulte seulement un déplacement de richesse. Afin de rendre leur erreur encore plus sensible, je place à la suite de

ce chapitre un tableau qui montre synoptiquement ce que devient le fonds prêté, et d'où vient la rente payée dans les emprunts publics. (*Voyez* le tableau à la fin du chapitre.)

Un gouvernement qui emprunte, promet ou ne promet pas le remboursement du principal; dans ce dernier cas, il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux emprunts remboursables, ils ont été variés à l'infini. Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots, ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal, ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères, la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie; dans les tontines, elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très-onéreux pour l'emprunteur, qui paie jusqu'à la fin le même intérêt, quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal; elles sont, de plus, immorales : c'est le placement des égoïstes : elles favorisent la dis-

sipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernemens qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'état, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'acheteur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente (1). De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour qu'il puisse violer ses engagemens sans beaucoup de difficultés, quand c'est le prince qui contracte personnellement, et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds, à moins qu'elle n'ait un terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement

(1) *Voyez*, au paragraphe suivant, comment les gouvernemens peuvent éteindre une dette non-remboursable en la rachetant au cours.

dont le gouvernement lui paie un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels; mais ils sont forcés. Une fois qu'on a tâté de cette ressource, quelque peu ridicule, on réduit en offices privilégiés, sous des prétextes très-plausibles, presque toutes les professions, jusqu'à celles de charbonnier et de crocheteur.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunt. Par anticipations, on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles; des traitans en font l'avance, et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources leur font courir.

Les engagemens que le gouvernement contracte de cette manière, et qui sont acquittés, soit par les receveurs des contributions, soit par de nouveaux billets fournis par le trésor public, forment ce qu'on nomme, d'après une expression anglaise un peu barbare, la *dette flottante*. Quant à la *dette consolidée*, c'est cette partie dont la rente seule est reconnue par la législature, et dont le fonds n'est pas exigible.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient d'enlever aux usages productifs, des capitaux ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation; et de plus, quand

ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. L'agriculture, les fabriques et le commerce trouvent plus difficilement des capitaux à emprunter, lorsque l'état offre constamment un placement facile et souvent un intérêt élevé. Pour obtenir la préférence sur un concurrent si redoutable, l'industrie est obligée à des frais de production plus considérables, qui diminuent la consommation en renchérissant les produits.

Le grand avantage qui résulte pour une nation de la faculté d'emprunter, c'est de pouvoir répartir sur un grand nombre d'années, les charges que réclament les besoins d'un moment. Les gouvernemens élèvent en général leurs dépenses ordinaires au niveau des contributions qu'on peut tirer des peuples; et ils sont obligés d'avoir recours à la ressource extraordinaire des emprunts, pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre. L'emprunt met à leur disposition un capital à dépenser chaque année, sans les obliger à demander au contribuable au-delà de l'intérêt de ce même capital. Ils repoussent sur l'avenir une partie des exigences du présent; ce qui les a rendus un peu faciles à reconnaître ces exigences.

De même qu'à l'impôt, on a voulu trouver

à l'emprunt, indépendamment des ressources qu'il présente pour satisfaire aux besoins de l'état, des avantages provenant de sa nature; on a dit que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique, deviennent dans l'état de véritables valeurs, et que les capitaux représentés par ces contrats, sont autant de richesses réelles qui prennent rang dans les fortunes (1). C'est une erreur : un contrat n'est que le titre qui atteste que telle propriété appartient à tel homme. C'est la propriété qui est la richesse, et non le parchemin qui en constate le possesseur. A plus forte raison, un titre n'est pas richesse lorsqu'il ne représente pas une valeur réelle et existante, et qu'il n'est autre chose qu'une délégation fournie par le gouvernement au prêteur, afin que celui-ci puisse, chaque année, prendre part aux revenus encore à naître entre les mains d'un contribuable. Si le titre venait à être anéanti (comme il l'est par une banqueroute), y a-t-il une richesse de moins dans la société? nullement : le contribuable dispose alors de cette portion de son revenu, qui aurait passé au rentier.

---

(1) *Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique*, page 8.

On a représenté l'achat et la vente des titres de créances sur le gouvernement, comme un mouvement de fonds, une circulation favorable à la société. Une circulation n'a rien de favorable par elle-même : c'est le mouvement d'une meule qui tourne à vide. Elle n'est utile que lorsqu'elle est accompagnée d'effets utiles ; comme dans le cas où des matières premières passent entre les mains de l'industrie pour y recevoir une valeur nouvelle, ou bien lorsqu'un consommateur, en achetant un produit, replace entre les mains des producteurs un capital que ces derniers font travailler utilement (1). Mais dans la vente des fonds publics, si le capital de celui qui vend est libéré, le capital de celui qui achète est engagé à sa place. Ce n'est autre

(1) On a représenté aussi les effets publics comme des valeurs servant à faciliter la circulation des autres valeurs. Pour qu'ils pussent remplacer jusqu'à un certain point la monnaie, il faudrait qu'ils en eussent les avantages ; qu'ils pussent être donnés et reçus sans frais ; que leur valeur ne variât pas d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre ; qu'ils eussent en un mot les qualités que nous avons (Liv. I, ch. 26 et 30) reconnues nécessaires pour qu'un papier puisse tenir lieu de monnaie, qualités que les effets publics n'ont sous aucun rapport. Leur circulation occupe une partie de l'agent de la circulation, loin de le remplacer.

chose que la substitution d'un créancier de l'état à un autre, et la répétition d'une opération semblable ne fait que multiplier les frais dont chacune d'elles est accompagnée. Quant aux gains qui proviennent des variations du cours, ils sont toujours fondés sur une perte équivalente supportée par d'autres personnes (1).

Le mal est bien plus grand lorsque l'achat et la vente des fonds publics, devenus fictifs par des marchés à terme, ne sont plus qu'un jeu où le gain n'est que la dépouille des joueurs malheureux ou peut-être moins bien informés (2).

---

(1) On a prétendu que la hausse graduelle des fonds publics, quand elle n'était pas suivie d'une baisse, équivalait pour les vendeurs, à un accroissement de capital sans entraîner de perte pour qui que ce fût. Il faut toujours se défier de ces effets magiques où quelque chose vient de rien. Il est impossible qu'un homme puisse jouir d'une valeur (qui n'est pas créée) sans que ce soit aux dépens de quelqu'un. Lorsque l'état a vendu pour 65 francs, une rente de 5 francs, au capital de 100 francs, il a constitué la nation débitrice d'une valeur de 100 francs que le prêteur a acquise pour 65 francs. Les 35 francs que se partagent, dans ce cas, les joueurs à la hausse, sont une perte supportée par les contribuables qui paient une rente équivalente à un principal de la valeur de 100 francs, principal dont ils n'ont touché que 65 f.

(2) Dans les marchés à terme, le vendeur s'engage

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'état, et que ceux-ci, associés à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très-vrai. Mais ce moyen de conservation, s'appliquant à un mauvais ordre de choses comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile. Voyez l'Angleterre, où cette raison, dans bien des cas, a contraint une foule de gens très-

---

à livrer à une époque déterminée, une certaine quantité d'effets publics à un certain prix. Quand le terme est venu, si le cours de l'effet que le vendeur doit livrer est plus élevé que le prix auquel il a vendu, au lieu de livrer l'effet, il paie à l'acheteur la différence des deux prix; si le cours est plus bas, c'est l'acheteur qui, au lieu de prendre livraison de l'effet, paie la différence. On voit que les obligations fournies par le gouvernement, ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le cours qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont point des prêteurs véritables, mais de simples parieurs qui font une gageure qu'à une époque déterminée, les obligations du gouvernement seront au-dessus ou au-dessous d'un certain prix.

On ne peut sans gémir penser aux abus qui peuvent résulter d'un semblable jeu. Les gouvernans influent sur le cours des effets publics de bien des manières : ils font exécuter des achats par les caisses d'amortissement, ou

honnêtes à soutenir une administration très-perverse, et un régime rempli d'abus (1).

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opinion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès-lors le gouvernement, jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien con-

---

bien les leur défendent; ils se brouillent ou se raccommodent avec d'autres gouvernemens, et rendent ou non de nouveaux emprunts nécessaires; ils préparent dans le secret du conseil, des lois dont l'effet inévitable sera de faire monter ou baisser les engagemens de l'état. Les personnes qui sont à portée de savoir les mesures que l'on prépare, et de connaître avant les particuliers, les occurences étrangères qui peuvent influer sur le prix des fonds publics; les personnes qui reçoivent les informations données par les agens accrédités ou secrets, par les courriers extraordinaires et par les télégraphes; ces personnes, dis-je, peuvent d'avance faire, au moyen de leurs affidés, des achats et des ventes ruineux pour les joueurs qui n'ont pas les mêmes avantages.

(1) On peut voir dans les écrits de Jérémie Bentham à quel point est porté l'abus des frais de procédure, des sinécures, le fardeau qu'impose à la nation le clergé de l'église dominante, et bien d'autres abus qui malheureusement ne peuvent être corrigés par des moyens légaux, puisque la majorité de la législature est nommée sous l'influence des classes privilégiées elles-mêmes qui en profitent.

duire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'état, c'est payer exactement les arrérages de la dette; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact paiement de la dette, loin d'être une garantie de bonne administration, y supplée en beaucoup de cas.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les empêche de les envoyer au dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paie : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger; il en reviendrait tôt ou tard, et, en attendant, ce serait l'étranger qui paierait les intérêts.

Des emprunts publics modérés, et dont les capitaux seraient employés par le gouvernement en établissemens utiles, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux situés entre des mains peu industrieuses, et qui, si l'on ne leur ouvrait pas ce facile placement,

languiraient dans des coffres, ou se dépenseraient en détail. C'est peut-être sous ce seul point de vue que les emprunts publics peuvent produire quelque bien; mais ce bien même est un danger, s'il est pour les gouvernemens une occasion de dissiper les épargnes des nations. Car à moins que le principal n'ait été dépensé d'une manière constamment utile au public, comme en routes, en facilités pour la navigation, etc., il valait mieux pour le public que ce capital restât enfoui : alors du moins si le public perdait pour un temps l'usage du fonds, il n'en payait pas les intérêts.

En résumé, il peut être expédient d'emprunter lorsqu'on n'a, comme les gouvernemens, qu'un usufruit à dépenser, et que l'on est forcé de dépenser un capital; mais qu'on ne s'imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Quiconque emprunte, particulier ou prince, grève son revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal s'il le consomme; or c'est ce que font presque toujours les nations qui empruntent.

§. II.

Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.

Le crédit public est la confiance qu'on accorde aux engagemens contractés par le gouvernement. L'état emprunte à des conditions d'autant meilleures que cette confiance est plus entière; on peut présumer dès-lors que les contribuables sont d'autant moins chargés d'impôts, que le gouvernement a plus de crédit. On verra tout à l'heure jusqu'à quel point cette présomption est justifiée par l'expérience.

Le crédit de tous les gouvernemens a été fort peu stable jusque vers la fin du dix-huitième siècle. Les monarques absolus, ou à peu près absolus, inspiraient peu de confiance : leurs recettes et leurs dépenses étant tenues secrètes, le public ne pouvait juger ni la nature de leurs embarras, ni l'étendue de leurs ressources. Là où la volonté d'un seul fait la loi, les prêteurs n'ont d'autre gage de la solidité des promesses, que la bonne volonté du prince ou du ministre en crédit; l'avénement d'un nouveau prince, ou seulement d'un autre ministre, peut anéantir les promesses les plus solennelles. Pour suppléer au crédit, on offrait différentes amorces

aux prêteurs : tantôt c'était l'appât des gros intérêts des rentes viagères et des tontines, tantôt celui des annuités, des primes, des lots ajoutés à l'intérêt stipulé. En Angleterre même, au milieu des brillantes victoires de Marlborough, les billets de l'échiquier perdaient jusqu'à quarante pour cent (1). La reine Anne emprunta neuf millions sterling, auxquels on attacha des lots qui ne montèrent pas à moins de 2,723,918 livres sterling, indépendamment des intérêts (2). Le crédit de l'Angleterre d'abord, et de plusieurs autres états, s'est affermi depuis; ce qu'il faut attribuer principalement à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils ont acquitté les intérêts de leur dette.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout à coup, ou du moins en si grande partie, qu'il demeure hors d'état d'acquitter ses engagemens. Des faillites nombreuses dans le commerce, des événemens majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent rui-

---

(1) Steuart, *Économie politique*, tome II, page 384 de l'édition française.

(2) Robert Hamilton, *On the national Debt*, troisième édition, page 73 de l'édition anglaise.

ner un particulier, tandis que les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

Mais ce qui favorise singulièrement les emprunts que font les gouvernemens, est bien moins la confiance qu'ils méritent ou qu'on leur accorde, que quelques autres circonstances accessoires qui sont dignes de toute l'attention des publicistes.

Les fonds publics sont un placement plus connu, plus accessible qu'aucun autre. Tout le monde est admis à y porter ses épargnes. Nul placement n'exige moins de formalités, moins de précautions, moins de capacité dans le prêteur, et ne l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. On en fait usage sans être obligé de mettre le public dans sa confidence, et sans autres frais que le paiement d'un courtage. On a de plus investi les placemens dans les fonds publics, de tous les priviléges que peut conférer l'autorité souveraine. Pendant que le génie de la fiscalité exploite avec avidité les sources de presque tous les revenus, celle-ci a été mise à l'abri de ses atteintes. Nulle contribution n'est assise sur les rentes payées par l'état. Leur

transmission a été affranchie des droits, aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fonds, aussi bien que ses intérêts, ont été déclarés insaisissables; tellement qu'un créancier de l'état, criblé de dettes, peut tranquillement consommer ses revenus en bravant ses créanciers. S'il conçoit quelques inquiétudes sur la solvabilité du trésor, s'il arrive qu'il ait besoin de ses fonds, si quelque autre emploi les appelle, il lui suffit de vingt-quatre heures pour les réaliser; il peut le faire obscurément; la possibilité de vendre, lui fait regarder comme nul le danger de garder.

Cependant tous ces priviléges, et ces moyens accessoires d'attirer les accumulations des particuliers dans le gouffre des dépenses publiques, se sont trouvés insuffisans dans beaucoup de cas. Il n'est personne qui ne sente que les gouvernemens sont des débiteurs trop puissans pour n'être pas toujours un peu dangereux. Dans les conventions conclues entre eux et les particuliers, ils sont nécessairement juges en même temps que parties : comme dépositaires du pouvoir de faire des lois, ils peuvent déterminer l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter; le recours aux tribunaux est insuffisant contre eux, puisque les tribunaux sont les organes de l'autorité

et les exécuteurs de la règle qu'il lui plaît d'établir; enfin nulle contrainte ne peut être exercée contre le gouvernement, et, en dépit de sa bonne volonté, les tempêtes de la politique peuvent le mettre hors d'état de s'acquitter.

Ces considérations expliquent pourquoi, malgré tous les moyens employés pour soutenir leur crédit, ou plutôt pour y suppléer, ils ne trouvent pas en général des fonds à des conditions aussi avantageuses que de solides hypothèques ou une maison de commerce du premier rang. Plusieurs états auraient même été dans l'heureuse impossibilité de dépenser leurs revenus par anticipation, si l'Angleterre ne leur avait fourni un moyen d'emprunter qui l'emporte en puissance sur tous les autres. Je veux parler du mode usité maintenant partout, de négocier les emprunts par souscription à des compagnies de traitans qui achètent les rentes de l'état *en gros* pour les revendre en détail (1).

Le gouvernement qui veut recevoir un principal et qui ne peut le payer qu'en donnant une rente annuelle, met en vente la promesse de cette rente que nous supposerons ici de 5 fr.,

(1) Il paraît que ce mode a été employé d'abord par Pitt, ministre à qui l'humanité a plus de reproches à faire qu'on ne pense.

et la cède, entre les différentes compagnies de prêteurs, à celle qui, pour l'obtenir, lui offre le plus gros capital. Jusque-là, et en supposant que l'emprunt soit suffisamment justifié par des besoins véritables, cette marche n'a rien que de conforme aux intérêts du public; car, plus la rente de 5 f. est payée chèrement, et moins l'état a de semblables rentes à fournir pour obtenir le capital dont il a besoin. Mais, dans l'exécution, cette opération devient plus compliquée et plus fâcheuse. Afin d'assurer le titre du prêteur, et pour déguiser en même temps le taux de l'intérêt, le gouvernement consent à supposer que le prêteur a versé dans ses caisses une somme de 100 f. et qu'il lui en paie l'intérêt à 5 pour cent, quoique la compagnie financière qui s'est chargée de l'emprunt, n'ait payé cette même rente de 5 f. que 89 f., 72 f., 60 f. et même moins; de sorte que dans ce dernier cas, par exemple, l'état se reconnaît débiteur pour chaque rente de 5 f., outre la somme de 60 f. qu'il a reçue, d'une somme imaginaire de 40 f. qu'il n'a pas reçue.

On comprend que par ce moyen, l'intérêt pouvant être porté aussi haut qu'on le veut sans être stipulé, un gouvernement peut emprunter, quel que soit le crédit dont il jouit. S'il en a peu, l'intérêt peut être à un taux tel que la portion

d'intérêt qui représente la prime d'assurance offerte au prêteur, couvre son risque, quoique fort grand; et qu'un gouvernement qui reçoit peu de capital pour chaque rente de 5 f. qu'il donne, peut néanmoins toucher la somme qu'il désire, en multipliant les rentes d'autant plus qu'il les vend moins cher.

Dans le siècle dernier, les gouvernemens ne pouvaient guère trouver des prêteurs que parmi leurs sujets, ou tout au plus parmi les capitalistes qui avaient avec leurs sujets de fréquentes relations. Par l'intermédiaire des compagnies financières, ils en ont trouvé chez toutes les nations commerçantes du monde. Ces compagnies ont des correspondans et même des associés dans toutes les grandes villes de l'Europe. Chacune des maisons correspondantes, par la connaissance qu'elle a des capitalistes qui se trouvent dans sa résidence et parmi ses relations, peut estimer par aperçu la somme de rentes qui pourront être placées à Londres, à Vienne, à Francfort, à Amsterdam, à Hambourg, etc. Le taux auquel la compagnie consent à se charger d'un emprunt, est toujours inférieur à celui auquel se vendent les rentes analogues dans ces différentes villes, qui deviennent des marchés toujours ouverts pour les emprunts que font les différens gouvernemens de l'Europe

et de l'Amérique. Les gouvernemens ne sont plus obligés de solliciter et de mériter la confiance du public; cela devient l'affaire des traitans, et les moyens qu'ils mettent en œuvre dans ce but, leur réussissent d'autant mieux qu'ils font eux-mêmes partie des nations, et mettent dans ces sortes de spéculations l'intelligence et l'activité qui président ordinairement aux affaires privées (1).

---

(1) M. Dufresne de Saint-Léon, que rendent extrêmement recommandable ses connaissances pratiques, et la part honorable qu'il a prise, pendant de nombreuses années, à l'administration des finances de France, a donné dans un écrit publié en 1824 (*Études du crédit public*, page 95), et en déguisant les noms d'hommes et de lieux, un exemple des manœuvres qui sont mises en pratique par les traitans pour pouvoir vendre avec profit les emprunts dont ils se sont chargés. Le gouvernement de Naples, par supposition, ouvre un emprunt de cent millions portant un intérêt de 5 millions. Le juif Samuel Bernard, parlant tant en son propre nom qu'au nom de ses co-intéressés, en offre 65 pour cent; c'est-à-dire, qu'il offre 65 millions d'un capital de 100 millions, dont le gouvernement napolitain se reconnaît débiteur, et s'engage à verser cette somme en douze termes, de mois en mois. La compagnie Samuel Bernard, toute riche qu'elle est, n'a pas 65 millions, et n'a aucune envie d'ailleurs de confier ses capitaux à quelque gouvernement que ce soit, mais de les recouvrer avec de gros

C'est ainsi que les capitaux amassés par l'industrie et l'économie des particuliers dans tous les coins du monde, sont pompés par les traitans et livrés aux puissances; c'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les particuliers les plus solvables : le roi de Naples à 94, en reconnaissant au prêteur un capital de 100; la Russie à 95 $\frac{1}{2}$; l'Autriche à 96; la Prusse à 99 $\frac{1}{2}$ (1).

---

bénéfices pour entreprendre une nouvelle affaire du même genre avec le gouvernement russe ou autrichien. Elle met en conséquence sa rente napolitaine en vente sur tous les marchés de l'Europe. En même temps, elle charge ses agens à Londres, à Paris et ailleurs, d'acheter des parties de cette même rente, aux prix de 66, 67, et davantage. Le prix élevé qu'elle en paie, ne lui coûte rien, parce qu'étant acheteuse et vendeuse tout à la fois, elle reçoit, par les mains d'un de ses agens, ce qu'un autre a déboursé pour elle. Pendant que le cours s'établit ainsi, d'autres capitalistes, dans le but de spéculer sur la hausse de cette rente, ou simplement de placer leurs accumulations, achètent et ne revendent pas. La même manœuvre s'exécute sur les différentes places de l'Europe, jusqu'à ce que l'emprunt napolitain soit entièrement placé, et que la compagnie Samuel Bernard ait réalisé plusieurs millions de bénéfice.

(1) *Voyez* le cours des effets publics aux bourses de Londres et de Paris, au mois de juin 1824.

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une agression injuste, pour affermir son indépendance. — Ce serait fort désirable assurément; mais c'est précisément dans les occasions où les états ont besoin d'affermir leur indépendance ou d'asseoir leurs institutions, qu'ils peuvent le moins compter sur les traitans. Dans les querelles qu'on suscite aux nations, la cause la plus juste est, en général, la plus faible. Quiconque n'a pas pour soi la force est obligé d'avoir raison. Ce n'est point cette cause qui sourit aux hommes uniquement animés d'intérêts pécuniaires; ils se rangent du parti qui paie le mieux; or, c'est celui qui dispose des forces matérielles de la société. Ils n'examinent point si un gouvernement respecte ou non les droits de l'humanité, s'il agit dans un sens opposé aux lumières acquises, s'il cherche à replonger les nations dans l'ignorance, la superstition et les désordres qui signalent, sans exception, les siècles précédens; mais ils examinent si ce gouvernement a des législateurs complaisans pour donner un vernis légitime à l'impôt, et des soldats bien disciplinés pour le faire payer.

En 1776, l'Angleterre trouvait des secours pour l'aider à soutenir ses injustes prétentions contre les États-Unis, et les États-Unis n'en

trouvaient point pour défendre leur indépendance. En 1792, les puissances coalisées trouvaient de l'argent pour dicter des lois à la France; et la France, poussée au désespoir, n'aurait pas conservé son indépendance sans les mesures violentes dont elle a eu tant à gémir. Plus récemment on a trouvé des millions pour plonger dans la dégradation les compatriotes du Cid; et la partie mitoyenne, vertueuse et éclairée de ce peuple, a été livrée en proie à la partie fanatique et barbare.

L'abus qu'on a fait du crédit, ou plutôt des moyens qui suppléent au crédit, a conduit le véritable publiciste, celui qui s'occupe des intérêts du public, à se demander à quoi tout cet appareil si vanté pouvait être bon. Il a jeté les yeux sur l'Angleterre, et il a vu une nation tellement obérée par les intérêts de sa dette, et les objets de la consommation tellement renchéris par les impôts, que le travail chez elle ne suffit plus à la classe indigente pour la faire subsister; et qu'au sein de la plus admirable industrie et de l'activité la plus soutenue, la plupart des citoyens y sont constamment en butte aux plus cruelles privations (1).

---

(1) On demande quelquefois comment, avec des frais de production aggravés par l'impôt, les Anglais peuvent

Beaucoup de personnes respectables, mais trop peu accoutumées à suivre les faits jusque dans leurs dernières conséquences, vantent avec enthousiasme la puissance du crédit public; des négocians qui ont voué par état une sorte de culte à la fidélité scrupuleuse que l'on doit mettre à payer ses dettes, ne s'aperçoivent pas que, pour les gouvernemens, il est une vertu plus haute : c'est de n'en pas contracter. Il est im-

---

vendre au dehors à meilleur marché que des peuples moins surchargés. En premier lieu il y a des *drawbacks*, ou restitution de droits sur presque tous les grands objets d'exportation; en second lieu, les droits d'entrées que les marchandises paient aux douanes étrangères, sont plus modérés pour les Anglais que pour d'autres nations, grâce aux soins de leur gouvernement; enfin ce qui, pour le consommateur anglais, renchérit le plus les produits, sont les impôts qu'ils doivent supporter dans les dernières façons qu'ils reçoivent, et notamment de la part des détailleurs. Le prix du pain doit payer, indépendamment de sa part de l'impôt foncier, de la dixme, de la taxe des pauvres, de celle des chemins, etc., les impôts directs et indirects du meunier et du boulanger; le prix des vêtemens est souvent moins élevé par ce que coûte l'étoffe, que par les énormes impôts de consommation que paient le marchand en détail, le tailleur, etc. Les acheteurs étrangers sont affranchis de cette portion des frais de production.

possible aux gouvernemens de ne pas rejeter le fardeau de leurs dettes sur le peuple, et ils doivent toujours craindre que le peuple ne se lasse de supporter des charges qui ne sont pas accompagnées d'avantages proportionnés. Si nous, génération présente, avons, du moins par notre silence, consenti à grever les revenus de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas convenable de secouer ce fardeau, s'ils viennent à s'apercevoir qu'il n'a servi en rien à leur bonheur, ni à leur gloire? L'avenir peut se croire fondé à demander des comptes au présent. Les représentans futurs d'une nation reprocheront peut-être à leurs prédécesseurs de ne l'avoir pas bien représentée. Combien d'emprunts ne pourront-ils pas imputer à des votes corrompus, à une fausse politique, à un orgueil national mal entendu, à des systèmes surannés? Enfin, nos neveux peuvent se trouver dans des circonstances fâcheuses, et ne prendre conseil que de leurs embarras et de leur pouvoir.

On a cru prévenir ces extrémités par des caisses d'amortissement. Elles offriraient un moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non remboursables, si l'on respectait invariablement l'objet de leur institution. Voici ce qu'il y a de fondamental dans leurs opérations.

Si l'état emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant, à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé, c'est-à-dire, d'un intérêt qu'on accumule chaque année pour l'ajouter à son principal, et qui lui-même porte ainsi intérêt pour toutes les années suivantes.

On voit que, moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter une rente de cinq pour cent. Cependant, comme la

vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair, c'est-à-dire, sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancelle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline, et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

A l'aide d'une semblable caisse, un gouvernement peut soutenir le prix des effets publics, et par conséquent emprunter à de meilleures conditions. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith, que les caisses d'amortissement, qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à son accroissement.

On peut ajouter que les intérêts payés par le trésor, et mis en réserve par la caisse, sont un appât qui provoque de nouvelles dépenses pour lesquelles on n'ose avoir recours à de nouveaux impôts ou à de nouveaux emprunts. Les fonds des caisses d'amortissement d'Angleterre et de France ont été, par diverses lois, détournés de

cette manière, de l'emploi auquel ils avaient été destinés, et la nation a perdu ainsi le fruit du sacrifice supplémentaire qu'on lui avait demandé en empruntant.

Mais en supposant même que le fonds d'amortissement pût être religieusement respecté, en supposant des législatures parfaitement indépendantes et capables d'opposer, à toutes les époques, une résistance inébranlable aux propositions des ministres, une caisse d'amortissement est une institution qui entraîne des frais, des abus, et qui ne rend effectivement aucun service quand l'état est bien administré.

Pour un état, comme pour un particulier, il n'y a pas deux moyens de s'affranchir de ses dettes. Cet unique moyen est d'y consacrer l'excédant de ses revenus sur ses dépenses. Les dépenses atteignent-elles le revenu? la dette n'est pas diminuée, quoi qu'on fasse; elle est même augmentée s'il y a un excédant du côté de la dépense. Les revenus excèdent-ils la dépense? le procédé le plus expéditif et le moins coûteux, est d'employer immédiatement cet excédant au rachat d'une partie des obligations de l'état. La manœuvre des intérêts composés n'est qu'un pur charlatanisme. Quand l'état est assez heureux pour avoir cette année un excédant de vingt millions sur ses recettes, et qu'il rachète

en conséquence un million de ses rentes, n'a-t-il pas ce million à payer de moins l'année prochaine? et si ses recettes et ses dépenses sont encore dans la même situation, son excédant de l'année prochaine ne sera-t-il pas de vingt-un millions, qui rachèteront un million et cinquante mille francs? N'est-ce pas là tout l'effet qu'on peut attendre de l'intérêt composé?

On voit que le point essentiel pour éteindre une dette, c'est, tout bonnement, de réduire les dépenses et d'y employer les recettes excédantes. Pendant toutes les années de la guerre que l'Angleterre a faite à la révolution française, et même quelques années après, l'Angleterre a constamment emprunté des sommes beaucoup plus considérables que celles qui étaient rachetées par sa caisse d'amortissement. Il aurait mieux valu pour elle qu'elle eût employé à ses dépenses les impôts additionnels qu'elle avait établis au profit de son amortissement, et qu'elle eût emprunté de moins le montant de ces charges additionnelles. C'est maintenant une vérité dont on convient en Angleterre, et sur laquelle on peut appeler en témoignage deux économistes célèbres de notre époque. M. Robert Hamilton, à qui nous devons le meilleur ouvrage qu'on ait fait sur la dette publique, prononce qu'on n'a retiré de la caisse d'amortissement

qu'un avantage *fictif et illusoire* (1); et David Ricardo déclare qu'elle n'a été caisse d'amortissement que de nom (2).

On a maintes fois proposé d'affranchir un état de ses dettes par une banqueroute brusque ou graduelle; mais une mesure de ce genre, en mettant même à part ce qu'elle peut avoir d'injuste, ne remédierait nullement au mal : elle n'aurait d'autre effet que de le transporter sur d'autres individus. Sans doute on déchargerait les revenus des contribuables de tout l'impôt qu'on leur fait payer pour acquitter les intérêts de la dette; mais on diminuerait les revenus des créanciers de l'état de tout le montant de la même somme. Ce résultat serait même plus funeste pour les créanciers, qu'il ne serait favorable aux contribuables; car enfin, parmi ces derniers il n'en est aucun à qui l'impôt, quelque exagéré qu'il soit, ravisse la totalité de son revenu, tandis qu'en supprimant l'intérêt que l'on paie aux rentiers, il en est beaucoup d'entre eux qu'on laisserait absolument sans ressources.

Pour guérir la lèpre des emprunts, le seul

---

(1) *Rob. Hamilton : On national Debt*, page 238 de la troisième édition anglaise.

(2) *David Ricardo : On political Economy*, page 289 de la troisième édition anglaise.

parti raisonnable est celui que prennent les malades qui ont ruiné leur tempérament par des excès, et qui le rétablissent par un régime plus sévère : il faut refaire par degrés les capitaux qu'on a imprudemment dissipés, c'est-à-dire, diminuer les dépenses publiques et employer fidèlement les revenus épargnés de cette manière, au rachat de la dette. Il n'y a, pour un ministre des finances, aucun talent qui vaille celui de dépenser peu.

Les princes qui, comme les potentats de l'Asie, désespèrent d'avoir un crédit, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger, et il est rare qu'il serve au dessein pour lequel il a été amassé. Le trésor formé par Charles V, roi de France, devint la proie de son frère, le duc d'Anjou; celui que le pape Paul II destinait à combattre les Turcs et à les repousser en Asie, favorisa les débordemens de Sixte IV et de ses neveux; celui que Henri IV réservait à l'abaissement de la maison d'Autri-

che, fut employé aux profusions des favoris de la reine-mère; et, plus récemment, les épargnes qui devaient consolider la monarchie de Frédéric II, roi de Prusse, ont servi à l'ébranler.

Entre les mains d'un gouvernement, une grosse somme fait naître de fâcheuses tentations. Le public profite rarement, je n'ose pas dire jamais, d'un trésor dont il a fait les frais : car toute valeur, et par conséquent toute richesse, vient originairement de lui.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DERNIER.

TABLEAU DES EMPRUNTS PUBLICS.

Fonds général s revenus d' mpose de l'é pal de tous l terres, cours us les capita icultés indust on; il est ce ortions de r onnant 50 f haque partic éder un nom rand de ces u'il est plus d ortions de ce eptibles d'êtr aleurs mobili euvent passe me autre, e nent des vale 'office de cap	portion de revenu est eçue et consommée par iétaire du fonds qui l'a e.	Ces trois portions du fonds général desquelles il sortait, avant l'opération de l'emprunt, un revenu total de 150 fr., ne produisent plus qu'un revenu total de 100 francs, par la raison qu'une des portions du fonds général égale à 1000 francs, a été détruite par l'effet de la consommation improductive qui a suivi l'emprunt.
	portion de revenu est u rentier ci-devant ur du fonds de mille ui a été prêté au gou- ent, fonds qui, ayant ommé par le gouver- ne donne plus de re	
	général à toutes sortes ut faire du revenu que	

(J.-B. Say. Tableau doit être placé à la fin du Livre III)

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

AVERTISSEMENT.

Plusieurs bons esprits, dont j'ai recueilli les avis dans le but de rendre mon ouvrage plus utile, se sont accordés à me dire qu'ils désiraient qu'on pût trouver, réunis et rapprochés, les principes fondamentaux de l'Économie politique répandus dans cet ouvrage, de manière que, dégagés de développemens, il fût aisé d'en saisir promptement la liaison et les rapports mutuels.

C'est pour entrer dans leurs vues que j'ai composé cet Épitome.

Les principes s'y trouvent énoncés sous chacun des termes principaux de cette science, rangés par ordre alphabétique. On pourra, dans chaque discussion, dans chaque démonstration, remonter facilement à chacun de ces principes, qui ne sont que l'expression de la nature des choses, la simple exposition de la manière dont les choses sont et se passent, mais le plus souvent abstraits et dénués des preuves, des exemples, des con-

séquences qui font la solidité et l'utilité de la science, et qui se trouvent dans mon Traité d'Économie politique. On doit supposer que ces propositions ont toutes été prouvées, ou qu'elles sont susceptibles de l'être, et ne se montrent ici réunies et resserrées qu'afin de s'éclaircir l'une par l'autre, afin de laisser mieux saisir leurs relations réciproques. C'est proprement la philosophie de la science; il faut la posséder, si l'on veut lier avec sûreté chaque principe à tous les autres; mais, pour l'usage ordinaire, c'est le Traité qu'il faut consulter. Il est plus facile à entendre, parce qu'il rejette toutes les abstractions, ou du moins les fixe le plus promptement qu'il est possible, dans des exemples familiers à tous les lecteurs.

On sent, d'après cela, que cet Épitome n'est point un abrégé élémentaire. On ne peut pas y apprendre l'économie politique; mais il sera, je crois, fort utile pour opérer le classement de ce qu'on sait, montrer la liaison des vérités qu'on croyait isolées, et mettre à nu les fausses notions qu'on pourrait s'être faites à certains égards. Il n'est pas destiné à être lu de suite, mais à être consulté lorsqu'on est en doute sur quelque point de doctrine, ou lorsqu'on veut en faire quelque application nouvelle.

Il a un autre avantage. C'est qu'il montre in-

dubitablement ce qui peut rester d'incomplet dans l'exposition de la science. L'exposition de chaque principe veut qu'on s'en réfère à plusieurs autres qu'il faut établir; ceux-ci à d'autres qu'il faut établir encore, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à expliquer dans les explications. Que l'on soumette à une pareille épreuve la plupart des livres qui, sous le nom d'*Élémens*, ou de *Principes*, ou de *Cours*, ont traité de l'économie politique, et l'on apercevra bien vite si les explications qu'ils donnent, embrassent toutes les parties de la science; si elles ne se contredisent pas les unes les autres; si enfin elles ne réclament pas elles-mêmes des explications qu'on ne trouve nulle part dans ces ouvrages, quel que soit le nombre des observations justes qu'on y trouve d'ailleurs.

On regardera peut-être l'ordre alphabétique comme peu favorable à l'enchaînement des idées; mais qu'on prenne la peine de considérer que l'économie politique ne présente pas un phénomène qui ne tienne à tous les autres; que l'explication de chacun d'entre eux ne peut être bien donnée et complétement comprise, qu'autant qu'on possède déjà l'explication de beaucoup d'autres, et qu'il faudrait, s'il était possible, les étudier tous de front. C'est un tissu qu'il s'agit d'examiner, et non une chaîne qu'on

puisse dérouler (1). L'ordre alphabétique permet du moins, lorsqu'on lit l'exposition d'un principe, de recourir à l'exposition de tout autre au besoin, et d'étudier autant simultanément qu'il est possible.

C'est pour cela qu'on trouvera écrits en italiques, dans les explications, tous les mots qu'on devra chercher dans l'Épitome lui-même, pour peu qu'on ne s'en retrace pas à l'instant, et dans toute son étendue, la signification exacte. Le lecteur dont l'esprit, à la vue du mot italique, s'en retrace la signification tout entière, peut se vanter de savoir l'économie politique; car, si toute science se réduit à une langue bien faite, quiconque possède la langue, possède la science.

Pascal, Locke, Condillac, Tracy, Laromiguière, ont prouvé que c'est faute d'attacher la même idée aux mêmes mots que les hommes ne

(1) Dans l'ordre des idées, par exemple, il semble qu'on ne doive étudier le phénomène de la consommation qu'après celui de la production, dont il est le but et le complément : cependant on ne peut entendre la production sans se familiariser avec la nature et l'office des capitaux; et il est impossible de bien connaître la nature et l'office des capitaux, si l'on ne distingue la consommation improductive de la consommation reproductive; si l'on n'a, par conséquent, analysé le phénomène de la consommation.

s'entendent pas, se disputent, s'égorgent (1) : j'ai cherché à fixer ici, de la manière la plus précise, le sens des termes de l'économie politique, afin qu'on puisse toujours savoir positivement quel fait ou quelle chose un mot représente; dès-lors il n'est plus possible de le prononcer au hasard : un même mot ne peut plus être employé pour désigner des choses diverses, ou pour présenter des doctrines creuses, des faits imaginaires, vagues, imparfaitement observés.

Les personnes qui aiment à se rendre compte de tout, pourront consulter cet Épitome, non-seulement en lisant le Traité auquel il est joint, mais en lisant tout autre ouvrage sur l'administration, l'histoire, les voyages, la géographie, la politique, les arts industriels, le commerce. J'ose dire qu'elles apprécieront mieux la solidité de leurs bases, la justesse de leurs déductions. On pourra comparer perpétuellement les termes dont chaque auteur se sert, avec leur signification primitive et avec la nature des choses; on

(1) Presque toutes les guerres livrées depuis cent ans, dans les quatre parties du monde, l'ont été pour une *balance du commerce* qui n'existe pas. Et d'où vient l'importance attribuée à cette prétendue balance du commerce? De l'application exclusive qu'on a faite à tort du mot *capital* à des matières d'or et d'argent.

verra sans peine si ces termes sont employés à propos, si les auteurs leur conservent toujours le même sens, si les objets sont envisagés sous toutes leurs faces, si les conséquences qu'on en tire sont justes. Je me flatte que ce petit ouvrage aidera par là même à découvrir et à corriger mes propres erreurs. Si, dans quelque partie que ce soit de mon Traité, un des termes est employé une seule fois avec une signification autre que celle qui lui est assignée ici, c'est une faute.

Pour la commodité des lecteurs qui voudraient étudier de suite et méthodiquement l'Épitome, voici l'ordre dans lequel ils peuvent en lire les articles. On s'apercevra que cet ordre leur présente d'abord les notions relatives à la nature des richesses, puis à leur production, à leur distribution, et finalement à leur consommation.

Il servira également aux professeurs qui prennent ce livre-ci pour base de leur enseignement. Leur cours peut consister à développer, par des raisonnemens et surtout par des exemples, les principes qui ne sont eux-mêmes que la définition des termes : c'est pour eux le moyen le plus assuré d'avoir enseigné, sans lacune, la science. Malheureusement cet ordre, qui est le plus logique, a l'inconvénient de commencer par les vérités les plus abstraites de l'économie politique. C'est ce qui, dans le Traité, m'a déterminé

à les prouver, non de prime-abord, mais dans le cours même de la description des phénomènes que présentent la production, la distribution, et la consommation des richesses.

ORDRE DANS LEQUEL IL CONVIENT DE LIRE L'ÉPITOME, SI L'ON VEUT LE LIRE MÉTHODIQUEMENT.

Principes qui ont rapport à la nature et à la circulation des Richesses.

BESOINS DES HOMMES.
PROPRIÉTÉ.
RICHESSE.
VALEUR DES CHOSES.
VALEURS.
ÉCHANGES.
VIREMENT DE PARTIES.
QUANTITÉ DEMANDÉE.
QUANTITÉ OFFERTE.
PRIX.
DÉPRÉCIATION.
CHERTÉ; BON MARCHÉ.
CIRCULATION.
UTILITÉ.
PRODUIT.
PRODUIT IMMATÉRIEL.
MARCHANDISE.

DENRÉE.
MONNAIE, OU AGENT DE LA CIRCULATION.
MÉTAUX PRÉCIEUX.
MARCHÉ.
DÉBOUCHÉS.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Production.

PRODUCTION; PRODUIRE.
REPRODUCTION.
AGENS DE LA PRODUCTION.
FACULTÉS PRODUCTIVES.
INSTRUMENS DE L'INDUSTRIE.
SERVICES PRODUCTIFS.
MACHINES.

1er *Agent de la production.*

INDUSTRIE.
FACULTÉS INDUSTRIELLES.
TRAVAIL.
FAÇONS PRODUCTIVES.

2e *Agent de la production.*

CAPITAL.
ÉPARGNES.
ACCUMULATION; ACCUMULER.

3e *Agent de la production.*

TERRES.
FONDS DE TERRE.

NOTA. Les *agens naturels*, autres que les fonds de terre, se trouvent compris dans le mot *Agens de la production*.

Procédés de la production.

AGRICULTURE; INDUSTRIE AGRICOLE.
MANUFACTURES; INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.
COMMERCE; INDUSTRIE COMMERCIALE.
COMMERCE INTÉRIEUR.
COMMERCE EXTÉRIEUR.
DROITS D'ENTRÉE.
COMMERCE DE TRANSPORT.
SPÉCULATEUR; SPÉCULATION.
BALANCE DU COMMERCE.
IMPORTATION.
EXPORTATION.

Différentes classes de Producteurs.

PRODUCTEUR.
INDUSTRIEUX.
SAVANS. . . . . { Classe qui multiplie les connaissances humaines.
ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE. .
CULTIVATEUR. . . . . .
FERMIER. . . . . .
MANUFACTURIER. . . . . .
NÉGOCIANT. . . . . .
DÉTAILLEUR. . . . . .
} Classes qui appliquent les connaissances humaines à l'usage de l'homme.
OUVRIER. . . . . { Classe qui exécute.
CAPITALISTE.
PROPRIÉTAIRE FONCIER.

Source et distribution des Revenus.

FONDS.
FRAIS DE PRODUCTION.
DISTRIBUTION DES VALEURS.
PROFITS.
REVENU.
PRODUIT NET; PRODUIT BRUT.
SALAIRE.
PRÊT.
EMPRUNT.
INTÉRÊT.
CRÉDIT.
FERMAGE.
RENTE DE LA TERRE.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Consommation.

CONSOMMATION; CONSOMMER.
CONSOMMATEUR.
FISC.
IMPÔT.
CONTRIBUABLE.
EMPRUNTS PUBLICS.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

RANGÉS ALPHABÉTIQUEMENT SOUS CHACUNE DES EXPRESSIONS AUXQUELLES ILS PEUVENT SE RATTACHER.

N. B. Les mots en italiques sont les termes dont l'explication est donnée à leur place alphabétique dans l'Épitome. En les cherchant, quand on ne s'en rappelle pas à l'instant la signification tout entière, on découvre la liaison de toutes les parties de l'Économie politique.

A.

ACCUMULATION ; ACCUMULER. On accumule lorsqu'on ajoute l'une à l'autre plusieurs *épargnes* pour en former un *capital*, ou pour augmenter un capital qui existe déjà.

Aussi long-temps que les accumulations ne sont pas employées à la *production*, ce ne sont encore que des épargnes; lorsqu'on a commencé à les employer à la production (ou à les placer en des mains qui les emploient), elles deviennent des capitaux, et peuvent procurer les *profits* qu'on retire d'un capital productif.

Les *produits* épargnés et accumulés sont nécessairement *consommés* du moment qu'on les emploie à la pro-

duction. L'accumulation ne nuit donc point à la consommation ; elle change seulement une consommation improductive en une consommation reproductive.

Quoique les *produits immatériels* ne paraissent pas susceptibles d'être épargnés, puisqu'ils sont nécessairement consommés en même temps que produits, cependant, comme ils peuvent être consommés reproductivement, comme ils peuvent, au moment de leur consommation, donner naissance à une autre *valeur*, ils sont susceptibles d'accumulation. La leçon que reçoit un élève en médecine, est un produit immatériel; mais la consommation qui en est faite, va grossir la capacité de l'élève; et cette capacité personnelle est un *fonds productif*, une espèce de capital dont l'élève tirera un profit. La valeur des leçons a donc été accumulée, et transformée en un capital.

Agens de la production. C'est ce qui agit pour produire; ce sont les *industrieux* et leurs *instrumens*; ou, si l'on veut personnifier l'*industrie*, c'est l'industrie avec ses instrumens.

De leurs *services productifs* réunis naissent tous les *produits*.

Agent de la circulation. Voyez *Monnaie* : c'est une même chose.

Agriculture, ou *Industrie agricole*. C'est l'industrie qui provoque la *production* des matières brutes, ou simplement les recueille des mains de la nature.

Sous ce dernier rapport, cette industrie embrasse des *travaux* fort étrangers à la culture des champs, comme la chasse, la pêche, le métier du mineur, etc.

Quand un agriculteur façonne ou transforme ses ma-

tières premières, comme le paysan lorsqu'il fait ses fromages, il est dans ce moment-là un vrai *manufacturier*. Lorsqu'il les transporte pour les vendre, il est, jusqu'à ce point-là, *négociant*.

AGRICULTEUR ou *Cultivateur*. Voyez ce dernier mot.

B.

BALANCE DU COMMERCE. C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la valeur des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés (1).

Dans le système exclusif, on viole par différens moyens la liberté des transactions qui se font entre deux pays, dans le but de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux recevoir de l'étranger, pour solde, des matières d'or et d'argent que toute autre marchandise de même valeur.

Qu'on voie à l'article *Capital* comment les capitaux d'un pays (les capitaux productifs comme les autres) se composent de toutes sortes de *marchandises* et de *denrées*, même de celles dont l'existence est la plus fugitive; et comment la *consommation* de ces denrées

(1) On regarde les métaux précieux comme le solde au moyen duquel se complète le paiement des envois. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on s'imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le paiement de 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues : présomption qui est démentie par le raisonnement et par l'expérience.

n'altère nullement la valeur du capital national, qui se reproduit par le fait même de cette consommation. Dès lors on sentira qu'on n'augmente pas plus ses capitaux en important des *métaux précieux*, qu'en important d'autres marchandises.

Si l'on pouvait avoir une évaluation exacte des valeurs exportées et importées, on saurait à combien se montent les *profits* d'une nation dans son *commerce* avec l'étranger : ses profits sont égaux à l'excédant de ses *importations* sur ses *exportations*.

Besoins des hommes. Ce sont eux qui déterminent les hommes au sacrifice nécessaire pour obtenir les *produits* capables de satisfaire ces besoins. Le sacrifice consiste soit à prendre la peine de créer soi-même les produits, soit à donner en *échange* pour les avoir, d'autres produits précédemment acquis.

Les besoins des hommes ont différens degrés d'intensité, depuis les besoins impérieux de la satisfaction desquels dépend leur existence, jusqu'aux goûts les plus légers.

Une jouissance quelconque est attachée à la satisfaction de chacun de nos besoins; d'où il suit que les expressions : *pourvoir à nos besoins*, *multiplier nos jouissances*, et même *contenter nos goûts*, présentent des idées du même genre et qui ne diffèrent entre elles que par des nuances.

Les hommes ont des besoins comme individus, comme membres de la famille, comme membres de l'état. Ceux des deux premiers genres donnent lieu aux *consommations privées*; ceux du dernier genre donnent lieu aux *consommations publiques*.

C.

Capital. Somme de *valeurs* employées à faire des avances à la *production*. Ces valeurs, qui sont originairement le fruit de l'*industrie* aidée de ses *instrumens*, ne se perpétuent et ne forment un *fonds productif* permanent qu'autant qu'elles sont *consommées reproductivement*. Du moment que, soit par l'amour des jouissances présentes, soit par l'impéritie de l'*entrepreneur* qui les emploie, elles ne renaissent pas dans d'autres produits, le capital est dissipé, en tout ou en partie.

Tout capital transmissible est composé de *produits matériels*; car rien ne peut passer d'une main dans une autre, sinon des matières visibles. Un crédit ouvert, des effets de commerce, ne sont que des signes des valeurs matérielles actuellement possédées par celui qui les cède, pour un temps ou pour toujours, à celui qui les accepte.

L'homme qui dispose d'un capital, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il l'ait emprunté, le transforme, par des *échanges*, en objets propres à la *consommation*. Quand il est transformé en améliorations à un *fonds de terre*, en bâtimens, en machines durables, on l'appelle un *capital engagé*; quand il est employé à acheter des matières premières et des travaux, on l'appelle un *capital circulant*. La reproduction n'est pas complète lorsque les valeurs capitales engagées ne sont pas entretenues de manière à conserver leur valeur vénale entière, et lorsque la valeur des *produits* obtenus ne rembourse pas les avances faites au moyen du capital circulant.

Cette fonction du capital peut se nommer le *service productif* du capital. Lorsqu'un *capitaliste* ne veut pas lui-même faire valoir son capital, il le prête à un *entrepreneur d'industrie*, et en tire un loyer, qu'on nomme un *intérêt* (1). Il vend ainsi le service qu'est capable de rendre son capital, de même que le propriétaire d'un *fonds de terre* vend, en le louant, le service que cet *agent* productif est capable de rendre ; de même qu'un *ouvrier* vend son temps et son *travail* pour un *salaire*.

Un capital peut ne pas être employé à la reproduction, sans pour cela être un capital improductif. Les valeurs qu'on a sous forme de maisons, de meubles et d'autres choses qui servent aux besoins de la vie, sont un capital productif d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire, de *produits immatériels*. Ce capital produit alors un *revenu* qui est *consommé* à mesure : à savoir l'utilité ou l'agrément qui résultent de son usage.

Capitaliste. Est celui qui possède un *capital* et qui en

---

(1) Le prêteur transmet à l'emprunteur les valeurs qu'il lui confie sous différentes formes. C'est quelquefois sous la forme d'un titre qui donne à l'emprunteur le droit de disposer d'une valeur matérielle quelconque ; d'autres fois c'est sous la forme de marchandises, comme lorsqu'on vend des marchandises à crédit ; d'autres fois c'est en écus. La forme ne change pas la nature du capital, qui est toujours une valeur matérielle qu'on cède la faculté d'employer et de transformer ainsi qu'il convient à la production. C'est par suite d'une fausse conception de la nature et des fonctions d'un capital, que l'on a appelé son loyer *intérêt de l'argent*. C'est si peu l'argent que l'on prête, que les mêmes écus peuvent servir successivement à transmettre dix valeurs capitales qui sont autant de capitaux différens rapportant dix loyers différens.

retire un *profit* quand il le fait valoir par lui-même, ou un *intérêt* quand il le prête à un *entrepreneur d'industrie* qui le fait valoir, et dès-lors en *consomme* le *service* et en retire les profits.

CHERTÉ; BON MARCHÉ. La cherté est la haute valeur, le bon marché la basse valeur des choses. Mais comme la *valeur* des choses est relative, et qu'elle n'est haute ou basse que par comparaison, il n'y a de cherté réelle que celle qui provient des *frais de production*. Une chose réellement chère est celle qui coûte beaucoup de frais de production, qui exige la consommation de beaucoup de *services productifs*. Il faut entendre le contraire d'une chose qui est à bon marché.

Ce principe ruine la fausse maxime : *quand tout est cher, rien n'est cher;* car pour créer quelque produit que ce soit, il peut falloir, dans un certain ordre de choses, faire plus de frais de production que dans un autre ordre. C'est le cas où se trouve une société peu avancée dans les arts industriels, ou surchargée d'*impôts*. Les impôts sont des frais qui n'ajoutent rien au mérite des produits. Les progrès dans les arts industriels sont, soit un plus grand degré d'*utilité* obtenu pour les mêmes frais, soit un même degré d'utilité obtenu à moins de frais (1).

CIRCULATION. C'est le mouvement des *monnaies* ou des

(1) La plus grande quantité d'un certain produit, obtenue pour les mêmes frais, est une plus grande somme d'utilité obtenue. Cent paires de bas, produites par le métier à tricoter, procurent, pour les mêmes frais, une utilité double de celle de cinquante paires produites par les aiguilles d'une tricoteuse.

marchandises lorsqu'elles passent d'une main dans une autre. La circulation n'ajoutant rien à la *valeur* des choses, n'est point par elle-même productive de *richesses;* mais quand elle est active, quand les *produits* passent promptement d'un *producteur* à un autre jusqu'au moment où ils ont acquis leur entière valeur, et lorsqu'ils passent promptement de leur dernier *producteur* à leur premier *consommateur*, la *production* est plus rapide.

Toute *marchandise* ou *denrée* qui est offerte pour être vendue, est dans la circulation; elle n'y est plus lorsqu'elle est entre les mains de celui qui l'acquiert pour la *consommer*. Des immeubles, des *services productifs*, peuvent être dans la circulation lorsqu'ils sont à vendre; ils n'y sont plus quand ils cessent de pouvoir être acquis. La *monnaie* est une marchandise qui est toujours dans la circulation, parce qu'elle n'est jamais acquise pour être consommée, mais bien pour être échangée de nouveau.

Voyez *Quantité offerte, quantité demandée.*

Commerçant, ou *Négociant*. Voyez ce mot.

Commerce, ou *Industrie commerciale*. C'est l'industrie qui met un *produit* à portée du *consommateur;* le produit acquiert par là un avantage qu'il ne possédait pas et qui ajoute à sa *valeur*. Cette valeur additionnelle est ce qui constitue la *production* commerciale. Les hommes qui concourent par entreprise à cette espèce de production, comme les banquiers, commissionnaires, courtiers, etc., sont *commerçans* ou *négocians*.

Commerce de spéculation. Voyez *Spéculateur*.

Commerce de transport. Ce commerce consiste à faire

acheter des *marchandises* dans l'étranger, pour les faire revendre dans l'étranger aussi.

D'autres personnes entendent par *commerce de transport*, l'industrie de l'armateur qui voiture sur ses navires, moyennant un fret, des marchandises qui ne sont pas à lui. Mais cette *industrie*, quand l'armateur n'achète et ne vend pas, analogue à celle des rouliers sur terre, mérite à peine le nom de commerce; c'est le loyer d'un navire, d'un instrument.

Commerce extérieur. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* produites dans l'intérieur pour les envoyer et les faire vendre dans l'étranger; ou bien à acheter des marchandises dans l'étranger pour les revendre dans l'intérieur. Ordinairement on fait de suite ces deux opérations; c'est-à-dire, qu'on fait revenir en marchandises du dehors, la *valeur* des marchandises indigènes qu'on a envoyées. On appelle cela faire des envois et recevoir des retours.

Commerce intérieur. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* du pays pour les revendre dans un autre lieu du même pays, ou bien à les acheter en gros pour les revendre en détail. C'est de beaucoup le plus important des commerces, même chez les peuples qui ont le *commerce extérieur* le plus vaste (1).

---

(1) Aussi, quand les circonstances politiques interrompent les relations extérieures, une nation ressent la privation de quelques marchandises exotiques, et de quelques *profits* qui naissaient du commerce extérieur; mais elle n'en reçoit pas des coups aussi profonds, aussi sensibles, que des lois et des événemens qui portent atteinte à son industrie intérieure.

Consommateur. C'est celui qui détruit la valeur d'un *produit*, soit pour en produire un autre, soit pour satisfaire ses goûts ou ses besoins. Tout le monde est consommateur, parce que nul ne peut vivre sans consommer; par conséquent, l'intérêt du consommateur est l'intérêt général.

Quand les objets de consommation sont à meilleur marché, ce que le consommateur épargne sur leur *prix*, peut être appliqué à un autre objet; il peut satisfaire plus de besoins; il est plus riche, ou, si l'on veut, moins pauvre. Il est plus pauvre ou moins riche relativement à un objet de sa consommation, lorsque cet objet renchérit.

Un peuple tout entier devient plus riche par rapport à un objet de consommation, quand cet objet peut être acquis à moins de frais, et *vice versâ*. L'objet est acquis à moins de frais, lorsque l'*industrie*, dans ses progrès, parvient à tirer plus de produits des mêmes moyens de production.

Voyez les mots *Revenu*, *Richesse*.

Consommation; consommer. Consommer, c'est détruire la *valeur* d'une chose, ou une portion de cette valeur, en détruisant l'*utilité* qu'elle avait, ou seulement une portion de cette utilité (1).

On ne saurait consommer une valeur qui ne saurait être détruite. Ainsi l'on peut consommer le *service* d'une *industrie*, et non pas la faculté industrielle qui a rendu

(1) L'*utilité* est ici la faculté qu'a une chose de pouvoir servir à un usage quelconque.

ce service ; le service d'un terrain, mais non le terrain lui-même (1).

Une valeur ne peut être consommée deux fois ; car dire qu'elle est consommée, c'est dire qu'elle n'existe plus.

Tout ce qui se produit se consomme ; par conséquent toute valeur créée est détruite, et n'a été créée que pour être détruite. Comment dès-lors se font les accumulations de valeurs dont se composent les *capitaux ?* Elles se font par la *reproduction* sous une autre forme, de la valeur consommée ; tellement que la valeur capitale se perpétue en changeant de forme.

Il y a donc deux sortes de consommations :

1° La *consommation reproductive,* qui détruit une valeur, pour la remplacer par une autre ;

2° La *consommation improductive,* qui détruit la valeur consommée, sans remplacement.

La première est une destruction de valeurs d'où il résulte d'autres valeurs inférieures, égales, ou supérieures à la valeur détruite.

Quand elles sont inférieures, la consommation n'est reproductive que jusqu'à concurrence de la valeur reproduite.

---

(1) Une journée de travail employée a été consommée, puisqu'elle ne peut plus être employée de nouveau ; mais le talent de l'*ouvrier* n'a pu être consommé, même en partie. Le *service* du terrain pendant une année, a été consommé ; car le même terrain ne peut plus servir cette même année ; mais le terrain lui-même peut servir éternellement ; on ne peut donc pas dire qu'il se consomme. La faculté industrielle est cependant consommée par la mort de celui qui la possède, puisqu'elle ne peut plus servir au-delà.

La valeur détruite comprend la valeur des *services productifs* qu'on a consommés pour *produire*.

La consommation improductive est une destruction de valeurs qui n'a d'autre résultat que la jouissance qu'elle procure au *consommateur*.

Lorsqu'on se sert du mot de *consommation* sans rien spécifier, on entend communément celle qui est improductive.

Un capital, n'étant qu'une *accumulation* de valeurs produites, peut être consommé en entier, productivement ou non. Un *capital productif* est même nécessairement consommé, car il ne peut servir à la production que par l'usage qu'on fait de lui.

De même que l'on peut considérer la production comme un *échange* où l'on donne des services productifs pour recevoir des produits, on peut considérer la consommation comme un autre échange où l'on donne des produits pour recevoir en retour d'autres produits, si la consommation est reproductive, ou bien des jouissances, si la consommation est improductive. On éprouve une perte, dans le premier cas, quand le produit créé ne vaut pas le produit consommé (1); dans le second cas, quand la jouissance n'est pas un dédommagement suffisant du sacrifice que l'on a fait pour l'obtenir.

La consommation annuelle d'une famille, d'une nation, est la somme des valeurs qu'elles ont consommées

---

(1) On est pleinement dédommagé quand le produit créé ne vaut que juste le produit consommé, parce que, du moment que l'*entrepreneur d'industrie* rentre dans son avance purement et simplement, les *profits* sont payés. Le paiement de ces profits, par l'entrepreneur, est précisément ce qui constitue ses avances.

dans le courant d'une année. Elle n'a rien de commun avec la somme de leurs capitaux, et l'excède toujours de beaucoup, parce qu'elle embrasse, outre la consommation improductive des *revenus*, la consommation reproductive des capitaux, souvent répétée plusieurs fois dans la même année. Quelques valeurs capitales, il est vrai, ne sont pas entièrement consommées dans l'espace d'une année, comme les bâtimens, les instrumens durables; mais la plus grande partie des capitaux se consomme et se reproduit plusieurs fois pendant le même espace de temps (1).

Les *consommations publiques* sont celles qui sont faites par le public, ou pour le service du public.

Les *consommations privées* sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles.

Les unes et les autres sont absolument de même nature. Elles ne peuvent avoir d'autre but qu'une reproduction de valeurs, ou bien une jouissance pour le *consommateur*. Sauf ces deux résultats, toute consommation est un mal contraire au bien qui résulte d'une production : celle-ci est la création d'un moyen de bonheur; la consommation est la destruction d'un moyen de bonheur.

Il faut comprendre dans la consommation d'une nation, la totalité des valeurs qu'elle consomme, produc-

---

(1) Un boulanger consomme une partie de son capital en chauffant son four; mais cette portion de capital est reproduite dès le même jour, et se retrouve dans la valeur du pain. Voilà donc une portion d'un même capital consommée et reproduite 365 fois par an; la consommation annuelle de cette portion de capital l'excède dans la proportion de 365 à un.

tivement (1) ou non, et par conséquent les valeurs qu'elle envoie à l'étranger; et dans ses productions, les valeurs qu'elle en reçoit; de même qu'on comprend dans ses consommations la valeur de la laine qu'elle emploie à faire du drap, et dans ses productions, la valeur totale des draps qui en résultent.

Contribuable. C'est le sujet de l'état considéré comme payant, sous une forme ou sous une autre, une portion quelconque des contributions publiques, ou de l'*impôt*.

Contributions publiques. Voyez *Impôt*.

Crédit. Le crédit est la faculté qu'un homme, une association, une nation, ont de trouver des prêteurs.

Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs, que les *valeurs* qu'ils prêtent leur seront rendues, et que les conditions du marché seront fidèlement exécutées.

Le crédit ne multiplie pas les *capitaux*; c'est-à-dire, que si la personne qui emprunte pour employer productivement la valeur empruntée, acquiert par là l'usage d'un capital, d'un autre côté la personne qui prête se prive de l'usage de ce même capital. Mais le crédit en général est bon en ce qu'il facilite l'emploi de tous les capitaux, et les fait sortir des mains où ils chôment pour passer dans celles qui les font fructifier. Cela est vrai surtout du crédit des particuliers qui attire les capitaux vers l'industrie où ils se perpétuent, tandis qu'ils sont ordinairement anéantis quand ils sont prêtés à l'état.

Il y a plus de confiance, plus de disposition à prêter,

(1) L'huile employée à la fabrication des savons, fait partie de la consommation totale d'une manufacture de savon, quoiqu'elle soit consommée reproductivement.

là où les entreprises industrielles ont plus de chances de succès. Le déclin de l'industrie entraîne le déclin du crédit.

Cultivateur. *Entrepreneur* de l'*industrie* qui fait valoir un *fonds de terre*. Lorsqu'il n'est pas propriétaire du fonds, l'entrepreneur est un *fermier*.

D.

Débouchés. Ce sont les moyens d'écoulement, les moyens d'échange, les moyens de vente pour un *produit*.

Un acheteur ne se présente d'une manière effective qu'autant qu'il a de l'argent pour acheter; et il ne peut avoir de l'argent qu'au moyen des produits qu'il a créés, ou qu'on a créés pour lui; d'où il suit que c'est la production qui favorise les débouchés.

Il faut prendre garde que la *production* n'est réelle qu'autant que la *valeur* des produits est égale pour le moins aux frais qu'ils ont occasionés; et que pour que les produits vaillent leurs frais, il faut que le consommateur en sente assez le besoin pour y mettre le prix. Quand le consommateur n'éprouve pas ce besoin, il ne prend la peine de produire ni pour consommer immédiatement ses produits, ni pour les employer à en acheter d'autres; et c'est encore le défaut de sa production qui prive de débouchés les produits qu'on lui offre.

Le défaut de production, et par suite de débouchés, vient quelquefois de ce que la production est rendue trop chère par des *impôts* excessifs ou une *industrie* imparfaite; quelquefois il vient d'une force majeure qu'il est impossible de surmonter. Quand les récoltes manquent, les produits des *manufactures* ne se vendent pas

bien, parce qu'une partie du produit des manufactures est acheté avec le produit des récoltes.

DENRÉE. *Marchandise* mise en vente, non pour être revendue, mais pour être *consommée*, soit qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de *consommation*.

Tant qu'elle est achetée pour être revendue, elle conserve le nom de *marchandise*.

DÉPRÉCIATION. Déclin dans le *prix* d'une *marchandise*, quelle qu'en soit la cause. La *monnaie* est dépréciée quand il en faut donner davantage pour obtenir tout autre produit, quand les autres produits, payés en monnaie, sont plus chers.

DÉTAILLEUR. *Commerçant* qui achète la *marchandise* du marchand en gros ou en demi-gros, pour la revendre au *consommateur*. Il donne une *façon productive* en accommodant une denrée aux besoins et à la commodité du consommateur.

DISTRIBUTION (des *valeurs* créées, ou, si l'on veut, de la *valeur* des *produits*). Elle s'opère par l'achat que fait un *entrepreneur d'industrie*, des *services productifs* de ses co-producteurs, ou d'un produit qui n'a pas encore reçu toutes les *façons* qu'il doit recevoir. Cet achat est une avance dont le dernier entrepreneur (qui est communément un marchand en détail), est remboursé par le *consommateur*.

Les valeurs, ainsi distribuées, vont former les *revenus* des particuliers, dont l'ensemble compose le revenu total de la société.

DROITS D'ENTRÉE. Ils établissent un monopole en fa-

veur du *producteur* indigène qui n'en profite pas, et qui est payé par le *consommateur* indigène, en ce que celui-ci paie les *marchandises* taxées au-dessus du *prix* où il pourrait les avoir.

Lorsque les droits d'entrée sont modérés, ils équivalent aux *impôts* payés par les producteurs des produits indigènes, et rétablissent une égalité de désavantages entre ceux-ci et les produits étrangers.

E.

ÉCHANGES. Les échanges, en économie politique, ne sont pas une fin, mais un moyen. La marche essentielle des *valeurs* est d'être *produites*, *distribuées* et *consommées*. Si chacun créait tous les produits dont il a besoin, et les consommait, il n'y aurait point d'échanges proprement dits. Ce qui les rend indispensables, c'est que tout le monde ayant besoin, pour sa consommation, de beaucoup de produits différens, et ne s'occupant à en créer qu'un petit nombre, quelquefois un seul (comme fait un fabricant d'étoffes), quelquefois même une portion d'un produit (comme fait un teinturier), chaque producteur est obligé de se défaire par l'échange (par la vente) de ce qu'il fait de trop dans un genre, et de se procurer par l'échange (par l'achat) ce qu'il ne fait pas.

La *monnaie* ne sert que d'intermédiaire : elle n'est point un résultat; car on ne l'acquiert, ni pour la garder, ni pour la consommer. Dans la réalité, on échange le produit qu'on vend contre le produit qu'on achète; la vente et l'achat terminés, la *monnaie* n'est pas restée : elle est allée prêter son ministère à d'autres contractans.

L'échange fait de gré à gré indique dans le temps,

dans le lieu, dans l'état de société où l'on se trouve, la *valeur* que les hommes attachent aux choses possédées; et c'est la seule manière d'apprécier le montant des richesses qui sont l'objet des recherches de l'économie politique. C'est d'après ce motif que beaucoup de personnes ont regardé les échanges comme le fondement de la valeur et de la richesse, ce qui n'est pas. Ils fournissent seulement le moyen d'apprécier les valeurs et les richesses, en les comparant à d'autres valeurs, et surtout en réduisant des richesses diverses à une expression commune, à une certaine quantité d'un certain produit, comme serait un nombre quelconque d'écus.

On a toujours la possibilité d'échanger deux produits d'égale valeur; car ils ne seraient pas exactement d'une valeur égale, si l'on ne pouvait à volonté les échanger l'un contre l'autre. C'est ce qui fait qu'une valeur sous une certaine forme (en or ou argent) n'a rien de plus précieux, de plus utile, de plus désirable qu'une valeur égale sous une autre forme. C'est encore ce qui permet de considérer la production en général, en fesant abstraction de la nature des produits, de dire, par exemple, que la population s'élève naturellement au niveau de la production, quels que soient les produits.

L'estimation de la valeur produite se fait en réduisant toutes les valeurs diverses à celle d'un même produit; en disant, par exemple : toutes les valeurs produites en France dans l'espace d'une année, égalent la valeur qu'auraient 500 millions d'hectolitres de blé, ou bien 2 milliards de pièces de cinq francs, plus ou moins, au cours du jour.

L'échange qui se fait de deux valeurs égales n'augmente ni ne diminue la somme des valeurs (des richesses)

existantes dans la société. L'échange de deux valeurs inégales (c'est-à-dire l'échange où l'un des échangistes dupe l'autre) ne change rien non plus à la somme des valeurs sociales, bien qu'il ajoute à la fortune de l'un ce qu'il ôte à la fortune de l'autre. Les deux objets échangés n'en ont ni plus ni moins de valeur qu'auparavant. L'échange de deux produits, ou de deux *fonds productifs*, sous quelque rapport qu'on le considère, n'est donc point une production.

Lors même qu'on dit : La production est un échange dans lequel on donne les *services productifs* ou leur valeur, pour recevoir les produits ou leur valeur, ce n'est pas à dire que ce soit l'échange même qui produise. Les fonds productifs (*industrie, terrains, capitaux*) sont susceptibles de produire un service d'où résulte un produit utile; et c'est ce service que (à mesure qu'il est créé) on échange contre un produit. La véritable création est celle du service productif qui a une valeur ; le reste n'est plus qu'un échange de valeurs. Je ne fais, au reste, cette observation, purement métaphysique, que pour prévenir le reproche d'une contradiction qui ne serait que dans les termes.

Emprunt. C'est l'acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une *valeur*. L'emprunt suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée, soit en une seule fois, soit au bout de certains termes, comme dans l'emprunt viager.

La chose empruntée est la valeur et n'est pas la *marchandise*, n'est pas l'argent, par exemple, sous la forme duquel cette valeur se trouvait au moment de l'emprunt. Ce n'est pas en conséquence l'abondance de l'ar-

gent qui rend les emprunts faciles; c'est l'abondance des valeurs disposées à être prêtées, des valeurs en *circulation* pour cet objet-là. Voyez *Accumulation*, *Capital*.

EMPRUNTS PUBLICS. Ce sont les valeurs empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente.

Les valeurs ainsi empruntées sont des *capitaux*, fruits des *accumulations* des particuliers. Lorsque le montant des emprunts est employé, comme c'est l'ordinaire, à des *consommations improductives*, ils sont un moyen de détruire des capitaux, et par conséquent de supprimer, pour la nation en bloc, les *revenus annuels* de ces capitaux (1).

ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE. Ils concourent à la *production* en appliquant les connaissances acquises, le service des *capitaux* et celui des *agens naturels*, à la confection des *produits* auxquels les hommes attachent une *valeur*.

Un entrepreneur d'*industrie agricole* est *cultivateur* lorsque la terre lui appartient; *fermier* lorsqu'il la loue.

Un entrepreneur d'*industrie manufacturière* est un *manufacturier*.

Un entrepreneur d'*industrie commerciale* est un *négociant*.

---

(1) Il ne faut pas croire que les revenus annuels de ces capitaux consommés ne sont pas supprimés, parce qu'on voit des arrérages payés aux rentiers de l'état : ils leur sont payés au moyen des *contributions*; les contributions sont prises sur les *revenus* des *contribuables*. Ce n'est plus le revenu du capital prêté qui est payé au rentier : ce capital n'existe plus, et, par conséquent, ne fournit plus de revenu à personne. Ce qu'on paie au rentier est une rente prise sur d'autres revenus. (*Voyez* le tableau joint au chapitre 11 du Livre III du Traité.)

Ils ne sont *capitalistes* que lorsque le capital, ou une portion du capital dont ils se servent, leur appartient en propre; ils sont alors à la fois capitalistes et entrepreneurs.

Ce qui fait la difficulté de la tâche de l'entrepreneur, c'est de créer des produits qui vaillent autant ou plus que leurs *frais de production*. Du moment qu'ils valent autant, la production est avantageuse; elle paie tous les *services productifs*, et par conséquent tous les *profits*, les *revenus* des *producteurs*.

Si les produits valent plus que les frais de production, c'est un surcroît de profit pour l'entrepreneur, surcroît qui lui est ordinairement enlevé par la concurrence.

Épargnes. Ce sont les portions de *profits* que l'on ne consacre pas à la *consommation improductive*, que l'on met en réserve pour ajouter à ses *capitaux*. C'est l'*accumulation* des épargnes qui forme les capitaux.

Exportation. C'est l'action de faire transporter des *marchandises* dans l'étranger.

L'exportation des *monnaies*, ou des matières d'or et d'argent, n'a rien de plus fâcheux que celle de tout autre *produit*; car,

Sous le rapport des *valeurs*, la valeur des métaux précieux ne vaut pas plus qu'une égale valeur en toute autre marchandise.

Sous le rapport de la *production*, les métaux précieux n'y servent pas plus que toutes les autres valeurs dont se compose le *capital productif*, et même peuvent être plus aisément suppléés que bien d'autres choses.

Sous le rapport de l'usage, ou de la *consommation improductive*, ils sont beaucoup moins nécessaires, et

plus facilement suppléés que d'autres produits, tels que les alimens, les vêtemens.

L'exportation des métaux précieux favorise l'*industrie* et la production intérieure, autant que l'exportation de toute autre marchandise, parce que pour exporter l'or et l'argent il faut les acquérir, et pour les acquérir il faut envoyer au dehors un produit indigène.

L'exportation des monnaies frappées dans l'intérieur, est un *commerce* avantageux, si la façon des monnaies est payée par le *consommateur* de cet article d'orfévrerie.

F.

Façons productives. Modifications opérées par l'*industrie* pour créer ou accroître l'*utilité* d'une chose, et par là sa *valeur*.

Toutes les fois qu'une façon ne contribue pas à créer, ou bien à augmenter la valeur d'un *produit*, elle n'est pas productive.

Facultés industrielles. Talens ou aptitude de l'homme au *travail* industriel, desquels il résulte un *profit* ou *revenu*, dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le *fonds*.

Facultés productives. Il faut entendre par ce mot l'aptitude qu'ont les *industrieux*, les *capitaux* et les *agens naturels*, à coopérer à la *production* en donnant aux choses de l'*utilité*.

On peut et l'on doit dire non-seulement les facultés productives de l'homme, mais les facultés productives des *capitaux* et des *terres*.

Fermage. Le fermage est le loyer d'un *fonds* de terre prêté, ou bien, en termes plus exacts, le prix de l'achat qu'un fermier fait des *services productifs* d'un *fonds de terre* pour un temps et à un *prix* convenu.

Le fermier (en mettant hors de la question les *profits* de son *industrie* et ceux de son *capital*) gagne ou perd sur le fermage, selon que le fonds de terre obtient, pour sa part dans la *production*, un *profit* supérieur ou inférieur au fermage.

L'offre des terres à donner à loyer en chaque contrée, est nécessairement bornée, tandis que la demande ne l'est pas nécessairement; de là naît une concurrence plus grande de la part des fermiers pour prendre des terres à bail, que de celle des *propriétaires fonciers* pour en donner. Aussi, quand il n'y a pas de raison prépondérante contraire, le taux des fermages se fixe plutôt au-dessus qu'au-dessous du profit réel du fonds de terre.

Fermier. Locataire d'un *fonds de terre*. Le *propriétaire* lui cède, moyennant un *fermage*, le droit de retirer les *profits* du fonds.

Le fermier fait un marché à forfait sur lequel il gagne si les profits du fonds excèdent le fermage, et où il perd dans le cas contraire.

Fisc. C'est le nom que prend le trésor public, lorsqu'il exerce son action contre le *contribuable*.

Fonds; fonds productifs. On peut les distinguer :

En fonds industriels, ou fonds de *facultés industrielles*; et

En fonds d'*instrumens de l'industrie*.

Les fonds industriels se composent des facultés indus-

trielles des *savans*, ou dépositaires des connaissances utiles; de celles des *entrepreneurs d'industrie* (*cultivateurs*, *manufacturiers*, ou *commerçans*); de celles des *ouvriers* et autres agens des entrepreneurs.

Les fonds d'instrumens de l'industrie se divisent en *instrumens appropriés* et en *instrumens non appropriés*.

Des fonds naissent les *services productifs*. Ces services, ou le prix qu'on en tire, sont le *revenu* du fonds; c'est-à-dire du propriétaire du fonds.

Quand ce service est *consommé* pour la satisfaction du *consommateur*, comme dans le cas où l'on consomme le service d'une maison d'habitation en l'habitant, il est simplement productif d'utilité ou d'agrément. Lorsqu'il est consommé pour produire une valeur nouvelle, c'est un service productif proprement dit. Il tire sa *valeur* de l'un ou l'autre de ces usages; et cette valeur s'établit en raison directe de la demande qu'on fait des services, et en raison inverse de la *quantité* qui en est *offerte*.

La fortune de chaque homme se compose de la valeur des fonds qui sont en sa possession, et qui, s'ils n'ont pas une valeur échangeable, peuvent du moins s'évaluer par le revenu qu'on en tire (1).

Fonds de terre. Le fonds de terre est, à proprement parler, le sol qui travaille à la *production*, de concert avec l'*industrie* humaine et avec un *capital*.

Mais la force productive de la nature se manifestant

(1) Le talent d'un artiste, d'un avocat, fait partie de leur fortune, mais, ne pouvant s'échanger, ne peut être évalué que par le revenu viager qu'ils en tirent.

autrement que dans la végétation, on a quelquefois été contraint d'étendre la signification de cette expression jusqu'à désigner la force productive de la nature en général, telle que l'action du soleil sur la végétation, celle de l'eau comme produisant spontanément des poissons, ou bien comme moteur, ou simplement comme véhicule. Il serait plus raisonnable d'appeler *fonds naturel* l'ensemble des *instrumens naturels* dont l'action rend cette espèce de *services productifs*. Ce nom serait en opposition avec ceux de *fonds de facultés industrielles* et de *fonds capital*, qui agissent conjointement avec lui. (Voyez *Richesse*.)

Entre tous les fonds naturels, les terres s'étant trouvées susceptibles de devenir des propriétés, ceux qui s'en sont emparés n'ont pas cédé gratuitement leur service productif. C'est la vente de ce service productif qui forme le revenu du *propriétaire foncier*.

Quelques publicistes soutiennent qu'il n'y a point de revenu foncier; que la rétribution que le propriétaire reçoit comme revenu foncier n'est que l'*intérêt* du *capital* employé à défricher la terre, et à la garnir de moyens d'exploitation. Cela se trouve vrai dans quelques cas, mais ne l'est pas dans les lieux où une terre absolument inculte a néanmoins une valeur vénale ou locative, puisque le *prix* de cette terre est une avance qu'il faut joindre aux avances qu'exige son exploitation, pour parvenir à en tirer quelques *produits*.

Au surplus, cette discussion n'influe en rien sur la solidité des principes. Si le service de la terre ne coûte rien, c'est un présent que la nature fait aux *consommateurs* de ses produits, comme elle leur fait présent de l'action des rayons solaires et de beaucoup d'autres instrumens

naturels; si le service de la terre coûte, c'est un présent fait par la nature au propriétaire; présent consacré par la législation de tous les peuples policés, et très-favorable à la production en général.

Il y a des fonds de terre qui ne donnent point de produits ruraux, mais qui sont productifs d'utilité et d'agrément; c'est-à-dire d'un produit immatériel qui n'est pas susceptible d'*épargne* ni d'*accumulation*.

Frais de production. C'est la *valeur échangeable* des *services productifs* nécessaires pour qu'un produit ait l'existence.

Toutes les fois qu'il y a des frais faits et point d'*utilité* produite, ces frais ne sont pas des frais de production; ce sont tout simplement des frais inutiles, dont la perte est supportée, soit par le *producteur*, soit par le *consommateur* du produit pour lequel ils ont été faits : par le producteur, quand ils n'élèvent pas la *valeur* du produit; par le consommateur, quand ils élèvent cette valeur.

Lorsque, par des causes accidentelles, telles que l'intervention importune de l'autorité, les frais de production montent au-dessus du taux auquel la libre concurrence les porterait, il y a spoliation du consommateur, en faveur soit du producteur, soit du gouvernement, en faveur de ceux en un mot qui profitent de cet excédant de prix. Lorsque le consommateur se prévaut de son côté des circonstances, pour payer l'utilité dont il fait usage, au-dessous du prix où la libre concurrence la porterait naturellement, c'est alors lui qui commet une spoliation aux dépens du producteur.

La production pouvant être considérée comme un

échange où l'on donne les services productifs (dont les frais de production ne sont que l'évaluation) pour recevoir l'utilité produite, il en résulte que plus l'utilité produite est considérable par rapport aux services productifs, et plus l'échange est avantageux.

Un meilleur emploi des *instrumens naturels* procure plus d'utilité produite, relativement aux frais de production, et rend par conséquent plus avantageux l'échange où l'homme reçoit des produits contre des frais de production (1).

Les fléaux naturels, comme la grêle, la gelée; et les fléaux humains, tels que la guerre, les déprédations, les impôts, en augmentant les frais de production, rendent l'échange moins avantageux. Les produits coûtent davantage, sans que les *revenus* soient plus grands; car alors l'augmentation des frais de production ne va pas au producteur.

Les frais de production d'un produit peuvent aller au-delà de la valeur que, dans l'état actuel de la société, on peut mettre à ce produit. La chose alors n'est point produite : le producteur y perdrait.

Cette supposition peut successivement s'étendre à tous

---

(1) C'est l'espèce d'avantage qu'on trouve dans l'emploi des machines, dans un meilleur assolement des terres, etc. Quand, par le moyen d'une mule-jenny, on fait filer à la fois, à une seule personne, deux cents fils de coton; quand, en alternant les cultures, on fait rapporter à un champ des fruits toutes les années, on emploie plus à profit les puissances de la mécanique, qu'en filant à la quenouille, et les facultés productives du sol qu'en fesant des jachères. On tire plus d'utilité de ces instrumens de production.

les produits; la production tout entière peut devenir si désavantageuse, qu'elle cesse, d'abord en partie, ensuite tout-à-fait (1).

I.

Importation. C'est l'action par laquelle on fait venir des marchandises d'un pays étranger dans le sien.

Les marchandises importées sont ordinairement payées à l'étranger par le moyen d'autres marchandises qu'on lui envoie, au nombre desquelles se trouvent quelquefois les métaux précieux. Cette dernière manière de s'acquitter envers l'étranger n'a rien de plus fâcheux que toute autre. (Voyez les mots *Capital*, *Balance du commerce*, *Exportation*.)

Impôt. L'impôt est une *valeur* délivrée au gouvernement par les particuliers, pour subvenir aux dépenses publiques. Il se mesure sur le sacrifice exigé du *contri-*

---

(1) Lorsqu'un pacha ne laisse à un paysan qu'une portion de sa récolte, insuffisante pour que la famille du paysan s'entretienne, cette famille décline; lorsqu'il ne laisse au *commerçant* qu'une partie des marchandises produites par son commerce, ce commerçant ne disposant plus du même revenu, sa famille décline également. Tous les moyens de production peuvent être simultanément désavantageux. Cela peut s'observer, quoiqu'à un moindre degré, dans nos pays, lorsque l'industrie, sans être dans un état désespéré, souffre néanmoins d'une manière analogue, parce qu'aucun produit n'y peut être payé ce qu'il coûte. Liberté, sûreté et charges légères, sont des remèdes infaillibles contre ces maladies morales et politiques, qu'il dépend toujours de l'homme de faire cesser.

buable, et non sur la somme que reçoit le gouvernement; tellement que les frais de recouvrement, le temps perdu par le contribuable, les services personnels qu'on exige de lui, etc., font partie des impôts.

La valeur, sous quelque forme qu'elle soit, qui est sacrifiée par le contribuable pour l'acquittement de l'impôt, n'est point reversée dans la société. Elle est consommée pour satisfaire les besoins du public, et par conséquent détruite. (Voyez le mot *Consommation*.) L'achat que fait le gouvernement des denrées ou des services qu'il juge à propos de consommer, n'est point une restitution, mais un *échange* dans lequel les vendeurs donnent en *produits* une valeur égale à celle qu'on leur paie en argent.

La société n'est donc indemnisée du sacrifice que lui coûte l'impôt, que par la sûreté, par les jouissances quelconques qu'il procure à la société. Si ces jouissances peuvent être obtenues à meilleur compte, elle fait un marché onéreux (1).

Le sacrifice résultant de l'impôt ne tombe pas constamment et complétement sur celui par qui la contribution est payée. Lorsqu'il est *producteur* et qu'il peut, en vertu de l'impôt, élever le *prix* de ses produits, cette augmentation de prix est une portion de l'impôt, qui tombe sur le *consommateur* des produits qui ont renchéri.

L'augmentation de prix ou de valeur que les produits subissent en vertu de l'impôt, n'augmentent en

(1) Une nation dont les organes ne réclament pas efficacement contre une semblable lésion, n'est pas bien représentée.

rien le *revenu* des producteurs de ces produits; et ils équivalent à une diminution dans le revenu de leurs *consommateurs*.

(Voyez *Frais de production*; voyez, au mot *Revenu*, comment la cherté des produits équivaut à une diminution de revenu.)

INDUSTRIE. L'industrie est l'action des forces physiques et morales de l'homme appliquées à la *production* (1).

On la nomme :

Industrie agricole, quand elle s'applique principalement à provoquer l'action productive de la nature, ou à recueillir ses *produits*;

Industrie manufacturière, quand c'est en transformant les choses qu'elle leur crée de la *valeur*;

Industrie commerciale, quand elle leur crée de la valeur, en les mettant à portée du *consommateur*.

Toutes les industries se résolvent à prendre une chose dans un état, et à la rendre dans un autre état où elle a plus de valeur. (En considérant le lieu où se trouve la chose, comme fesant partie de son état, de ses propriétés.)

Dans tous les cas, l'industrie ne peut s'exercer sans un *capital*; car elle ne peut s'exercer à moins que ce ne soit sur quelque chose, et par le moyen de quelque chose.

Il y a une industrie qui n'est productive que de *pro-*

---

(1) Plusieurs auteurs se contentent de la désigner par le nom de travail, quoiqu'elle embrasse des conceptions et des combinaisons pour lesquelles l'idée du travail semble trop restreinte.

duits immatériels, de produits nécessairement consommés en même temps que produits. Telle est celle d'un médecin, d'un fonctionnaire public, d'un acteur.

L'action des facultés humaines, ou l'industrie, quel que soit l'objet auquel elle s'applique, suppose trois opérations :

1° La connaissance des lois de la nature : c'est le fruit des occupations du *savant;*

2° L'application de cette connaissance, dans le but de créer de l'*utilité* dans une chose : c'est l'industrie de l'*entrepreneur;*

3° L'exécution, ou la main-d'œuvre : c'est le travail de l'*ouvrier*.

Industrieux (1). Ce mot, pris substantivement, veut dire celui ou ceux qui travaillent à la *production* des *valeurs;* c'est-à-dire à la création des richesses.

L'industrieux est ici considéré comme un des moyens de production, et indépendamment des *capitaux* et des *instrumens naturels* qui sont ses outils.

L'industrieux qui s'applique à la connaissance des lois de la nature, est le *savant*. Celui qui s'occupe de leur application aux besoins de l'homme, est un *agriculteur*, un *manufacturier* ou un *négociant*. L'industrieux qui travaille manuellement, guidé par les lumières et le jugement des autres, est un *ouvrier*.

---

(1) Quelques auteurs disent les *industriels*. Ce mot semble être moins dans l'analogie de la langue. On ne dit pas les *superficiels*, pour les hommes superficiels; les *sensuels*, pour les hommes sensuels : au lieu qu'on dit les *ambitieux*, pour les hommes ambitieux, les *séditieux*, les *religieux*, etc.

INSTRUMENS DE L'INDUSTRIE. Ils sont ou non des *propriétés*.

Les instrumens appropriés sont, ou des instrumens naturels, comme les *terres* cultivables, les mines, les cours d'eau, etc., qui sont devenus des propriétés; ou bien ce sont des *capitaux*.

Les instrumens non appropriés, sont des matières ou des forces résultantes des lois de la nature, qui se trouvent être à la disposition de quiconque veut s'en servir, et qui, entre les mains de l'industrie, concourent à la formation des *produits*. Tels sont la mer qui porte nos navires, le vent qui les pousse, l'élasticité de l'air, la chaleur du soleil, beaucoup de lois du monde physique, parmi lesquelles on peut citer la gravitation qui fait descendre les poids d'une horloge, la chaleur qui se dégage par la combustion, le magnétisme qui dirige l'aiguille d'une boussole, etc.

Les instrumens appropriés ne livrent pas gratuitement leur concours; il faut le payer à leurs propriétaires sous le nom de *loyer* des *terres*, *intérêt* des *capitaux*.

Les instrumens non appropriés, au contraire, livrant gratuitement leur concours, la portion de production qui leur est due est un *profit* pour les nations, profit qui tourne à l'avantage des *producteurs* lorsqu'ils réussissent à faire payer une *utilité* qui ne leur coûte rien, et à l'avantage des *consommateurs* lorsque la concurrence oblige les producteurs à ne pas faire payer cette utilité (1).

---

(1) On peut objecter ici que l'*entrepreneur d'industrie* ne peut

Il résulte de là que les plus grands progrès de l'industrie consistent dans l'art d'employer les instrumens naturels dont il ne faut pas payer le concours.

Si les instrumens naturels appropriés, comme les terres, n'étaient pas devenus des propriétés, on serait tenté de croire que les produits seraient moins chers, puisqu'on n'aurait pas besoin de payer le loyer de ces instrumens à leur propriétaire. On se trompe. Personne ne voudrait faire les avances nécessaires pour les mettre en valeur, dans la crainte de ne pas rentrer dans ses avances; ils ne concourraient à aucun produit, et les produits pour lesquels leur concours est nécessaire, n'existeraient pas; ce qui équivaudrait à une *cherté* infinie, car rien n'est plus cher que ce que l'on ne peut avoir pour aucun *prix*.

Les *facultés industrielles* sont des instrumens appropriés qui sont en partie donnés gratuitement par la nature, comme la force et les talens naturels, et qui sont en partie un capital, comme la force et les talens acquis.

Intérêt (1). Loyer d'un *capital* prêté; ou bien, en

---

tirer parti d'une force naturelle, comme de la pesanteur de l'atmosphère, sans employer une *machine*, comme une machine à vapeur, dont le concours n'est pas gratuit; aussi ne faut-il reconnaître comme *service* gratuit que l'utilité produite par la machine au-delà de celle que pourraient acheter les *frais* qu'elle occasionne.

(1) *Intérêt de l'argent* est une expression vicieuse, parce que cet argent, qui a été prêté et transformé en matières premières ou en machines, ne paie plus aucun intérêt et cesse même quelquefois d'être une valeur capitale. C'est la *valeur* des matières

termes plus exacts, achat des *services productifs* que peut rendre un capital.

Le *capitaliste* qui reçoit un intérêt, cède ses droits au *profit* que son capital peut faire ; il renonce aux services productifs que son capital peut rendre pendant tout le temps où il est prêté.

L'*entrepreneur* qui emprunte, gagne ou perd sur l'intérêt payé, selon qu'il tire du capital des profits supérieurs ou inférieurs à cet intérêt.

L'intérêt d'un capital prêté peut, presque toujours, se décomposer en deux parts ; l'une qui représente et qui paie le service que peut rendre le capital comme *instrument* de production : c'est l'intérêt proprement dit ; l'autre, qui représente le risque que le prêteur court de ne pas rentrer dans son capital : c'est une espèce de prime d'assurance.

La rareté des capitaux disponibles, l'abondance des emplois lucratifs et sûrs, tendent à faire hausser le taux de l'intérêt proprement dit. Les circonstances contraires tendent à le baisser.

---

premières et des machines qui supporte alors un intérêt. C'est l'usage de cette valeur qu'on emprunte ; c'est cette valeur dont l'intérêt est le loyer. L'abondance ou la rareté de l'argent, ou de la monnaie, n'influe pas plus sur le taux de l'intérêt, que l'abondance ou la rareté du plomb, du cacao, ou de toute autre denrée. (Voyez *Capital.*)

M.

MACHINES. Une machine est un outil, plus ou moins compliqué, dont l'*industrie* se sert pour tirer de l'*utilité* des *instrumens naturels*.

Leur *valeur* fait partie du *capital productif*.

Elles sont d'autant plus avantageuses que, sous une moindre valeur, et avec moins de *frais*, elles obtiennent plus d'utilité, une plus grande quantité de *produits*.

Quand la valeur vénale, ou *prix courant*, des produits qu'elles ont créés, reste la même malgré cette plus abondante *production*, c'est le *producteur* qui fait son profit de l'utilité produite. Quand le prix courant baisse, c'est le *consommateur*. Dans l'un et l'autre cas, il y a un gain fait.

L'introduction d'une nouvelle machine occasionne une diminution dans la somme des *revenus* gagnés par la classe des *ouvriers* jusqu'au moment où ils parviennent à occuper leurs *facultés* à une autre partie de la même ou de toute autre production. Le revenu des *entrepreneurs* ou *capitalistes*, au contraire, en est augmenté.

Cet effet est momentané; et, pour l'ordinaire, au bout de peu de temps, les producteurs pouvant baisser leurs prix sans y perdre, et la concurrence leur en fesant une loi, le revenu des consommateurs s'en trouve augmenté sans que ce soit aux dépens de personne, et la demande du *travail* des manouvriers n'est pas moindre qu'auparavant.

MANUFACTURES, et *industrie manufacturière*. C'est

l'industrie qui donne, par un changement de forme, de la *valeur* à une matière brute, ou bien ajoute de la valeur à une matière déjà manufacturée.

L'industrie manufacturière ne s'entend pas seulement des façons données en atelier, par un grand nombre d'*ouvriers* réunis; elle s'entend aussi des plus simples façons données dans les boutiques, dans les demeures privées, et même dans l'intérieur des ménages. Un tailleur, un cordonnier, un pâtissier, sont des manufacturiers; et une ménagère l'est aussi, au moment qu'elle se tricote une paire de bas.

Manufacturier. C'est l'entrepreneur d'une industrie manufacturière. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

Marchandise. *Produit* acheté pour être revendu.

Lorsqu'une marchandise est mise en vente pour passer entre les mains du *consommateur*, et par conséquent pour sortir du *commerce*, elle devient une *denrée*.

Marché. Lieu où l'on trouve à échanger, ou, si l'on veut, à vendre ses *produits*.

En économie politique, ce n'est pas seulement le lieu où l'on se rassemble matériellement pour vendre et acheter : c'est le lieu quelconque où il se présente des acheteurs. Ainsi l'Angleterre est un marché pour le thé de Chine, et l'Asie est un marché pour les *métaux précieux* du Nouveau-Monde.

Ce mot, dans beaucoup de cas, peut être remplacé par celui de *débouchés*.

Métaux précieux. L'or et l'argent, sorte de *marchandise* dont une partie est employée à remplir l'office de

monnaie, et une autre partie à faire des meubles et des ustensiles.

● Monnaie. *Marchandise* qui sert d'instrument dans les *échanges*. On échange d'abord le *produit* qu'on a créé contre de la monnaie, puis ensuite la monnaie contre le produit qu'on veut consommer.

La monnaie est une marchandise qui est constamment dans la *circulation;* car personne ne l'acquiert pour la consommer, mais pour l'échanger de nouveau. La source de sa *valeur* est dans ses usages comme celle de toute autre marchandise, et décline d'autant plus qu'elle est en plus grande quantité comparativement avec la quantité dont on a besoin. Lorsqu'elle est faite avec des *métaux précieux*, la quantité qu'on peut en mettre en circulation est déterminée par les *frais* de leur exploitation, qui portent son *prix* à un taux qui borne l'étendue de la demande qu'on en fait. Lorsqu'elle est en papier, cette borne n'existant pas, elle peut subir une grande *dépréciation* (1).

Toute personne qui a des produits à échanger (à ven-

---

(1) La proscription, de droit ou de fait, de tout autre agent des échanges, l'autorisation donnée aux débiteurs de s'acquitter légalement, par son moyen, de dettes antérieurement contractées; son admission en paiement des *impôts*, et surtout une émission retenue dans les bornes des besoins de la circulation, peuvent soutenir la valeur du papier-monnaie au taux de l'or et de l'argent non monnayé, et même au-dessus. C'est-à-dire qu'on peut donner à un morceau de papier portant qu'il vaut un gramme d'or, la valeur d'un gramme d'or; et même quelque chose par-delà, parce qu'un gramme d'or, sans empreinte, ne peut pas bien remplir l'office de monnaie.

dre) reçoit, à égalité de valeur, de la monnaie préférablement à toute autre marchandise, par la raison qu'elle conviendra indubitablement à toute autre personne qui aura d'autres produits à échanger (à vendre). Tellement qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer les choses dont on a besoin par un seul échange, tandis qu'il en faut deux lorsqu'on a toute autre marchandise à donner ; ce qui peut présenter des difficultés.

La monnaie est un produit de l'*industrie* humaine : le gouvernement s'en réserve communément la fabrication exclusive ; et sa matière première, quand elle est de métal, s'usant peu, ce sont presque toujours des mêmes matières dont on se sert, mais qui reçoivent de nouvelles empreintes selon les temps et les lieux.

Elle ne fait partie des *capitaux* d'un pays que lorsqu'elle est destinée à faire des avances à la production. Celle qui est reçue à titre de *revenu*, et qui est destinée aux dépenses improductives, ne fait point partie des capitaux ; c'est probablement la portion la plus importante des monnaies.

Les monnaies qui se trouvent dans un pays, et qui s'y trouvaient l'année précédente, ne font point partie de la *production annuelle* de ces pays. Il n'y a de nouvellement produit que l'excédant, s'il y en a, de la valeur des monnaies existantes cette année, par-dessus celles de l'autre année.

L'augmentation ou la diminution de cette marchandise, comme de toute autre, n'indique pas une augmentation ou une diminution dans le capital total du pays, puisque chaque marchandise en particulier ne fait ja-

mais qu'une assez faible portion du capital total d'une nation, et qu'une diminution dans la somme d'une marchandise, peut être balancée par une augmentation dans la somme d'une autre.

La valeur totale de la monnaie d'un pays n'est pas déterminée par la quantité que l'on en met dans la circulation, mais par la somme que réclament les transactions qui s'y opèrent; ainsi, un pays qui a besoin de deux milliards de monnaie, valeur actuelle, en a toujours (sauf des dérangemens accidentels) pour deux milliards, valeur actuelle, aussi long-temps que les besoins restent les mêmes. S'il y a beaucoup de pièces ou de billets pour faire cette somme, chacun d'eux vaut moins; s'il y en a peu, chacun d'eux vaut plus. Cette valeur peut varier nominalement; elle peut s'appeler quarante-six milliards; mais elle n'achète toujours que la même quantité de blé ou de toute autre marchandise.

L'activité dans la circulation des monnaies, équivaut à une quantité plus grande; de même que des voitures, constamment employées, équivalent à un plus grand nombre de voitures qui se reposent fréquemment.

N'étant pas reçue dans le but d'être *consommée*, la monnaie peut être remplacée par un signe (tel que des billets, des crédits ouverts en compte courant, des *virements de parties*, etc.); mais le signe ne peut valoir la chose, qu'autant qu'avec le signe on peut se la procurer à l'instant.

N.

Négociant, ou *Commerçant*. L'entrepreneur d'une *industrie commerciale*. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

O.

Ouvrier. Celui qui loue sa capacité industrielle, ou qui vend son *travail*, et qui, par conséquent, renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire*.

P.

Prêt. Acte par lequel on cède la jouissance temporaire d'une chose qu'on possède.

Dans le prêt à *intérêt*, c'est la *faculté productive* d'un *capital* qu'on prête, et non une somme d'argent.

La *monnaie* qui a servi à transmettre la *valeur* prêtée, ne reste pas dans les mains de l'emprunteur; au premier achat qu'il fait, elle passe en d'autres mains, tandis que la valeur reste prêtée (1).

Prix. *Valeur* d'une chose exprimée en *monnaie*, ou, si l'on veut, la quantité de monnaie dont la valeur correspond à la valeur de cette chose.

Le prix courant est celui auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs.

Les différentes quantités de monnaie que valent, en même temps, au même lieu, deux choses diverses, offrent une manière commode de comparer leur valeur. C'est sous ce rapport seulement que le prix est la mesure de la valeur.

---

(1) Si c'était la marchandise elle-même qui fût prêtée, ce serait la même marchandise qu'il faudrait rendre; dès-lors l'emprunteur n'aurait pas la faculté de la consommer, comme cela est pourtant nécessaire pour la reproduction.

On achète un *produit*, soit avec la monnaie que l'on tire de la vente d'un autre produit, soit avec ce que l'on paie pour ses *frais de production*.

Ce qu'il coûte dans le premier cas, est son PRIX RELATIF. Ce qu'il coûte dans le second cas, est son PRIX RÉEL, OU ORIGINAIRE (1).

Les variations dans le prix relatif changent la *richesse* réciproque des possesseurs des différens produits, mais ne changent rien à la richesse générale : quand le sucre renchérit par rapport au prix des autres produits, les propriétaires de sucre sont plus riches, mais les propriétaires des autres produits sont plus pauvres d'autant ; ils ne peuvent plus, avec ce qu'ils possèdent, acquérir la même quantité de sucre.

Les variations dans le prix réel ou originaire d'un produit, c'est-à-dire dans ce qu'il coûte en services productifs, diminuent les richesses des nations quand ce prix hausse, et accroissent les richesses des nations quand ce prix baisse. Chaque famille, en effet, étant obligée à moins de dépense pour ce produit, se trouve avoir plus de ressources pour s'en procurer d'autres.

Le prix varie NOMINALEMENT, lorsque, sans qu'il y ait aucun changement dans la quantité de la marchandise-monnaie qu'on donne en paiement, il y a un changement dans sa dénomination. Si l'on achète une chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle trois livres, comme à la fin du dix-septième

---

(1) C'est ce prix qu'Adam Smith appelle le *prix naturel;* mais ce prix n'a rien de plus naturel qu'un autre. Il est fondé sur le prix courant des *services productifs,* comme le prix relatif est fondé sur le prix courant des autres produits.

siècle, et qu'on achète la même chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle six livres, comme au milieu du dix-huitième siècle, son prix en argent a changé seulement de nom, mais non pas de fait.

Producteur. Celui qui *produit*, soit par son *industrie*, soit par son *capital*, soit par son *fonds de terre*.

Le *capitaliste* et le *propriétaire foncier* sont ici appelés producteurs, parce que s'ils ne produisent pas par eux-mêmes, ils concourent à la *production* par le moyen de leur *instrument*. Ils ne sont pas producteurs, quand ils laissent leur instrument oisif.

Ils obtiennent leur part des *valeurs* produites par le loyer (*intérêt* ou *fermage*) que leur paie l'*entrepreneur* qui fait travailler l'instrument.

Production; produire. Produire, c'est donner à une chose une *valeur* reconnue pour telle, susceptible de procurer par l'*échange* une autre chose de valeur égale; c'est aussi augmenter la valeur reconnue qu'une chose a déjà.

La production crée de la valeur en donnant ou augmentant l'*utilité* de la chose, et en établissant par là la *demande* qui en est faite et qui est la première cause qui la fait valoir.

Toute chose dont on a ainsi créé ou augmenté la valeur, est un *produit*.

La production a lieu par les *services productifs* que rendent l'*industrie* et ses *instrumens*.

La production agricole est une création de valeur, que l'on obtient par le moyen de la culture des terres

ou par des travaux analogues, tels que la pêche, l'exploitation des mines.

La production manufacturière est une création de valeur obtenue par la modification de produits déjà existans.

La production commerciale est une création de valeur obtenue par le transport ou la distribution aux *consommateurs*, de produits déjà existans.

Pour qu'il y ait production de valeur, il faut que la valeur des produits créés égale tout au moins la valeur des *services* au moyen desquels on les a obtenus. La valeur des produits est le salaire des services rendus, et ce salaire n'est payé que lorsque la valeur produite vaut les *frais de production*. Si un homme, par son travail de trois jours, ne pouvait créer que sa subsistance de deux jours, il ne rentrerait pas dans ses avances, et ne pourrait pas continuer sur ce pied.

De même si un entrepreneur, en fesant des frais égaux à trois mille francs, n'en retirait qu'un produit égal à deux mille francs, il ne rentrerait pas dans ses avances.

La production est un problème dont la solution consiste à trouver les moyens de créer un produit qui vaille ses *frais de production*, en y comprenant, comme de raison, le travail de l'entrepreneur, lequel est une avance de même que les autres frais. Une fois cette condition remplie, toute production est un avantage assuré à la société : son capital est conservé, tous les services productifs sont payés, et la société est en état de satisfaire une plus grande quantité de besoins.

Quand le produit vaut plus que les services productifs nécessaires pour le créer, les services, ou une par-

tie d'entre eux, tels que ceux de l'entrepreneur, sont plus largement payés. L'effet de cette circonstance est de multiplier les producteurs dans ce genre de production, jusqu'à ce que la concurrence ait amené le produit à ne plus valoir que ses frais de production.

Tout ce qui se produit se *consomme,* car qu'est-ce que produire? c'est former des choses qui ont une valeur; elles ne peuvent avoir une valeur qu'autant qu'elles sont demandées; elles ne peuvent être demandées qu'en vertu de l'usage, de la consommation qu'on en veut faire.

Ce principe résout la dispute de ceux qui prétendent qu'on peut trop produire, et de ceux qui soutiennent qu'on ne peut pas trop produire : on peut trop produire des choses qui ne méritent pas le nom de produits; et l'on ne peut pas trop produire des choses qui méritent le nom de produits, c'est-à-dire qui ont une valeur égale à leurs frais de production; car cette valeur même est une preuve qu'ils sont assez demandés pour devoir être consommés.

Quel que soit le bon marché des produits, ils ne sauraient être à trop bas prix, pourvu que ce prix soit suffisant pour acquitter leurs frais de production. Cette condition remplie, le bas prix des produits fait la richesse de la nation qui acquiert alors plus de jouissances à moins de frais.

Quand les fléaux célestes, comme des sécheresses prolongées, ou des fléaux humains, comme un gouvernement tyrannique, ravissent aux producteurs une trop grande part de leurs produits, alors il se peut que les produits qui leur restent ne suffisent pas, pour la plupart, pour les indemniser de leurs frais de produc-

tion. Alors les capitaux s'épuisent, le travail ne nourrit plus les travailleurs, la production décline, et les nations disparaissent, comme il est arrivé à quelques peuples de l'Orient et à quelques-uns de la côte septentrionale de l'Afrique.

Produit. C'est une chose à l'usage de l'homme, où l'on ne considère que l'*utilité* que lui ont communiquée les *agens de la production*, et la *valeur* qui en est résultée (1).

L'utilité créée constitue le produit. La valeur échangeable qui en résulte, n'est que la mesure de cette utilité, la mesure de la production qui a eu lieu.

On se procure les produits par le moyen des *services productifs*. Plus on peut avoir de produits pour les mêmes services productifs, et plus les produits sont à bon marché, d'abord pour celui qui les crée, et par suite pour celui qui les achète; car la concurrence des *producteurs* oblige ceux-ci à donner leurs produits au prix coûtant. (Le prix coûtant pour le producteur, ce sont les *frais de production*, qui comprennent les *profits* de sa propre *industrie*.)

Si les produits pouvaient exister sans qu'on les payât par des services productifs, ils cesseraient d'être des produits; ils ne coûteraient rien, comme il arrive pour l'eau, l'air, la lumière du soleil. Jusque-là il vaut mieux les payer que de n'en pas jouir; mais c'est un perfectionnement dans la production que de les payer moins

(1) La portion d'utilité que lui a communiquée la nature sans l'intervention de l'homme ni de ses instrumens, ne fait point partie du produit, de la valeur du produit; c'est une *richesse naturelle* qui n'a point coûté de *frais de production*.

cher, de les obtenir au prix de moins de frais, de moins de services productifs.

Les frais qui n'ajoutent rien à l'utilité d'un produit, sont des frais perdus : ils sont perdus pour le producteur, s'ils n'augmentent pas la valeur du produit; ils sont perdus pour le *consommateur*, s'ils l'augmentent.

Un produit, du moment qu'il est destiné à la vente, est une *marchandise;* du moment qu'il est destiné à la consommation, c'est une *denrée* (1).

Produit immatériel. C'est toute espèce d'*utilité* qui n'est attachée à aucun corps matériel, et qui, par conséquent, est nécessairement *consommée* au même instant que *produite*.

Les produits immatériels sont, comme les autres produits, le résultat d'une *industrie*, ou d'un *capital*, ou d'un *fonds de terre*, ou de tous les trois ensemble.

L'utilité qu'on retire du service d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire civil ou militaire, est un résultat de leur industrie;

L'utilité qu'on retire d'une maison, ou d'un meuble durable, de l'argenterie, est un résultat du service d'un capital;

L'utilité ou le plaisir qu'on retire d'une route ou d'un jardin d'agrément, sont le résultat du service d'un

---

(1) Il prend souvent le nom de marchandise avant d'être un produit complet : les bois de teinture, le coton, sont des marchandises, quoiqu'ils n'aient encore qu'une partie de l'utilité et de la valeur qu'ils doivent recevoir. Un produit ne prend le nom de denrée, que lorsqu'il n'a plus de nouvelles *façons* à subir, plus de nouvelle utilité à recevoir, et qu'il est mûr pour la consommation.

fonds de terre, accru du capital consacré à leur arrangement.

Certains produits immatériels, bien que consommés aussitôt que produits, sont susceptibles d'*accumulation*, et, par conséquent, de former des capitaux, lorsque leur valeur consommée se remontre et se fixe dans un *fonds* durable. C'est ainsi que la leçon orale d'un professeur dans l'art de guérir, se reproduit dans le fonds de *faculté industrielle* de ceux de ses élèves qui en ont profité. Cette valeur est alors attachée à un sujet durable, qui est l'élève.

Produit brut ; produit net. Pour un particulier, le produit brut est ce qu'a rapporté une entreprise quand on n'en a pas déduit les *frais ;* le produit net est ce qu'elle a rapporté, les frais déduits. Pour une nation, le produit net et le produit brut sont la même chose, parce que les frais remboursés par un *entrepreneur*, sont des *profits* acquis par un autre.

La valeur entière des produits, ou leur valeur brute, se distribue toute en profits entre les *producteurs ;* la somme de ces profits est donc égale à la valeur brute des produits.

Le *revenu* d'une nation est par conséquent la valeur brute de tous ses produits, sans défalcation aucune, même de ceux qu'elle tire de l'étranger ; car elle ne peut les avoir acquis qu'au moyen de ses propres produits (1).

Profit. C'est la part que chaque *producteur* retire de

(1) On voit, à l'article *consommation*, qu'il faut, par la même raison, mettre au nombre de ses consommations les produits qu'elle exporte.

la *valeur* d'un *produit* créé, en échange du *service* qui a contribué à la création de ce produit.

Le possesseur des *facultés industrielles* retire les *profits industriels ;*

Le possesseur du *capital*, les *profits capitaux ;*

Le possesseur du *fonds de terre*, les *profits territoriaux.*

Chaque producteur rembourse à ceux qui l'ont précédé, en même temps que leurs avances, les profits auxquels ils peuvent prétendre. Le dernier producteur est à son tour remboursé de ses avances et payé de ses profits par le *consommateur.*

La totalité des profits que fait un producteur dans le cours d'une année, compose son *revenu annuel;* et la totalité des profits faits dans une nation, le revenu national.

Quand le producteur (*industrieux*, *capitaliste* ou *propriétaire foncier*) vend le service productif de son fonds, il fait une espèce de marché à forfait, dans lequel il abandonne à un *entrepreneur* le profit qui peut résulter de la chose produite, moyennant :

Un *salaire*, si son fonds est une faculté industrielle ;

Un *intérêt*, si son fonds est un capital ;

Un *fermage*, si son fonds est une terre.

La totalité de ces profits à forfait se nomme aussi *revenu.*

Propriétaire foncier. C'est le propriétaire d'un *fonds de terre* employé productivement, soit qu'il le fasse valoir par lui-même, et dans ce cas il est en même temps *cultivateur;* soit qu'il le loue à un *fermier,* qui acquiert par là le droit d'en retirer les *profits.*

Propriété. La propriété est une possession reconnue. L'économie politique en suppose l'existence comme une

chose de fait, et n'en considère qu'accidentellement le fondement et les conséquences. En effet, on ne peut rechercher la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les *richesses*, que lorsqu'il peut y avoir des richesses, et il ne peut y avoir de richesses créées, distribuées et consommées, sans propriété.

La propriété offre aux hommes le plus grand des encouragemens pour acquérir des richesses, et par conséquent pour la *production*.

On appelle aussi *propriétés* les choses possédées.

La propriété la plus incontestable est celle des facultés personnelles, car elle n'a été donnée à nul autre. La plus incontestable est ensuite celle des capitaux ; car elle a été originairement acquise par l'épargne, et celui qui épargne un produit pouvait, en le consommant, détruire tout autre droit que le sien sur ce même produit. La moins honorable de toutes est la propriété foncière, car il est rare qu'elle ne remonte pas à une spoliation par fraude ou par violence.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. *Voy.* FONDS DE TERRE.

Q.

QUANTITÉ OFFERTE ; QUANTITÉ DEMANDÉE. On entend ici, par ces expressions, la quantité totale de chaque *produit* qui se trouve demandée ou offerte pour être échangée dans chaque localité.

Ces quantités dépendent de l'action combinée du *besoin* qu'on a du produit (1), du degré de *richesse* des

(1) L'économie politique ne scrute qu'accidentellement les causes de ce besoin, qui sont quelquefois les plus futiles du monde ; telles que la vanité, qui fait rechercher une bague dont le

consommateurs, et des *frais de production* du produit. La quantité qu'on en demande est d'autant plus forte que le besoin est plus vif, la richesse des consommateurs plus grande, les frais de production moindres. Elle est d'autant plus faible que le besoin est moins vif, la richesse des consommateurs plus petite, et les frais plus considérables.

La quantité offerte d'un produit, est la quantité qu'on en fait, qu'on en jette dans la *circulation*. Elle tend constamment à se proportionner à la quantité demandée; car lorsque les *producteurs* offrent d'un certain produit plus qu'on n'en demande, ils sont obligés de le céder pour un *prix* inférieur à celui de ses frais de production; ce qui porte les producteurs à réduire la quantité produite: et, quand ils en offrent moins, le prix de la chose monte au-dessus de ses frais de production: ce qui porte à en augmenter la production.

Comme l'*échange* de deux produits n'est, dans la réalité, que l'échange des services productifs qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des services productifs propres à créer le produit qu'on demande. De même, l'offre du produit que l'on consent à donner en échange, n'est que l'offre des services productifs propres à exécuter le produit qu'on offre; les quantités demandées et offertes ne sont donc, en dernière analyse, que des quantités de services productifs.

La quantité offerte, et la quantité dans la circulation, sont synonymes.

---

doigt sera gêné; la gourmandise, qui fait désirer un mets dont l'estomac sera incommodé; la crainte, qui fait qu'on se pourvoit d'une chose dont on ne se servira jamais.

R.

RENTE DE LA TERRE. C'est ce que rapporte une terre comparativement avec son prix d'achat. Une terre qui a coûté cent mille francs, et qui en rapporte quatre mille, donne quatre pour cent de rente.

Les *profits* d'un *fonds* de terre peuvent être très-forts, si la terre est très-féconde, et cependant la rente de ce fonds de terre peut être fort modique, si la *valeur* vénale du fonds est considérable, relativement à ses *produits*.

REPRODUCTION. *Voy.* PRODUCTION : c'est la même chose. On appelle quelquefois la production du nom de reproduction, parce qu'elle n'est en effet qu'une reproduction de matières sous une autre forme qui leur donne quelque *valeur*, au lieu d'une précédente forme sous laquelle elles en avaient moins, ou point du tout.

Le mot *production* est plus exact, parce que la *richesse* dont il est ici question, ne consiste pas dans la matière, mais dans la valeur de la matière, valeur qui est bien réellement produite de toutes pièces.

REVENU. Il se compose de la somme de tous les *profits* que chaque personne retire des *fonds productifs* qu'elle possède ; c'est-à-dire de sa *capacité industrielle*, de ses *capitaux* et de ses *terres*.

Elle peut *consommer* ses revenus en nature ou après un *échange*. Si elle habite sa propre maison, si elle vit sur sa terre, elle consomme immédiatement les *services productifs* de la maison et de la terre. Si elle vend les produits de la terre, elle les consomme après un échange.

Elle consomme également après un échange les services productifs de ses fonds, si elle emploie ces services à la création d'un nouveau produit; car la *production* est un échange où l'on donne des services productifs pour reçevoir un produit.

Le Revenu annuel est la somme de tous les revenus qu'on a recueillis dans l'année. Le Revenu national est la somme de tous les revenus recueillis dans la nation (1).

Un particulier ou une nation qui consomment improductivement tous leurs revenus, ne s'en trouvent pas plus pauvres; car, conservant leurs fonds productifs, ils peuvent jouir du même revenu l'année suivante (2). Ils augmentent leurs *richesses* de toute la portion de leurs revenus qu'ils consomment reproductivement, parce que c'est autant d'ajouté à leurs capitaux.

Le revenu national égale le produit brut de la nation, ou la *valeur* entière de tous les produits; car les *frais* qu'un *producteur* déduit de son *produit brut* pour connaître son *produit net,* font partie des revenus de quelque autre producteur (3).

---

(1) Si l'on comprend dans le revenu national le montant des contributions, il faut défalquer du revenu des particuliers le montant de ces mêmes contributions. Si l'on y comprend le revenu des salariés de l'état, il faut déduire des contributions reçues par l'état, les salaires des fonctionnaires publics.

(2) Le propriétaire d'une maison qu'il habite, consomme le service annuellement rendu par sa maison. S'il ne l'entretient pas, et si en conséquence elle perd chaque année une partie de sa valeur, il consomme, avec le revenu de ce fonds, une portion du fonds lui-même.

(3) Des exemples sont indispensables pour bien entendre ce

L'importance des revenus est proportionnée à la quantité de produits qu'ils procurent. Ainsi, par exemple, le revenu d'un verger, si le possesseur en consomme les produits en nature, est proportionné à la quantité de

---

principe abstrait. Comment la valeur entière d'une pièce de toile entre-t-elle dans les revenus de la société? Un cultivateur sème du lin et en fait la récolte. Sur le prix qu'il en tire, il paie le loyer du terrain (revenu du propriétaire); il paie à ses *ouvriers* et *ouvrières* leurs journées (revenu de leur industrie); il se paie à lui-même l'*intérêt* de ses avances (revenu de son capital), et ses *profits* (revenu de ses talens industriels). Le lin acheté par un tisserand est fabriqué en toile par lui. Cette toile est vendue à son tour; et son prix, outre qu'il rembourse le lin acheté, et par conséquent toutes les portions de revenus que nous venons de signaler, acquitte en outre l'intérêt des avances du tisserand (revenu de son capital), et ses propres profits (revenu de ses talens industriels). S'il a envoyé la pièce de toile à une blanchisserie, cette dépense s'ajoute à son prix, et fait partie du revenu des capitaux et de l'industrie du blanchisseur. De toutes manières, la valeur entière de la pièce de toile a servi à payer des revenus.

La portion même de la valeur d'un produit, qui rétablit ce qu'il y a d'usé dans les machines et les constructions durables, acquitte des portions de revenus, en payant les services productifs de ceux qui ont fourni les réparations.

Pour avoir le revenu total d'une nation, il faut évaluer, non-seulement tous ses produits matériels, mais ses *produits immatériels*. Quoique le conseil d'un médecin n'ait point laissé de traces matérielles, sa valeur a fait partie du revenu du médecin. Et qu'on ne dise point que c'est le revenu de son malade qu'il a consommé; le revenu du malade est le fruit d'une autre production. Si le malade est *négociant*, il a échangé une portion du revenu de son commerce contre un produit de l'industrie du médecin; et ces deux produits, dont l'un était immatériel, quoique ayant été consommés chacun de leur côté, n'en ont pas moins fait tous les deux partie du revenu de la société.

fruits qu'il en tire ; s'il vend ses fruits, à la quantité de produits qu'il peut acheter avec le prix qu'il a tiré de ses fruits. Dans les deux cas, l'importance du revenu est proportionnée à la quantité de produits obtenue.

La *monnaie* ne fait pas partie du revenu de la nation, puisqu'elle ne présente aucune nouvelle valeur créée ; mais les valeurs qui composent les revenus se transmettent souvent sous forme de monnaie. La monnaie est alors le *prix* de la vente qu'on a faite d'un service productif ou d'un produit dont la valeur constituait le revenu. Cette monnaie, acquise par un échange, est bientôt cédée par un autre échange, lorsqu'on s'en sert pour acheter des objets de consommation. Les mêmes écus dans le cours d'une année servent ainsi à payer bien des portions de revenus successivement acquises, mais leur plus ou moins grande abondance ne rend pas les revenus plus ou moins considérables.

Richesse. Dans sa signification la plus étendue, ce mot désigne les biens que nous possédons et qui peuvent servir à la satisfaction de nos besoins, ou même à la gratification de nos goûts.

Les biens également accessibles à tous, dont chacun peut jouir à sa volonté, sans être obligé de les acquérir, sans crainte de les épuiser, tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil, nous étant donnés gratuitement par la nature, peuvent être appelés des RICHESSES NATURELLES. Comme elles ne sauraient être ni produites, ni distribuées, ni consommées, elles ne sont pas du ressort de l'économie politique.

Celles dont l'étude fait l'objet de cette science, se composent des *biens qu'on possède*, ET QUI ONT UNE VA-

LEUR RECONNUE. On peut les nommer RICHESSES SOCIALES, parce qu'elles n'existent que parmi les hommes réunis en société.

La *valeur* des choses (valeur par le moyen de laquelle elles deviennent des richesses sociales) n'est reconnue, que lorsqu'elle peut obtenir par voie d'*échange* une autre valeur. *Valeur reconnue* et *valeur échangeable* ont une même signification.

On est riche soit en *produits* déjà créés, soit en *fonds productifs*, c'est-à-dire en facultés de créer des produits.

Quand on est riche en produits déjà créés, quels qu'aient été les frais de leur production, on devient plus riche du moment que leur valeur échangeable s'élève; on devient plus pauvre du moment qu'elle s'abaisse. Par contre, les consommateurs de ces mêmes produits, sont plus pauvres dans le premier cas et plus riches dans le second. Ces variations ne changent rien à la richesse des nations, puisque ce qui est gagné de cette manière par un homme, est perdu par un autre.

Un fonds productif devient une richesse plus grande lorsque les consommateurs mettent un plus haut prix aux services qu'il est capable de rendre; ce qui arrive lorsque les circonstances de la société dont on fait partie, s'améliorent, qu'elle devient plus riche et plus civilisée. Un fonds productif est encore une richesse plus grande, lorsqu'on parvient à en tirer, sans plus de frais, une plus grande quantité de produits, ou, ce qui revient au même, la même quantité avec moins de frais. Cette augmentation de richesse est acquise au profit du producteur quand il n'est pas obligé de baisser son prix au niveau des frais de production; elle est acquise au profit des consommateurs quand le prix n'excède pas les frais

de production. Dans les deux cas la richesse de la nation est augmentée.

Comment se peut-il que la valeur des choses soit la mesure de la quantité de richesse qui est en elles, et en même temps que la richesse d'une nation soit d'autant plus grande que les produits y ont moins de valeur?

Pour résoudre cette difficulté, l'une des plus grandes que présente l'étude de l'économie politique, il faut se pénétrer de cette vérité que toute valeur est relative; que la valeur d'une chose ne peut baisser sans relever la valeur de la chose avec laquelle on l'achète. Or, avec quoi achetons-nous les produits qui satisfont nos besoins et nos goûts? Avec nos fonds productifs ou, si l'on veut, avec les profits qui en émanent et qui composent nos revenus. Par conséquent, moins est grande la valeur des produits, et plus est grande la valeur de nos fonds et de nos revenus. Or, c'est là ce qui constitue la richesse des particuliers et des nations, ce qui leur procure de quoi consommer davantage et satisfaire un plus grand nombre de besoins. Les produits déjà existans ne sont que des approvisionnemens qui ne diminuent pas la somme de nos jouissances en baissant de prix.

Le comble de la richesse serait de pouvoir se procurer pour rien tout ce qu'on voudrait avoir, comme il arriverait si nos besoins pouvaient tous être satisfaits par des richesses naturelles.

On serait, au contraire, au comble de la pauvreté, si la valeur des choses dont on a besoin, excédait celle des *revenus* dont on peut disposer (1).

---

(1) Ces deux suppositions gratuites n'ont pour but que de faire

On ne saurait évaluer dans un lieu les richesses d'un autre lieu, par la raison que les choses changent de valeur en changeant de place. On peut estimer à 700 millions de livres sterling (1) la totalité des revenus de l'Angleterre; on peut, lorsque le cours du change est à 25 fr. pour une livre sterling, dire que 700 millions de livres sterling valent à Paris 17,500,000,000 de francs; mais l'on n'a encore aucune idée de ce que ces 700 millions de livres sterling peuvent acheter en Angleterre (2).

On ne peut pas même comparer la quantité d'*utilité* produite dans un pays, avec la quantité produite dans un autre. L'utilité que les hommes d'un pays trouvent dans un produit, ne peut s'apprécier que par le prix

---

entendre le raisonnement. Au reste, si les deux suppositions sont inadmissibles prises dans leur généralité, elles se réalisent partiellement dans la baisse que les progrès de l'*industrie* occasionnent dans la valeur de certains produits, et dans la hausse qu'ils éprouvent dans d'autres cas. Dans le voisinage de certaines mines de houille, les débris de ce combustible tombent de valeur, au point que, pour en avoir, il ne faut souvent que prendre la peine de les ramasser. Tout le monde, dans ces endroits-là, est assez riche pour en consommer. Dans d'autres endroits, comme sur un navire en mer, la valeur d'un verre d'eau peut excéder les facultés des plus riches passagers, qui, dès-lors, deviennent pauvres par la valeur où l'eau est montée.

(1) Estimation de Colquhoun.

(2) Il n'en est pas de même quand on évalue la fortune d'une famille dans le pays et au temps où l'on vit : une famille qui a 40,000 francs de revenu à Paris, est réellement deux fois aussi riche qu'une famille qui en a vingt dans la même ville, à la même époque, parce que, pour 40,000 francs tous les ans, elle peut avoir un logement double en étendue ou en beauté, un nombre double de domestiques, recevoir du monde dans la même proportion, etc.

qu'ils mettent à ce produit; et les prix d'un pays ne peuvent s'évaluer dans un autre.

Cela montre qu'on ne peut compter sur aucun résultat positif, en comparant la richesse d'un pays avec celle d'un autre. C'est la quadrature du cercle de l'économie politique. Il faut se contenter de savoir que la nation chez qui les produits à consommer, sont, en général, le plus abondans par rapport à la population, et où les produits se distribuent le mieux en proportion de la part que chacun a prise à la production, est celle où l'on est le mieux accommodé, où l'on jouit de plus d'aisance (1).

S.

Salaire. C'est le prix qu'un *entrepreneur* paie pour l'usage d'une capacité industrielle dont il retire le profit.

Le salaire est relativement au *profit industriel*, ce que l'*intérêt* est au *profit du capital*; ce que le *fermage* est au *profit du fonds de terre*.

Savans. Ils concourent à la *production* en fesant connaître les lois et les corps de la nature que les *entrepreneurs d'industrie* font ensuite servir à l'usage de l'homme.

---

(1) Une nation où les produits ne vont pas à ceux qui produisent, ou n'y vont pas en proportion de la part qu'ils prennent à la production, porte en elle-même un germe de déclin, un découragement pour la classe productive, un encouragement à passer de celle-ci dans celle qui dévore. C'est ce qui tue infailliblement tôt ou tard les gouvernemens qui se nourrissent d'abus. Aucun n'a duré au-delà de quelques siècles; et ils n'ont duré si long-temps que parce que, dans aucun temps, l'économie de la société n'a été bien entendue. On ne sait point encore quelle durée pourrait avoir une société politique, une nation, si elle était bien ordonnée.

SERVICES PRODUCTIFS. Ce sont les services rendus par l'homme, les *capitaux* et les *agens naturels* dans l'œuvre de la *production*. Leur *prix*, quand le service rendu n'est pas gratuit, compose les *frais de production*.

Le propriétaire du *fonds* par qui ces services sont rendus peut les exploiter pour son compte, ou vendre à d'autres personnes les services qu'on en peut tirer.

Louer un fonds productif, ou vendre le service productif qu'on en peut tirer, c'est la même chose.

Le propriétaire d'un fonds productif, l'exploitant pour son compte, le *produit* qu'il en retire, c'est-à-dire la *valeur* des choses produites, l'indemnise de la valeur des services productifs qu'il a *consommés*.

S'il vend le service productif d'un fonds, celui qui l'achète est un *entrepreneur*. La valeur produite est alors au compte de l'entrepreneur, et l'indemnise, bien ou mal, de la valeur des services productifs qu'il a achetés et consommés pour produire.

Les services productifs qui se trouvent avoir un mérite spécial et qui ne peuvent être suppléés par d'autres, exercent une sorte de monopole qui en élève le prix, lorsque d'ailleurs les circonstances font demander les produits qui en résultent. Tels sont les services fonciers que rendent les *fonds de terre* des vignobles de Bourgogne, et qui se paient plus cher que les services rendus par des vignobles ordinaires; tels sont encore les services industriels d'un artiste habile. La demande qu'on fait de leurs produits distingués, entraîne la demande des services capables de les fournir; ces services étant alors plus demandés que d'autres à proportion de leur quantité offerte, leur prix n'a de bornes que celle qu'y mettent les goûts et les facultés des *consommateurs*.

Les principaux succès de l'industrie sont dus au parti qu'elle sait tirer du service productif des capitaux et des agens naturels (qui comprennent les terres). Le service qu'on peut tirer surtout des agens naturels non appropriés (c'est-à-dire de toutes les lois du monde physique) n'a point de bornes connues. Il dépend de la civilisation et des lumières d'une nation.

Spéculateur, Spéculation. Le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une *marchandise* lorsqu'elle est à bon marché, pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus. Cette dernière opération constitue le *commerce* proprement dit; elle donne une véritable *façon* aux *produits*, leur communique, en les mettant à portée du *consommateur*, une qualité qu'ils n'avaient pas. Le spéculateur n'est d'aucune *utilité*, si ce n'est pourtant de retirer une marchandise de la circulation lorsqu'elle y est trop abondante, pour l'y reverser lorsqu'elle y est trop rare (1).

T.

Terres. L'un des *instrumens naturels* de la *production*. Le service des terres dans l'acte de la production est un des *services productifs* auxquels nous devons les *produits*. (Voyez *Fonds de terre*.)

---

(1) Elle y est trop abondante lorsque l'avilissement de son *prix* nuit à sa *production*; elle y est trop rare lorsque les besoins de la *consommation* la font payer par le consommateur, à un prix qui surpasse ses *frais de production*.

Travail. Action suivie, dirigée vers un but. Le travail est *productif* lorsqu'il confère à une chose quelconque un degré d'*utilité* d'où résulte, pour cette chose, une *valeur* échangeable, ou un accroissement de valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé. Le travail est encore productif lorsqu'il en résulte un service qui a une valeur échangeable, quoique ce service soit consommé en même temps que rendu. Il est improductif lorsqu'il n'en résulte aucune valeur.

Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du *savant;* ceux de l'*entrepreneur d'industrie;* ceux de l'*ouvrier*.

U.

Utilité. C'est, en économie politique, la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son utilité si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un *prix*.

Ce prix est la mesure de l'utilité qu'elle a, au jugement des hommes, de la satisfaction qu'ils retirent de sa *consommation;* car ils ne chercheraient pas à consommer cette utilité, si, pour le prix dont elle est, ils pouvaient acquérir une utilité qui leur procurât plus de satisfaction.

L'utilité, ainsi entendue, est le fondement de la *demande* qui est faite des *produits* et par conséquent de leur *valeur*. Mais cette valeur ne monte pas au-delà des *frais de production;* car au-delà de ce taux, il convient à celui qui a besoin d'un *produit*, de le faire; ou plutôt

il n'est jamais réduit à la nécessité de le créer lui-même; car à ce taux, il convient à tout *entrepreneur* de se charger de ce soin.

Il y a une UTILITÉ MÉDIATE et une UTILITÉ IMMÉDIATE. Celle-ci est celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation.

L'utilité médiate est celle des objets qui ont une valeur comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat; telle est celle d'une somme d'argent, d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné.

V.

VALEUR DES CHOSES, *valeur échangeable, valeur appréciative des choses*. C'est ce qu'une chose vaut; c'est la quantité d'autres choses évaluables qu'on peut obtenir en échange d'elle (1).

La valeur de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui en a besoin, ou qui la demande; et celui qui la *produit*, ou qui l'offre.

Ses deux fondemens sont donc :

1° L'*utilité* qui détermine la demande qu'on en fait;

2° Les *frais* de sa *production* qui bornent l'étendue

(1) On sent que l'échange, ou la faculté de pouvoir être échangée, est nécessaire pour déterminer la valeur d'une chose. La valeur que le possesseur tout seul attacherait à sa chose, serait arbitraire; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un intérêt opposé; cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée, pour l'avoir, de faire un sacrifice quelconque.

de cette demande; car on cesse de demander ce qui coûte trop de frais de production.

Lorsque son utilité n'élève pas sa valeur au niveau de ses frais de production, la chose ne vaut pas ce qu'elle coûte.

La valeur des choses appréciée en *monnaie*, est ce qu'on nomme leur *prix*.

Pour la fixation de la valeur, voyez le mot *Services productifs*.

Pour les trois sortes de variations qui peuvent survenir dans la valeur des choses, voyez le mot *Prix*.

Et pour les rapports de valeurs entre les *fonds productifs*, les *revenus* et les *produits*, voyez les mots *Revenu*, *Richesse*.

Valeur ou Valeurs (au pluriel) se prend quelquefois pour la chose ou les choses évaluables dont on peut disposer, mais en fesant abstraction de la chose, et en ne considérant que sa valeur. C'est ainsi qu'on dit : *Il a déposé des valeurs pour gage de sa dette.*

Quand on prête un *capital*, ce sont toujours des valeurs qu'on prête, et non tel ou tel *produit*; car s'il a été prêté en écus, ce ne sont pas les mêmes écus qu'on restitue. Si le capital a été prêté en marchandises, comme lorsqu'on vend à crédit, ce ne sont pas les mêmes marchandises qu'on rend, mais d'autres marchandises, ou des écus, pour la même valeur.

Le même mot s'entend aussi des signes représentatifs de choses évaluables, des titres au moyen desquels on peut se les procurer. On a des valeurs en porte-feuille, quand on y a des lettres de change, des billets de banque, des contrats de rentes, etc.

VIREMENT DE PARTIES. Procédé par lequel on s'acquitte d'une dette au moyen d'une créance, sans avoir recours à l'acte matériel de recevoir une somme de monnaie pour la donner à l'instant même en paiement.

FIN DE L'ÉPITOME.

INDEX.

N. B. Le chiffre romain en grosses capitales indique le volume ; le chiffre romain en caractère ordinaire, et le chiffre arabe, indiquent la page.

Quand le sujet embrasse plusieurs pages, la première seule est indiquée.

Les matières de l'Épitome ne sont pas comprises dans l'Index, attendu qu'on peut les trouver alphabétiquement rangées dans l'Épitome.

A.

Abstractions : Ont été introduites dans l'économie politique par les sectateurs de Quesnay et de Ricardo, I, xxxiij et lxxxiij. Il en est résulté des controverses ennuyeuses et sans applications utiles, xxxv et lxxxj.

Elles ne peuvent servir à fonder une doctrine en économie politique, II, 362.

Académies : Leur utilité et leurs dangers, III, 114.

Accumulations : Comment elles s'opèrent, I, 118. Ne commencent qu'après que la valeur capitale est complétement rétablie, 119. Ce qu'on accumule est dépensé, mais reproductivement, 122. Les accumulations s'opèrent également sous quelque forme que soit la valeur accumulée, *ibid.* Se placent facilement par les entrepreneurs d'industrie, et difficilement par ceux qui n'ont point d'entreprises, 125. Sont lentes de leur nature, 126. Peuvent être comparées à une fondation pieuse, 127. Sont moins souvent le fruit de la modération des riches que de la frugalité forcée du pauvre, 129. Ne proviennent pas assez de la suppression des dépenses inutiles, 131. Si elles sont dues

aux progrès de l'art de produire, *ibid.* Peuvent s'accroître en même temps que les consommations, 133. En quelques mains qu'elles aient lieu, peuvent également servir à l'industrie, 136, *en note.* Se partagent au décès de l'accumulateur, 137. Peuvent s'accroître indéfiniment dans une nation considérée en masse; 140. On suit des routines dans la manière de les placer, 278.

Sont favorisées par les lois qui procurent de la sûreté aux créanciers, II, 313.

Comment elles se concilient avec la consommation indispensable des produits, III, 6.

Achats : Ne sauraient avoir lieu qu'à la suite d'une vente, I, 176. Précèdent presque toujours la consommation, III, 16.

Acte de navigation de l'Angleterre : S'il a été favorable à cette nation, I, 107.

Actes de bienfesance et de munificence : Sont des sources inépuisables de jouissances pour les grandes fortunes, II, 337.

Addison : Son mot en faveur de ceux qui plantent des arbres, I, 163.

Administration publique : Dans quel cas son utilité est trop chèrement payée, II, 168, et III, 92. Sa complication coûte beaucoup aux nations et leur fait du mal, 95.

Africains : Ce qui les empêche d'être complétement industrieux, I, 54.

Agens naturels : Contribuent à la production des richesses, I, 33. Leur action est quelquefois intimement unie à l'action des capitaux, 34. Cette action, même gratuite, équivaut pour l'homme à une valeur

échangeable, 36, *en note*. Sont quelquefois des propriétés, quelquefois non, 40. C'est une démence de n'en pas profiter, 210.

Ne sont pas tous des fonds appropriés, II, 346.

Agio de banque : Ce que c'est, II, 135.

Agiotage sur les marchandises : Cause une perte de temps pour le capital indépendamment des autres pertes, I, 200.

Sur les fonds publics : consiste en des gageures, III, 230, *en note*. Ses déplorables effets, 231, *en note*.

Agnels d'or : Nom d'une monnaie fort estimée frappée sous saint Louis, II, 116.

Agriculteur (l') : Est un entrepreneur d'industrie, I, 51. Quelles transformations il fait subir à son capital, 109.

Agriculture : Les expériences y sont longues, I, 59. Evaluation de ce qu'elle emploie en France de capitaux engagés, 110, *en note*. Et de capitaux circulans, 111, *en note*. Folie des réglemens qui prétendent déterminer les produits dont elle doit s'occuper, 208. A toujours été moins réglementée que les autres industries, 281 et 288.

Emploie les capitaux de la manière la plus favorable aux intérêts d'une nation, II, 340. Comment elle fertilise des rochers stériles, 341. A besoin des manufactures pour prospérer, 404. Voyez *Industrie agricole.*

Algarotti, économiste italien : Caractérisé, I, xliij. Cite l'exemple d'une grande valeur industrielle créée dans un petit objet, I, 13.

Allemagne : En quoi fait un commerce avantageux avec la France, II, 253.

Alliage, dans les monnaies : N'a aucune espèce de valeur, et pourquoi, II, 37, *en note*. Altère le cours du change avec l'étranger, 46. Rend les monnaies plus durables, 113.

Altérations des monnaies : Leurs motifs, II, 52. Différentes manières dont elles ont été effectuées, 54. Leurs résultats, 55, 59 et 61. Les gouvernemens populaires y ont eu recours aussi bien que les monarchiques, 56. Équivalent à des banqueroutes et sont aussi fâcheuses que d'autres, 60. Pervertissent la morale des peuples, 61.

Amboise (le cardinal d') : Son éloge, III, 84.

Améliorations d'un fonds de terre : Elles sont un capital engagé produisant conjointement avec le fonds sur lequel il se trouve répandu, I, 29. Elles se consomment peu, 110. Évaluation qu'en fait Arthur Young pour la France, *ibid., en note.*

Amiens (la ville d') : Ses réclamations contre les toiles peintes, I, 216.

Amortissement (caisses d') : Leur objet, III, 247. Leurs opérations, 248. Ont été favorables à l'accroissement des dettes publiques, 249. Ne sont qu'un pur charlatanisme, 250.

Ananas : Produit bien peu important comparé aux choux, II, 253.

Anciens (les) : Les principes de l'économie politique leur étaient inconnus, I, xxxvij.

Anglais (les) : Quelques-uns d'entre eux font de l'économie politique une métaphysique obscure et ennuyeuse, I, xxxvj, *en note.*

N'ont point de mot pour exprimer un entrepreneur d'industrie, I, 51, *en note.* Leur talent pour les

applications dans l'industrie, 57. Qualités de leurs ouvriers, *ibid.* Font des testamens en faveur des hommes de mérite qui ne leur sont pas personnellement connus, 139, *en note.* Leur or a quelquefois servi à enchaîner et à abrutir les nations, 166, *en note.*

Leur gouvernement fabrique gratuitement les monnaies, II, 22. Leurs capitaux servent au commerce des Russes, 326. L'analyse que leurs écrivains ont faite du profit des capitaux est incomplète, 339.

Angleterre : N'a pas toujours été industrieuse, I, 58. Est débarrassée des réglemens sur l'extraction du salpêtre et obtient au meilleur marché la poudre qu'elle consomme, 171, *en note.* A quelles causes doit être attribuée son opulence, 246, *en note.* N'a pas obligation de cette opulence au système exclusif de son gouvernement, 289. Difficultés qu'elle a dû subir relativement au commerce des grains, 324. Abus qui ont donné naissance à ces difficultés, 337. L'impartiale administration de la justice, une des causes de sa prospérité, 347, *en note.* La perte de ses colonies a été un gain pour elle, 372.

La grandeur de ses charges équivaut à une réduction des revenus privés, II, 77. La guerre qu'elle a faite à la révolution française lui a coûté cher et ne lui a fait aucun profit, *ibid., en note.* Son parlement ne représente pas la nation, 147, *en note.* Causes de sa détresse commerciale en 1825, 150, *en note.* La cherté des denrées alimentaires y fait mourir de faim beaucoup d'ouvriers, 383, *en note.* Ne souffre qu'à cause de sa législation, 397.

Quel a été le rapport de ses dépenses publiques avec son revenu total, III, 79. Ses établissemens

pour les pauvres en ont multiplié le nombre, 127. Les prérogatives laissées au roi y rendent illusoire le vote de l'impôt, 144. Elle n'a pas profité des procédés économiques trouvés par ses producteurs, 150. Son gouvernement avait peu de crédit au commencement du dix-huitième siècle, 336. C'est le crédit qu'il a eu depuis qui attire à la nation de fréquens embarras, 245. Pourquoi les produits qu'elle vend à bon marché aux étrangers sont chers chez elle, *ibid., en note.*

Anticipations : Espèce d'emprunts; comment elles s'opèrent, III, 226.

Antilles : La culture ne peut s'y maintenir long-temps sur le pied où elle est, I, 360. Ne peuvent pas fournir le sucre ni l'indigo à aussi bon marché que l'Asie, 366, *en note.*

Apothicaires : Doivent être assujettis à des épreuves, I, 295.

Apprentissages forcés : Ne fournissent pas une garantie de bonne fabrication, I, 287. Ne s'appliquent pas à l'industrie agricole, 288. Les villes dont les manufactures prospèrent le plus, n'en ont point, 290. Voyez *Corporations.*

Arbres : Avantages qui résultent de leur plantation, I, 161.

Argand, inventeur des lampes à courant d'air : Persécuté sous le régime réglementaire, I, 292.

Argent (métal d') : Causes qui en élèvent la valeur, II, 34. La demande qu'on en fait rend son extraction plus chère, 35, *en note.* La quantité qu'on en recueille est quarante-cinq fois plus considérable que celle de l'or, 41. Ce qui fait qu'on préfère en France de faire les paiemens en argent plutôt qu'en or, 42. Vaut par

rapport à l'or moins en Europe qu'en Asie, 43. Estimation de la dépréciation qu'il a subie par rapport au blé depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, 197. Augmente de valeur jusqu'au temps de la pucelle d'Orléans, 203. Vaut de nos jours six fois moins que dans l'antiquité, 204. Avec quoi il est acheté, 208. Estimation de la quantité qui en est annuellement produite, 213. Son abondance ou sa rareté n'influent en rien sur le taux de l'intérêt, 323.

En prohibant sa sortie, on n'enferme pas les richesses, III, 17. Son exportation équivaut à une consommation reproductive, 18. Ne constitue pas l'impôt puisqu'il ne fait pas partie des productions et des consommations annuelles, 66. Voyez *Métaux précieux*.

Aristote : Quels étaient ses principes économiques, I, xxxviij.

Arithmétique politique : Ne donne que des notions peu certaines, I, xvj.

Arkwright : Inventeur des machines à filer le coton, enrichi par un brevet d'invention, I, 299.

Armées permanentes : Pourquoi indispensables chez les peuples modernes, III, 102. Ont rendu la guerre un métier, 104. Ce qu'elles deviendront avec le progrès des lumières, 110.

As, monnaie romaine : Altérations qu'on lui fait subir, II, 56. Effets de cette altération, 60.

Assignats : Prodigieuse activité de la circulation au moment où leur valeur déclina, I, 202. Vice de ce papier-monnaie, II, 70.

Athéniens : Avaient un intérêt différent pour les capitaux employés sur mer et les capitaux employés sur terre, II, 308.

Aurei : Nom des pièces d'or à Rome sous les empereurs, II, 54, *en note.*

Australie ou *Australasie :* Nom donné par les géographes à la cinquième partie du monde, I, 377, *en note.*

Avarice (l') : Se prive des avantages que procurent les richesses, III, 43. N'est pas un vice préjudiciable au public, 44. Mais un besoin honteux, 45. Est mise en opposition avec l'économie, 46.

B.

Baisse réelle de la valeur des produits : Équivaut à une augmentation de la richesse des consommateurs, c'est-à-dire de la nation, II, 177 et 188. Est une conquête faite sur la nature, 178. Procure une augmentation dans la quantité des choses produites, 179 et 183. Elle n'altère pas le revenu des producteurs, 187. Cas où elle a été très-considérable, 189.

Balance du commerce : Ce qu'on entend par là, I, 218. Celle qu'on appelait défavorable était favorable, 222, *en note.* Comment peut être favorable également à deux nations qui trafiquent ensemble, 223, *en note.* Sert encore de base à la législation des principaux états de l'Europe, 234. Celle qu'on nomme favorable est impossible, 242. Les tableaux de celle d'Angleterre donnent un résultat ridicule, 245, *en note.* Motifs qui font qu'on en soutient le système, 246.

Ses partisans préconisent le luxe, III, 54.

Bananes : Fournissent pour la nourriture une ressource plus abondante que le blé et la pomme de terre, I, 332, *en note.*

Bank-notes, ou billets de banque d'Angleterre : Deviennent un papier-monnaie en 1798, II, 73. Les billets des banques provinciales ont contribué à leur dépréciation ; *ibid., en note.* La réintégration de leur valeur funeste à l'Angleterre, 74. A quel point ont été dépréciés, 75. Cause qui fit qu'on suspendit leur paiement en 1798, 145.

Banque de France : En quoi elle pouvait se rendre utile aux propriétaires fonciers, II, 146. Ses succursales de province n'ont pu parvenir à faire circuler leurs billets au porteur, 149.

Banqueroute : Effet de celle qui est occasionée par l'altération des monnaies, II, 60. De la caisse d'escompte de Paris, 145. De la banque d'Angleterre, *ibid.* De l'état, n'améliore pas sa situation, III, 252.

Banques de dépôt : Quel est leur objet, II, 132. Pourquoi leurs transferts valent plus que la monnaie courante, 134. Le dépôt qui en fait le gage difficile à garder, 136. Celui d'Amsterdam violé, III, 137.

Banques d'escompte : En quoi consistent leurs opérations, II, 138. Ont besoin d'avoir toujours une réserve en espèces, 140. Ne peuvent fournir des fonds pour les entreprises où les capitaux sont engagés, 141. Comment elles peuvent retirer la totalité de leurs billets, 142. Ne peuvent avec sûreté escompter du papier de circulation, 143. Ni faire des avances perpétuelles au gouvernement, 144. Mais bien lui prêter le capital de leurs actionnaires, 145. Lequel est plus utilement prêté à des propriétaires fonciers, 146. Quand elles sont bien conduites, elles ne font courir aucun risque aux porteurs de leurs billets, 147. Bornes de leurs profits et des services qu'elles peu-

vent rendre au public, 148. Embarras dans lesquels elles se sont trouvées en Écosse et en Angleterre, 161.

Banquiers : En quoi servent à la production, I, 97.

Barbarie (côtes de) : Seront tôt ou tard peuplées de nations pacifiques et commerçantes qui fourniront abondamment à l'Europe des denrées équinoxiales, II, 194, *en note.*

Barrières qui séparent les états, les provinces, les communes : Toutes également funestes à tous, I, 266.

Barthélemy (l'abbé) : Son évaluation du talent attique critiquée, II, 102.

Barton (John) : Cité relativement à la mortalité causée par les années de cherté, II, 383, *en note.*

Bas, pour chaussures : Produit dont le prix a baissé réellement, II, 180. Mais non relativement au sucre, 181.

Baux, des fermes : Peuvent augmenter par deux causes différentes, II, 210. Sont toujours fixés à l'avantage du propriétaire, 364. Doivent être à longs termes si l'on veut que les fermiers améliorent le fonds, 367. Voyez *Loyer.*

Beccaria, économiste italien : Analyse le premier les fonctions des capitaux, I, lvj. Avait remarqué les avantages que nous devions à la division du travail, I, 77, *en note.*

Beeke : Son évaluation des capitaux anglais, I, 31. Son estimation du revenu de l'Angleterre, III, 80.

Bentham (Jérémie) : Cité au sujet des abus sous lesquels gémit la nation anglaise, III, 232, *en note.*

Berne (canton de) : Comment on était parvenu à y détruire les hannetons, I, 282, *en note.*

Besoins des hommes en société : Cause fondamentale des

valeurs, II, 157. Y pourvoir est la même chose que multiplier leurs jouissances ou contenter leurs goûts, 159, *en note*. Leur effet sur les valeurs est modifié par la difficulté de produire, 160. Les hommes en font un classement pour déterminer l'ordre dans lequel ils jugent à propos de les satisfaire, 161.

Comment les besoins déterminent, à un taux ou à l'autre, la consommation de tous les produits, III, 9. Il vaut mieux avoir beaucoup de besoins que peu, pourvu qu'on puisse les satisfaire, 11. Dans quel but ils méritent d'être excités, 27. Quels sont ceux qui méritent d'être appelés réels, 30. Imparfaitement satisfaits quand les biens sont trop inégalement distribués, 37. Se multiplient d'autant plus qu'on les satisfait, 64.

Bicêtre (hospice de) : Les années de disette y causent des mortalités, II, 383, *en note*.

Biddle (M.), traducteur de cet ouvrage aux Etats-Unis : Pense que l'acte de navigation des Anglais n'a pas contribué à leur puissance, I, 107.

Bienfesance (établissemens de) : Voyez *Secours publics*.

Billets à ordre : Signes propres à remplacer la monnaie, II, 126.

Billets de confiance, payables à vue au porteur : Leur théorie l'une des plus belles démonstrations de Smith, II, 138. Ce qui fonde leur valeur, 139. Ne peuvent avoir pour garanties des valeurs non réalisables, 141. Ne peuvent servir à faire des avances sur du papier de circulation, 143. Ou sur des engagemens du gouvernement qu'il n'acquitte qu'en les renouvelant, 144. Quelles sont les bornes de leur émission, 148. Ont

causé la détresse commerciale arrivée en Angleterre en 1825, 150, *en note*. Leur multiplication déprécie la monnaie en général, 151. Si le gouvernement a le droit d'en borner l'émission, 152.

Billon (monnaie de) : Ce que c'est, II, 44. Tente la cupidité des faux-monnayeurs, 48.

Blé : Denrée dont il faut nécessairement faire des réserves, I, 317. Ces réserves sont difficiles pour les particuliers, 318. Le commerce est le plus sûr des approvisionnateurs de blé, 321. S'accapare moins qu'on ne le croit vulgairement, 322. Il ne convient pas que son prix tombe trop bas, 328.

Peut servir à comparer deux valeurs existantes à deux époques différentes, II, 94. Mais non celles qui existent dans des lieux différens, 96. Plus propre que l'argent à entrer dans les stipulations à long terme, 98. Offre un moyen approximatif d'apprécier les sommes dont il est fait mention dans l'histoire, 100. Prix ordinaire de cette denrée en monnaie ancienne à Athènes, 101. A Rome ancienne, 102. En France sous Louis XII, 105. Sous Henri IV, 106. Sous Louis XIV, 108. Son prix en métal d'argent à Athènes, 197. A Rome ancienne, *ibid.* En France sous Charlemagne, 199. Sous Charles VII, 200. Sous François Ier, 202. Sous Henri IV, *ibid.* En 1789, *ibid.* En 1820, 203.

N'est pas à meilleur marché dans les pays qui en produisent beaucoup que dans ceux qui en produisent peu, III, 199, *en note*. Voyez *Grains*.

Bœufs : Leur valeur au quatorzième siècle, comparée avec leur valeur d'à présent, II, 183, *en note*.

Bonaparte (Napoléon) : Excitait ses courtisans à la dépense, I, 130, *en note*, et 192. Son ignorance de

l'économie politique l'a conduit à Sainte-Hélène, 132. Ses lois sur le sucre et le tabac ont été des attentats à la propriété des particuliers, 168. Mauvaise politique de ses exportations forcées, 192. Ne fit pas à l'Angleterre, par le blocus continental, tout le tort qu'il imaginait, 264. Quelle espèce de service il rendit au continent, 265.

Il dépendait de lui de civiliser la côte de Barbarie, II, 193. Nombre des personnes qu'il a fallu secourir dans Paris par suite de ses guerres, 391, *en note*.

Les droits établis par lui au profit de l'université, injustes et fâcheux, III, 176.

Bordeaux : Les colonies ne sont pas nécessaires à la prospérité de son commerce, I, 368.

Bouchers et *Boulangers* : Font en général de bons profits, II, 252.

Boutiques : Pourquoi mieux assorties dans les grandes villes, I, 85.

Brésil : Fâcheux effet de son impôt sur le sel, III, 173.

Brevets d'invention, ou priviléges exclusifs accordés aux inventeurs, I, 298. Leurs effets en Angleterre, 299. Ne doivent jamais être perpétuels, 300. Ni s'appliquer aux procédés importés, 302.

Bristol : Ville dont les affaires ont augmenté depuis que l'Amérique du nord est devenue indépendante, I, 372.

Buchanan (M.) : Commentateur de Smith, soutient que la terre ne produit pas de valeurs, II, 360. Réfutation de sa doctrine, 361.

C.

Cabanis : Cité sur l'impossibilité d'appliquer les mathématiques aux sciences expérimentales, I, xxxij.

Cacao (grains de) : Servaient de monnaie au Mexique, II, 7.

Caisses d'épargnes : Devraient être établies partout en faveur de la classe ouvrière, II, 288.

Caligula : Ses profusions évaluées, II, 104, *en note.*

Campagnes : Leur production favorable aux producteurs des villes, I, 188.

Canaux de navigation : Évaluation de ce qu'ils coûtent annuellement, III, 134. Service qu'ils rendent, 136.

Cap de Bonne-Espérance : Ce que sa conservation coûte aux Anglais, I, 372, *en note.*

Capital : Ses fonctions dans les opérations productives, I, 109. Comment conservé quoique consommé, 112. Celui de toute une nation difficile à évaluer, 114. N'est réalisé en espèces qu'au moment où l'on quitte les affaires, 116. Comment s'opère sa formation, 118. Elle est nécessairement lente, 126. Il prend part à la formation des produits immatériels, 150. Est occupé moins long-temps par chaque produit quand la circulation est active, 198. N'est pas augmenté par l'importation du numéraire, 234. Ni diminué par son exportation, 236. On ne peut empêcher sa sortie d'aucun pays, 238. Est aussi durable quand il se consomme rapidement que lorsqu'il se consomme lentement, 240. Il est avantageux que sa consommation soit rapide, 241.

Le meilleur emploi qu'on en fait équivaut à un

perfectionnement mécanique, II, 178. En quoi consiste son profit, 234. Il est confondu par les économistes anglais avec le profit de l'entrepreneur, 235 et 333. N'est quelquefois autre chose qu'un talent acquis, 260. C'est tantôt son propriétaire, tantôt un entrepreneur qui le fait valoir, 302. Élémens de l'intérêt qu'il rapporte, 305. Est toujours logé dans un objet matériel, 320. N'est pas la même chose que les écus qui servent à en faire passer la valeur d'une main dans une autre, 324. Se prête en toutes sortes de marchandises, 325. Preuve qu'il rend un profit indépendant des profits de l'industrie, 329. Ne se rend pas toujours dans les lieux où il ferait les meilleurs profits, 332. Diffère essentiellement du profit qu'on en retire, 338. L'utilité et l'agrément qu'on retire de son usage font partie du profit qu'il rapporte, 339. Il prend quelquefois la nature du fonds de terre, 353. Peut être emprunté avec avantage pour une nation chez une autre nation, 372.

Peut être consommé plusieurs fois chaque année, III, 8. Quand on le rend ne se compose pas des mêmes matières qu'on a empruntées, 15.

Capital circulant : Évaluation de celui qu'emploie l'agriculture en France, I, 111, *en note.* Son abondance fait baisser le taux de l'intérêt, II, 314. Quels capitaux entrent dans cette catégorie, 318.

Capital engagé : Évaluation de celui qui est engagé dans l'agriculture en France, I, 110, *en note.* N'influe pas sur le taux courant de l'intérêt, II, 317. Ce qui caractérise un capital engagé, 318 et 319.

Capitaliste : Celui qui retire un profit d'un capital, II, 234. Touche son revenu par grandes portions, 236.

Est, en Angleterre, considéré comme gérant une entreprise s'il y est intéressé, 270, *en note*.

Se soustrait plus facilement qu'un autre producteur à l'impôt si son capital n'est pas engagé, III, 198.

Capitaux improductifs : Causes de leur inactivité, I, 141. La sotte admiration du peuple pour le faste les multiplie, 143.

Ne sont que pour un temps soustraits à la consommation, III, 5, *en note*.

Capitaux productifs : De quoi se composent, I, 28. Ne consistent pas uniquement dans le numéraire, 30. Evaluation de ceux de la France, 31. Et de l'Angleterre, 32. En quoi consistent leurs services productifs, *ibid.* Ils sont quelquefois intimement unis aux services que rendent les agens naturels, 34. Se prêtent moyennant un intérêt, 45. Un entrepreneur d'industrie en possède toujours en propre quelque peu, 45. Sont quelquefois nécessaires pour faire des avances aux producteurs étrangers, 48. Ne sont quelquefois qu'un moyen de tirer parti des forces de la nature, 64. La division du travail en exige de considérables, 90. Quelles transformations ils subissent dans les opérations productives, 109. Sont souvent consommés et reproduits plusieurs fois par an, ou une seule fois en plusieurs années, 115. Servent toujours à faire des avances à la production, 116. Comment ils se forment, 118. Ont été accrus avec la facilité de les placer utilement, 137. Sont une des causes de la supériorité de l'homme sur les animaux, 139. Donnent des produits immatériels, 154. Leur abondance dans l'étranger est un avantage dont on peut profiter,

256. On n'a aucun moyen d'éviter leur extradition, 383.

Se multiplient davantage lorsqu'on peut les prêter avec sécurité, II, 313. La liberté de stipuler toute espèce d'intérêt favorable à l'emploi de tous les capitaux, 317. Le crédit ne les multiplie pas, mais en assure l'emploi, 319. Ne se rendent pas toujours aux endroits où ils donnent le plus de profits, 332. Leur abondance à proportion des emplois qu'on en peut faire, diminue le taux de leurs profits, 335. Si leur abondance peut réduire leurs profits à rien, 336. Quels sont les emplois qu'on en peut faire les plus avantageux pour la société, 340. Sont naturellement portés vers les emplois les plus avantageux pour la société, 343.

Capitaux productifs d'utilité ou d'agrément : Quels ils sont, I, 154. Forment une valeur considérable, 156. Sont susceptibles de se consommer, 157. Se forment par des accumulations, *ibid.* Leur service est quelquefois consommé par le public, 158.

Caravanes : Appartiennent à un état peu avancé du commerce, I, 87.

Cauri : Coquillage servant de monnaie, II, 14.

Causes, en économie politique : Ne produisent pas des effets absolus, mais exercent des influences graduelles, II, 337.

Cautionnemens, ou ventes des offices publics : Une des manières dont les gouvernemens empruntent, III, 226.

Centième denier : Impôt immoral de l'ancien régime de France, III, 176.

César : Évaluation de la perle dont il fit présent à Servilie, II, 102.

Châles de Cachemire : Objet de commerce comparativement peu important, II, 253.

Change avec l'étranger : Est altéré par l'imperfection des monnaies, II, 46. Ce que c'est que le cours du change, 127. Et son pair, *ibid.*

Chapeaux de paille : Produit trop peu employé par les personnes exposées à travailler au soleil, I, 260.

Charcutiers : Font un métier lucratif, II, 252.

Charlemagne, roi de France : Ce qu'était sa livre tournois, II, 50. Pourquoi elle n'a pas conservé son poids et sa valeur, 117. Son réglement sur le prix du blé, 198. Et du pain, 199. Son économie, III, 82.

Charles II, roi d'Angleterre : Recevait de l'argent pour trahir son pays, III, 85.

Charles le Chauve, roi de France : Vendait des places pour de l'argent, III, 85.

Chemins de fer : Service qu'on en peut attendre, III, 137, *en note.*

Chiffres : Ne prouvent rien, I, xc. On peut s'en servir pour défendre les plus mauvaises mesures, I, 314.

Chinois : Laissent faire à des étrangers leur commerce extérieur et ne s'en trouvent pas plus mal, I, 101, et II, 343. On prétend à tort qu'on ne peut trafiquer avec eux que par des compagnies privilégiées, 304. Épargne qui résulte de leur méthode de planter le blé, III, 22.

Chirurgiens : Doivent être assujettis à des épreuves, I, 295.

Christine, reine de Suède : Son mot sur la révocation de l'édit de Nantes, I, 383.

Circulation : En quoi elle consiste, et quels sont ses avantages, I, 197. Dans quel cas aussi active qu'elle peut l'être, 200. Celle des marchandises et celle de la monnaie ne doivent pas être distinguées, 201. Circonstances qui la paralysent, *ibid.* Pourquoi d'une prodigieuse activité dans le déclin des assignats, 202.

Ce que c'est qu'une marchandise qui est dans la circulation, II, 165.

Pourquoi la société est intéressée à la facile circulation des propriétés, III, 170. Celle des fonds publics n'a rien de favorable, 229.

Circulation (lettres de change de) : Ce que c'est, II, 130. Une banque compromet son existence en les prenant à l'escompte, 143.

Civilisation : N'augmente pas les maux d'une population surabondante, II, 293. Est perfectionnée par des consommations bien entendues, III, 35. Aura désormais la force pour elle parce qu'elle aura la richesse, 106.

Colbert. Subvint aux profusions de Louis XIV, I, 133. A favorisé l'établissement de manufactures qui se sont perpétuées après lui, 279. Origine de ce ministre, 294, *en note.* Son éloge, III, 84.

Colonies : en quoi elles diffèrent des comptoirs, I, 350. Différence du système des anciens et des modernes sur ce point, 351. Raisons de leurs rapides progrès, 352. Celles des anciens ont surpassé leurs métropoles, 354. Celles qui sont fondées sans esprit de retour deviennent tôt ou tard indépendantes, 355. Celles qui sont fondées avec esprit de retour chérissent l'esclavage, 356. Sont à charge à leur métropole, 365. Leur perte ne serait point défavorable au commerce de la métropole, 367. Ni aux rentrées du

fisc, *ibid.* L'Angleterre a beaucoup gagné à la perte des siennes, 372. Leur administration est nécessairement vicieuse, 376.

Elles ont placé le théâtre des guerres par toute la terre, III, 106.

Colquhoun : Son estimation des dépenses de l'Angleterre en 1813, III, 80.

Comédiens : Pourquoi chèrement payés quand ils sont bons, II, 258.

Commerçant (le) : Est un entrepreneur d'industrie, I, 51. Sa profession se divise en plusieurs autres, 97. Quelles transformations il fait subir à son capital, 113. Sa manière d'opérer dans le commerce avec l'étranger, 219. Il est de son intérêt d'importer les marchandises qui lui rapportent le plus, et non des métaux précieux, 221. Connaît le prix des marchandises aussi bien que celui de la monnaie, 230.

N'a pas besoin de comparer la valeur des marchandises situées en des lieux différens, II, 96. Achète d'autant moins d'un produit qu'il est plus cher, 164. Connaissances que cet état exige, 273.

Commerce : N'est point l'échange du superflu contre le nécessaire, I, 17. Ni de ce qui vaut moins contre ce qui vaut plus, 18. Ses profits n'ont point lieu aux dépens du producteur ni du consommateur, 19, *en note.* De quelle manière s'y font les essais, 60. Se divise en commerce extérieur, intérieur, de gros, de détail, 97. De spéculation, 102. De transport, 104. Un traité sur cette matière est un ouvrage qui manque, 98. Ses succès les plus solides fondés sur des convenances réciproques, 107.

N'a jamais besoin de comparer des valeurs distantes

l'une de l'autre, II, 96. Voyez *Industrie commerciale.*
Commerce de spéculation : Défini, I, 103. En quoi il est utile, 103, et 200, *en note.*
Commerce de transport : Défini, I, 104. Il est avantageux qu'il soit exécuté par des étrangers s'ils s'en acquittent à meilleur marché que les nationaux, 105. Peut être favorable à l'accroissement du pouvoir militaire du pays qui l'exerce, 106.

Ne convient pas aux nations où les capitaux sont rares, II, 32.
Commerce extérieur : Est le seul productif suivant le système exclusif, I, 25. Ce commerce défini, 96. De quoi se composent ses frais de production, 99. Crée de la valeur, 100. Procure des profits à une nation même lorsqu'il est fait par des étrangers, 101. Est très-peu considérable comparé au commerce intérieur, 102. Chacune de ses opérations occupe quelquefois le capital plus d'une année, 116. Manière dont il est conduit, 219. Est d'autant plus lucratif que la somme des importations l'emporte sur celle des exportations, 222. Ne saurait réclamer justement d'être plus exempt de droits que la production intérieure, 267.

Ne saurait s'acquitter auprès de l'étranger avec des lettres de change seulement, II, 129 et 131. Ses inconvéniens, 343. Permet à la population de s'accroître au-delà de ce que peuvent nourrir les denrées alimentaires indigènes, 397.
Commerce intérieur : Défini, I, 97. Est bien plus important que le commerce avec l'étranger, 102.
Communications (facilité des) : Favorable à l'accroissement des richesses, I, 100. Est d'un avantage

inappréciable et dépend des gouvernemens, 344.

Compagnie des Indes, anglaise : Sous quelle forme ses agens font venir en Europe l'argent qu'ils en tirent, II, 375.

Compagnies privilégiées : Ce que c'est, et leurs effets, I, 303. Prétextes dont on les appuie, 304. La compagnie des Indes anglaise mal vue à la Chine, 305. Les Portugais et les États-Unis n'en ont point et s'en sont bien trouvés, *ibid.*, *en note*. Ne peuvent pas acheter à meilleur compte que le commerce libre, 306. Mais vendent plus cher, 308. Leurs gains sont une perte pour la nation, 309. Pourquoi, malgré leurs gains, font de mauvaises affaires, 310. Détournent le cours d'un commerce avantageux, 311. Déclin de celle des Indes en France, 313. Dans quel cas justifiables, *ibid.* Leurs inconvéniens ne peuvent se démontrer par des chiffres, 314.

Comte (M. Charles) : Cité au sujet de l'inutilité des lois somptuaires, III, 63, *en note*. Son opinion sur les secours qui diminuent les inconvéniens du vice et de l'imprudence, 130.

Condé (prince de) : Sa réflexion barbare après la bataille de Senef, II, 390.

Condillac : Se trompe en expliquant la production commerciale, I, 18.

Confiance : Signification de ce mot en économie politique, III, 86, *en note*.

Consommateurs : En quoi favorisés par l'introduction des machines expéditives, I, 71. Ne sont pas intéressés à se soustraire à la division du travail, 82. Sont producteurs ou représentent des producteurs, 180. Dans quels cas sacrifiés aux intérêts des produc-

teurs, 214. Ne réclament pas contre les priviléges dont ils sont victimes, 215, *en note*. Pourquoi leur intérêt est souvent sacrifié, 252. Exposés par les prohibitions à des privations pénibles, 260.

Leur nombre, pour chaque objet en particulier, borné par la cherté du produit, II, 163.

Tout le monde est consommateur, peu ou beaucoup, III, 10. Les consommateurs ne supportent pas tout le fardeau des impôts, 200.

Consommation : Prise en général, s'entend de celle qui est reproductive comme de celle qui ne l'est pas, I, 180.

Elle est réduite par le haut prix des produits, II, 164.

Quelles sont les différentes manières dont elle s'opère, III, 2. Comment elle se concilie avec les accumulations, 6. Comprend la consommation reproductive, 7. Et les produits exportés, 8. Son résultat le plus immédiat est la perte du produit consommé, 13. Est un échange d'un produit contre une jouissance, *ibid.* Est presque toujours précédée d'un achat, 16. On ne peut favoriser celle d'un produit sans porter préjudice à celle d'un autre, 27. Celle des futilités appauvrit autant les nations que celle des choses réellement précieuses, 62, *en note*.

Consommation annuelle d'un particulier, d'une nation : Ce que c'est, III, 7. Est autre chose que la consommation reproductive des capitaux et improductive des revenus, 8.

Consommation improductive : N'est favorable qu'en raison des besoins qu'elle satisfait, I, 191.

N'exige aucune habileté, III, 14. Caractérisée par

une comparaison, *ibid., en note.* Est accompagnée de quelques difficultés, 15, *en note.* Dans les petits ménages est réglée par la ménagère, 17. Satisfait les goûts les plus nobles et les plus vulgaires, 26. N'ajoute rien aux richesses de la société, 27. Son seul avantage, 29. Ce qui fait qu'elle est bien ou mal entendue, 30. Doit avant tout pourvoir aux besoins réels, *ibid.* Est plus favorable quand elle s'opère lentement, 32. Et quand elle porte sur des produits de bonne qualité, 33. Exemples de consommations mal entendues, 35. Avantages des consommations faites en commun, 36. Et de celles qu'avoue la saine morale, *ibid.* De quelle manière les gouvernemens y ont une grande influence, 37. Quelles sont les plus mal entendues, 38. N'est pas favorable à la reproduction, 60. Ne tend pas à diminuer l'inégalité des fortunes, 61. Voyez *Consommations publiques.*

Consommation reproductive : Caractérisée par une comparaison, III, 14, *en note.* Exige des facultés industrielles, 15. A pour les producteurs les mêmes effets que la consommation stérile, 19. Elle est accompagnée d'une consommation stérile, 20. L'épargne n'y est pas moins nécessaire que dans l'autre, 22.

Consommations privées : Ce que c'est, III, 9 et 40. Les femmes y ont une grande influence, 17. Ne devraient pas absorber la totalité du revenu, 39. L'économie est l'art de les régler judicieusement, 42.

Consommations publiques : Ce que c'est, III, 9. Quelles sont les plus mal entendues de toutes, 38. Leur but, 66. Entraînent toujours une perte de richesses, 67. N'ont aucun autre avantage que de satisfaire un besoin de la société, 71. Quelles ont été celles de l'An-

gleterre comparées avec le revenu total de la nation, 79. Consistent principalement dans des consommations de produits immatériels, 90. Comment on peut évaluer ce que coûtent les établissemens publics, 133. Par qui sont payées ces consommations, 139. Les unes sont payées par la nation tout entière, les autres par les localités, 141.

Contraintes (frais de), dans le recouvrement des impôts : Pires que les saisies, III, 163.

Contrebande : Crime des institutions et non des délinquans, I, 266. Est diminuée ou anéantie par la modération des impôts, III, 161, *en note.*

Contributions directes et indirectes : En quoi elles consistent en France, III, 185. Quels sont leurs inconvéniens et leurs avantages, 187.

Contributions publiques : Voyez *Impôts.*

Convenances réciproques : Seul moyen de succès qui n'ait pas d'inconvéniens, I, 108.

Cordons de souliers : Ont plongé dans la désolation les villes de Birmingham et de Sheffield, II, 282.

Corporations des arts et métiers : Chères à la manie réglementaire, I, 283. Leur prétexte et leurs véritables effets, 284. Dans quelles vues sont réclamées par une partie des producteurs, *ibid.* Ont été utiles au moyen âge, 285, *en note.* Leurs chefs sacrifient leurs confrères aux faveurs du pouvoir, 286. Ne sont pas des garanties de bonne fabrication, 287. Leur abolition en France a été une époque de perfectionnement, 288. Leurs réglemens facilement éludés, 289. N'existent pas dans les villes dont les manufactures prospèrent le plus, 290.

Corvées (travaux par) : Coûtent plus au contribuable

qu'ils ne rendent à l'état, III, 163. Évaluation que Turgot en a faite, 164.

Coton : Augmentation de ce commerce en Angleterre, I, 58, *en note.* Droits énormes dont cette marchandise fut frappée en France en 1812, III, 205, *en note.*

Cotonnades : Excitèrent en France les réclamations des producteurs des autres étoffes, I, 215.

Coupures des monnaies, ou fractions de l'unité monétaire : Équivalent à des billets de confiance, II, 45. Dans quel cas altèrent la valeur des monnaies, *ibid.* Devraient être remboursées à bureau ouvert, 47.

Cours des princes : Présentent en même temps l'image de la magnificence et de la misère, III, 56, et 57, *en note.*

Cours du change : Explication de ce terme, II, 127. Ce que c'est que de l'avoir contre soi, 128.

Courtiers : En quoi servent à la production, I, 97.

Crédit personnel : Ce que c'est et ce qui le fonde, II, 311. Ne multiplie pas les capitaux, mais en facilite l'emploi, 319.

Crédit public, ou crédit des gouvernemens : Fort peu stable jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, III, 235. Motifs pour leur en accorder, 236. Moyens employés pour le soutenir, 237 et 239. S'il est bien nécessaire que les gouvernemens aient du crédit, 244. C'est le crédit qui a plongé l'Angleterre dans les difficultés dont elle ne peut s'affranchir, 245.

Crésus, roi de Lydie : Était riche parce que sa nation était industrieuse, I, 132.

Critiques : Quelles sont celles auxquelles l'auteur répond, III, 213, *en note.*

Cuirs d'Espagne : Par quelle circonstance leur tannage est enlevé à la France, I, 261, *en note.*

Cuivre (métal de) : N'est monnaie légale qu'à la Chine, II, 44. Les monnaies qui en sont faites devraient être remboursées en argent à bureau ouvert, 47.

Cultivateur : Voyez *Agriculteur.*

Cultures (genres de) : Ont été quelquefois prescrits par des réglemens, I, 206.

D.

D'Alembert : Cité au sujet de l'impossibilité d'appliquer les mathématiques aux sciences expérimentales, I, xxxij.

Débiteurs : Quels sont ceux qui méritent le plus de confiance, II, 311. Loi des Indous contre ceux qui se trouvent être insolvables, 314.

Débouchés : La doctrine qui les concerne, telle qu'elle est développée dans cet ouvrage, changera la politique du monde, I, ciij.

Ce que signifie ce mot, I, 175. Ils augmentent pour chaque produit d'autant plus que les autres produits se multiplient davantage, 176. La doctrine de l'auteur sur ce point, adoptée par Ricardo et rejetée par Malthus, 187, Sont favorisés par l'importation des marchandises étrangères, 190. Ne sont pas accrus par les consommations forcées, 191. Quel peut être le terme de leur extension, 194.

Delolme : Vante à tort le droit qu'a le parlement d'Angleterre de refuser l'impôt, III, 144.

Démocède, médecin de Crotone : Évaluation de ses honoraires, II, 101.

Denrées alimentaires : Il convient qu'elles soient variées, I, 330. La routine s'oppose à leur introduction dans les classes basses, 331. Grande différence dans les ressources qu'elles offrent pour la nourriture, *ibid., en note.*

Leur production est celle qui procure les profits les plus assurés, II, 251. Sont obtenues en échange de tout autre produit, 380.

Denrées équinoxiales : Expression meilleure que denrées coloniales, I, 367, *en note.* On n'est pas exposé à en manquer lorsqu'on n'a point de colonies, 374.

Pourraient être cultivées avec avantage sur la côte septentrionale d'Afrique, II, 193.

Dépense : Pourquoi se confond souvent avec la consommation, III, 16.

Dépenses publiques : Devenues énormes dans les temps modernes, I, cvij.

Sont soumises aux mêmes principes d'économie que les dépenses privées, III, 71. L'économie qu'on y met suppose une haute vertu dans les gouvernans, 81. Et n'est point incompatible avec les grandes pensées, 82. Sont déterminées plutôt par la politique que par les véritables besoins du public, 92. Quelles sont celles que nécessite l'administration du pays, 93. L'armée, 102. L'enseignement public, 112. Les établissemens de bienfesance, 125. Les édifices et constructions à l'usage du public, 133. Celles qui regardent les localités devraient être laissées à la direction des localités, 143. Elles sont préjudiciables à la reproduction, 148. Sont devenues gigantesques de nos jours, 219. Effets probables qui en résulteront, 220. Voyez *Consommations publiques.*

Dépréciation, ou diminution de prix : Celle de la monnaie quelquefois favorable, I, 231, *en note*.

Désordre (le) : Exclut l'économie, III, 47. Entraîne la ruine des fortunes, 48.

Despotisme : Rend illusoire le droit de propriété, I, 166.

Détailleurs : C'est mal calculer que de vouloir se soustraire aux profits qu'on leur paie, I, 82. Leur industrie est productive, 97.

Dette flottante : Expression barbare; ce qu'elle signifie, III, 226.

Dette publique : Voyez *Emprunts publics*.

Diderot : Avait remarqué les avantages de la division du travail, I, 77, *en note*.

Dignan (Browne) : Caractérise, avant Smith, ce qui constitue la production des richesses, I, lviij.

Disettes : Sont un effet nécessaire de l'inégalité des récoltes, I, 317. Moins à craindre lorsque les peuples mettent de la variété dans leurs alimens, 330. Ce qu'elles ont coûté au gouvernement de France, en 1816 et 1817, 341, *en note*.

Dissipation des capitaux : Ses fâcheux effets, III, 43.

Distribution des habitans dans chaque pays : Quelles lois la déterminent, II, 399.

Distribution des richesses : Comment elle s'opère, II, 229.

Division du travail : Son importance exagérée par Smith, I, lxvj. En quoi elle consiste, 76. Doctrine de Smith à cet égard, 77. Avait été remarquée avant lui par Diderot et Beccaria, *ibid.*, *en note*. Ses avantages exemplifiés dans une manufacture d'épingles, 78. On lui doit beaucoup de découvertes, 80. Est

introduite dans la culture des sciences, 81. Et dans le commerce, *ibid.* Le consommateur n'est point intéressé à s'y soustraire, 82. Est bornée par l'étendue de la consommation, 83. Se manifeste principalement dans les produits destinés à être transportés au loin, 84. Et dans ceux d'une consommation générale, 88. Exige des capitaux considérables, 90. A quelques inconvéniens, 92.

Dixme, ou impôt en nature : Ses avantages et ses inconvéniens, III, 207. Pourquoi elle frappe inégalement le redevable, 209. Abus dont elle est la source, *ibid.*

Dollars, monnaie des États-Unis : Ne sont autre chose que les piastres d'Espagne, II, 29.

Droits d'entrée : Créent un monopole, I, 248. Dans quel cas équivalent à une prohibition, 262. Cas où ils peuvent être admis, 266. Ne sont utiles que par le bon emploi qu'on fait de leur produit, 268. Sont des représailles funestes à ceux qui les établissent non moins qu'à ceux contre qui elles sont dirigées, 269. Ne peuvent sans danger être abolis brusquement, 271.

Ducats de Hollande : Pourquoi ils ont cours en plusieurs pays, II, 28.

Dufresne de Saint-Léon : Cité à l'occasion des manœuvres exécutées par les traitans pour faire monter les fonds publics, III, 242, *en note.*

Duhamel, agriculteur français : A introduit des végétaux nouveaux en France, I, 62, *en note.*

Dupont de Nemours : Cité au sujet du renchérissement des produits qu'il regarde comme un bien, II, 188.

Dupré de Saint-Maur : Cité au sujet de la capacité du

setier, II, 105. Et au sujet du prix de la viande au quatorzième siècle, 183.

E.

Échange (l'acte de l') : Ne constitue pas la production commerciale, I, 17.

Échanges : Leur nature mieux connue changera la politique de toutes les nations, I, ciij. Office qu'y remplit la monnaie, I, 177 et 179. Pourquoi on préfère recevoir l'argent plutôt que la marchandise, 229.

Pourquoi ils jouent un si grand rôle dans l'économie des sociétés, II, 2. Ne peuvent s'exécuter en nature dans une société très-avancée, 6. Leur nombre et leur importance déterminent la somme des monnaies dont un pays a besoin, 18. Rendent indifférente pour la subsistance de l'homme l'espèce des produits généraux de la société, 379.

Éclairage : Est un art qui a fait des progrès, I, 135.

Économie domestique : Est dirigée par les femmes dans les petits ménages, III, 17.

Économie politique : En quoi elle diffère de la politique, I, v. Étymologie de son nom et ce qui le justifie, vij, *en note*. Elle n'a point pour objet d'enseigner les procédés des arts, mais seulement leurs conséquences, viij. Les faits qui lui servent de fondemens caractérisés, x. Est une science expérimentale, xij. Ce qui la distingue de la statistique, xiij. On peut connaître toutes ses lois, xv. On ne les imagine pas, on les trouve, xxviij. On ne saurait les déduire d'aucun calcul mathématique, xxx. Les argumens fondés sur des abstractions ne les font pas connaître, xxxiv. Les bons auteurs sont d'accord sur

tous ses principes essentiels, xxxvj. Les anciens les ignoraient complétement, xxxvij. Les historiens ne peuvent se passer d'étudier cette science, xl. Elle est née en Italie, xlj. N'a été d'abord considérée en France que sous le rapport des finances publiques, xlvij. Ce qu'elle est devenue sous la régence du duc d'Orléans, xlviij. Aperçu des travaux des économistes du dix-huitième siècle, lij. De ceux d'Adam Smith, lviij. Et du présent ouvrage, lxvj et lxxvj. Les derniers écrits sur ce sujet caractérisés, lxxx. Le siècle abandonne peu à peu les préjugés auxquels elle avait donné lieu, lxxxiv. S'il convient de ne pas l'étudier parce que les nations peuvent subsister en l'ignorant, lxxxv. Si une erreur est fondée parce qu'elle est généralement adoptée, lxxxvij. Tort que lui font les mauvais écrivains, xc. Est utile au simple particulier comme à l'homme d'état, xciv. Surtout sous un gouvernement représentatif, xcvj. Est faite pour être consultée et non pour dicter des lois, xcix. Ses progrès à l'époque où nous sommes, cv. Est étudiée par tous les jeunes publicistes jaloux de se faire un nom, cvj. A été favorisée par les circonstances graves où le monde s'est trouvé, cvij.

Objet qu'on se propose en l'étudiant, I, 4. Elle envisage l'utilité sous un autre point de vue que ne le fait la morale, 5, *en note*. Est la même pour les états anciens et les modernes, 131, *en note*. Son étude n'est pas moins nécessaire pour le bonheur des rois que pour celui des peuples, 132, *en note*. Ses termes journellement employés par des personnes qui n'en sentent pas la valeur, 197, *en note*. Ignorée de la plupart des gouvernemens de l'Europe, 246. Ses

principes les mêmes dans tous les temps, 328, *en note*, et II, 295.

Ne doit pas être fondée sur des abstractions, II, 173, *en note*. Il faut se garder de lire tout ce qui a été écrit sur ce sujet, 328, *en note*. Est une science de faits et non d'abstractions, 362. Son flambeau est nécessaire pour éclairer l'histoire, 398.

Ses progrès ne permettent plus aux gens sages de faire l'apologie du luxe, III, 55. Il n'y a pas deux sortes d'économie politique, 71. Sous quel point de vue elle considère l'impôt, 144.

Économie privée : Est l'art de régler les consommations de la famille, III, 42. A pour fondement le jugement, 45. S'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité, *ibid.* Est une vertu, 46. Est incompatible avec le désordre, 47. L'économie publique doit se diriger sur les mêmes principes qu'elle, 71.

Économistes anglais : Confondent le profit du capital avec celui de l'industrie, II, 235.

Économistes du dix-huitième siècle : Leur origine, I, l. Service qu'ils ont rendu à la science, lij. Leur influence sur les bons écrivains de leur époque, lv.

N'accordaient le nom de richesses qu'à la valeur des seules matières premières, I, 13. En quoi injustes envers Colbert, 23. Bornaient beaucoup trop la production des richesses, 24. Danger de leur doctrine relativement à l'impôt, 40.

Ils préconisent le luxe, III, 54.

Eden (M.) : Sa politique dans le traité de commerce qu'il négocia avec la France, II, 252.

Égypte : Loi ridicule qui forçait en ce pays-là un fils à suivre la profession de son père, I, xxxix.

Émigrations : Leur effet par rapport à la richesse des nations, 382 et 383, *en note.* Quel est le meilleur moyen de les prévenir, 384.

Empreinte des monnaies : Qualités qu'elle doit avoir, II, 110 et 119. Sert au même degré aussi long-temps qu'elle est visible, 123.

Emprunts (entre particuliers) : Avaient des motifs bien différens autrefois et aujourd'hui, II, 304. Rendus plus faciles par des lois strictement exécutées contre les mauvais payeurs, 313. Difficiles quand le commerce prospère, et faciles quand il y a peu de moyens de faire valoir les capitaux, 315. S'opèrent, dans le commerce, de bien des façons diverses, 320 et 325.

Clause sous-entendue qu'ils renferment toujours, III, 16.

Emprunts publics : Il n'est pas plus défavorable de les faire à l'étranger qu'à l'intérieur, II, 373.

Leur effet économique, III, 222. Forme et condition des emprunts, 224. Détruisent des capitaux, 226. Font monter l'intérêt des capitaux, 227. Quels sont les avantages qu'on a voulu y trouver, outre celui de procurer de l'argent comptant, 228. N'occasionnent pas une circulation utile, 229. Leur effet politique, 231. Ne sont un bien que par le bon emploi qu'en font les gouvernemens qui empruntent, 234. Quel est le plus puissant des moyens qu'on a employés pour trouver des prêteurs, 239. En quoi consiste le mode d'emprunter par souscription, *ibid.* Il déguise l'intérêt usuraire consenti par certains gouvernemens, 240. Il pompe les épargnes partout où elles se trouvent, 241. Les emprunts que nous fe-

sons pourront n'être pas reconnus par nos successeurs, 246. Quel est l'unique moyen de guérir les maux qu'ils causent, 253. Tableau synoptique de la marche des valeurs prêtées, 254.

Encombrement ou *engorgement* de marchandises : Quelles en sont les causes, I, 184.

Encouragemens donnés à l'industrie : Blâmés par Smith dans tous les cas, I, 277. Peuvent cependant être utiles dans quelques-uns, 278. Sagement accordés par Colbert, 279. Donnent souvent lieu à des abus, 280. Les récompenses valent mieux que les primes, 281.

Enfans : S'élèvent à moins de frais dans les campagnes, II, 279. La difficulté n'est pas de les faire, mais de les élever, 387. Ne remplacent pas les adultes qu'on détruit, 390.

Enseignement mutuel : Moyen de tirer les nations de la barbarie, III, 119. Ce qui le rend économique, 120, *en note.* Et moral, 121, *en note.*

Enseignement public : Les nations sont-elles intéressées à ce qu'il soit donné aux frais du public? III, 111. En quoi il influe sur le bonheur des nations, 112. Quel est celui dont il est nécessaire que le public fasse les frais, 113. Et sans lequel un peuple est encore barbare, 117. Il est devenu facile au moyen des écoles d'enseignement mutuel, 119. Ne devrait pas comprendre l'enseignement religieux, 125.

Entrepreneurs d'industrie : En quoi ils concourent à la production, I, 51. Leurs talens passent difficilement d'un pays dans l'autre, 56. Doivent posséder la science de leur état, 59.

Possèdent communément un capital quelconque dont le profit se cumule avec celui de leur industrie, II, 235. Les Anglais ne distinguent pas ces deux profits, *ibid.* Il est nécessaire de les distinguer, 269. La nécessité d'employer un capital diminue le nombre des concurrens pour le genre de fonctions qu'ils remplissent, 271. Lequel exige des qualités peu communes, 272. Quelles sont ces qualités, *ibid.* Elles bornent le nombre des personnes qui peuvent exercer cet emploi avec succès, 273. Leurs fonctions sont les plus importantes de celles qu'embrasse l'industrie, 275. C'est dans leur classe que se font les grandes fortunes, 276. Il est de leur intérêt d'employer des ouvriers mariés, 278. Ont pour eux l'avantage dans le réglement des salaires payés à l'ouvrier, 290.

Se ruinent par une production trop dispendieuse, III, 24. Dans quel cas ils rentrent plus promptement dans leurs capitaux, 28.

Épargnes : Leur utilité pour la classe ouvrière, II, 288. Souvent contrariées par les lois fiscales, 289. Causes qui favorisent leur placement, III, 5, *en note.* Aussi favorables dans la consommation reproductive que dans la consommation stérile, 22. Voyez *Accumulations.*

Épiceries : Moins chères pour nous que pour les anciens, II, 205.

Épingles (manufacture d') : Servant d'exemple à Smith pour montrer les avantages qu'on retire de la division du travail, I, 78.

Esclavage des nègres : Rend, selon quelques auteurs, le travail plus coûteux, I, 356. Selon d'autres, plus

économique, 357. Les tentatives pour le remplacer par un travail libre ont été sans succès, 361. Ne peut durer encore long-temps, 363.

Escompter des lettres de change ou des billets à ordre: Ce que c'est, II, 138.

Espagne : Son gouvernement prohibait la sortie des piastres sur la fabrication desquelles il fesait un gros gain, II, 30. Ce n'est pas le Nouveau-Monde qui a causé sa dépopulation, 388.

Essais dans les arts : Voyez *Expériences.*

Établissemens publics : Donnent un produit immatériel, I, 158. Dépenses dont ils sont la cause, III, 102, 112, 125 et 133.

États-Unis d'Amérique : Pourquoi ont raison de vouloir civiliser les sauvages, I, 189. Trafiquent avantageusement à la Chine sans compagnie privilégiée, 305. N'ont point de colonies et s'en trouvent bien, 369. Ne font point d'examens officiels de leurs capitaines qui sont les meilleurs marins du monde, *ibid., en note.*

Pourquoi les profits de l'industrie y sont considérables, II, 256.

Sont bien gouvernés et à bon marché, III, 93.

Étrangers : Procurent un avantage au pays où ils viennent se fixer avec leurs capitaux, I, 382. Quels sont les meilleurs moyens de les attirer, 384.

Êtres organisés : Se multiplient indéfiniment toutes les fois qu'ils trouvent le moyen d'exister, II, 379.

Études classiques : Trop favorisées aux dépens d'études plus utiles, II, 264.

Eugène de Savoie (le prince) : Son éloge, III, 83.

Européens : Combien ils sont encore peu civilisés, I,

ciij. Plus industrieux que les autres habitans du globe, I, 54. Et jouissant de plus de sûreté, 348.

Exceptions : En économie politique, l'emportent quelquefois sur la règle, II, 173.

Expériences : Sont longues dans l'agriculture, I, 59. Sont plus faciles en manufactures, 60. Comment on les fait dans le commerce, *ibid.* Par qui peuvent être tentées avec succès, 61 et 62.

F.

Façons productives : Il est avantageux qu'elles se succèdent rapidement, I, 199.

Facultés industrielles : La plus indisputable des propriétés, I, 168, *en note,* et 169. Ne sont pas susceptibles d'être consommées, III, 4.

Faits : Sont les fondemens de toute connaissance réelle, I, x. Distingués en deux classes, xj et xiij. Comment on s'en sert pour établir des opinions extravagantes, xvij et xx. Conditions nécessaires pour en tirer des conclusions justes, xxiv.

Familles : En économie politique, peuvent être considérées comme des individus, II, 161. Leur bonheur dépend, en grande partie, de la juste appréciation qu'elles font de leurs besoins, *ibid.*

Faubourg Saint-Antoine, à Paris : Lieu de grande industrie, et pour quelle raison, I, 291.

Femmes : Pourquoi leurs travaux sont peu payés, II, 281.

Exercent une grande influence sur les consommations privées, III, 17. Pourquoi plus exposées à donner dans les excès opposés de la prodigalité et

de l'avarice, 43. Pourquoi il est important qu'elles soient instruites, 119.

Fermage : Est le loyer d'un fonds de terre prêté, I, 45. Sur quelles bases s'établit, II, 363. Est toujours réglé au plus grand avantage du propriétaire, 364. Comprend ordinairement l'intérêt d'un capital, 367.

Fermier : Entrepreneur à qui un propriétaire abandonne le profit d'un fonds de terre, II, 234. A du désavantage en réglant avec son propriétaire le taux du fermage, 364. Ne saurait améliorer le fonds que lorsque les baux sont à long terme, et qu'ils ne peuvent pas être résiliés, 367.

Il ne supporte pas les contributions qu'on impose aux biens-fonds, III, 200, *en note.*

Filangieri, économiste italien : Ses écrits caractérisés, I, lvij.

Finances : Quel est le meilleur plan pour les conduire, III, 153. Ont pour maxime que deux et deux ne font pas quatre, 155.

Fisc, ou le trésor public considéré sous le rapport de l'action qu'il exerce contre les contribuables : Ses agens représentent l'impôt comme utile au public, III, 147 et 152. Ses recettes augmentent souvent par la diminution de l'impôt, 156. Exemple de la manière dont il interprète les lois au détriment du contribuable, 158, *en note.* Respecté, par privilége, les propriétés dans les fonds publics, 237.

Foires : Appartiennent à un état peu avancé de la civilisation et de l'industrie, I, 86.

Fonctionnaires publics : Vendent leurs services au public qui les consomme, et consomment ensuite les valeurs que le public leur a données en paiement,

III, 69. Leurs achats ne sont pas des restitutions, *ibid.* Comment le public consomme leurs services, 90. Leurs services ne sont jamais chers quand ils sont bons, 94. Leur pouvoir est une espèce de salaire, 96. Convient-il d'économiser sur leurs traitemens, 97. Et de rendre leurs charges vénales, 98. Leur temps est souvent gaspillé, 101.

Fonds de terre : Sont un agent naturel qui concourt à la formation des richesses, I, 33. Se prête moyennant un fermage, 45. Leur appropriation a toujours commencé par une spoliation, 168, *en note.*

Ne sont pas un gage suffisant pour les prêts qu'on fait en billets de confiance, II, 141. Comment le profit qu'ils rendent est retiré par le propriétaire foncier, 233. Pourquoi il est avantageux, même aux non-propriétaires, que les terres soient des propriétés, 346. Avantages résultant de ce genre de placement, 350. Sont soumis à l'influence, bonne ou mauvaise, des circonstances favorables ou contraires qui les entourent, *ibid.* Peuvent être cultivés sans fournir aucun profit à leur propriétaire, 354. Preuve qu'ils produisent, et réfutation de Ricardo et de Buchanan, 361. Leur acquisition par les étrangers n'a pas d'inconvéniens, 374.

Ne sont pas susceptibles d'être consommés, III, 4.

Fonds productifs : Composent le fonds de toutes les fortunes, II, 160. Le droit exclusif qu'on a sur eux engendre celui qu'on a sur les produits, 216. Sont aliénables et non aliénables, 217. Consommables et non consommables, 218. Sur quoi leur valeur se fonde, *ibid.* Comment les revenus en émanent, 219.

Fonds publics : N'augmentent pas la masse des pro-

priétés, III, 228. N'occasionment pas une circulation utile, 229. Leur hausse n'enrichit pas la nation, 230. Donnent naissance aux jeux de bourse, *ibid.* Sont une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, 233. Moyens employés pour leur donner plus d'appât, 237. Voyez *Emprunts publics.*

Fontenelle : Cité au sujet de la marche de l'esprit humain, I, xlix.

Forbonnais : Cité, I, 25. Est d'avis que le renchérissement des produits est un bien, II, 188.

Force (la) : Mauvais moyen de domination, I, 107.

Forêts : Dans quels cas les réglemens dont elles sont l'objet peuvent avoir des avantages, I, 171.

Formalités et cérémonies : Sont une dépense payée par les nations, III, 101.

Fortunes des particuliers : Se composent des fonds productifs qu'ils possèdent, II, 160. Sont représentées par une pyramide, 163.

Déclinent quand elles n'augmentent pas, III, 41. Sont renversées par le désordre, 48. La fortune publique n'est pas d'une nature différente de celle des particuliers, 72. On n'est jamais assuré de les conserver, 126.

Frai : Mot technique pour exprimer l'usure des monnaies, II, 118. Forme des pièces qui perdent le moins par le frai, 119. Par qui doit être supportée la perte qui en résulte, 120.

Frais de production : Dans quels cas excèdent l'utilité du produit, I, 195. Comment sont épargnés quand la circulation est active, 198.

Leur diminution constitue la baisse réelle du prix, II, 176. Elle est toujours accompagnée d'une aug-

mentation dans la quantité de la chose produite, 181. Les profits des capitaux en font nécessairement partie, 337.

Les économies qu'on y fait tournent, tôt ou tard, au profit de la société, III, 23.

France : A été victime de la versatilité de son gouvernement, I, c.

Une seule fausse mesure lui fait perdre une branche avantageuse d'industrie, I, 261, *en note.* Effets produits chez elle par le régime réglementaire, 294, *en note.* A trop peu de ports de mer et de communications intérieures économiques, pour qu'elle puisse se confier entièrement au commerce de son approvisionnement en blé, 320.

Son gouvernement n'est pas complétement indemnisé de ses frais de monnayage, II, 23. Sa monnaie a cours en beaucoup de lieux, 29, *en note.* En quoi son commerce extérieur est peu avantageux pour elle, 254. Triste situation de son commerce en 1812, 315. Peut étendre son territoire par des améliorations foncières, 353. Est capable de nourrir plus de soixante millions d'habitans, 401, *en note.*

Francs, décimes, centimes : Dénominations superflues, II, 114.

Franklin : Cité à l'occasion du luxe, III, 31. A l'occasion des folies des gouvernemens, 86. A l'occasion des contributions indirectes, 189.

Fraude (la) : En administration, sert peu les gouvernemens et leur coûte beaucoup, II, 58. En matière d'impôts, est provoquée par des droits trop élevés, III, 178. Fait tort aux gens honnêtes en même temps qu'au fisc, 179 et 191.

Frédéric II, roi de Prusse : Cité à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, I, 382. Remboursa plus de monnaie de billon qu'il n'en avait fait, II, 48.

S'imaginait à tort que ses armées rendaient aux peuples les subsides qu'il en tirait, III, 76. A prolongé son existence par un bon emploi de son temps, 101.

G.

Gains : Quand ils ne sont pas le prix d'un service productif, ne contribuent point au maintien de la société, II, 175.

Galiani, économiste italien : Ses ouvrages, I, xliij. A été sur le point de ravir à Smith le plus beau fleuron de sa couronne, xliv. Caractère de cet auteur, lij.

Garnier : Cité au sujet des monnaies grecques, II, 12, *en note*. Cité et combattu parce qu'il refuse aux monnaies de faire partie des richesses nationales, 38. Cité au sujet de la valeur du blé à Rome ancienne, 102. Cité sur ce que le sesterce romain contenait d'argent fin, 197, *en note*. Pense que la valeur des métaux précieux est tombée au sixième de ce qu'elle était jadis, 204, *en note*.

Génevois : Leur manière ingénieuse de rendre négociables des rentes viagères, II, 311.

Genovesi : Attribue à tort à l'échange la production commerciale, I, 17.

Gentz : Son estimation du revenu de l'Angleterre, III, 80.

Gilets de laine : D'autant plus demandés qu'ils sont à plus bas prix, II, 163.

Gloire (la) : N'est qu'un hochet dispendieux, III, 109.

Gobelins : manufacture royale qui a toujours plus coûté qu'elle n'a produit, I, 280, *en note*, et 340.

Gouvernemens (les) : Ont tous également à se reprocher des altérations dans les monnaies, II, 56. Perdent peu en perdant la possibilité de tromper, 58. Encouragent trop les études classiques, 264. Ne sont pas propres à administrer des caisses d'épargnes, 288. Ont tous donné l'exemple de violer les lois qui fixent le taux de l'intérêt, 322.

Ils réduisent en pratique leurs mauvaises théories, III, 73. Achètent quelquefois des malheurs publics avec l'argent du public, 78. L'économie est chez eux une vertu bien plus haute que chez les particuliers, 81. Elle se rencontre plus souvent dans les gouvernemens aristocratiques que dans les autres, 82. Dans les besoins d'argent, ont recours à des ressources honteuses, 85. Ont quelquefois placé des épargnes, 174. Quel est leur unique mérite aux yeux des créanciers de l'état, 231. Motifs pour leur accorder du crédit, 236. Sont toujours des débiteurs dangereux, 238. Puissant moyen qu'ils ont trouvé pour lever des emprunts, 239 et 241. N'ont qu'un seul bon moyen pour s'affranchir de leurs dettes, 251. S'il convient aux nations qu'ils amassent des trésors, 253.

Gouvernement (le) : Il est de son devoir de faire des expériences industrielles, I, 62. Peut atténuer les inconvéniens qui accompagnent l'emploi des machines nouvelles, 67. Attente souvent au droit de

propriété, 165 *et suiv.* Rend un éminent service à la production quand il rend la propriété assurée, 173. But qu'il se propose dans le régime réglementaire, 204. C'est seulement dans des cas rares qu'il connaît mieux que les producteurs les besoins du peuple, 209, *en note.* Ses intérêts conformes à ceux des gouvernés, 212. A besoin de beaucoup de fermeté pour résister à des prétentions injustes, 217. Peut détruire par une seule fausse mesure un commerce important, 260. Pourquoi il aime à faire des réglemens, 284. Son intervention toujours fâcheuse même quand elle est indispensable, 297. Ne saurait faire le commerce économiquement, 319. Réussit mal à faire venir des blés du dehors, 329, et 341, *en note.* Niaiserie de ce qu'on appelle ses bienfaits, 329, *en note.* S'il augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même, 339. Devrait acheter chez les marchands les objets qu'il donne en présens, 341. Son industrie nuit à celle des particuliers, 342. Devrait employer des entrepreneurs particuliers même pour les objets nécessaires à la défense de l'état, 343. En quoi il sert efficacement la production, 344.

S'attribue avec raison l'exclusive fabrication des monnaies, II, 21. Ne peut y faire d'autre bénéfice que celui qui résulte du prix du lingot, 25. Ne se prévaut pas du privilége de frapper seul les monnaies pour en faire monter le prix, 27. Ne peut avec justice retenir le monnayage sur les paiemens qu'il exécute, 30. Pourquoi il fixe très-haut les émolumens de certains fonctionnaires, 259. Un mauvais gouvernement est destructif de la population, 392.

Ne saurait convenablement diriger les consommations privées, III, 34. Pertes qu'il fait supporter à une nation quand il est inepte ou passionné, 38. Ne restitue pas gratuitement la valeur de l'impôt qu'on lui paie gratuitement, 66. N'est pas propriétaire de la fortune publique, 72, *en note*. En quoi consiste son habileté dans les dépenses publiques, 78. Le mot *gouvernement* comprend les hommes qui font les lois comme ceux qui les exécutent, *ibid.*, *en note*. En quoi le système économique qu'il suit exerce une grande influence, 79. Contribue puissamment à corriger ou à dépraver les mœurs, 123. Ses dépenses ne sont pas favorables à la reproduction, 148. Écoute volontiers les conseillers avides et intéressés, 152. Dépravé la nation quand il établit des loteries, 177. Et des universités comme celle de France, *ibid.*, *en note*.

Grains (commerce des) : Pourquoi donne lieu à des considérations particulières, I, 315. Difficile et coûteux en France pour les entreprises particulières, 318. Exécuté quelquefois avec succès en Suisse par les gouvernemens cantonnaux, 319. A besoin d'auxiliaires en France, 320. Est le plus sûr des approvisionnateurs, 321. Excite à tort l'animadversion publique, 322. Son utilité même dans le cas des accaparemens, 324. Remède à ses abus, 325. Son affranchissement ne doit pas avoir lieu sans précaution. 333. Discussions auxquelles il a donné lieu en Angleterre, 334. Abus qui ont donné naissance à ces discussions, 337.

Greniers d'abondance, pour les blés : Sont une ressource moins sûre qu'un commerce habituel, I, 321.

Guadeloupe (la) : Ne peut soutenir la concurrence des autres contrées qui cultivent le sucre, I, 360. Est à charge à la France, 365.

Guerre : On la fesait autrefois moins dispendieusement qu'aujourd'hui, II, 107 et 299. Son objet chez les anciens, 296. Et chez les modernes, 298. Deviendra plus rare à mesure que l'économie politique fera des progrès, 299. Fait périr beaucoup de gens hors des champs de bataille, 391, *en note*.

Elle est devenue un métier, III, 104. Est beaucoup plus dispendieuse que dans les temps passés, 105. Elle coûte plus que ses frais, 107. Est funeste aux vainqueurs aussi bien qu'aux vaincus, 108. Est accompagnée de moins d'atrocités qu'autrefois, 109, *en note*. Deviendra plus rare par le progrès des lumières, 110.

Guerres maritimes : Naissent de vanités puériles ou d'intérêts mal entendus, I, 171, *en note*.

H.

Haïti : Ne peut cultiver le sucre à aussi bon compte que les pays où l'esclavage est établi, I, 362.

Hamilton (Robert) : Économiste anglais demeuré fidèle à la méthode expérimentale de Smith, I, lxxxiv.

Cité à l'appui du raisonnement qui prouve que la dépense des gouvernemens n'est pas une restitution, III, 70. Cité à l'occasion des emprunts de l'Angleterre, 236. Et des caisses d'amortissement, 251.

Hannetons : Par quel moyen ils ont été une fois détruits dans le canton de Berne, I, 282, *en note*.

Havane (la) : Fournit du sucre à meilleur marché que les autres Antilles, I, 367.

Henri IV, roi de France : Ne pouvait avoir aucunes notions justes d'économie politique, I, xl. Pourquoi il révoque un privilége qu'il avait accordé aux fabricans de soieries, I, 259, *en note*. Donna le premier privilége à la compagnie française des Indes, 311, *en note*.

Historiens : Exemple du ridicule auquel ils peuvent s'exposer quand ils ne savent pas l'économie politique, I, xl, *en note*. Comment il faut évaluer les sommes dont ils font mention, II, 100.

Hollandais (les) : A quelle circonstance ils furent redevables du commerce de l'Inde, I, 261. Pourquoi ils brûlaient une partie de leurs épiceries des Moluques, 309, *en note*.

Homme (l') : Pourquoi ses moyens d'exister dépendent de la valeur des produits et non de leur nature, II, 379. Seul parmi les animaux met de la prévoyance dans sa multiplication, 381. Préjugés qui s'opposent à cette prévoyance, 382. Différentes natures des besoins qui le font périr, 384. Chacun d'eux est un capital accumulé, 390.

Hommes de loi : Souvent maladroits dans les ouvrages de la main, I, 93.

Honneur (l') : Est une espèce de monnaie dont on paie certaines professions, II, 258.

Hôpitaux et *hospices* : Voyez *Secours publics*.

Horace (le poëte) : Évaluation actuelle d'une somme dont il parle, II, 104, *en note*.

Horner (M.) : Pense que l'acte de navigation des Anglais n'a pas contribué à leur puissance, I, 107.

Humboldt : Cité au sujet de la culture du Nouveau-Monde, I, 189, *en note*, et 210, *en note*.

Cité au sujet du droit de monnayage au Mexique, II, 25, *en note*. Cité sur la quantité d'or que fournissent les mines, 40. Et sur la quantité d'argent qui circule dans le monde, 209, *en note*. Croit que l'on a commencé à peine à jouir du riche produit des mines d'Amérique, 211. Estimation qu'il donne du produit en métaux précieux de toutes les mines du monde, 213.

Cité à l'occasion d'un impôt rendu plus modéré et qui produit plus, III, 160.

Hume : A le premier donné la véritable théorie de l'intérêt des capitaux, II, 328.

I.

Ile-de-France, maintenant île Maurice : ce qu'elle a coûté à la France, I, 371.

Importation des marchandises : N'est pas contraire aux intérêts des producteurs nationaux, I, 190. Le pays gagne d'autant plus qu'en somme elle excède l'exportation, 222, et II, 241.

Ne saurait être acquittée avec des lettres de change seulement, II, 129.

Impôts : Sont une violation indispensable du droit de propriété, I, 170.

Pourquoi ont pu être considérablement augmentés, II, 179, *en note*. En fesant hausser les prix ils diminuent la valeur totale des choses, 185, *en note*.

Sont des valeurs livrées gratuitement par le contribuable, et qui ne sont pas restituées gratuitement par

le gouvernement, III, 66. Paient la majeure partie des consommations publiques, 140. Leur effet en général, 144. L'économie politique ne les regarde que comme un fait, sans examiner le droit, 144. Se mesurent sur la valeur dont il faut que le contribuable fasse le sacrifice, 145 et 182. Sont une perte pour la société, 146. Balancée par les avantages qu'elle acquiert au prix de l'impôt, 147. Leurs produits sont communément voués à une consommation improductive, *ibid.* Ils portent préjudice à la reproduction, 148. N'occasionnent pas un redoublement d'efforts de la part des producteurs, 149. Ils ont pu cependant suggérer quelques procédés économiques, 150. Ils sont quelquefois pour les nations un moyen d'acheter des souffrances plutôt que du bien-être, *ibid.*, *en note.* Règles pour connaître quels sont les moins mauvais, 154. Quand ils sont poussés trop loin, ils rendent moins, 155. Et rendent plus quand on les diminue, 156. Et quand on n'interprète pas au préjudice du contribuable les obscurités des lois, 158. Mauvais quand ils coûtent au contribuable plus qu'ils ne rendent au trésor, 161. Quand ils sont légers dispensent des moyens de contrainte, 163. Plus lourds quand ils sont mal répartis, 165. Sont plus équitables quand ils portent sur des objets de luxe plutôt que sur des objets de nécessité, *ibid.* Les impôts progressifs sont les seuls équitables, 167. Quels sont ceux qui nuisent à la reproduction, 168. Effet de ceux qui portent sur les successions et sur les mutations de propriétés, 169. Ils se paient facilement, 171. On en abuse en France, *ibid.*, *en note.* Effet des impôts sur les procédures, 171. Sur les objets de première né-

cessité, 172. Agissent à la manière des amendes, 174 et 178. Peuvent être favorables à la morale publique, 175. Exemple de ceux qui sont immoraux, 176. Quand ils sont exagérés ils provoquent des fraudes, 178. Et transforment en crimes des actions utiles à la société, 179. S'accroissent de toutes les dépenses étrangères auxquelles ils obligent les contribuables, 183. Peuvent se partager en impôts directs et en impôts indirects, 184. Ne portent pas en totalité sur les contribuables qui paient, 192 et 202. Sont en partie payés par gens qui ne s'en doutent pas, 193, *en note*. Le même impôt, suivant les temps et les lieux, porte sur différentes classes de la société, 202. Celui dont on charge un produit doit l'atteindre le plus tard possible, 205. Les impôts sur les personnes et les denrées nécessaires plus funestes que les autres, 206. Ce que l'impôt en nature a de bon et de mauvais, 207. Est le plus inégal de tous, 208. Frais et abus de sa perception, 209. Les impôts doivent suivre les vicissitudes des revenus des particuliers, 214. Leur théorie générale, 215. Pourquoi ils ne font pas renchérir la monnaie en même temps que les denrées, 218. Sont devenus des tributs gigantesques, 219. Leurs effets probables dans l'avenir, 220.

Impôt territorial d'Angleterre : Son injustice, III, 211.

Imprimerie : Conservera désormais les noms des bienfaiteurs de l'humanité, I, 61, *en note*. Occupe beaucoup plus de travailleurs que la copie des manuscrits, 69.

Indes orientales : Fournissent du sucre et de l'indigo à meilleur compte que les Antilles, I, 366, *en note*. Ne gagneraient rien à leur indépendance, 373, *en note*.

Indiennes, ou toiles peintes : Réclamations élevées contre elles quand l'usage en fut introduit, I, 215.

Industrie : Produit la plupart des choses nécessaires à l'homme en société, I, 11. Analogie de ses procédés dans ses différentes branches, 12. Se sert toujours des lois de la nature pour agir sur des corps naturels, 13. Ses travaux se fondent par des nuances les uns dans les autres, 20. Comment elle se procure des instrumens quand elle en est dépourvue, 44. N'est bornée que par la somme des capitaux, 46. Se compose de théorie, d'application et d'exécution, 50. Exemples des richesses que nous lui devons, 54. Nul peuple ne doit désespérer de devenir industrieux, 58. Quelles consommations la favorisent, 193.

Ses progrès ne sont pas dus à la découverte des mines d'Amérique, II, 208. Comment ses profits sont distribués aux industrieux, 234. A rendu indépendantes les classes industrieuses de la société, 295. Est la cause qui exerce une influence fondamentale sur la population, 398.

Industrie agricole, ou *agriculture* : Objet qu'elle se propose, I, 10. Embrasse les travaux de la chasse, de la pêche et des mines, 20. Ne rend pas une nation indépendante plutôt que toute autre industrie, 21. Est bornée par l'étendue du territoire, 47. N'admet pas une grande subdivision du travail, 89. Ni des entreprises considérables, *ibid.*, *en note*. En quoi consistent ses capitaux, 109.

Elle était, chez les anciens, plus cultivée que les autres industries, II, 296. Emploie avantageusement les capitaux, 340.

Industrie commerciale, ou *commerce* : Objet qu'elle se

propose, I, 10. Comment elle produit, 16 *et suiv.* En quelles professions elle se subdivise, 96. Admet les procédés expéditifs, 99. En quoi consistent ses capitaux, 113. Plus souvent réglementée que les autres, 217. Ses pertes accidentelles sont plus que compensées par ses bénéfices, 220, *en note.*

Est, de toutes les industries, celle qui emploie les capitaux le moins avantageusement pour la nation, II, 342.

Industrie manufacturière : Objet qu'elle se propose, I, 10. Ses produits méconnus par les économistes du dix-huitième siècle, 13. En quoi consistent ses capitaux, 113. Produit moins quand elle est réglementée, 212.

Emploie les capitaux plus avantageusement pour la nation que le commerce, II, 341. Est exercée plus commodément dans les villes, 399. Et quelquefois forcément dans les campagnes, 400. Favorise l'agriculture en rendant ses produits susceptibles d'être transportés au loin, 405.

Industrieux : Toute épargne leur est favorable, I, 127.

Leur classe comprend tous les hommes qui peuvent prétendre à un profit industriel, II, 234. Sont entrepreneurs ou salariés, *ibid.* Plus chèrement payés quand ils ne sont pas occupés constamment, 259. Leur habileté est souvent un capital portant intérêt, 260.

Instruction publique : Voyez *Enseignement public.*

Intérêt de l'argent : Expression fondée sur une idée fausse, II, 327. Voyez *Intérêt des capitaux.*

Intérêt des capitaux : Est le loyer d'un capital prêté, I, 45. Son taux modéré est un avantage qu'il ne faut pas

envier aux nations étrangères, mais dont il faut profiter, 255.

Est fondé sur les profits que gagnent les capitaux, II, 234. Était réprouvé autrefois, et pourquoi, 303. Les progrès de l'industrie ont changé cette opinion, 305. Comprend ordinairement une prime d'assurance destinée à couvrir les risques du prêteur, 305. Pourquoi si élevé dans Rome ancienne, chez les musulmans, et dans les états du moyen âge, 306. Plus élevé quand l'emploi que l'emprunteur fait du capital est hasardeux, 308. Et quand on peut faire un emploi lucratif du capital emprunté, 315. Motifs qui en firent baisser le taux en France en 1812, *ibid.* Moins élevé dans les villes que dans les campagnes, 316, *en note*. La liberté de stipuler toute espèce d'intérêt favorable à l'emploi de tous les capitaux, 317 et 321. Les prêteurs et les emprunteurs s'entendent pour violer les lois qui ont la prétention d'en fixer le taux, 322. Dans quel cas il convient qu'il soit déterminé par une loi, *ibid.* Ne devrait pas dans ce cas être appelé intérêt légal, 323. Sa théorie est demeurée inconnue jusqu'à Hume et Smith, 328. Est une preuve que les capitaux rendent un profit indépendant des profits industriels, 329. Peut avec avantage être payé par une nation à une autre, pourvu que la première n'en ait pas consommé le principal, 372.

Son taux déguisé par la manière dont on stipule le prix des fonds publics, 240.

Intérêt personnel : Propage de mauvaises doctrines économiques, I, xcj.

Est le meilleur juge de ce qu'il convient de produire, I, 208. Mais il ne faut pas que celui des con-

sommateurs soit sacrifié à celui des producteurs, 214. Dans quel cas il se trouve opposé à l'intérêt général, 252.

Invalides (militaires) : Sont quelquefois secourus par la vanité plus que par l'humanité, III, 129.

Inventaire : Seul moyen de connaître si un capital est diminué ou augmenté, I, 116, et III, 25. Peut constater tout à la fois une diminution de numéraire et une augmentation de capital, 237.

J.

Jardins d'agrément : Donnent un produit immatériel, I, 159. Ce qui en fait le mérite, 160.

Jean, roi de France : Intérêt qu'il autorise les juifs à se faire payer, II, 307.

Jeux de hasard : Quand ils sont tolérés pour de l'argent, sont un impôt honteux qui coûte plus au public qu'il ne rapporte au gouvernement, III, 178, *en note*.

Joseph II, empereur d'Autriche : Son mot à l'occasion d'une ville fondée dans la Tauride, II, 406.

Jouissances : Consistent dans la satisfaction d'un besoin, II, 159, *en note*. Pour une nation apathique, ne valent pas ce qu'elles coûtent, 160. On en est avide dans les temps de désastres, 313.

Jours fériés, ordonnés par l'église : Sont un impôt qui ne rapporte rien au fisc, III, 164.

Juifs : Le haut intérêt qu'ils exigeaient était la conséquence des extorsions qu'on exerçait sur eux, II, 306. Intérêt qu'ils se fesaient payer sous le roi Jean, 307.

Jurisconsultes : Pourquoi leurs travaux n'augmentent pas la richesse générale, bien qu'ils soient productifs, I, 148.

Justice (administration de la) : Doit être rangée dans les dépenses qui regardent toute la nation, III, 141. Comment le principe de la concurrence pourrait y être introduit, 142.

L.

La Bourdonnais : Sa réponse à un directeur de la compagnie des Indes, I, 311.

Lacédémoniens : Leur monnaie de fer peu propre à cet usage, II, 15, *en note.*

La Fontaine : Cité comme apologiste de la dépense, III, 55, *en note.*

La Harpe (l'académicien) : Emploie un terme d'économie politique dont il ignore la signification, I, 197.

Lamerville : Par quelle circonstance imprévue il fonda la compagnie d'Ostende, I, 312.

Landsdowne (le marquis de) : Cité à l'occasion de l'impôt sur le thé, III, 160, *en note.*

Lauderdale : Est opposé aux accumulations, I, 128, *en note.* Croit que les richesses des nations et celles des particuliers se règlent sur des principes opposés, II, 191, *en note.*

Lavoisier : Ses découvertes en chimie ont rendu des services aux arts, I, 62, *en note.*

Law : Forme de ses billets de banque, II, 69. S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 327.

Leblanc : Son *Traité historique des monnaies*, cité, II, 116.

Lecture : Elle met le moindre citoyen en rapport avec le plus savant, III, 119.

Léopold, grand-duc de Toscane : Son éloge, III, 84.

Lettres à Malthus : Occasion de cet ouvrage de l'auteur, I, 187.

Lettres de change : Mandats propres à remplacer la monnaie, II, 126. Valent quelquefois plus quelquefois moins que la somme qu'elles portent, 127. Quand elles n'ont pas pour fondement des envois de valeurs réelles, ne peuvent servir à acquitter une dette, 129. Caractères de celles qu'on nomme papier de circulation, 130. Sont le véritable gage des billets de banque, 139. Ne peuvent inspirer la confiance que lorsqu'elles représentent des valeurs réelles, 144, *en note.*

Lévis (le duc de) : Cité au sujet de l'avantage que les Anglais ont retiré de l'indépendance de l'Amérique, I, 372.

Liberté de la presse : Est une garantie du droit de propriété ; I, 164, *en note.*

Licences (commerce par) : En quoi consistait ce commerce sous Bonaparte, I, 192.

Lin de la Nouvelle-Zélande : Plante à acclimater en Europe, III, 112, *en note.*

Livres : Pourquoi le public se défie de ceux qu'on lui présente, I, xciv. Le total de leur valeur supérieur à ce qu'il était quand ce produit était plus cher, II, 184.

Livres élémentaires : Sont ce qu'on peut faire de plus utile pour l'instruction générale, III, 115. Moyen d'en avoir de bons, 116.

Livre tournois : Monnaie instituée par Charlemagne, II,

49. Quelles altérations elle subit sous ses successeurs, 50. Pour quelles causes elle n'a pas conservé son poids et sa valeur, 117.

Locke : Sa méthode pour évaluer la dépréciation de l'argent des temps anciens aux temps modernes, combattue, II, 207. Son opinion sur la quantité d'argent qu'il y a dans le monde, examinée, 209, *en note.* S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 327.

Logement : Objet important de consommation, III, 32.

Logique : Ne paraît pas devoir être l'objet d'un enseignement spécial, III, 123, *en note.*

Lois générales : La connaissance de celles qui régissent les richesses sont l'objet de l'économie politique, I, xvij. Dans quel cas on les nomme des principes, xxviij. Voyez *Réglemens de l'administration.*

Lois somptuaires : Leur inutilité, III, 63.

Loteries : Funestes à l'épargne et contraires au bien-être de la classe des ouvriers, II, 289.

Sont un impôt honteux pour les gouvernemens qui l'admettent, III, 177. Elles pervertissent les habitudes d'un peuple, 178, *en note.*

Louis XII, roi de France : Évaluation du revenu public sous son règne, II, 106.

Louis XIV : Son faste et son déclin, I, 133. Ses fêtes, considérées comme un calcul économique, fâcheuses, 381. Effets de sa révocation de l'édit de Nantes, 382.

Montant de la dette publique à la fin de son règne, II, 107. Ses encouragemens à la population inutiles, 388.

Prétend qu'un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup, III, 74. Dépenses qu'il a faites à Ver-

sailles, 75. Crée des emplois ridicules, 85. Observations que lui fait l'ambassadeur de Hollande sur ce qu'il perdra à faire la guerre à son pays, 107. Idée qu'il se formait des propriétés, 153, *en note*.

Lumières : Celles qui éclairent les hommes sont toutes récentes, I, lxxxviij. Comment elles acquièrent le caractère de la certitude, lxxxix. Ne prennent naissance que dans la classe mitoyenne, xciv. Combien elles sont encore peu répandues, ciij.

En quoi favorables à la production, I, 53. Utilement répandues par les soins des gouvernemens, 345.

Rendent les consommations plus judicieuses, III, 34. Ce mot défini, *ibid.*, *en note*. Leur progrès fera voir que les guerres sont une duperie, 108. En quoi elles influent sur le bonheur des nations, 112. Quelles sont celles que la société est intéressée à répandre à ses frais, 113. Les universités servent peu à leurs progrès, 114. Elles adoucissent les mœurs, 117.

Luxe : Celui d'ostentation distingué de celui de commodité, III, 31. Définitions qu'on a données de ce mot, 49. Réveille plutôt l'idée de la dépense que celle de la sensualité, 51. Mais les frais où entraîne une sensualité recherchée peuvent être comparés à ceux qui résultent de l'ostentation, 52. Son influence sur l'économie des nations, 53. Fait tort à des consommations mieux entendues, *ibid.* Pourquoi il est célébré par les poëtes, 54. Pourquoi la misère marche à sa suite, 56. Ne mérite pas d'être encouragé, 49. Provoque l'intrigue et les concussions, 60. Ne tend pas à diminuer l'inégalité des fortunes, 61. Peut être avantageusement réprimé par l'impôt, 174.

Luxe (objets de) : Pourquoi n'admettent pas les pro-

cédés expéditifs, I, 88. Ne procurent pas à leurs auteurs les plus gros profits, II, 249.

Pourquoi il est avantageux de les frapper de l'impôt, III, 174.

Lyon (la ville de) : Ses réclamations contre les toiles peintes, I, 216. Ses mauvaises mesures à l'époque d'une disette, 327.

M.

Macculloch (M.) : Sectateur de Ricardo, s'est éloigné de la méthode expérimentale, I, xxxv, *en note*.

Son opinion que tous les salaires sont égaux, combattue, II, 172 et 262. Relève avec emphase une doctrine de Ricardo, 358.

Machines : Sont des outils compliqués, I, 65. Inconvéniens qui accompagnent leur introduction, 66. Circonstances qui atténuent ces inconvéniens, 67. Ils ne doivent pas faire rejeter l'emploi des machines, 68. En quoi elles sont favorables aux producteurs et aux consommateurs, 69. De même qu'aux progrès de la civilisation, *ibid.* Rendent les chômages moins fâcheux pour la classe ouvrière, 70. Rendent les produits plus parfaits, 73. Concourent aux progrès de l'esprit humain, 74.

Sont un emploi de capitaux qui rapporte à la société plus que l'intérêt des fonds employés, II, 341.

Mahomet : A favorisé l'usure en proscrivant le prêt à intérêt, II, 306.

Main-d'œuvre : Moins chère quand les vivres sont à haut prix, II, 279, *en note*. Précautions à prendre quand elle tombe trop bas, 282. Est plus ou moins

élevée selon que l'ouvrier a plus ou moins de besoins, 285.

Maintenon (madame de) : Cite un mot de Louis XIV, III, 73.

Maisons d'habitation : Sont un produit manufacturé, et, relativement à l'impôt, différent essentiellement des terres, III, 201.

Maîtrises : Voyez *Corporations*.

Malesherbes : A introduit des végétaux nouveaux en France, I, 62, *en note*.

Malthus : Veut qu'on repousse de l'Angleterre les blés étrangers, I, 366. Sa doctrine relativement aux profits fonciers, II, 359. Cité avec éloge au sujet de la population des états, 387, *en note*.

Injustice de quelques-uns de ses antagonistes, III, 127, *en note*. Son opinion que les impôts favorisent la reproduction, combattue, 147.

Mandats : Papier-monnaie destiné à remplacer les assignats, II, 70.

Manufactures : Les expériences y sont faciles, I, 60. Leur travail est sujet à des vicissitudes, II, 282. Elles sont nécessaires à la prospérité de l'agriculture, 404. Voyez *Industrie manufacturière*.

Manufacturier (le) : Est un entrepreneur d'industrie, I, 51. Quelles transformations il fait subir à son capital, 113. Sait mieux que le gouvernement ce qu'il convient de produire, 212.

Marchandises : Ce qui en favorise la vente, I, 176. Ce n'est pas le défaut d'argent dans les consommateurs qui les rend surabondantes, 180. Quelles sont les causes de leur encombrement, 184. La dépréciation des unes est accompagnée de la cherté des autres, 185.

Leur valeur totale n'est pas représentée par la valeur totale des monnaies, II, 83. Quels moyens nous avons de comparer leur valeur à des époques et dans des pays différens, 93. D'autant plus demandées qu'elles sont à meilleur marché, 163. Quelles circonstances accidentelles influent sur leur prix, 167.

Marchés de campagnes : Décèlent une industrie imparfaite, I, 87, *en note.*

Mariages : Deviennent plus nombreux après la peste, II, 389.

Marine marchande de France : N'est pas ce qu'elle devrait être et quelles en sont les causes, I, 369.

Martinique (la) : Ne peut soutenir la concurrence des autres contrées qui cultivent le sucre, I, 360. Est à charge à la France, 365.

Matières premières : Il n'est pas plus avantageux d'employer de préférence celles qui viennent de l'intérieur, I, 212. Ce qu'il faut entendre par ce mot, III, 19, *en note.* Quand elles sont de nulle valeur ne font pas partie des consommations d'une entreprise, 23.

Médecins : Sont marchands d'un produit immatériel, I, 144. Leur profession ne peut pas être entièrement libre, 295.

Leur profit, pour être équitable, doit excéder le salaire de leurs peines et l'intérêt viager de leurs avances, II, 260, *en note.* Ils ne peuvent rien pour maintenir la population, mais ils améliorent sa condition, 391, *en note.*

Melon : Cet auteur combattu au sujet des emprunts publics, III, 222.

Ménagère : Raison de la grande influence qu'elle

exerce sur les petites fortunes, III, 17. Exemple cité des fâcheux effets de la négligence de l'une d'elles, 48, *en note*.

Mercier de La Rivière : Nomme de faux produits les produits manufacturés, I, 14.

Mesures des grandeurs : Caractères qu'elles doivent avoir, II, 86. Peuvent donner une idée juste de la grandeur d'une pyramide d'Égypte, et non de la valeur d'un chameau, 86.

Métaux précieux (l'or ou l'argent) : Si l'importation en est plus favorable au pays que celle de toute autre marchandise, I, 222. Leurs usages, 223. Moins utiles que le verre, 225. Les nations s'enrichissent en les exportant, 228, *en note*. N'ont dans les échanges entre les nations pas plus d'avantages que toute autre marchandise, 230. Le besoin qu'en a chaque nation est borné, 242. Ont toujours été exportés d'Espagne et d'Angleterre malgré les défenses, 244. Leur contrôle peut être l'objet d'un réglement, 298.

Sont les matières les plus propres à faire les monnaies, II, 14. Paient un droit d'extraction au Mexique, 25, *en note*. Leur valeur règle la valeur des monnaies qui en sont faites, 32. Causes de la variation de leur valeur, 33. Elle dépend de l'étendue de la demande, 34, *en note*. Offrent le moins mauvais moyen qu'on ait de comparer la valeur de deux objets séparés par une grande distance, 96. Estimation de la dépréciation qu'ils ont subie depuis l'antiquité, 197. Ce n'est pas à leur abondance qu'on a dû les progrès de l'industrie, 208. Raisons pour croire que leur valeur décroît tous les jours, 210. Et décroîtra

encore, 211. Estimation de ce qu'on en produit annuellement, 213.

Métayers, ou fermiers à moitié fruits : Mode de culture peu favorable à l'amélioration des terres, II, 369.

Métier à bas : Effet de cette invention sur la richesse publique, II, 180.

Métrique (système) : Ses avantages pour les monnaies, II, 112.

Mexique : N'avait point de monnaie dans l'origine, II, 7. Les métaux précieux y paient un droit d'extraction, 25, *en note*. Que le gouvernement a été obligé de baisser, 214. En quoi l'indépendance de ce pays sera favorable au bon marché des métaux précieux, 215.

Milices ou *gardes nationales* : Le service qu'elles font est une duperie quand les citoyens n'en nomment pas les officiers, I, 170.

Mines : Leur bonne exploitation rend nécessaires quelques réglemens particuliers, I, 172. Favorisent la cultivation des campagnes environnantes, 189, *en note*.

Leur meilleure exploitation fera baisser le prix des métaux précieux, II, 211.

Ministre des finances (un) : Quel est le talent qui le rend le plus recommandable, III, 253.

Misère : Différentes formes sous lesquelles elle nuit à la population, II, 384.

Marche toujours à la suite du luxe, III, 56. N'est pas nécessaire pour que le riche soit bien servi, 63.

Mode (la) : Cause quelquefois la ruine d'un genre de manufactures, II, 282. Son influence fâcheuse sur la prospérité publique, III, 32.

Modernes (les) : Plus industrieux que les anciens, I, 54.
Modistes : Font souvent banqueroute, II, 251.
Moines : Ne font point de tort à la population par leur célibat mais par leur oisiveté, II, 393.
Moluques : Ont fourni l'exemple du plus exclusif de tous les commerces, I, 375.
Monnaie : Donnée en échange constate le prix d'une chose, I, 4. N'est pas l'objet qu'on se propose définitivement d'acquérir, 177 et 179. N'a toujours en somme totale que la même valeur, 225. Pourquoi dans les échanges est préférée à la marchandise, 229, et II, 5. Ne présente pas aux nations les motifs de préférence qu'elle offre aux particuliers, 230. Sa dépréciation, quand elle est légère, favorise l'industrie, 231, *en note*, et II, 67. Peut être à charge à son possesseur, I, 233. Son abondance n'est pas la même chose que l'abondance des capitaux, 234.
Monnaies (les) : Leur nature et leurs usages, II, 1. De quelle manière elles facilitent les échanges, 3. Sont d'autant plus nécessaires que le pays est plus civilisé, 7. Ne circulent pas en vertu de l'autorité des lois, *ibid.* Fictives chez les nègres des bords de la Gambie, 8, *en note*. Matières dont on les a faites, 11. Doivent pouvoir se diviser sans perte, 12. Se transporter aisément, 13. Être peu variables dans leur valeur, *ibid.* Avoir cours partout, 14. Pourquoi celles de fer des Lacédémoniens ne pouvaient se perpétuer, 15. Utilité de leur empreinte, 16. Origine de leur valeur, 18. Les pièces monnayées sont une marchandise différente du lingot, 20. Le gouvernement a le privilége exclusif de leur

fabrication, 21. Leur fabrication gratuite en Angleterre et en Russie, 22. Si elle n'était pas gratuite, on ne devrait pas craindre que les monnaies fussent exportées, 28. Celles de France ont cours en beaucoup de lieux, 29. Leur valeur ne saurait tomber au-dessous de celle du lingot, 32. La valeur de l'alliage y est nulle, 36. Font partie des richesses nationales, 37. Faites de différens métaux, ne peuvent conserver un rapport fixe dans leur valeur, 40. Comment influent sur le change avec l'étranger, 46. Comment sont altérées par les gouvernemens, 49. Ce que c'est que les historiens appellent augmentation des monnaies, 52. La dépréciation qu'elles éprouvent, pourvu qu'elle ne soit pas trop forte, est favorable à l'industrie, 67. Ne sont pas seulement un signe, 82. Leur valeur totale n'égale pas celle de toutes les autres marchandises, 83. Ne sont pas une mesure des valeurs, 85. A quoi se réduit leur utilité comme moyen d'appréciation, 87. Ne sont pas un bon moyen d'appréciation pour comparer la valeur de deux objets à des époques différentes, 88. Erreurs de Montesquieu à leur sujet, 89. Ce qu'elles devraient être quant à leur matière, leur forme, leur empreinte, 109. Les pièces ne devraient point porter de nom particulier, 110. Mais la loi devrait statuer que les paiemens fussent faits en métal monnayé, 114. La loi ne devrait établir aucune proportion de valeur entre les pièces, 115. Les monnaies ne devraient être que du métal étiqueté, 116. Et pouvoir s'exporter librement, 117. Quelle est la meilleure forme à leur donner, 120. On devrait, aux hôtels des

monnaies, changer une pièce vieille contre une neuve, pourvu que l'empreinte en fût visible, 124. Signes par lesquels les monnaies peuvent être suppléées, 126 et 134. Elles ne font pas partie des revenus d'une nation, 242. Leur abondance ne fait pas baisser le taux de l'intérêt, 323. Les mêmes pièces peuvent faire passer dix capitaux différens d'une main dans une autre, 324. Sous quel rapport elles ne font pas partie des capitaux de la société, 327, *en note*.

Pourquoi les impôts n'en augmentent pas le prix comme celui des autres produits, III, 218.

Montesquieu : Quelles sont les obligations que l'on a à cet écrivain, I, xlix.

Erreur dans laquelle il est tombé au sujet des monnaies, II, 85 et 89. Attribue à la prohibition du prêt à intérêt la décadence du commerce, 304. S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 327.

Cité comme apologiste de la dépense, III, 55, *en note*. Éloge qu'il fait de Charlemagne, 83.

Montre (valeur d'une) : Comment se distribue entre ceux qui ont concouru à sa production, II, 231.

Monumens publics : Luxe qu'il n'est pas aisé de justifier aux yeux de la raison, III, 138. Inconvéniens de ceux qui ont pour objet de célébrer des triomphes militaires, *ibid.*

Morale : En quoi les écoles d'enseignement mutuel lui sont favorables, III, 120, *en note*. Ne paraît pas susceptible d'être l'objet d'un enseignement spécial, 120. Quand elle n'est que dogmatique, elle influe peu sur la conduite des hommes, *ibid.* Celle d'un peuple est susceptible de se dépraver et de se régénérer, 124.

Moulins : Avantages qui sont résultés pour l'humanité de l'usage de cette machine, I, 74.

Moyen âge : Époque où les nations d'Europe étaient peu puissantes et pourquoi, II, 369.

Mungo-Park : Cité à l'occasion de la monnaie des peuples d'Afrique, II, 8.

Mutations de propriétés : En quoi favorables à la société, III, 170.

N.

Naissances : Sont plus nombreuses après la peste, II, 389. Ne suffisent pas pour accroître la population, 390. En moins grand nombre peuvent suffire à l'entretien d'une population plus nombreuse, 392, *en note*. Ne sont pas une indication du nombre des hommes, 393.

Nantes : Les colonies ne sont pas nécessaires à la prospérité de son commerce, I, 368.

Nations : Pourquoi elles ne profitent pas des leçons de l'expérience, I, xxiij, *en note*. Si elles doivent repousser les connaissances économiques parce qu'elles ont subsisté sans elles, lxxxv. Si elles doivent désespérer d'être mieux par la raison qu'elles ont été mal, xcj. Sont soumises à des maux nécessaires, mais elles en éprouvent d'autres dont elles pourraient se débarrasser, xciij. Ne s'éclairent que lentement, civ.

Ne sont pas les unes salariées, les autres non, I, 22. Vivent du produit brut, 24. Étendent moins facilement leur commerce au dehors quand elles ont peu de capitaux, 48. Il n'est pas dans leur intérêt d'être dominatrices, 107. Modernes, croissent en opulence,

129. Les plus riches, en quoi sont encore misérables, 130. Consomment un produit immatériel en fesant usage des établissemens publics, 158. Pourquoi ne parviennent jamais à un certain degré d'opulence sans un gouvernement régulier, 173. Chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres, 186. Ne consomment jamais rien que leur production indigène, 214, *en note*. Ne sont pas plus riches quand elles ont une plus grande quantité de numéraire, 227. Ne sont jamais, comme les particuliers, dans le cas de liquider leur fortune, 230. Sont plus riches quand leurs produits sont à bon marché, 253. Prospèrent malgré leurs sottises, 262. Leur prospérité est peu de chose comparée à ce qu'elle pourrait être, 263. Peuvent s'enrichir par le pillage, 348. Inconvéniens de ce parti, 349.

Sont mieux accommodées qu'elles ne l'étaient autrefois, II, 179, *en note*, et 182. Cas où elles seraient infiniment riches, 189. Absorberont plus de métaux précieux en devenant plus civilisées, 212. Leur produit net est la même chose que leur produit brut, 238. Sont les unes aux autres, relativement à leurs intérêts, comme sont les particuliers entre eux, 240. Les produits immatériels font partie de leurs revenus, 242. Il ne leur convient pas de se faire marchandes d'objets de luxe, 253. Pourquoi sont fréquemment mal servies par les fonctionnaires publics, 259. Vaincues autrefois par les peuples pauvres et barbares, 297. Rendues indépendantes par l'industrie, 298. Celles qui seront civilisées auront désormais la prépondérance, 299. Quel est le dernier progrès qu'elles aient à faire, *ibid*. Les meilleurs emplois de

capitaux pour les capitalistes, ne sont pas toujours les plus avantageux pour elles, 340. Quand il leur convient de faire le commerce de transport, 342. Peuvent étendre leur territoire par les améliorations foncières, 353.

Celles qui sont civilisées produisent et consomment plus que les autres, III, 11. Pertes qu'elles éprouvent par la faute d'un mauvais gouvernement, 38. Les gens sages sont obligés de suivre leur marche, 58. Se conduisent bien quand on ne les déprave pas, 59. Se relèvent promptement des excès dont elles sont victimes, 86. Consomment les services des fonctionnaires publics, 90. Et des établissemens publics, 91. Peuvent être bien gouvernées à bon marché, 93. Mal servies par des fonctionnaires publics non salariés, 97. Ne peuvent jamais être si bien servies que les particuliers, 99. Sont obligées, dans les temps modernes, de salarier des armées, 102. Celles qui se ruineront subiront à l'avenir le joug des autres, 106. Elles n'ont jamais rien à gagner par la guerre, 108. Sont amies entre elles par une suite de la nature des choses, 109. Ce qui fait leur principale force, 110. Sont intéressées à la propagation des connaissances humaines, 112. Quelles connaissances elles doivent répandre à leurs frais, 113 et 120. Leurs propriétés foncières paient une part de leurs consommations publiques, 140. L'impôt leur fait toujours du mal quant à sa levée, et ne peut leur faire du bien que par son emploi, 150. Ne sont pas riches parce qu'elles paient, mais elles paient parce qu'elles sont riches, 151. On leur fait souvent payer des malheurs comme si c'étaient des jouissances, *ibid., en note*. Sont condam-

nées par les gros impôts à des travaux de galériens, 220.

Nature (la) : Seule, ne pourvoirait à l'entretien que d'un petit nombre d'hommes, I, 11.

C'est elle qui fournit ce que gagnent les consommateurs quand les produits éprouvent une baisse réelle et non relative, II, 178. Elle méprise les individus et ne protége que les espèces, 378.

Nature des choses (la) : Ce que signifie cette expression, I, xj.

Navigation : Moins dangereuse pour les modernes que pour les anciens, II, 309.

Nécessaire (le) : Varie selon les habitudes contractées et les pays, II, 285, et III, 50. Ne peut se distinguer du superflu, III, 49 et 166.

Necker, ministre des finances : Son éloge, III, 84. Cité au sujet des frais de recouvrement, 162. Et de la corvée, 164, *en note*.

Nègres : Si leur travail est plus ou moins coûteux que celui des hommes libres, I, 357. Ne s'assujettiront jamais que par force à la culture du sucre, 361. Leur état dans la nouvelle république d'Haïti, 362. Leur esclavage ne saurait être un moyen durable d'exploitation et d'industrie, 363. La manière dont on les tire de la côte d'Afrique, est réprouvée par la partie estimable de toutes les nations, 364.

Nobles (les) : Sont beaucoup moins belliqueux qu'autrefois, III, 103.

Numéraire : Évaluation de celui de la France, I, 31. Et de l'Angleterre, 32. Vaut d'autant moins qu'il est plus abondant, 225. Ne fait souvent partie d'aucun capital, 234. Voyez *Monnaie*.

O.

Octroi (droit d') : Ce que c'est, III, 186. Renchérit les produits qui se fabriquent dans la ville qui paie cet impôt, 197.

Olivier de Serres : Le premier qui ait formé une ferme expérimentale, I, 62.

Or (métal d') : La quantité qu'en fournissent les mines est quarante-cinq fois moindre que celle de l'argent, II, 40. Raison qui fait préférer en Angleterre de faire les paiemens en or, 42. Vaut moins, relativement à l'argent, en Asie qu'en Europe, 43. Quantité qui en a été portée d'Angleterre en France, de 1810 à 1813, 65, *en note*. Sa valeur a décliné autant que celle de l'argent, 205. Estimation de la quantité qui en est annuellement produite, 213. Voyez *Métaux précieux*.

Ostentation (l') : Distinguée du luxe, III, 52.

Ouvriers : En quoi ils concourent à la production, I, 51. Quelle influence l'introduction des machines exerce sur eux, 66. En quoi la division du travail leur est contraire, 92. Et favorable, 93.

Sont quelquefois entrepreneurs, II, 234, *en note*, et 276, *en note*. Comment ils reçoivent leurs revenus, 236. Les plus misérables sont souvent ceux qui travaillent aux choses les plus chères, 250. Ne gagnent que ce qu'il faut pour que leur classe s'entretienne, 276. Sont des espèces de capitaux accumulés, 277. Se recrutent principalement dans les campagnes, 279. Sont payés moins cher quand les vivres sont à haut prix, *ibid.*, *en note*. Précautions à prendre quand

on veut venir à leur secours, 283. Leurs besoins sont très-divers et influent sur les salaires, 285. Ce qu'il serait à désirer qu'ils eussent à consommer, 286. Sont en général trop imprévoyans, 287. Devraient établir partout des caisses d'épargnes, 288. Les loteries sont fatales à leur bien-être, de même que leurs orgies, 289. Ont du désavantage contre les maîtres pour régler le prix du travail, 290. Les maîtres ne peuvent être contraints de les soigner quand l'ouvrage vient à manquer, 292. On ne peut, avec justice, leur interdire le mariage, *ibid.* Le gouvernement doit protéger leurs intérêts, 293. Ne travaillent pas moins parce qu'ils sont bien payés, 294.

Travaillent mieux quand ils ont plus de besoins, III, 64. Pourquoi la société doit chercher à leur donner, à ses frais, de l'instruction, 117. Sont exposés, même sans inconduite, à tomber dans l'indigence, 131.

P.

Pair du change : Ce que c'est, II, 127.

Papes : Sommes tirées par eux du royaume de France dès le sixième siècle, II, 104.

Papier : Produit précieux de l'industrie, I, 56.

Papier-monnaie : Cause d'une circulation prodigieusement active, I, 202, et II, 67. Cause d'une disette en 1794, I, 208, *en note*. Est un papier non remboursable, II, 63. Sources de sa valeur, 64. A une valeur différente dans l'intérieur et au dehors, 65, *en note*. Cause une dépréciation de la monnaie, favorable à l'industrie quand elle est légère, 67. Son défaut est

de pouvoir être multiplié indéfiniment, 68. Histoire de celui de Law, 69. De celui qui a porté le nom d'assignat, 70. Des *bank-notes*, en Angleterre, 73. Projet de Ricardo, pour que sa valeur ne tombe pas au-dessous de la valeur du métal, 77. Son emploi a coûté la vie à cinq mille condamnés en Angleterre, 79. Image sous laquelle Smith le représente, 80.

Papiers pour tentures : Est un produit bien entendu, I, 135.

Paris (la ville de) : Ses réclamations contre les toiles peintes, I, 216.

Est encombrée parce qu'elle n'a pas été bâtie pour sa population et sa richesse actuelles, II, 408.

Parlement d'Angleterre : Représente le ministère et non la nation, II, 147, *en note*.

Paulina, dame romaine : Son luxe effréné, III, 61.

Pensylvanie (état de) : Se rend coupable d'altération dans sa monnaie, II, 57.

Peste (la) : N'altère pas d'une manière durable la population, II, 389.

Peuple (bas) : Obligé, presque partout, de se passer des produits qui conviennent aux nations civilisées, II, 164 et 165.

Philippe I, roi de France : Altère le premier la monnaie de Charlemagne, II, 49.

Philippe IV, le Bel, roi de France : Fait déserter les foires et marchés à cause des altérations qu'il fait subir aux monnaies, II, 55.

Philippe VI, de Valois, roi de France : Commande le parjure à ses officiers des monnaies, II, 54, *en note*. Fait déserter le commerce, 56.

Piastres d'Espagne : Pourquoi elles ont cours de mon-

naie presque partout, II, 28. Offrent un exemple curieux de la valeur que l'empreinte ajoute aux pièces de monnaie, 29.

Pitt, ministre des finances d'Angleterre : Cité, I, 32. Il est le premier qui ait négocié des emprunts par souscription, III, 239.

Placemens de capitaux : Se font par routine, I, 278.

Plantations : En quoi favorables à la santé publique, I, 161.

Platon : Ses idées sur l'économie des sociétés, I, xxxviij.

Point de droit (le) : Est inutile à discuter, I, liij, *en note.*

Poivre, célèbre voyageur : Cité au sujet du bas prix auquel on pourrait achéter du sucre à la Cochinchine, I, 366, *en note.* Cité à l'occasion de ce que l'Ile-de-France a coûté à la métropole, 371.

Police : Caractères qui distinguent la bonne de la mauvaise, I, 285.

Politique : En quoi cette science diffère de l'économie politique, I, v. La bonne est conforme aux principes de l'humanité, I, 190. Et à la bonne foi, II, 59. Influe sur le prix que coûte l'administration de l'état, 168.

Pomme de terre : A influé sur la population de l'Europe, III, 112, *en note.*

Population : La misère en fait périr tous les ans une partie, II, 382. Sous quelles formes variées cette misère se fait sentir, 384. Limitée en tout pays par la quantité des produits, 385. Les publicistes partagent presque tous cette opinion, 386. Inutilité des mesures par lesquelles on a cru pouvoir la multiplier,

387. Ce qui la multiplie réellement, 388. N'est réduite que momentanément par la peste, la guerre et la famine, 389. La même population peut être entretenue avec moins de naissances, 392, *en note*. Les moines ne lui font pas tort en ne se mariant pas mais en nuisant à l'industrie, 393. N'est pas plus mal pourvue quand elle est plus nombreuse, 394. Ce qu'elle devient dans les années de disette, 395. Est plus nombreuse chez les modernes que chez les anciens, 398. Quelles circonstances déterminent sa distribution sur le globe, 399. Proportion entre ce qu'en nourrissent les campagnes et les villes, 400. Celle de France devrait être de soixante millions d'habitans, 401, *en note*.

Portugais : Perdent le commerce de l'Inde par une seule fausse mesure de leur gouvernement, I, 261.

Poudre à canon : Devrait être fabriquée par des entrepreneurs particuliers, I, 343. A rendu la guerre plus dispendieuse qu'elle n'était, III, 105.

Prairies artificielles : Follement proscrites par des réglemens, I, 207.

Préjugés religieux : Font périr de misère tous les ans une partie de la population, II, 382.

Prêtres : Leur consommation est substituée à la consommation de ceux qui les paient, I, 181. Dans quel cas leur service est trop chèrement payé, II, 169. Comment l'on en trouve pour exercer à bas prix les fonctions sacerdotales, 261.

S'il convient de leur confier des fonctions civiles, III, 99.

Prêts : Quels sont les plus aventurés, II, 310. Leur durée nuit à la sûreté du remboursement, *ibid.* Di-

versés manières dont on prête au commerce, 320, *en note*, et 325.

Primes d'encouragement : Ce que c'est, I, 272. Souvent offertes par le gouvernement anglais, 273. Sont des cadeaux faits aux consommateurs aux dépens des contribuables, 274. On peut les tolérer quand elles ont un bon effet en politique, 276. Ne sont quelquefois qu'une restitution de droits, *ibid.* Blâmées par Smith dans tous les cas, 277. Conviennent à des états peu avancés dans l'industrie, 278. Insuffisantes pour faire arriver des blés, 330.

Elles sont aussi déraisonnables quand elles sont accordées sur l'importation des matières premières, que serait une prime donnée aux cultivateurs, III, 173, *en note.*

Principes : Définition de ce mot, I, xxviij. Les bons peuvent produire du bien, même sans être adoptés dans leur ensemble, cj.

Un seul, quand il est bien établi, fait crouler tout un livre, II, 192. L'action de l'un modifie l'action d'un autre, 275.

Prinsep (C. R.), traducteur de cet ouvrage en anglais : Injustice de l'une de ses critiques, I, 5, *en note.* Cité, 139, *en note*, 187, *en note*, et 231, *en note.*

Propose de réduire la livre sterling en or à la valeur où elle était tombée en papier, II, 76.

A critiqué avec trop de légèreté un principe relatif à l'impôt, III, 145.

Priviléges : Souvent sollicités par les producteurs aux dépens des consommateurs, I, 214.

Prix d'une chose, ou sa valeur en monnaie, I, 4. En haussant n'indique pas toujours une augmentation de

richesses, 7. Dans quel cas est à son taux naturel, 249, *en note*.

Prix courant : Ce que c'est, I, 4. N'est pas l'expression du rapport entre la quantité totale des monnaies et la quantité totale des marchandises, II, 85. Lois qui concourent à sa fixation, 157. Circonstances accidentelles qui le changent, 167. Influence qu'y exerce la valeur des services productifs, 171.

Prix en argent : Ce qu'il faut entendre par cette expression, II, 195. Dépend des frais de production de l'argent, 196. A augmenté en proportion de la dépréciation de l'argent, 197.

Prix nominal : Ce que signifie ce mot, II, 195.

Prix réel : Ce que c'est, II, 176. En baissant ne fait rien perdre aux producteurs, 177. Peut baisser pour tous les produits en même temps, 179. A haussé pour quelques objets, 183. Influe seul sur le revenu des nations, 224.

Prix relatif : Ce que c'est, II, 176. Dans quels cas il a varié, 190. Son effet sur la fortune des particuliers, *ibid.* Ne change rien aux richesses des nations, 191. En quoi il influe sur les revenus des particuliers, 225.

Prodigalité (la) : Caractérisée, III, 43. Fait tort à la société, 44.

Producteurs : Leurs profits sont égaux à la valeur brute des produits, I, 22. Sont les seuls acheteurs, 182. Sont en même temps consommateurs, *ibid., en note*. Favorisent tous les producteurs d'un autre genre que le leur, 189. Sont intéressés plus encore que l'administration à connaître les besoins futurs du peuple, 209. Ne doivent pas solliciter des priviléges aux dépens des consommateurs, 214. Ni aux dépens

les uns des autres, 215. A quoi peuvent le plus utilement s'employer pour l'avantage d'un pays, 250. Ceux de produits immatériels sont victimes des prohibitions, 259, *en note*. Ceux de chapeaux de feutre veulent qu'on prohibe les chapeaux de paille, 260. Par quels procédés se partage entre eux la valeur des produits, 231. Reçoivent souvent leur contingent avant que le produit soit terminé, 233.

Ils supportent leur part de l'impôt en proportion de la part qu'ils prennent à la production du produit imposé, III, 195.

Production de la richesse : En quoi elle consiste, I, 7. N'est bornée que par l'ignorance, la paresse, ou la mauvaise administration, 42. Comment elle rembourse les capitaux qu'elle emploie, 116. Est un art qui a fait des progrès, 135. Favorise la production, 176. Est déterminée par la nature des besoins, 193. Quel peut en être le terme, 194. Comment elle peut être puissamment secondée par le gouvernement, 344. Il n'y a de durable que celle qui est légitime, 363.

Ce qui constitue ses progrès, II, 173. Conséquences de ces progrès depuis cent ans, 179, *en note*. Celle des choses chères ne donne pas une plus grande valeur totale produite, 186, *en note*.

Présente le phénomène d'une double consommation, III, 20. Est toujours suivie de la consommation du produit qu'elle a créé, 28.

Produit brut, sans défalcation de frais : Est ce qui satisfait aux besoins des nations, I, 22, et II, 238.

Produit net : Expression qui n'a rapport qu'aux profits des particuliers, II, 237. Pour une nation prise en

masse, ne se distingue pas du produit brut, 238. Excepté dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger, 240.

Produits : C'est le nom qu'on donne aux résultats de l'industrie, I, 11. Sont en général le fruit de plus d'une industrie, *ibid.* Quels sont ceux qui admettent et ceux qui n'admettent pas les procédés expéditifs, 88. Ne sont complétement achevés que par l'industrie commerciale, 96. S'achètent les uns les autres, 178. Dans quels cas ne valent pas ce qu'ils coûtent, 195. Il est avantageux qu'ils parcourent rapidement les différens périodes de leur production, 198. Ceux de la zone torride sont produits défavorablement dans la zone tempérée, 209.

Quelles lois président à leur valeur, II, 159. La quantité qu'on en demande modifiée par les besoins des hommes, 160. Par les frais de production, 162. Et par le nombre de ceux qui ont les moyens de les consommer, *ibid.* Beaucoup de ceux dont l'usage constitue la civilisation hors de la portée du bas peuple, 164. Circonstances accidentelles qui influent sur leur prix, 167. Comment des causes politiques y influent aussi, 168. Et aussi la valeur des services productifs, 170. Augmentent en quantité lorsqu'ils baissent de prix, 179. Leur valeur totale en argent n'est pas moindre quand leur prix baisse, 184. Elle est moindre quand leur prix hausse, 185. Comment leur valeur se distribue entre les producteurs, 231. Elle leur est distribuée toute entière, 236. Leur quantité pose seule des bornes à la population des états, 381.

Ils sont tous consommés tôt ou tard, III, 4 et 9.

Se consomment pour la plupart utilement, 5, *en note*. S'accumulent tout en se consommant, 6. Ceux de bonne qualité sont plus avantageux à consommer, 33. Les impôts dont on les charge n'en élèvent pas le prix de tout le montant de l'impôt, 193. Pourquoi ceux de l'Angleterre sont chers chez elle et à bon marché au dehors, 245, *en note*.

Produits immatériels : Ce que c'est, I, 144. Ne sont pas susceptibles d'accumulation, 148. En se multipliant n'augmentent pas la richesse générale, 149. Sont le fruit d'une industrie et d'un capital, 150. Naissent quelquefois d'un capital seulement, 154. Ou d'un fonds de terre, 159. Leurs producteurs principales victimes des prohibitions, 259, *en note*.

Leur valeur fait partie des revenus nationaux, II, 242. S'échangent contre d'autres revenus, 246. Leur production équivaut à celle des denrées alimentaires, 380 et 385.

Professions : Leur diversité est l'effet de la division du travail, I, 76. Pourquoi confondues dans les petites villes et les villages, 84.

Il faut payer plus cher celles qui ne procurent pas de considération, II, 258. Exceptions, 259. Celles qui supposent une bonne éducation mieux payées que d'autres, 261. Ce n'est pas toujours le gain qui détermine le choix qu'on en fait, 263. Il y en a qui coûtent la vie à ceux qui les embrassent et ne rapportent pas de gros profits, *ibid.*

Profit de l'industrie : Ce que c'est et comment distribué à l'industrieux, II, 234. Ce qui le rend plus ou moins grand comparativement à ceux des capitaux et des terres, 256. Et comparativement à ceux des au-

tres travaux industriels, 257. N'est quelquefois que l'intérêt d'un capital placé à fonds perdu, 260. Les talens naturels détruisent toute parité entre les différens profits, 265. Manière de le distinguer du profit du capital, 330. Est augmenté par l'importance du capital, 333. Ne saurait être perçu par une nation chez une autre, 371.

Est plus important que ceux du fonds de terre et du capital réunis, III, 10, *en note*.

Profit du capital : Portion des valeurs produites qui revient au capitaliste, II, 234. Confondu par les économistes anglais avec le profit de l'entrepreneur d'industrie, 235 et 333. Prouvé par l'intérêt que l'on paie pour l'usage d'un capital, 329. Manière de l'apprécier indépendamment du profit de l'industrie, 330. Les profits des différens capitaux ne s'égalisent pas par la concurrence, 331. Dépend en grande partie du talent qui fait valoir le capital, 333. Pourquoi il était considérable à Cadix et à Lisbonne avant l'émancipation de l'Amérique, 335. S'il est possible qu'il devienne nul par l'abondance des capitaux, 336. Il fait partie des frais de production, 337. Diffère essentiellement du capital lui-même, 338.

Profit du fonds de terre : Ce que c'est et comment est payé au propriétaire, II, 233. Son premier fondement est dans l'utilité produite, 345 et 348. Distingué de la rente de la terre, 349. Est soumis aux circonstances qui environnent le fonds de terre, 350. Varie selon les circonstances de l'offre et de la demande, 354. Doctrine de Ricardo et de Buchanan sur ce point, réfutée, 355. Quand le fonds est vendu à l'étranger, ne fait plus partie du revenu national, 373.

Profits : Se composent, non de la somme qu'on reçoit en argent, mais de l'excédant de la valeur rentrée sur la valeur avancée, I, 221.

Ne sont pas égalisés par la concurrence, II, 248. Les plus considérables sont procurés par les articles de la consommation la plus générale, 248.

Profusions extravagantes : Ne sont pas si communes qu'autrefois, I, 129.

Prohibitions : Ne favorisent pas la production générale de l'intérieur, I, 250. Pourquoi vivement sollicitées, 251. Ne favorisent pas également tous les producteurs qui en profitent, 259. Sont funestes aux nations prohibantes aussi bien qu'aux nations exclues, 264. Sont de mauvaises représailles, 269. Ne peuvent, sans danger, être abolies brusquement, 271.

Propriétaires fonciers : En quoi une banque peut leur être utile, II, 146. Comment ils reçoivent leur part des produits, 233 et 236. Sont indirectement producteurs, 238, *en note*. Pourquoi avaient de nombreuses clientelles au moyen âge, 297. Paient le service productif de leur terre, même lorsqu'ils la font valoir eux-mêmes, 348. Ont l'avantage sur les fermiers dans le réglement des fermages, 364. Sont victimes de leur indolence et de leurs routines, 366. Les terres s'améliorent quand ils les font valoir, 368. Ils ne peuvent se soustraire à aucune partie de l'impôt sur les terres, 198. Pas même par la vente de leur fonds, 200.

Propriété (droit de) : Condition essentielle sans laquelle une chose ne peut être une richesse sociale, I, 2. L'économiste politique ne le considère que comme un fait qui est ou qui n'est pas, 164. Sou-

vent violé dans la pratique, 165. Est incompatible avec le despotisme, 166. Différentes manières dont il peut être éludé, 167 et 169. Cas fort rares où l'autorité publique peut intervenir entre l'homme et sa propriété, 171. Le pauvre aussi intéressé que le riche au maintien de la propriété, 174.

Le droit le plus incontestable est celui qu'on a sur ses facultés industrielles, II, 217. Puis sur ses capitaux, *ibid.*

Prospérité d'un pays : Favorable à tous les autres, I, 190, *en note*. N'a point de bornes assignables, 263.

Moyens de l'accroître, II, 299. Ne peut être mesurée d'après la population, 395.

Q.

Quantité demandée de chaque produit : Quel en est le fondement, II, 161. Elle est modifiée par les frais de production, 162. Et par le nombre des consommateurs du produit, *ibid.* Et par l'élévation du prix réel, 163.

Quantité des choses : Élément nécessaire à considérer dans leur valeur, II, 154 et 159.

Quantité offerte, ou dans la circulation : Ce qu'il faut entendre par là, II, 167.

Quesnay : Fondateur de la secte des économistes du dix-huitième siècle, I, l. Découvre, avant Smith, la vraie nature des richesses, lxj, *en note*.

Questions d'économie politique : Exemples de celles qui sont insolubles pour quiconque méconnaît les doctrines enseignées dans le présent ouvrage, I, lxvij.

R.

Raynal : Son erreur relativement à la production commerciale, I, 18. Évalue trop bas le revenu public sous Louis XII, 106.

Son erreur relativement à la forme sous laquelle les Anglais font rentrer les profits qu'ils reçoivent aux Indes orientales, II, 376.

Récoltes : Pourquoi les bonnes favorisent la vente des produits quels qu'ils soient, I, 183.

Récompenses : Coûtent moins que des primes et sont sujettes à moins d'abus, I, 280.

Recouvrement (frais de) : Ont été réduits par l'avidité du fisc plutôt que par l'amour des peuples, III, 161. Énormes avant Sully, 162. Occupaient deux cent cinquante mille personnes sous Necker, *ibid.* Et probablement davantage sous Bonaparte, *ibid.* Sont considérables pour les contributions indirectes, 190.

Réglemens de l'administration : Leurs effets sur la production, I, 204. Ont quelquefois pour objet de régler la nature des produits, 206. Et quelquefois la manière de produire, 281. Ne sont utiles que lorsqu'ils pourvoient à la facilité des communications et à la sûreté des propriétés, 282. Ont gêné les manufactures plus que l'agriculture, 283. Pourquoi vivement réclamés et facilement accordés, 284. Et toujours éludés, 288. N'ont pas été la cause de la prospérité de l'Angleterre, 289. Dans quels cas admissibles, 295. Pour qui coûteux, 297. Sur les blés ont aggravé les disettes, 326.

Font baisser le taux de l'intérêt quand ils assurent

les droits du prêteur, II, 312. Voyez *Jurandes et maîtrises*.

Religions : Chacune devrait payer les frais de son culte, III, 125.

Rente de la terre : Distinguée du profit foncier, II, 349.

Rentes perpétuelles : Ce que c'est, III, 224. Manière d'emprunter adoptée par tous les gouvernemens, 225. Ne sont point un agent de la circulation, 229, *en note*.

Rentes viagères : L'une des formes employées pour les emprunts publics, sont une manière d'emprunter onéreuse et immorale, III, 224.

Représentation nationale : Quand elle n'est pas fictive, est une garantie du droit de propriété, I, 164, *en note*, et 166.

Retours, en fait de commerce : Les plus avantageux sont, non des métaux précieux, mais la marchandise qui rapporte le plus, I, 221.

Revenu annuel : En quoi il consiste, II, 239.

Revenu national, ou de la nation : Ce qu'il faut entendre par cette expression, II, 239.

Revenus : Se composent de la rétribution obtenue pour les services productifs qui ont été rendus, II, 174. Ce qui constitue leur importance, 216. Le droit d'en disposer résulte du droit de disposer du fonds d'où ils proviennent, *ibid.* Comment ils dérivent des fonds productifs, 219. Un revenu est toujours le même revenu après qu'il a changé de forme, 220. Comment sa valeur peut se constater, 221. Revenus des différentes nations, comment se peuvent comparer, 222. Chaque revenu subsiste mal-

gré les échanges qu'on lui fait subir, jusqu'à ce qu'il soit consommé, 225. Ne subsiste plus alors même que les écus qui ont servi à le payer continuent à exister, *ibid.* Comment les revenus se changent en capitaux, 226. Sont d'autant plus grands qu'ils peuvent acheter plus de produits, 227. Par quels procédés ils se distribuent entre les producteurs, 229. N'ont pas moins été réels pour avoir été consommés, 239. Les produits immatériels en font partie, 242. S'évaluent en monnaie, mais la monnaie n'en fait pas partie, 243. Peuvent être consommés sans avoir paru sous forme de monnaie, 244. Ne peuvent acheter successivement deux objets de consommation, 245. De quoi se composent ceux que l'on doit à l'industrie, 255. Aux capitaux, 329. Aux fonds de terres, 345. Ce qui résulte d'un revenu que perçoit une nation chez une autre, 371. La forme sous laquelle on les fait passer d'une nation chez une autre importe peu, 374. L'extraction n'en est jamais difficile, 376.

Ceux des industrieux excèdent probablement ceux des propriétaires fonciers et des capitalistes réunis, III, 10, *en note.* Ceux des contribuables sont la véritable matière imposable qu'il s'agit d'atteindre, 184.

Révolutions politiques : Plus favorables que contraires à la production, I, 129.

Revue d'Édimbourg : Citée au sujet de l'acte de navigation de l'Angleterre, I, 107.

Ricardo (David) : Fonde les principes de l'économie politique sur des abstractions, I, xxxiij. Critique de sa méthode, lxxxj. Ses défauts plus marqués encore chez ses sectateurs, lxxxiij.

D'où provient l'erreur de sa doctrine sur le revenu des terres, I, 6. Soutient la doctrine de l'auteur relativement aux débouchés, 187, *en note*. A critiqué injustement l'auteur au sujet des prohibitions, 248, *en note*. Défend la liberté du commerce des grains en Angleterre, 336.

Son projet ingénieux pour soutenir la valeur des papiers-monnaies, II, 78. En quoi il a raison quand il dit que les frais de production règlent seuls la valeur des produits, 171. Source de son erreur sur le même sujet, 172. Se trompe en soutenant que le profit du capital ne fait pas partie du prix des choses, 330, *en note*. Et que l'abondance des capitaux n'influe en rien sur le taux de leur profit, 336, *en note*. Esquisse de sa doctrine sur les profits fonciers, 355. Elle se réduit à une dispute de mots, 358. Sa réfutation, 361.

Il attaque la doctrine de l'auteur sur l'impôt, III, 157, *en note*. Et sur la dixme, 209. Et sur l'impôt territorial de l'Angleterre, 213, *en note*. Cité au sujet des caisses d'amortissement, 252.

Richesse nationale : Diminuée par le haut prix des produits, I, 253. Mais non par l'importation des produits étrangers, 254.

Son inégale distribution est peu favorable aux bonnes consommations, III, 37. Ne peut être comparée à un fluide qui cherche son niveau, 204.

Richesses : Leur définition, I, 1. On les crée en donnant de l'utilité aux choses, 5. Les économistes bornaient trop leur production, 24.

Pourquoi il n'y a point de comparaisons possibles entre celles que séparent les temps ou les lieux,

II, 89. Lois qui président à leur distribution, 153. S'évanouissent lorsqu'on veut les enfermer dans l'enceinte d'un pays, 377. Leur inégale répartition nuit à la population, 385.

Se détruisent par la consommation, III, 2. Leur perte n'entraîne pas nécessairement une perte de numéraire, 17. Sont plus nécessaires qu'autrefois pour faire la guerre, 105. Sont toujours plus ou moins instables, 126.

Richesses naturelles : Ne sont pas celles que les hommes nomment vulgairement des richesses, I, 1.

Pourquoi n'ont aucune valeur, II, 158.

Richesses sociales : Pourquoi ainsi nommées, II, 158. Peuvent seules devenir l'objet d'une étude scientifique, *ibid.*

Rochers : Peuvent être fécondés par le travail et les capitaux, II, 341.

Roland de La Platière : Cité au sujet de la liberté des manufactures, I, 217.

Romains (anciens) : N'entendaient pas l'économie politique, I, xl. Subsisteraient encore s'ils avaient suivi un autre système économique, I, 348.

Ont fait de mauvaises opérations sur les monnaies, II, 56. Pourquoi inoccupés et serviles, 296. Pourquoi l'intérêt des capitaux était chez eux si élevé, 306. Leur défaut d'industrie nuisible à leur population, 387.

Ils n'avaient point dans l'origine d'armées permanentes, III, 103, *en note*. Les peuples vaincus par eux payaient une part de leurs consommations publiques, 140.

Rouen (la ville de) : Ses réclamations contre les toiles peintes, I, 216.

Rousseau (J.-J.) : Confond l'économie politique avec la politique, I, vj. Son *Contrat social*, fondé sur le droit et non sur le fait, liij, *en note*.

Routes : Évaluation de ce qu'elles coûtent annuellement, III, 134. Trop larges dans les environs de Paris, 135. Rendent des services fort supérieurs à ce qu'elles coûtent, 126.

Russie : Son gouvernement fabrique gratuitement les monnaies, II, 22. Travaille dans quelques cas avec des capitaux anglais, 326, *en note*.

S.

Saint-Domingue : Pourquoi autrefois les profits des planteurs y étaient si considérables, I, 359. Pourquoi cette île prospère depuis son affranchissement, 362. Efforts faits par Bonaparte pour reconquérir cette île, une faute et un crime, 373.

Saint Louis, roi de France : Ce que contenait d'argent sous son règne la livre tournois, II, 51. Les impôts permanens datent de son époque, 53. Estime qu'on fesait de sa monnaie, 116.

Saint-Paul (M. C.) : Cité au sujet d'un exemple curieux de fiscalité, III, 158.

Saint-Pierre (abbé de) : Cité au sujet de la dette publique sous Louis XIV, II, 107. Croit qu'à l'hôpital des Invalides l'entretien de chaque homme coûte trois fois autant que ce qu'il coûterait si le même homme était entretenu chez lui, III, 129.

Salaire : Est le loyer d'une industrie prêtée, I, 45.

Est pour l'ouvrier borné au nécessaire, II, 276. Doit être suffisant dans chaque classe pour qu'elle puisse élever ses enfans, 278. Baisse quand les vivres sont chers, 279, *en note*. Pourquoi moins fort pour les femmes, 281. Voyez *Ouvriers*, *Main-d'œuvre*.

Salpêtre : Son extraction abusive en France et non en Angleterre, I, 171, *en note*. Son importation ne devrait pas être prohibée, 267.

Sauvages (peuples) : Seraient mieux approvisionnés si leurs terres étaient des propriétés exclusives, II, 347. On a eu tort de les vanter à raison du petit nombre de leurs besoins, III, 12.

Savans : Disputent sur les questions de physique comme sur les questions de morale et de politique, I, xxvj.

En quoi ils concourent à la production, I, 51. Leurs lumières passent aisément d'un pays dans l'autre, 56. Leurs découvertes dignes d'être encouragées même lorsqu'elles n'ont pas d'applications immédiates, 346.

Pourquoi les services qu'ils rendent à la production sont peu payés, II, 266.

Sans eux l'industrie d'une nation déclinerait, III, 113.

Say (Louis), de Nantes : Son principe fondamental combattu, II, 156, *en note*.

Sciences morales et politiques : Ne sont pas moins des sciences que celles qui traitent des choses physiques et mathématiques, I, xxvj. Leurs principes élémentaires sont les plus utiles dans la pratique, cij.

Ne se sont pas avancées du même pas que nos autres connaissances; conséquences de ce fait, II, 179, *en note*.

Secours publics : La société doit-elle les donner à ses frais? III, 125. Sont des espèces de caisses de prévoyance, 126. Multiplient le nombre des misérables, 127. Font baisser les salaires et coûtent à la portion laborieuse des industrieux, 128. Quels sont les secours les mieux placés, *ibid.* Ceux qu'on accorde aux militaires invalides ne multiplient pas le nombre des secourus, 129. Raisons d'accorder des secours publics, même quand ils ne sont pas exigibles dans la rigueur du droit, 130. Ils dépouillent l'imprudence d'une partie des maux qui la préviennent, 130. Ont moins d'inconvéniens dans les maisons de travail, 131. Peuvent être dirigés gratuitement, 132.

Seigneuriage (droit de) : Illusoire, II, 24.

Sel : A quel point l'impôt sur cette denrée nuit à sa consommation, III, 155. L'impôt qu'elle subit au Brésil nuit essentiellement au commerce de cet état, 173.

Séparation des occupations : Voyez *Division du travail.*

Service productif des agens naturels : Ce que c'est, I, 34. Est analogue à celui que rendent les capitaux, 64.

Service productif des capitaux : Ce que c'est, I, 32. Se confond souvent avec celui des agens naturels, 34 et 64. Est méconnu par Smith, 40, *en note.* Consiste toujours dans une avance faite à la production, 116.

Service productif des fonds de terre : Ce que c'est, I, 33. Se confond souvent avec celui des capitaux, 34.

Leur quantité offerte n'augmente ni ne diminue quand on vend le fonds, II, 352. Mais elle augmente par les défrichemens et les mises en valeur, *ibid.* L'offre et la demande qu'on en fait varient suivant les circonstances, 354.

Services productifs en général : Sont de différentes qualités et de différens prix, II, 170. Leur prix forme les frais de production des produits, 170. Ne sont pas payés moins cher quand les prix des produits éprouvent une baisse réelle, 177. Sont le produit primitif qui émane des fonds productifs, 219. Quels sont les marchands et les acheteurs de services productifs, 229. D'après quelles lois se fixe leur valeur, 230. Leurs prix ne peuvent s'égaliser par la concurrence, 247. Les mieux payés sont ceux qui servent à la production des marchandises les plus communes, 248.

Services productifs de l'industrie : Dans quels cas sont moins offerts, II, 257. Plus chèrement payés quand ils supposent une habileté chèrement acquise, 260.

Sesterce, monnaie romaine : Sa valeur, II, 103.

Setier : Mesure de capacité qui n'a pas changé depuis le règne de Philippe-Auguste, II, 105. Son rapport avec l'hectolitre, 202, *en note.*

Sévigné (madame de) : Son opinion sur les fortunes territoriales, II, 351, *en note.*

Sèvres (manufacture royale de porcelaine de) : Est une occasion constante de perte pour l'état, I, 340. Ses produits objet peu important auprès des faïences communes, II, 252.

Signes représentatifs des monnaies : Sont des instrumens qui n'ont point de valeur par eux-mêmes, II, 82. En quoi ils consistent, 126.

Sinécures : Ce que c'est, I, 131.

Sismondi (M. de) : Établit à tort que le commerçant profite des valeurs créées par d'autres, I, 18. S'élève contre l'usage des machines, 75. Admet involontaire-

ment l'existence des produits immatériels, 147, *en note*. N'a pas compris la doctrine des débouchés, 186, *en note*.

Cité au sujet du renchérissement des produits qu'il regarde comme un bien, II, 189, *en note*. Ses vues philanthropiques en faveur de la classe ouvrière, 291. Inadmissibles en pratique, 292. Cité à l'occasion de la peste de Florence, 313.

Cité au sujet des impôts qui portent sur les capitaux, III, 169.

Smith (Adam) : A confondu la statistique avec l'économie politique, I, xiv. N'ajoute pas grand'foi à l'arithmétique politique, xvj. Il opère une révolution dans l'économie politique, lvij. Ses écrits caractérisés, lviij. A des obligations aux économistes français du dix-huitième siècle, lxiij. Ainsi qu'à David Hume, lxv. Quels sont les points où son ouvrage laisse quelque chose à désirer, *ibid.* En quoi il est défectueux dans ses formes, lxxij.

Il attribue à la division du travail des bienfaits qui ne sont dus qu'à l'action des agens naturels gratuits, I, 37. Méconnaît le pouvoir productif des capitaux, 40, *en note*. Sa doctrine de la division du travail, 77. Sa façon de penser sur l'épargne, 128 et 131. Refuse aux produits immatériels le nom de produits, 145. Dans quel cas il admet les droits d'entrée, 266. Cité au sujet des primes, 273 et 277. Et des apprentissages forcés, 287. Les véritables causes qu'il assigne à la prospérité de l'Angleterre, 289. Croit le système réglementaire contraire au droit naturel, 295. Cité au sujet de l'impartiale administration de la justice dans la Grande-Bretagne, 347, *en*

note. Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 356.

Représente sous une image ingénieuse l'usage des billets de banque et du papier-monnaie, II, 80. Propose le travail pour mesure des valeurs, 90. Croit que le travail est le fondement de toutes les valeurs, 91, *en note*. La théorie des billets de confiance l'une de ses plus belles démonstrations, 138. Confond le profit de l'entrepreneur d'industrie avec celui de son capital, 235, *en note*. Cité sur les gros profits des professions peu considérées, 258. Et sur les profits insuffisans de quelques autres, 264. Cité sur la hausse de l'intérêt occasionée par un commerce prospère, 315. Et sur ce qu'il est moins élevé dans les villes que dans les campagnes, 316, *en note*. A dévoilé après Hume la théorie de l'intérêt des capitaux, 328. Sur quoi il présume que le profit de l'industrie se confond avec celui du capital, 333, *en note*.

Comment il caractérise le nécessaire, III, 50. Approuve les gouvernemens à bon marché, 93. Cité à l'occasion du traitement des fonctionnaires publics, 100. Cité à l'occasion de l'impôt progressif, 167. Et de la dixme, 210. N'approuve pas les caisses d'amortissement, 249.

Soieries : Leurs producteurs mal à propos alarmés du progrès des autres industries, I, 215. Obtiennent un privilége, qui ne tarde pas à être révoqué, 259, *en note*.

Valent chez nous cent soixante-deux fois moins que chez les anciens, II, 207.

Sommes historiques : Moyen approximatif de les évaluer, II, 100.

Spectacles : Donnés pour attirer les étrangers, mauvais calcul, I, 380.

Spéculations commerciales : En quoi utiles, I, 102.

Statistique : Est une science descriptive et non une science expérimentale, I, xiij. En quoi distincte de l'économie politique, xiv. Ne peut jamais devenir une science complète, xv.

En quoi consiste son utilité, I, 102, *en note.*

Stewart : Confond l'économie politique avec la politique, I, vj.

Voit toute la production dans le commerce extérieur, I, 25. Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 356.

Cité au sujet de l'altération des monnaies, II, 57. Au sujet de ce que devient la population dans les années de disette, 395.

Recommande à tort d'avoir peu de besoins, III, 11.

Storch (Henri) : Cité au sujet d'une manière dont les Russes font des emprunts aux Anglais, II, 326, *en note.*

Sucre : La totalité de celui qui est consommé en France est produite par sept lieues carrées de terrain, I, 210, *en note.* Pourrait devenir une ressource alimentaire sans les lois fiscales, 332. Peut être fourni à l'Europe à bien meilleur marché que par ses colonies, 360. Fait perdre annuellement vingt millions à la France, 365.

Produit dont le prix a éprouvé une baisse réelle, II, 181.

Sucre (impôt sur le) : Rend moins lorsqu'on l'augmente, III, 156, *en note.*

Suger, abbé de Saint-Denis ; Son éloge, III, 84.

Sully : Ses principes en économie politique, I, xlvij.

A planté beaucoup d'arbres, I, 163. Se déclare contre la multiplicité des réglemens, 293.

Évaluation du trésor qu'il avait amassé pour le service de l'état, II, 106.

Son économie, III, 84. Met le gouvernement en garde contre les donneurs d'avis intéressés, 152. Frais de recouvremens énormes avant lui, 162.

Superflu (le) : Ne peut se distinguer du nécessaire, III, 49 et 166. Varie selon les individus et les pays, 50.

Superstition (la) : Condamne des capitaux à la stérilité, I, 142.

Sûreté des personnes et des propriétés : Le plus puissant des encouragemens que les gouvernemens puissent donner à la production, I, 346. Misère des pays qui n'en jouissent pas, 347.

Sussmilch : Cité au sujet de la peste de Berlin, II, 389.

Système exclusif : Est fondé sur des faits incomplets et mal observés, I, xx.

Suppose que les richesses ne peuvent être augmentées que par le commerce extérieur, I, 25. Démontré faux, 26. Admet deux suppositions démenties par le fait, 218. N'est pas ce qui a fait l'opulence de l'Angleterre, 246, *en note*, et 289. Exécuté complétement, rendrait tout commerce extérieur impossible, 247. Établit un monopole aux dépens des consommateurs, 248. Ne favorise pas les producteurs de l'intérieur, 250. Fait tort aux deux parties, 264. Est une loupe fâcheuse à extirper, 272. Raisons données par ses défenseurs, 294. Condamné par le droit naturel, 295. Dans quels cas admissible, 295.

Est barbare envers la classe ouvrière, II, 293.

Systèmes, en administration : Leur danger; nul n'en

a davantage que ceux qui prétendent ne suivre que des notions pratiques, I, xxiv, et 205. Le siècle les abandonne petit à petit, lxxxiv.

Sont pires que la perversité même, III, 74. Voyez *Système exclusif.*

T.

Talens naturels : Détruisent toute parité dans les profits de l'industrie, II, 265. Équivalent à une fortune, 266.

Talent euboïque (au bon bœuf) : Monnaie d'Athènes fort estimée, II, 12, *en note.* Son évaluation, 101.

Termes de l'économie politique : Journellement employés par des personnes qui n'en sentent pas la valeur, I, 197, *en note.*

Testamens : Comment peuvent être rendus honorables, I, 138.

Thé : Origine de son usage en Europe, I, 60.

Théorie (la) : Ne doit pas être mise en opposition avec la pratique, ni la pratique avec la théorie, I, xix.

Thornton : Cité et réfuté, II, 145, *en note.*

Tibère : Évaluation des sommes qu'il avait entassées, II, 104, *en note.*

Tontines : Manière d'emprunter onéreuse et immorale, III, 224.

Tooke (Thomas), économiste anglais : Demeuré fidèle à la méthode expérimentale de Smith, I, lxxxiv.

Raison qu'il donne du bien que fait à l'industrie une légère dépréciation des monnaies, II, 67, *en note.* Son opinion sur les papiers-monnaies, 81. Distingue avec raison les profits de l'industrie de ceux des capitaux, 235.

Toscane : Fâcheux effet produit en ce pays par un impôt invariable, III, 214.

Tours (la ville de) : Ses réclamations contre les toiles peintes, I, 216. Obtient un privilége pour fabriquer les soieries, et il est révoqué, 259.

Traitans : Gagnent plus en étant moins avides, III, 159. Achètent en gros les rentes sur l'état et les revendent en détail, 239. Manœuvres employées par eux pour faire monter les effets publics qu'ils ont à vendre, 241, et 242, *en note*. Quelle est la cause politique qui leur sourit, 244.

Traite des nègres : Trafic honteux qui ne peut subsister encore long-temps, I, 364.

Traités de commerce : Ne sont bons qu'à protéger des industries qui ne méritent pas d'être protégées, I, 268. Leur seul avantage, 271. Sont des actes d'hostilité contre les nations qui ne sont pas favorisées, *ibid.*

Transferts de crédit dans les banques : Moyen de suppléer à l'usage de la monnaie, II, 134.

Travail : Mot qui supplée mal au mot *industrie*, I, lix. Ne produit pas seul des valeurs, lxvj.

Sa définition et quand productif, I, 63. Effets de sa division, 76 *et suiv.*

Proposé par Smith comme mesure des valeurs, II, 90. N'est pas l'unique fondement des valeurs, 91. Dans quel cas il est moins offert, 257. Est mieux payé quand il n'est pas constant, 259. Celui des manufactures est plus payé que celui des champs, mais il est sujet à plus de vicissitudes, 282.

Est susceptible d'être consommé, III, 4.

Travaux d'agrément : Sont productifs de produits immatériels, I, 153.

Trésors amassés par les gouvernemens : S'ils servent à l'avantage de l'état, III, 253.

Turcs : Ne produisent pas eux-mêmes les produits immatériels dont ils jouissent, I, 154, *en note.*

Leur conquête de la Grèce paraît devoir être le dernier triomphe de la barbarie sur la civilisation, II, 298. Pourquoi l'intérêt des capitaux est si élevé chez eux, 306.

Turgot : Ses écrits caractérisés, I, lv. Croit qu'on épargne plus qu'on ne fesait autrefois, 134. Cité à l'occasion des entreprises des gouvernemens, 319. Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 356.

En diminuant un impôt lui fait rendre davantage, III, 157. Interprète en faveur du contribuable les obscurités des lois fiscales, 158. Ses travaux pour alléger la corvée, 164.

Turquie : Des crieurs publics y excitent les époux à peupler, II, 382, *en note.*

U.

Universités : Ridicule de celles où, au milieu d'un siècle qui a fait tant de progrès, on n'enseigne encore que ce qu'on enseignait il y a trois cents ans, I, cv.

Ont arrêté plutôt qu'accéléré le progrès des lumières, III, 114. Ne sont qu'un moyen d'endoctriner la jeunesse au profit du pouvoir, *ibid., en note.* Les droits établis au profit de celle de France, injustes et fâcheux, 176.

Ustariz : Cité au sujet de la dépopulation de l'Espagne, II, 388, *en note.*

Usure : Mot anciennement usité au lieu de celui d'*intérêt*, II, 303. A toujours été excitée par les lois destinées à la réprimer, 306. A quel degré elle était portée sous le roi Jean, 307.

Utilité : C'est la faculté qu'a une chose de satisfaire à l'un des besoins des hommes, I, 5. Différemment appréciée par le moraliste et par l'économiste, 5, *en note*. Sa production est une production de richesse, 7. Peut être jointe à l'agrément dans un jardin, 160. Dans quel cas ne vaut pas ce qu'elle coûte, 195.

V.

Vaccine : Préservatif qui n'augmente en rien la population des états, II, 391, *en note*.

Vaisseaux de guerre : Coûteraient moins s'ils étaient construits par des entrepreneurs particuliers, I, 343.

Valeur : N'est positive qu'autant qu'elle est échangeable, I, 2. Quel est son fondement, 4. Est accrue par l'industrie commerciale, 98. Celle qui est consommée est aussi bien perdue que celle qui est exportée, 210.

Celle des monnaies dépend du rapport entre le nombre des unités monétaires et les besoins de la circulation, II, 19. Ne saurait tomber au-dessous du prix du lingot, 32. Causes de la variation de celle des métaux précieux, 33. Celle du papier-monnaie peut décliner à l'excès, et pourquoi, 36. Ne peut pas être la même dans des monnaies de différens métaux, 40. Son rapport dans l'or et dans l'argent, 42. Ses variations par suite de l'altération des monnaies, 49.

Sources de celle qu'ont les papiers-monnaies, 64. Projet de Ricardo pour soutenir cette dernière, 78. Celle des monnaies n'égale pas celle de toutes les autres marchandises, 83. Change avec le temps et le lieu, 88. Moyens proposés pour apprécier ce changement, 90. Celle du blé considérée comme ayant moins varié que celle des autres marchandises, 95. Propre par conséquent aux stipulations à long terme, 98. Pourquoi plus communément estimée en monnaie qu'en toute autre marchandise, 154. N'est constatée que par l'échange, 155. Pourquoi celle des richesses naturelles est nulle, 158. Est fondée sur les besoins des hommes, *ibid.* Celle des métaux précieux six fois moindre de nos jours qu'autrefois, 204. Raison de croire qu'elle décroît encore tous les jours, 210. Ce qui constate celle des revenus, 220. Comment celle des produits se distribue entre les producteurs, 231. Voyez *Prix réel*, *Prix relatif*, *Prix courant*.

Variations réelles et relatives dans les prix : En quoi consiste leur différence, II, 176! Leurs effets sur la condition des particuliers, 177 et 190. Dangers qu'elles font courir à la classe pauvre, 282. Précautions à prendre quand on veut adoucir leurs mauvais effets, 283.

Vauban (le maréchal de) : N'avait qu'un sentiment confus des principes de l'économie politique, I, xlvij. Dit que le gouvernement français n'entend pas l'économie, III, 74, *en note*. Véritable motif de sa proposition d'une dixme royale, 211.

Vénalité des charges : Ses inconvéniens, III, 98.

Vérités : Leur unique fondement, I, x. Né sont pas

dues à ceux qui les trouvent, mais à ceux qui les prouvent, xlv. Sortent du domaine de l'opinion quand elles prennent le caractère de la certitude, lxxxix.

Vérités pratiques : Expression ridiculement appliquée aux anciens errremens, I, 190. Ne sont que des systèmes aussi creux que tout autre, 205.

Verre à vitres : Produit précieux de l'industrie, I, 54. Beaucoup plus que les métaux précieux, 225.

Verri, économiste italien distingué : Son éloge et caractère de ses ouvrages, I, lvj. Caractérise, avant Smith, la production des richesses, lxj, *en note.*

Est le premier qui ait dit comment le commerce produit, I, 17. Pense que les emplois publics n'entrent pas dans la sphère de l'économie politique, 146, *en note.* Cité à l'occasion du système réglementaire, 297, *en note.*

Versailles : En quoi cette résidence royale a porté préjudice à l'état, III, 75.

Versatilité en administration : Ses funestes effets, I, cj.

Viande de boucherie : Est plus chère qu'elle n'était au moyen âge, II, 183.

Vieillards : Sont trop peu soignés dans les classes indigentes, II, 287.

Vignes : Leur plantation soumise à des réglemens fâcheux, I, 207.

Villages : Pourquoi le même homme y cumule plusieurs professions, I, 84. Quand ils sont riches, ont des boutiques et non des marchés, 87, *en note.*

Villes : Leur production ouvre un débouché aux producteurs des campagnes, I, 188.

Circonstances qui déterminent leur formation, II,

399. Pourraient être en France plus nombreuses et plus vastes, 401, *en note*. Pourquoi elles avaient un plus faible éclat encore au moyen âge, 402. Elles n'ont de beaux que les quartiers modernes, 403. Elles sont nécessaires à la prospérité de l'agriculture, 404. De quelles conditions dépend leur formation et leur agrandissement, 406. Inconvéniens qui s'y rencontrent quand elles sont trop étendues, 407.

Vingtièmes (impôt des), sous l'ancien régime : Injuste et impolitique, III, 176.

Vol (le) : Joue un rôle dans la distribution des richesses, II, 168.

Voltaire : Saisit le côté ridicule du système des économistes du siècle passé, I, lj.

Croyait que la prospérité d'un pays est exclusive de celle d'un autre, I, 190, *en note*.

A eu tort de faire l'éloge du luxe, III, 55, *en note*. Se trompe en croyant que les bâtimens de Versailles n'ont pas causé un préjudice à l'état, 75.

Voyages : Espèces d'expériences dans l'industrie commerciale, I, 62, *en note*. Ont eu, dans les temps modernes, de brillans résultats, 345. Leur effet par rapport à la richesse des nations, 378.

Y.

Young (Arthur) : Cité à l'occasion du peu d'ancienneté de nos connaissances, I, lxxxviij. Son évaluation du capital agricole de la France, 31, 110 et 111.

Cité au sujet de la population que pourrait contenir la France, II, 401, *en note*.

Cité à l'occasion des impôts qui portent sur les capitaux, III, 171.

X.

Xénophon : N'avait aucune idée arrêtée sur l'économie politique, I, xxxvij.

FIN DE L'INDEX ET DU VOLUME TROISIÈME ET DERNIER.

63

25
70 726 A A A 30